

Comité du programme et budget

Trente-septième session
Genève, 10 – 14 juin 2024

RAPPORT

Adopté par le Comité du programme et budget

TABLE DES MATIERES

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR	OUVERTURE DE LA SESSION	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR	ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC).....	7
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	9
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS).....	19
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES	25
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI).....	36
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR	PROPOSITIONS DE REVISION DE LA CHARTE DE LA SUPERVISION INTERNE DE L'OMPI.....	44
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)	48
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI; ET	
POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT DE VALIDATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2022-2023 ETABLI PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI).....	58
POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR	ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2023; ETAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2024	71
POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES	82
POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR	PROJETS RELEVANT DU PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT	101
POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR	LA DURABILITE DANS LE CONTEXTE DE LA PASSATION DE MARCHES.....	111
POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR	ÉTUDE SUR LA CREATION D'UNE ENTITE DISTINCTE POUR L'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE (AMCS).....	118
POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR	AVANT-PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021	123
POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR	METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION	135
POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR	CLOTURE DE LA SESSION.....	141
ANNEXE	LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS	145

1. La trente-septième session du Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI s'est tenue au siège de l'OMPI du 10 au 13 juin 2024.
2. Le comité est composé des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bélarus, Brésil, Canada, Chili (2025), Chine, Colombie, Équateur (2024), Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie (2025), Iran (République islamique d') (2024), Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lituanie, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour (2025), Slovaquie, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan, Tunisie, Türkiye, Viet Nam (2024), Yémen (53).
3. Les membres du comité représentés à cette session étaient les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bélarus, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Lituanie, Mexique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse (*ex officio*), Tunisie, Türkiye, Viet Nam (46).
4. En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI mais non membres du comité, étaient représentés en qualité d'observateurs : Angola, Arménie, Australie, Bahamas, Barbade, Belgique, Brunéi Darussalam, Chili, Côte d'Ivoire, République populaire démocratique de Corée, Fidji, Hongrie, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Lettonie, Lesotho, Niger, Oman, Pays-Bas (Royaume des), Singapour, Soudan, Thaïlande, Togo, Ukraine, Uruguay (28).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR OUVERTURE DE LA SESSION

5. Le président : Bonjour, chers collègues, chers délégués, chers amis, c'est avec grand plaisir que je suis parmi vous. Pour commencer, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette trente-septième session du Comité du programme et budget. Nous avons un programme chargé et nous devons collectivement nous assurer que nous progressons le plus efficacement possible pour parvenir à des conclusions et à un consensus sur toutes les décisions. Je profite de cette occasion pour vous remercier également pour vos consultations, votre temps et votre engagement en vue de cette réunion. Je me réjouis de cette semaine de travail productif et fructueux avec vous. Permettez-moi à présent de souhaiter la bienvenue au Directeur général Tang, qui est parmi nous pour prononcer la déclaration d'ouverture. Monsieur le Directeur général, la parole est à vous.
6. Le Directeur général : Excellences, chers collègues, chers amis, bonjour et je me joins au président pour vous souhaiter la bienvenue à la trente-septième session du Comité du programme et budget. Il y a trois ans, au sein de ce comité, l'OMPI a entamé un processus de transformation. Dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026, qui a été approuvé par tous les États membres, nous avons défini une vision collective et ambitieuse pour l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Ensemble, nous avons convenu que la propriété intellectuelle ne pouvait plus être une question technique qui n'intéressait que les experts et les spécialistes de la propriété intellectuelle, mais devait devenir un outil puissant pour relever nos défis communs à l'échelle mondiale, stimuler la croissance et le développement de tous les pays et donner aux inventeurs, aux innovateurs et aux créateurs du monde entier les moyens de donner vie à leurs idées. Avec votre soutien et vos conseils, nous traduisons ces aspirations en résultats tangibles. À mi-chemin de la mise en œuvre du PSMT, nous voyons un écosystème mondial de la propriété intellectuelle plus inclusif, touchant davantage de vies sur le terrain, mieux relié aux défis mondiaux et aux objectifs de développement (ODD), et de plus en plus perçu par les dirigeants mondiaux comme un élément déterminant de la croissance. Ce sentiment de dynamisme, d'inclusivité et de transformation a

été démontré il y a seulement trois semaines, lorsque nous nous sommes réunis pour convenir d'un nouveau traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Cette réussite historique a été une victoire pour le multilatéralisme, les États membres mettant de côté les catégories du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, pour aller de l'avant par consensus et clore 25 années de négociations. Il s'est agi d'une victoire de l'équilibre et de l'inclusion, une victoire qui réunit dans un seul texte juridique les préoccupations de longue date des peuples autochtones et des communautés locales tout en soutenant le rôle clé de la propriété intellectuelle dans l'incitation à l'innovation. Cela a été une affirmation de notre façon de travailler à l'OMPI et de notre conviction que la propriété intellectuelle peut être un pont dans un monde complexe et souvent divisé. Cet esprit de l'OMPI nourrit notre travail, et son énergie alimente le Rapport sur la performance de l'OMPI de 160 pages qui vous est présenté. Étant donné qu'il s'agit de notre premier rapport sur la performance au titre du PSMT, permettez-moi de vous présenter brièvement quelques faits saillants de nos quatre piliers stratégiques ainsi que la fondation. Dans le cadre du pilier stratégique n° 1, à savoir communication et dialogue pour que la propriété intellectuelle soit au service de tous, nous avons travaillé dur pour démystifier la propriété intellectuelle et faire vivre son impact à 99%. Au cours de l'exercice biennal, nous avons produit plus de 500 vidéos pour les réseaux sociaux, vues plus de 13 millions de fois, ce qui a entraîné une augmentation de 60% du nombre d'abonnés sur nos plateformes, qui est passé d'un peu plus de 200 000 il y a deux ans à environ 500 000 aujourd'hui. Parmi les autres étapes importantes, citons le lancement d'un site Web rajeuni et plus élégant, dont la fréquentation a augmenté de près de 40% depuis son lancement, et l'utilisation de notre campagne phare de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle pour mettre en lumière des questions cruciales telles que la propriété intellectuelle et les jeunes, les femmes et la propriété intellectuelle, ainsi que la propriété intellectuelle et les ODD. Le pilier stratégique n° 2 vise à rassembler les personnes pour façonner l'avenir de l'écosystème de la propriété intellectuelle. Outre le nouveau traité historique de l'OMPI qui a été négocié avec succès le mois dernier, l'attention se tourne désormais vers les préparatifs de la conférence diplomatique relative au traité sur le droit des dessins et modèles qui se tiendra à Riyad en novembre de cette année. En ce qui concerne les traités existants, les chiffres continuent d'augmenter régulièrement, avec 66 adhésions et ratifications de traités au cours de l'exercice biennal. Parallèlement aux conférences diplomatiques novatrices, les débats au sein des différents comités et groupes de travail ont également été animés, avec des progrès constants, souvent au niveau technique, parfois invisibles mais néanmoins essentiels au bon fonctionnement des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Au-delà de tout cela, nous consolidons notre réputation d'instance dédiée aux questions de propriété intellectuelle de pointe. Nos conversations sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe connaissent un grand succès, attirant des milliers de participants à chaque forum et débouchant sur des instruments pratiques en matière de propriété intellectuelle et d'intelligence artificielle générative. Une nouvelle stratégie a été lancée concernant les brevets essentiels à des normes, l'attention portant désormais sur les secrets commerciaux, les travaux sur le financement de la propriété intellectuelle arrivent à maturité et nous continuons à renforcer le respect de la propriété intellectuelle, avec WIPO Alert – notre base de données mondiale sur les sites Web portant atteinte au droit d'auteur – qui a presque doublé de taille au cours des deux dernières années pour atteindre près de 14 000 noms de domaine. Nous renforçons également nos partenariats. Que ce soit de manière bilatérale avec des organisations telles que l'ITC, la CNUCED ou le CIO, ou collectivement par le biais de notre coopération trilatérale avec l'OMS et l'OMC, ainsi qu'avec l'ensemble de la famille des Nations Unies, nous collaborons pour trouver de nouveaux moyens d'agir pour nos États membres et nos parties prenantes. Cela inclut le domaine critique de la propriété intellectuelle et des ODD. Au cours de l'exercice biennal, nous avons rejoint le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (UNSDG), organisé une conférence sur la propriété intellectuelle et les ODD, choisi la propriété intellectuelle et les ODD comme thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle cette année, et accru sensiblement notre participation dans les processus relatifs aux ODD à New York et au-delà. Le pilier stratégique n° 3 concerne les services et les données en matière de propriété intellectuelle.

Malgré les incertitudes, les recettes tirées de nos systèmes : PCT, Madrid, La Haye et Lisbonne ont dépassé les estimations biennales, notre Centre d'arbitrage et de médiation traitant plus de litiges que jamais. Pour ce faire, nous devons continuer à fournir les plus hauts niveaux de service à nos utilisateurs. C'est pourquoi nous promovons un programme global de transformation du service à la clientèle et investissons dans nos systèmes et notre technologie pour placer l'utilisateur encore davantage au cœur de nos services. En ce qui concerne les données relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation, nous continuons d'être une source de recherche et d'idées de premier plan sur les tendances mondiales. L'Indice mondial de l'innovation de l'OMPI reste la référence pour de nombreux pays en ce qui concerne la compréhension de l'état de l'innovation aux niveaux national et mondial. Nous avons publié un nouveau rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde consacré à l'innovation et au développement, et nos rapports d'analyse des brevets – publiés et à venir – mettent en lumière des questions d'actualité, notamment la propriété intellectuelle et les ODD et l'intelligence artificielle générative. Outre les rapports et les données, nous avons célébré l'année dernière le 10e anniversaire de WIPO Green, notre plateforme de mise en relation des fournisseurs et des déposants de technologies vertes dans le monde entier. Sa base de données mondiale couvre près de 130 000 technologies provenant de plus de 140 pays, et nous nous attaquons de plus en plus à la tâche difficile du déploiement technologique réel sur le terrain par le biais de nouveaux projets d'accélération, d'ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle et du Livre sur les technologies vertes. Dans le cadre du pilier stratégique n° 4, utiliser la propriété intellectuelle pour stimuler la croissance et le développement, nous avons lancé plus de 80 projets axés sur les résultats concrets au cours des deux dernières années. Il ne s'agit pas de séminaires ou d'événements ponctuels, mais de programmes intensifs de formation et de mentorat, qui durent des mois et qui rapprochent la propriété intellectuelle des femmes, des jeunes, des PME, des peuples autochtones et des communautés locales. Dans des pays comme l'Égypte, l'Indonésie et la Namibie, ces projets sont intégrés par les ministères dans les programmes nationaux, dans le cadre de leurs stratégies de développement plus larges. Pour soutenir et faire progresser tous ces efforts, nous mettons en œuvre IP GAP, notre premier Plan d'action de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes, et nous publierons bientôt IP YES!, notre toute première stratégie pour l'autonomisation des jeunes en matière de propriété intellectuelle. Notre travail pour les PME s'est également intensifié, 80 pays bénéficiant de nos différents programmes, dont des ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle dans 30 pays et un outil de diagnostic de la propriété intellectuelle consulté près de 40 000 fois. Pour les créateurs et l'économie créative, nous avons approfondi notre utilisation d'outils tels que l'ABC et WIPO Connect et lancé CLIP, notre plateforme en ligne gratuite pour aider les musiciens en herbe à utiliser efficacement la propriété intellectuelle et la technologie pour gagner leur vie. Parallèlement, nous intensifions notre travail pour aider les États membres à comprendre et à mesurer leur économie créative. Dans le domaine critique de la formation et des compétences, l'Académie de l'OMPI – le moteur le plus puissant du monde en matière d'éducation, de formation et de renforcement des compétences concernant la propriété intellectuelle – a réimaginé son portefeuille de cours, allant au-delà du transfert de connaissances techniques en matière de propriété intellectuelle pour se concentrer également sur le développement de compétences pratiques en matière de propriété intellectuelle. Quelque 230 000 personnes en ont bénéficié au cours de l'exercice biennal, dont 75% étaient âgées de moins de 35 ans et plus de 80% originaires de pays en développement. D'autres services de l'OMPI, tels que l'Institut judiciaire de l'OMPI, assurent également une formation spécialisée à des parties prenantes spécifiques telles que les magistrats. En outre, le Plan d'action de l'OMPI pour le développement continue d'être intégré dans nos travaux, sous l'impulsion du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), avec une dizaine de nouveaux projets lancés au cours de l'exercice biennal. Et lors de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) qui s'est tenue l'année dernière à Doha, j'ai annoncé deux nouvelles initiatives : les objectifs relevant de l'OMPI pour les PMA, liés à plus de 160 projets et activités, et les mesures d'appui de l'OMPI au reclassement des PMA, qui sont appliquées actuellement en Angola, en République démocratique populaire lao et à Sao Tomé-et-Principe. Enfin, notre fondation générale, la force

organisationnelle de l'OMPI. L'un des principaux domaines de travail concerne la transformation culturelle de l'Organisation. Parallèlement à notre travail avec vous pour accroître la diversité géographique et la diversité des genres, nous avons mis en place de nouvelles politiques en matière d'inclusion du handicap et affiné les règles internes pour soutenir une culture du travail plus dynamique. Au début de l'exercice biennal, nous avons lancé des initiatives telles que l'enquête régulière sur l'engagement des employés, et nous travaillons sur des questions de mobilité interne, d'apprentissage et de développement, ainsi que sur d'autres mesures visant à réduire les formalités administratives. Au total, 73% des objectifs ont été pleinement atteints au cours de l'exercice biennal. C'est un témoignage du travail exceptionnel du personnel de l'OMPI, ainsi que de la contribution et du soutien inestimables des États membres et de nos partenaires. Ces efforts sont encore renforcés par le travail de ce comité qui, en guidant et en dirigeant notre programme de travail, nous aide à maximiser l'impact que nous pouvons vous apporter avec les ressources dont nous disposons. Je suis donc heureux d'annoncer que l'exercice biennal s'est achevé sur une situation financière solide, avec un excédent de 121,5 millions de francs suisses et un actif net de 602,5 millions de francs suisses. Ces résultats ont été obtenus malgré un climat d'investissement difficile en 2022. Bien que les conditions se soient améliorées l'année dernière – entraînant des gains d'investissement de 52,2 millions de francs suisses –, la volatilité reste une caractéristique persistante de notre environnement externe. Cela souligne la nécessité de rester prudent financièrement. Parmi les autres signes nécessitant notre vigilance, on peut citer la baisse de l'utilisation des systèmes du PCT et de Madrid en 2023, en baisse de 1,8% et 7% respectivement. Bien que nous soyons convaincus que ces ralentissements sont temporaires et que la croissance reviendra cette année, le Groupe de gestion des risques suit la situation de près et, dans l'ensemble de l'OMPI, nous prenons des mesures actives pour trouver des zones de croissance. En période d'incertitude, la planification stratégique et des contrôles internes solides deviennent encore plus importants. Le Secrétariat continuera de respecter les normes les plus élevées en matière de gestion financière, de gouvernance et de conformité et nous nous félicitons de l'opinion d'audit sans réserve sur nos états financiers pour 2023. La prise en compte des observations formulées dans le rapport du vérificateur externe des comptes reste également une priorité absolue. Permettez-moi de profiter de l'occasion pour remercier M. Gareth Davies et ses collègues du Bureau national d'audit du Royaume-Uni pour leur travail au cours des six dernières années. Leur examen scrupuleux a contribué à renforcer l'OMPI et nous saluons leur professionnalisme exemplaire alors que le mandat de vérificateur externe des comptes prend fin. Je remercie également l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), la Division de la supervision interne (DSI) et le Corps commun d'inspection des Nations Unies pour leurs rapports, orientations et recommandations. L'ordre du jour de cette semaine comprend également un nouveau plan-cadre d'équipement. Cette proposition reflète le lien direct entre la transformation numérique de l'OMPI et notre réussite future. Nos services reposent sur une infrastructure TIC robuste, fiable et adaptée à l'usage, qui répond aux besoins des attentes de plus en plus sophistiquées et exigeantes des utilisateurs et des États membres. En outre, nous devons veiller à ce que notre campus, dont certaines parties datent déjà de plusieurs décennies, soit rénové alors que certaines installations approchent de la fin de leur durée de vie naturelle. Cette semaine, les États membres seront également invités à envisager la création d'une entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). Après une analyse et des consultations approfondies, nous pensons qu'un régime multi-employeurs, qui est également utilisé par d'autres organismes des Nations Unies basés à Genève, sera la meilleure façon d'aller de l'avant, le Secrétariat étant prêt à soutenir vos délibérations sur cette question, ainsi que les autres questions qui reviennent pour examen plus approfondi cette semaine. Pour terminer, permettez-moi de remercier le président, l'Ambassadeur Zbigniew Czech, de la Pologne, pour son leadership et son engagement auprès du Secrétariat dans la supervision des travaux de ce comité. Le travail réalisé ici n'a bien sûr pas de secret pour l'Ambassadeur Czech, puisqu'il était vice-président l'année dernière. Je tiens également à souligner la présence et le travail de M. José Antonio Gil Celedonio, qui a présidé la session de l'an passé, et qui continue d'appuyer notre travail en tant que vice-président cette année. Comme vous

pouvez le constater, l'équipe dirigeante de ce comité affiche un attachement continu envers nos travaux, et nous nous félicitons de l'intérêt constant qu'ils portent tous les deux à nos travaux, ainsi que de la nomination par le Pakistan de l'Ambassadeur Bilal Ahmad au poste de vice-président. Je manquerais bien sûr à tous mes devoirs si je n'exprimais pas ma profonde appréciation et toute ma gratitude aux coordonnateurs de groupe, qui ont toujours la tâche ardue de représenter les grandes régions constituées de nombreux États membres, ce dont ils s'acquittent toujours avec énergie, dévouement et bonhomie. Bien que cette année ne soit pas une année budgétaire, l'ordre du jour qui nous est présenté reste très chargé, de sorte que votre soutien à tous, en tant qu'États membres, par votre participation active à nos travaux sera essentiel pour nous aider à réussir cette session du PBC. Permettez-moi de conclure en souhaitant au comité le meilleur pour les délibérations de cette semaine. Au nom du Secrétariat, je vous remercie de votre engagement et de votre intérêt continus dans nos travaux et je réaffirme notre engagement à travailler en étroite collaboration avec vous afin que la propriété intellectuelle puisse soutenir les innovateurs et les créateurs, et leur donner les moyens d'agir, partout dans le monde. Je vous remercie.

7. Le président : Je vous remercie, Monsieur le Directeur général Tang, pour votre déclaration liminaire très importante. Je vais à présent donner la parole au Secrétariat pour une annonce administrative.

8. Le Secrétariat : Merci, Monsieur le président. Bonjour et bienvenue à toutes et à tous. Je voudrais demander d'afficher à l'écran les coordonnées importantes à l'intention des délégations. Les propositions, questions et commentaires sur les points de l'ordre du jour que les délégations souhaiteraient soumettre au Secrétariat doivent être envoyés à l'adresse controller.mail@wipo.int, comme indiqué à l'écran. Je voudrais rappeler à toutes les délégations les modalités suivantes, qui s'appliqueront à la conduite de cette réunion. Pour les personnes présentes dans la salle, les demandes d'intervention se feront comme d'habitude par l'intermédiaire de la délégation, en appuyant sur le bouton du micro situé en face de vous. Le microphone devient vert pour indiquer que vous demandez la parole. Lorsque le président vous donne la parole, votre micro devient rouge et vous pouvez commencer à parler. Nous vous prions de bien vouloir rester dans les sièges désignés pour votre pays car notre système informatique a été configuré selon le plan de sièges prédéfini. En ce qui concerne l'interprétation et la qualité audio, sachez que le travail de nos interprètes est encore plus difficile dans l'environnement des conférences hybrides et à distance; veuillez donc vous efforcer de parler lentement et distinctement. Afin d'optimiser la qualité audio pour tous les participants et les interprètes, il est fortement recommandé que les personnes qui participent à distance activent leur caméra Web lorsqu'elles prennent la parole, utilisent un casque avec un micro intégré et limitent le bruit de fond lorsqu'elles parlent. Les délégations sont encouragées à envoyer leurs déclarations à l'avance à interpretation@wipo.int. Pour les questions ou problèmes d'ordre technique, veuillez envoyer un courriel à e-meetings@wipo.int ou répondre au courriel contenant les consignes de participation que vous avez reçu. Si l'un des interprètes rencontre un problème de qualité audio, il peut être contraint de suspendre temporairement l'interprétation. Auquel cas, l'interprète utilisera le canal de discussion en ligne pour nous en informer. C'est avec beaucoup de gratitude que je salue nos collègues des services techniques, qui sont là pour nous aider à la tribune, ainsi que vous tous, chers collègues. Enfin, nous avons le plaisir de vous informer que le café/thé sera en libre-service, et qu'il sera disponible à tout moment de la journée, au rez-de-chaussée à l'extérieur de la salle de conférence. Je vous remercie, Monsieur le président.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

9. Le président : Je vous remercie beaucoup pour cette annonce administrative. Nous allons maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour : "Élection d'un vice-président par intérim du Comité du programme et budget (PBC)". Il est dans l'intérêt du PBC de fonctionner avec un bureau complet. Comme vous vous en souvenez peut-être, lors de la trente-sixième session

du PBC, le comité m'a élu, l'Ambassadeur Zbigniew Czech, président du PBC pour 2024 et 2025, et a élu également l'Ambassadeur Khalil Hashmi (Pakistan) et M. José Antonio Gil Celedonio (Espagne), vice-présidents pour la même période. Je crois comprendre que l'Ambassadeur Khalil Hashmi ne sera pas disponible pour occuper le poste de vice-président pour les sessions 2024 et 2025. Un poste de vice-président par intérim est donc vacant. Je voudrais procéder à l'élection d'un vice-président par intérim. Je donne maintenant la parole aux délégations pour les nominations.

10. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je vous remercie, Monsieur le président. Bonjour, chers collègues. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique va proposer tout à l'heure la nomination de l'Ambassadeur Bilal Ahmad, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales comme vice-président par intérim du Comité du programme et budget. L'Ambassadeur Bilal Ahmad a occupé diverses fonctions diplomatiques, et a notamment passé 10 ans en tant que délégué à Genève et à New York. Il a une grande expérience au sein du système des Nations Unies et dans le domaine multilatéral et il a également supervisé les affaires multilatérales depuis le Ministère des affaires étrangères à Islamabad. Nous voudrions rappeler qu'au cours de la précédente session du comité, l'Ambassadeur du Pakistan, Khalil Hashmi, avait été nommé vice-président du PBC. Cependant, il avait dû partir prématurément en raison de la fin de son mandat à Genève. L'Ambassadeur Bilal Ahmad a été nommé à sa place. Par conséquent, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique souhaiterait présenter cette candidature et nous espérons vivement qu'elle recueillera l'appui des autres groupes respectifs. Je vous remercie, Monsieur le président.

11. La délégation du Kenya : Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe des pays africains appuie la nomination de l'Ambassadeur du Pakistan, M. Bilal Ahmad, au poste de vice-président par intérim du Comité du programme et budget. Je vous remercie, Monsieur le président.

12. La délégation du Brésil : Merci infiniment, Monsieur le président. Sur ce point de l'ordre du jour, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes soutient la nomination par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique de l'Ambassadeur Bilal Ahmad du Pakistan à la vice-présidence par intérim de ce comité. Nous lui souhaitons bonne chance dans l'exercice de ses fonctions au sein de ce comité. Je vous remercie.

13. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation de la Chine souhaite appuyer la nomination par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Comme l'a souligné le coordonnateur, l'Ambassadeur Bilal Ahmad est doté d'une riche expérience au sein de la communauté diplomatique ici à Genève et il a une très bonne réputation ainsi qu'un excellent impact. Nous sommes convaincus que sa nomination aidera le comité à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, et nous appuyons cette nomination. Nous nous réjouissons à la perspective du travail fructueux qu'il accomplira en sa qualité de vice-président par intérim de cette session du PBC. Merci.

14. La délégation de la Pologne : Merci infiniment, Monsieur le président. Nous prenons note de la nomination et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes soutient cette nomination. Nous souhaitons à tous les responsables nommés pour 2024 un bon travail. Merci.

15. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Merci infiniment, Monsieur le président. Au nom du groupe B, nous sommes prêts à accepter cette nomination. Merci.

16. Le président : Je remercie la délégation des Pays-Bas pour son intervention et je voudrais demander si d'autres États membres souhaitent prendre la parole. Il n'y a pas de demande de parole, donc nous pouvons donner suite à la demande de la délégation de la République

islamique d'Iran de nommer l'Ambassadeur Bilal Ahmad, du Pakistan, vice-président par intérim de ce comité, avec l'appui des autres groupes. Le PBC accepte cette nomination, je vais maintenant lire le paragraphe de décision, que nous allons partager avec vous à l'écran pour le point 2 de l'ordre du jour : Élection d'un vice-président par intérim du Comité du programme et budget (PBC).

17. Le Comité du programme et budget (PBC) a élu, pour ses sessions qui se tiendront en 2024 et 2025, l'Ambassadeur Bilal Ahmad (Pakistan), vice-président par intérim du comité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/37/1 PROV.3.

19. Le président : Nous pouvons maintenant passer au point 3 de l'ordre du jour : "Adoption de l'ordre du jour". J'aimerais rappeler aux délégations que cette réunion se tient sous une forme hybride, c'est-à-dire que certains délégués sont présents dans la salle alors que d'autres se connectent à distance. Afin de faciliter l'examen et les débats sur les différents points, l'ordre du jour a été structuré en regroupant les points de l'ordre du jour autour des grands thèmes suivants : 1) audit et supervision; 2) exécution du programme et questions financières; 3) proposition; 4) points faisant suite aux décisions prises lors des sessions du PBC et des assemblées des États membres de l'OMPI de 2023. Je donne maintenant la parole pour d'éventuels commentaires. Je constate qu'il y a un accord sur l'ordre du jour, et je peux procéder à la lecture du paragraphe de décision du comité :

20. Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/37/1).

21. Le président : Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai prié le Secrétariat de vous fournir des exemplaires du programme de travail que je propose afin de répartir le temps entre les points de la manière la plus judicieuse possible. Je souhaiterais limiter la durée des déclarations à trois minutes pour les déclarations des coordonnateurs de groupes faites au nom de leur groupe et à deux minutes par les délégations des États membres et des délégations des États ayant le statut d'observateur. Naturellement, si nous progressons plus rapidement que prévu, j'avancerai l'examen des points à l'ordre du jour en conséquence. Si les délibérations sur un sujet donné ne sont pas terminées dans le délai imparti, le point de l'ordre du jour restera ouvert et les délibérations restées en suspens reprendront ultérieurement. Nous commencerons la session du jour par les points essentiels regroupés sous le titre "Audit et supervision", avec le point 4 de l'ordre du jour : Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS). À la fin de chaque journée, nous ferons le bilan des points couverts et nous vous informerons de la manière dont nous entendons procéder. Je tiens à accorder avant tout la priorité à l'efficacité de nos travaux et au respect des horaires de nos sessions. Les sessions du matin se dérouleront donc chaque jour de 10 heures précises à 13 heures et les sessions de l'après-midi reprendront à 15 heures. Compte tenu du caractère hybride de la réunion, ainsi que de l'interprétation, nous devons terminer les sessions à 18 heures. Si nous avons besoin de séances informelles, je ferai de mon mieux pour m'occuper des participants de fuseaux horaires différents. J'invite à présent les délégations à prononcer leurs déclarations générales.

22. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je vous remercie, Monsieur le président. La République islamique d'Iran a l'honneur de faire la présente déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Monsieur le président, le groupe souhaiterait commencer par vous féliciter ainsi que les vice-présidents pour votre élection. Le groupe a

pleinement confiance en votre leadership pour nous guider dans nos délibérations au cours de cette trente-septième session du Comité du programme et budget et vous assure, ainsi qu'à vos vice-présidents, du plein soutien du groupe tout au long de cette semaine. Le groupe remercie le Directeur général pour ses observations détaillées et le Secrétariat pour les préparatifs et la participation active qui ont précédé cette réunion. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique attend avec intérêt une session productive et des résultats tangibles de ce comité avant les sessions de l'Assemblée générale. En effet, Monsieur le président, la trente-septième session de ce comité comporte d'importants points à l'ordre du jour, et le groupe espère que les délibérations continueront d'être caractérisées par l'esprit de coopération et de souplesse de tous les groupes régionaux et des États membres. Monsieur le président, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique réitère le rôle important que joue ce comité dans l'exécution de la mission des organisations, qui consiste à diriger l'élaboration d'un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l'innovation et la créativité dans l'intérêt de tous. Le groupe félicite l'OMPI pour ses solides résultats financiers malgré la volatilité de l'environnement mondial. Nous saluons également les efforts visant à accroître l'allocation budgétaire des programmes d'assistance technique et de développement. Nous sommes d'avis qu'une concentration continue dans la mise en œuvre de programmes axés sur le développement et l'impact peut contribuer davantage à la réalisation des ODD connexes. À cet égard, le groupe souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour soutenir la mise en œuvre des ODD dans l'ensemble de l'Organisation, ce qui a été reflété dans le présent programme de travail et budget pour 2024-2025. Monsieur le président, pour gagner du temps, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et ses États membres présenteront leurs observations de fond dans le cadre des points pertinents de l'ordre du jour. Dans l'ensemble, le groupe attend avec intérêt les discussions sur le rapport du Comité de surveillance indépendant (OCIS), tel qu'il figure dans le document WO/PBC/37/2, le rapport annuel du vérificateur externe des comptes, tel qu'il figure dans le document WO/PBC/37/3, le rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI), tel qu'il figure dans le document WO/PBC/37/4, et le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), tel qu'il figure dans le document WO/PBC/37/6 Rev. De même, nous attendons également avec intérêt le rapport financier annuel et les états financiers, tel qu'il figure dans le document WO/PBC/37/9, y compris le Rapport sur la performance de l'OMPI 2022-2023, tel qu'il figure dans le document WO/PBC/37/7. Nous attendons également avec intérêt des délibérations constructives dans le cadre du groupe de haut niveau de l'ordre du jour : 4) points faisant suite aux décisions prises lors des sessions du PBC et des assemblées des États membres de l'OMPI de 2023, y compris les points en suspens des sessions précédentes. Monsieur le président, le groupe attache énormément d'importance à la bonne administration des ressources humaines et du personnel de l'OMPI, car elle est directement liée à l'efficacité organisationnelle et à l'orientation vers les services, ainsi qu'à la capacité de faire face rapidement et de manière adéquate aux nouvelles évolutions. Comme toute autre organisation, les ressources humaines de l'OMPI constituent la colonne vertébrale de l'Organisation, car elles constituent un élément essentiel au bon fonctionnement de l'Organisation. À cet égard, le groupe prend note du rapport annuel sur les ressources humaines figurant dans le document WO/PBC/INF/1. Nous savons que le Directeur général de l'OMPI a fait des efforts positifs pour améliorer la représentation géographique du personnel. Tout en saluant et en reconnaissant l'importance des efforts déployés par le Secrétariat pour réduire les lacunes actuelles, nous estimons qu'il faut prendre d'autres mesures pour assurer une représentation géographique équilibrée au sein de l'Organisation. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique souligne qu'il importe de respecter les principes de transparence et de responsabilité dans tous les aspects de la gestion des ressources humaines. Il est essentiel d'assurer une représentation géographique, non seulement au niveau régional, mais aussi au niveau sous-régional et au niveau des pays. Selon le rapport présenté par le gestionnaire des ressources humaines, certaines régions, comme le Moyen-Orient, ne sont pas suffisamment représentées au sein de l'effectif de l'OMPI, ce qui doit être pris en considération. Nous demandons instamment que l'on s'attache à répondre aux besoins des pays non représentés et sous-représentés et à promouvoir leur entrée dans le personnel de l'OMPI. Le groupe des pays

d'Asie et du Pacifique attend avec intérêt d'intensifier les efforts de sensibilisation auprès des États membres non représentés et sous-représentés afin d'améliorer la représentation géographique. Les résultats positifs de la politique de l'OMPI en matière d'égalité entre les sexes devraient continuer à inspirer les efforts en matière de représentation géographique. Nous demandons également de la prudence dans la mise en œuvre des politiques de diversité qui peuvent avoir des implications politiques, car il est essentiel de maintenir la neutralité et l'équité dans les processus décisionnels. Enfin, Monsieur le président, tout en prenant note du point 16 de l'ordre du jour – Avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, tel qu'il figure dans les documents A/55/INF/11, WO/PBC/31/3 et WO/PBC/37/7, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique espère que le comité sera en mesure de progresser sur ce point important et urgent de l'ordre du jour, et nous attendons avec intérêt des délibérations constructives qui pourront faciliter une décision rapide sur cette question en suspens. Permettez-moi de vous assurer que notre groupe est prêt à contribuer activement, dans un esprit constructif, à l'adoption d'une décision sur la méthodologie permettant de décider de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, conformément aux principes directeurs. Le groupe réaffirme une fois encore sa volonté de contribuer positivement aux délibérations et aux travaux de ce comité. Je vous remercie, Monsieur le président.

23. La délégation du Kenya : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation du Kenya a l'honneur de faire la déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains vous félicite, Monsieur le président, ainsi que vos vice-présidents, pour l'excellente gestion des affaires de ce comité et félicite le vice-président par intérim pour son élection. Le groupe remercie également le Secrétariat de la diligence et des efforts qu'il a déployés pour préparer les documents en vue de leur examen à cette session. Le groupe affirme le rôle crucial du Comité du programme et budget dans la supervision des activités et des questions budgétaires de l'OMPI et la fourniture des orientations nécessaires pour que l'Organisation s'acquitte de son mandat. Cela confirme également l'idée que l'OMPI reste une organisation dirigée par ses États membres. Le groupe affirme donc son engagement et son soutien aux travaux et à la fonction du comité au cours de cette session. Il prend note des différents points à l'ordre du jour et des différents rapports relatifs à l'audit et au contrôle, ainsi qu'à l'examen de la performance et de la situation financière. Nous prenons également note des points de suivi qui viennent à la suite de la session du comité de 2023 et des assemblées des États membres de l'OMPI. Monsieur le président, le groupe et ses membres formuleront des observations détaillées sur ces points au fur et à mesure qu'ils seront examinés et, entre autres préoccupations, attendront avec intérêt d'évaluer la contribution de l'OMPI au Plan d'action pour le développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que le renforcement de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, de suivre les progrès accomplis dans la lutte contre la représentation géographique inéquitable de l'effectif de l'OMPI, d'évaluer les progrès accomplis dans l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI afin d'améliorer leur efficacité et leur performance, de tenir compte des caractéristiques et des types de fonctionnement distincts de chaque bureau extérieur, et de suivre les mesures prises pour renforcer la politique et le cadre de gouvernance en matière de placements. Comme toujours, le groupe des pays africains participera de manière constructive aux délibérations de cette session et espère parvenir à des résultats mutuellement acceptables. Je vous remercie, Monsieur le président.

24. La délégation de la Chine : Merci infiniment, Monsieur le président. Bonjour, chers collègues. Tout d'abord, au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence de la trente-septième session du PBC. Nous soutenons pleinement votre travail. Nous félicitons également les deux vice-présidents pour leur élection. Nous remercions le Secrétariat pour les préparatifs en amont de cette réunion, ainsi que le Directeur général Daren Tang pour sa déclaration. Monsieur le président, la Chine se réjouit de constater que l'Organisation a enregistré un excédent de 113,8 millions de francs suisses en 2023, et que les placements de l'an dernier ont enregistré des gains considérables ayant permis de compenser

les pertes de 2022. Les systèmes de services du PCT et de Madrid sont restés stables l'année dernière, tandis que les recettes du système de La Haye continuent d'augmenter, ce qui établit des bases solides pour le bon fonctionnement et l'évolution de l'Organisation. Nous suggérons que l'OMPI, en tant qu'une des institutions spécialisées des Nations Unies, continue de mettre en œuvre activement le Plan d'action des Nations Unies pour le développement durable et son propre Plan d'action pour le développement, et que l'OMPI devrait également promouvoir le développement équilibré du système mondial de la propriété intellectuelle. Dans le même temps, l'OMPI devrait se concentrer sur ses principales responsabilités et activités et tenir pleinement compte de l'intérêt des utilisateurs des systèmes internationaux de propriété intellectuelle tels que le PCT, Madrid et La Haye d'assurer le développement durable de ces systèmes. Monsieur le président, une situation financière saine est le fondement du bon fonctionnement de l'OMPI, la Chine attache une grande importance aux travaux de ce comité, et nous pensons que le Secrétariat devrait continuer à renforcer la gestion des résultats du budget, améliorer efficacement la transparence du Rapport sur la performance et des autres documents financiers et administratifs, accroître l'efficacité, renforcer les contrôles internes et la responsabilité et améliorer la gouvernance. La réunion portera sur les rapports annuels de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), du vérificateur externe des comptes, de la Division de la supervision interne (DSI), du Rapport sur la performance de l'OMPI 2022-2023, de la proposition relative au projet de plan-cadre d'équipement, etc. La Chine est prête à travailler avec d'autres parties et notre délégation participera activement aux consultations sur divers sujets de manière constructive. Nous sommes convaincus que sous votre solide leadership, cette session sera une réussite complète. Je vous remercie, Monsieur le président.

25. La délégation du Brésil : Je vous remercie, Monsieur le président. Je vais prononcer une version abrégée de notre déclaration d'ouverture. Une déclaration plus détaillée sera soumise au Secrétariat pour enregistrement. Monsieur le Directeur général Tang, Monsieur le président, les vice-présidents, les directeurs de division, les membres du Secrétariat, les délégués, les collègues au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la délégation du Brésil a l'honneur de prendre la parole à la trente-septième session du Comité du programme et budget de l'OMPI. Monsieur le président, nous nous réunissons à un moment clé de l'Organisation, au lendemain d'une conférence diplomatique fructueuse au cours de laquelle tous les États membres ont été guidés par une volonté commune de faire progresser le système mondial de la propriété intellectuelle. Puisse également dans cette énergie pour le travail de cette semaine. Tout d'abord, je tiens à exprimer notre gratitude pour le rapport annuel détaillé sur les ressources humaines, qui met en évidence les progrès accomplis dans le renforcement des initiatives de l'OMPI en matière de diversité du personnel et de renforcement des capacités. Le document décrit les progrès réalisés dans le cadre des initiatives de la stratégie en matière de ressources humaines pour 2022-2026, y compris la transition vers une approche fondée sur la confiance, l'apprentissage et le perfectionnement stratégiques et l'engagement accru du personnel pour une culture organisationnelle dynamique. Il semble important que ces initiatives préservent et promeuvent la représentation des sexes et géographique, en veillant également à ce que la diversité des générations soit prise en compte dans un contexte de culture organisationnelle inclusive avec une représentation égale à tous les niveaux de l'Organisation. Nous félicitons l'Organe consultatif indépendant de surveillance pour son rapport qui souligne l'importance de mécanismes de surveillance solides pour préserver l'intégrité et l'efficacité du fonctionnement de l'OMPI. De même, le rapport du vérificateur externe des comptes donne l'assurance que l'Organisation a de bons résultats financiers. En effet, l'OMPI a mis en place un système complet de contrôle interne pour assurer le respect de son cadre réglementaire. Toutefois, il existe des domaines spécifiques où l'OMPI cherche à renforcer et à rationaliser le contrôle. Il semble nécessaire que ces activités visent à réduire les contrôles redondants et à favoriser un suivi efficace. Renforcer la capacité de l'Organisation à gérer et à rationaliser les processus de contrôle. Le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023 et sa validation par la DSI reflètent des réalisations significatives dans le cadre d'objectifs très stratégiques, en particulier en ce qui concerne le

renforcement de l'innovation et de la créativité dans le monde. En outre, le rapport financier annuel et les états financiers pour 2023 donnent une image claire de la santé financière de l'OMPI, renforçant ainsi notre confiance dans la gestion financière de l'Organisation. Toutefois, dans la mesure où l'OMPI est exposée à des risques de change en raison de transactions dans des devises autres que le franc suisse, les pratiques et les stratégies visant à atténuer les effets négatifs des fluctuations des taux de change sur les résultats financiers de l'OMPI ne sont pas encore claires. Alors que nous examinons ces documents de fond, restons guidés par notre vision commune de la promotion d'un système mondial de propriété intellectuelle inclusif, novateur et durable. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes réaffirme son engagement à collaborer avec tous les États membres et les parties prenantes pour atteindre les objectifs stratégiques énoncés dans notre programme. Pour cela, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, comme il a déjà été convoqué, souhaite appuyer la nomination par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique de l'Ambassadeur Bilal Ahmad du Pakistan, déjà élu, à la vice-présidence par intérim du comité, en lui souhaitant bonne chance dans la poursuite de l'important travail du comité. Monsieur le président, je tiens à conclure cette intervention en réitérant l'engagement de notre groupe à travailler avec ce comité. Vous pouvez compter sur notre participation proactive et constructive. Je vous remercie.

26. La délégation de la Pologne : Monsieur le Directeur général, Monsieur le président, distingués collègues, un très bon lundi matin à tous. La Pologne est honorée de transmettre la déclaration liminaire au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous remercions le Directeur général pour ses observations liminaires. Étant donné que cette session du comité est la première réunion du PBC après le concours de la première conférence de l'OMPI cette année, permettez-moi une fois de plus de vous féliciter, Monsieur le Directeur général, Monsieur le président, l'ensemble de l'équipe de l'OMPI et également les membres de l'OMPI, pour cette réussite historique et le parachèvement du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Les résultats de la conférence diplomatique ont ouvert la voie à une protection plus forte et plus efficace de la propriété intellectuelle au niveau mondial et méritent donc reconnaissance et célébration. Nous attendons avec impatience un travail tout aussi efficace lors de la conférence qui aura lieu en novembre de cette année. Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, ainsi que vos vice-présidents, pour vos élections, et de vous souhaiter tout succès dans votre travail. Vous pouvez compter sur le soutien des groupes. Nous remercions également le Secrétariat de l'OMPI pour ses travaux préparatoires visant à garantir la qualité des documents et la collaboration avec les membres de l'OMPI avant la présente session. Nous saisissons cette occasion et réitérons notre demande de rendre les documents accessibles aux membres de l'OMPI suffisamment en avance de la réunion du comité. Bien que de nombreux documents aient été préparés à l'avance, nous ne pouvons que constater le retard de publication de certaines informations importantes comme le rapport annuel sur les ressources humaines. Compte tenu de l'importance et de l'étendue du document, nous considérons qu'il est nécessaire de consacrer plus de temps à son analyse, ce qui constitue un élément important dans le processus de préparation de nos travaux lors des réunions du comité du PBC. Dans ce contexte, les membres du groupe souhaiteraient un débat approfondi et exhaustif sur le calendrier des travaux de l'OMPI, en particulier en vue de revenir à l'Assemblée générale de l'OMPI qui se tiendra à l'automne. Le temps écoulé entre les réunions des Assemblées générales du PBC constitue une partie importante des consultations et des discussions informelles sur des questions d'importance stratégique pour l'Organisation. C'est essentiel dans le contexte des discussions budgétaires de l'année prochaine, qui constitueront le dernier cycle de la stratégie actuelle à moyen terme. Monsieur le président, dans le cadre de la session du PBC de cette semaine, le groupe attend avec intérêt les discussions fructueuses, honnêtes et constructives fondées sur les documents et les rapports présentés ainsi que sur les propositions qui constituent la base de nos travaux. Nous sommes reconnaissants à l'OCIS, à la DSI ainsi qu'au vérificateur externe des comptes pour les rapports et nous sommes impatients de les examiner en détail. Nous attendons un examen constructif du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023, qui est un document clé reflétant le fonctionnement de

l'Organisation dans le contexte de la stratégie à moyen terme. Dans le même temps, nous attendons avec impatience de recevoir des mises à jour exhaustives sur le rapport financier annuel et les états financiers 2023 ainsi que sur les placements. Comme par le passé, les membres continueront de participer activement aux travaux du comité afin de réaliser des progrès constructifs sur l'avant-projet de mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. De même, nous participerons activement à la discussion en cours concernant la méthodologie de répartition des recettes et des dépenses par union. Enfin, permettez-moi de souligner que la gestion inclusive et équilibrée des ressources humaines reste une priorité pour le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Si nous représentons la région constamment sous-représentée au sein du bureau international de l'OMPI, la mise en œuvre efficace et rapide du plan d'action pour la diversité géographique adopté en 2023 est notre priorité stratégique. Nous attendons donc avec intérêt le débat de fond sur le Rapport annuel sur les ressources humaines en vue de recevoir un aperçu détaillé des progrès accomplis dans le domaine de l'équilibre géographique entre les sexes dans les travaux de l'OMPI et d'identifier toutes les solutions possibles qui pourraient contribuer à une progression plus efficace de ces travaux. Monsieur le président, à la lumière de la semaine intensive qui nous attend, permettez-moi de vous rassurer une fois de plus sur l'engagement constructif et substantiel ainsi que sur le soutien du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes dans les travaux de ce comité. Je vous remercie.

27. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe B souhaite commencer par féliciter le président et les vice-présidents pour leur élection. Monsieur le président, le groupe B est convaincu que nous pourrions compter sur votre leadership lors de cette trente-septième session du PBC pour orienter les débats. Nous aimerions remercier le Secrétariat pour le travail considérable qu'il a accompli dans l'organisation de la présente session et la préparation des documents. Nous exprimons notre déception qu'un document important, comme le Rapport annuel sur les ressources humaines, ait été publié à nouveau au début de la trente-septième session du PBC. Ce court délai limite la capacité des États membres d'examiner et d'analyser en profondeur son contenu pour que les groupes coordonnent et rassemblent leurs points de vue. Cependant, nous notons les séances d'information fournies sur le document par le Département de la gestion des ressources humaines, et nous l'en remercions. L'une des raisons de ce court laps de temps peut être la décision de déplacer les assemblées au mois de juillet, ce qui met le Secrétariat et les États membres dans une situation difficile. Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises à ce comité ainsi qu'aux assemblées, le calendrier précédent dans lequel les assemblées se tenaient à l'automne fonctionnait bien pour toutes les délégations. Changer un système qui fonctionne ne semble justifié que si l'on améliore encore l'efficacité et la qualité de nos préparatifs, or, comme nous pouvons le constater aujourd'hui, c'est le contraire qui continue de se produire. Par conséquent, le groupe renouvelle fermement sa demande de rétablir la tenue des assemblées générales à l'automne. Le groupe B souhaiterait exprimer sa gratitude continue au vérificateur externe des comptes, à l'Organe consultatif indépendant de surveillance et à la Division de la supervision interne pour leurs rapports au comité. Ils jouent un rôle essentiel dans le mécanisme d'audit et de supervision de l'OMPI. Nous avons grandement bénéficié de l'expertise et des connaissances du vérificateur externe des comptes sortant, et nous sommes impatients de travailler avec le vérificateur entrant. Nous aborderons les changements de personnel plus tard dans la semaine. Dans l'intérêt du temps, nous présenterons des observations de fond au titre des points de l'ordre du jour pertinents. Monsieur le président, notre groupe est convaincu que vos conseils avisés et nos efforts collectifs tout au long de la présente session nous conduiront à des débats fructueux ainsi qu'à des résultats positifs. Vous pouvez compter sur le plein appui du groupe B dans cet effort. Je vous remercie, Monsieur le président.

28. La délégation de l'Ukraine : Merci, Monsieur le Directeur général, Monsieur le président, l'Ukraine s'est alignée sur la déclaration faite par le représentant de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. L'Ukraine vous remercie, ainsi que les

vice-présidents et le Secrétariat de l'OMPI, pour la préparation de cette session du comité, et nous remercions le Directeur général de l'OMPI pour ses observations liminaires. Nous reconnaissons l'importance des travaux du Comité du programme et budget pour la mise en œuvre de la nouvelle vision de l'OMPI et la réalisation des objectifs du plan stratégique pour 2022-2026, et nous sommes convaincus que ce comité mènera des débats fructueux sous votre direction. Il est du ressort de ce comité de prendre en compte les conséquences et des actions entreprises par l'un des États membres et de prendre les décisions appropriées pour les contrecarrer. Comme l'indique le plan stratégique à moyen terme de l'OMPI, la propriété intellectuelle doit être considérée plus largement comme un outil puissant pour relever les défis mondiaux auxquels nous sommes collectivement confrontés en matière de croissance et de développement et pour tous, partout dans le monde. Aujourd'hui, cela fait 838 jours que la Fédération de Russie a lancé une invasion à grande échelle de l'Ukraine. La Russie continue de cibler délibérément toute l'industrie créative et culturelle en Ukraine. Il y a à peine deux semaines, une imprimerie de Kharkiv a été frappée par des attaques russes, faisant 7 morts et 21 blessés. Et cette imprimerie est l'un des plus grands complexes d'impression à cycle complet en Europe, non seulement des livres pour les maisons d'édition, mais aussi pour presque tous les éditeurs ukrainiens. La Russie doit être traduite en justice pour des infrastructures civiles endommagées et détruites en Ukraine. Leur nombre a dépassé les 162 000, dont 130 bâtiments résidentiels, 3221 établissements d'enseignement et 758 établissements médicaux, 557 édifices culturels et 184 édifices religieux. Et plus de 3000 réseaux d'eau et d'électricité. L'agression russe détruit le patrimoine culturel de l'Ukraine à une échelle inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle a endommagé et détruit environ 2000 objets d'infrastructure culturelle, dont 689 bibliothèques, 115 musées et galeries, 38 théâtres, cinémas et philharmoniques ainsi que 929 objets du patrimoine culturel de l'Ukraine. Le prix global de la reprise, conséquence des ravages causés par la Russie, a atteint 486 milliards de dollars selon le dernier rapport de la Banque mondiale. Elle estime les dégâts directs de la guerre à près de 152 milliards de dollars. Malgré cela, l'économie ukrainienne poursuit sa tendance à la reprise, et notre objectif est d'atteindre non seulement nos revenus d'avant-guerre, mais des revenus encore plus élevés. La guerre totale menée par la Russie contre l'Ukraine sape les efforts de l'OMPI et des agences des Nations Unies tout en profitant de tous les privilèges et en abusant du droit de la propriété intellectuelle. Cela nuit non seulement à la communauté mondiale, mais aussi aux détenteurs de droits individuels. Les actes illicites internationaux commis par la Fédération de Russie ont sans aucun doute affecté la diffusion des connaissances et des projets de l'OMPI ainsi que l'utilisation des résultats des activités des bureaux extérieurs. L'Ukraine demande l'arrêt immédiat du financement des projets en Fédération de Russie, en particulier à Moscou. La Russie devrait se voir refuser le privilège de l'OMPI. Cher président, enfin, nous exprimons notre gratitude au Secrétariat et à l'ensemble des membres de l'OMPI qui continuent à apporter un soutien et une solidarité inébranlables à l'Ukraine et à son peuple. Je vous remercie, Monsieur le président.

29. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation de la Fédération de Russie est heureuse de vous saluer, vous et vos vice-présidents, et nous espérons que, sous votre direction avisée et impartiale, nous parviendrons à progresser dans l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session du comité. Nous sommes heureux de saluer le Directeur général, son adjoint, M. Staines, les collègues du Secrétariat et les participants de la trente-septième session du PBC. Nous remercions le Directeur général de sa déclaration d'ouverture inspirante devant ce comité, l'un des organes les plus importants de l'OMPI. Nous saluons et notons l'importance d'un certain nombre de points essentiels de l'ordre du jour que nous devons examiner cette semaine, en particulier le rapport de la Division de la supervision interne (DSI) et de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), les propositions relatives aux projets du plan-cadre d'équipement, l'avant-projet de mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI, le principe de durabilité dans le contexte des achats et le Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). Nous reconnaissons l'importance du programme numérique de l'OMPI, en

particulier l'introduction de technologies de pointe dans les activités opérationnelles, avec la prudence voulue en ce qui concerne les questions de sécurité. En particulier dans le contexte des systèmes d'enregistrement international et de la mise en œuvre des dispositions des traités internationaux administrés par l'OMPI, tels que le traité adopté lors de la récente conférence diplomatique, le traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter tous ceux qui ont des liens avec l'OMPI pour cette réussite historique. En outre, nous souhaitons examiner le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023, ainsi que la question de la répartition géographique équitable et des mesures prises pour parvenir au développement durable et renforcer la fonction de contrôle et de surveillance au sein de l'Organisation afin d'en assurer le bon fonctionnement. Nous soulignons également que, lors de la planification et de la mise en œuvre des travaux de l'OMPI et de la prise de décisions, nous devons tenir compte des perspectives à long terme et des intérêts stratégiques des parties. À cet égard, nous pensons qu'il est très important que les mesures prises ne soient pas délibérément et injustement politisées et que les travaux du comité soient fondés sur les principes de transparence, d'inclusion et de multilatéralisme. Pour notre part, notre délégation est prête à participer activement au débat sur le vaste ordre du jour et dans un esprit constructif et apporte des contributions substantielles aux travaux du comité afin que le système mondial de propriété intellectuelle fonctionne réellement pour le bien de tous. Je vous remercie, Monsieur le président.

30. La délégation du Pakistan : Je vous remercie, Monsieur le président. D'emblée, le Pakistan s'aligne sur la déclaration faite par la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Ma délégation exprime sa confiance dans votre gestion de la PBC et vous félicite, ainsi que les vice-présidents, pour la prise en charge de vos postes. Nous profitons également de cette occasion pour remercier les groupes régionaux pour leur soutien à la nomination de l'Ambassadeur Bilal Ahmad. Nous remercions également l'honorable Directeur général pour ses observations liminaires. Ma délégation a pris note des précieux rapports fournis par le Secrétariat en ce qui concerne l'audit et la surveillance, le Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) et le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023. Monsieur le président, nous nous pencherons séparément sur ces rapports dans le cadre des points pertinents de l'ordre du jour, mais je voudrais souligner quelques points importants à ce stade. Tout d'abord, nous sommes ravis que l'OMPI ait pu maintenir des recettes saines ainsi qu'une gestion financière prudente. Nous espérons que ces tendances positives se poursuivront sur le long terme. Deuxièmement, nous apprécions la priorité accordée par la direction au Plan d'action pour le développement dans tous les secteurs de l'OMPI et l'obtention de résultats concrets dans le cadre du pilier stratégique pour l'exercice biennal 2022-2023. Les résultats obtenus dans le cadre du pilier stratégique n° 4, avec pour priorité des projets d'intervention motivés par la demande et une attention accrue portée à la conclusion de l'OMPI sur les ODD, sont des signes encourageants pour les États membres qui cherchent à insuffler les avantages de la propriété intellectuelle, en particulier dans les segments défavorisés de la société. Enfin, en ce qui concerne l'avant-projet de mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI, cette réunion offre une autre occasion de combler les divergences sur les principales questions en suspens afin de permettre une évaluation objective du réseau des bureaux extérieurs. Conformément aux principes directeurs sur le principe adopté lors des assemblées de l'OMPI de 2015, nous appuyons fermement une évaluation indépendante et externe afin de garantir l'objectivité du processus. Soyez assuré de l'appui sans réserve de ma délégation au cours de cette réunion. Je vous remercie.

31. La délégation de la Pologne : Merci infiniment, Monsieur le président. Je m'excuse d'avoir repris la parole. Je voudrais faire cette déclaration, en réaction à la déclaration faite par la délégation de l'Ukraine. Monsieur le président, les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes condamnent l'agression continue du territoire ukrainien par la Russie et appellent au plein respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de

l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous sommes profondément préoccupés par les informations alarmantes faisant état de la poursuite des attaques, y compris contre des installations civiles. Bien que ce comité offre l'occasion d'examiner les moyens d'améliorer les activités de l'OMPI en vue de favoriser la mise en place d'un écosystème mondial efficace de la propriété intellectuelle, afin de promouvoir l'innovation et la créativité, il reste important de réfléchir à l'impact négatif de cette guerre qui, en plus de deux ans, a causé des dommages sans précédent à l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle. Les dommages subis par le système ukrainien de propriété intellectuelle résultent de cette agression non provoquée et la Fédération de Russie en est responsable. Dans ces circonstances, le fonctionnement du bureau extérieur de l'OMPI à Moscou suscite une profonde inquiétude pour les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, considérant que la Russie continue d'ignorer le droit international. Nous insistons sur la nécessité pour l'OMPI d'aider les institutions ukrainiennes à développer les entreprises, la recherche éducative et les institutions culturelles. Ceci est particulièrement important à la lumière de la décision adoptée lors de l'Assemblée générale de l'OMPI en juillet 2023 sur l'assistance et le soutien au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes ont réaffirmé la résolution ES 11/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies condamnant la tentative d'annexion du territoire ukrainien. Nous continuons à soutenir le peuple ukrainien. Merci.

32. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe B est pleinement solidaire du peuple ukrainien. Nous condamnons avec la plus grande fermeté la guerre injustifiée et non provoquée menée par la Russie contre l'Ukraine. Le groupe B rappelle la décision de l'Assemblée générale concernant le document A/63/8 sur l'assistance et le soutien au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. La tentative de la Russie d'annexer les territoires ukrainiens déclarés le 30 septembre 2022 met en évidence l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de l'Ukraine. À ce titre, la Russie viole le droit international. Par conséquent, le groupe B ne reconnaît pas la tentative d'annexion des territoires ukrainiens à la Fédération de Russie. L'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine doivent être pleinement respectées dans le cadre du système mondial de propriété intellectuelle. Je vous remercie, Monsieur le président.

33. La délégation de la Belgique (Union européenne) : Je vous remercie, Monsieur le président. J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Deux ans après le début de la guerre d'agression lancée par la Russie contre l'Ukraine, et 10 ans après l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Russie, toutes deux en violation manifeste de ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, l'Union européenne soutient de plus en plus fermement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous exigeons donc que la Fédération de Russie mette immédiatement fin à son invasion de l'Ukraine et cesse toutes les violations du droit international. La Russie doit retirer instantanément et complètement ses troupes de l'ensemble du territoire de l'Ukraine et respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La Russie et ses dirigeants doivent être tenus pleinement responsables pour avoir mené une guerre d'agression contre l'Ukraine et pour d'autres crimes graves en vertu du droit international ainsi que pour les dégâts massifs causés par sa guerre. À cet égard, compte tenu du contexte géopolitique, nous sommes préoccupés par les activités d'au moins un des bureaux extérieurs existants. L'Union européenne reste déterminée à soutenir la réparation, le relèvement et la reconstruction de l'Ukraine en coordination avec ses partenaires internationaux. Alors que nos délibérations au sein du Comité du programme et budget porteront sur la manière dont l'OMPI peut jouer son rôle pour veiller à ce que ses ressources soient axées sur les besoins réels sur le terrain, l'UE et ses États membres réaffirment l'impact négatif de la guerre d'agression russe en cours sur l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle, comme l'a signalé l'OMPI

dans le document A/64/8. L'UE et ses États membres reconnaissent l'importance de l'assistance et du soutien de l'OMPI au secteur ukrainien de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle. Nous saluons donc la décision de la soixante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI de poursuivre ces activités, en espérant un processus de rétablissement rapide et efficace de l'écosystème de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Je vous remercie, Monsieur le président.

34. La délégation de la République de Corée : Merci, Monsieur le président de me donner la parole à nouveau. La délégation de la République de Corée tient à vous féliciter, vous et vos vice-présidents, pour leur élection, et nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude au Secrétariat de l'OMPI pour les efforts considérables qu'il a déployés pour organiser cette session de la réunion du comité. Ma délégation est heureuse de constater la stabilité financière de l'OMPI dans un contexte d'incertitudes économiques mondiales. Les systèmes du PBC, de Madrid et de La Haye contribuent de manière significative aux finances de l'OMPI, mais nous sommes préoccupés par la baisse du nombre de demandes au titre du PCT et de Madrid en 2023. Étant donné qu'une part importante des recettes de l'OMPI provient des services de demandes internationales, il est essentiel que le Secrétariat de l'OMPI et les États membres poursuivent leurs efforts pour encourager l'utilisation continue de ces systèmes mondiaux de propriété intellectuelle afin d'éviter une baisse du nombre de déposants. La République de Corée reste déterminée à combler le fossé entre les pays en développement et les pays développés grâce au cadre des fonds en fiducie. Alors que nous entamons la deuxième décennie de cette contribution bilatérale, nous poursuivons nos efforts pour sensibiliser davantage les jeunes et les PME à la propriété intellectuelle, réduire l'écart entre les sexes en matière de propriété intellectuelle et partager notre expertise avec d'autres États membres. Pour commémorer le 20^e anniversaire du Fonds fiduciaire de Corée, nous prévoyons d'organiser une manifestation parallèle à l'Assemblée générale de l'OMPI le mois prochain. Nous attendons avec impatience l'intérêt et la participation de nombreux États membres de l'OMPI. Monsieur le président et les États membres, ma délégation est déterminée à engager des délibérations sur tous les points de l'ordre du jour de ce comité, en particulier sur les bureaux extérieurs de l'OMPI, et nous soulignons l'importance d'améliorer les services de l'OMPI. C'est pourquoi nous exhortons le Secrétariat de l'OMPI à redoubler d'efforts pour faciliter les débats sur la création de nouveaux bureaux extérieurs. Nous attendons avec intérêt de débattre de manière constructive de ces points ainsi que des autres questions tout au long de la session. Je vous remercie, Monsieur le président.

35. La délégation de la Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président. La délégation de la Fédération de Russie souhaite exercer son droit de réponse et déclarer ce qui suit : nous rejetons catégoriquement les allégations formulées par un certain nombre de délégations à l'encontre de la Fédération de Russie, car elles ne reflètent pas la situation réelle et ne concernent pas les questions devant être examinées par le Comité du programme et budget. Aucun des points de l'ordre du jour ne prévoit de discussion sur la question de la guerre et de la paix. Nous voudrions insister sur le fait qu'il est totalement inacceptable d'avoir un tel spectacle politique à l'OMPI, et qu'il est encore plus inacceptable d'entendre de telles déclarations de la part d'un pays dont les forces armées attaquent quotidiennement des installations et des populations civiles, de même que de la part des États qui fournissent des armes à ce pays pour qu'il puisse mener ces attaques. Nous les invitons à s'abstenir de faire des déclarations qui politisent artificiellement la tribune de l'OMPI et à se concentrer sur les questions dont est saisi le Comité du programme et budget. Je vous remercie.

36. La délégation du Nigéria : Merci, Monsieur le président. La délégation du Nigéria vous félicite, Monsieur le président, ainsi que les vice-présidents, et vous félicite de votre leadership au sein de ce comité. Notre délégation tient à adresser ses égards au Directeur général, et nous apprécions les efforts du Secrétariat ainsi que l'excellente préparation des documents pour cette session. La délégation a repris à son compte la déclaration faite par la délégation du

Kenya au nom du groupe des pays africains. Monsieur le président, ma délégation tient à reconnaître et à saluer le travail accompli par le Secteur administration, finances et gestion de l'OMPI, sous la direction avisée du sous-directeur général Andrew Staines, en particulier pour assurer le succès opérationnel et la viabilité financière de l'Organisation. En ce qui concerne les premiers sujets relatifs à l'audit et au contrôle, ma délégation se félicite des rapports présentés au comité par le vérificateur externe des comptes, l'OCIS et la DSI. Nous sommes heureux de constater que ces organes continuent d'exercer leurs fonctions, conformément aux principes de transparence, d'efficacité et d'efficience de leurs travaux. Ma délégation est ravie de prendre note du rapport annuel de l'OMPI sur les ressources humaines. Nous saluons les efforts déployés par l'OMPI pour lancer le nouveau Plan d'action pour la diversité géographique, conscient de la nécessité impérieuse d'accélérer le renforcement de la diversité géographique au sein de l'effectif de l'OMPI. Nous attendons avec intérêt de voir cette initiative réaliser l'objectif qu'elle vise à combler l'énorme écart et à maintenir l'équilibre dans la représentation géographique des fonctionnaires de l'OMPI. Monsieur le président, enfin, notre délégation tient à remercier les autres États membres d'avoir partagé leurs points de vue et leurs contributions à l'égard de l'avant-projet de mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI et nous espérons que de nouveaux progrès seront réalisés au cours de cette session du comité. En tant qu'hôte de l'un des bureaux extérieurs de l'OMPI, permettez-moi, Monsieur le président, d'indiquer que le Nigéria croit fermement à une évaluation équilibrée, transparente et équitable des bureaux extérieurs de l'OMPI, menée en consultation avec les pays hôtes. Ma délégation est impatiente de partager des points de vue spécifiques sur les points pertinents de l'ordre du jour au cours de la semaine. Soyez assuré, Monsieur le président, que la délégation du Nigéria a confiance dans votre capacité à diriger avec succès les efforts de cette conférence, et nous nous engagerons de manière constructive pendant les délibérations sur les points de l'ordre du jour. Je vous remercie.

37. Le président : Merci pour votre déclaration. Je donne maintenant la parole aux délégations pour leurs autres observations. Étant donné qu'il n'y a aucune demande de la part des délégations qui participent à distance, ce point de l'ordre du jour est clos. Permettez-moi d'exprimer ma gratitude pour les paroles aimables que les délégations ont adressées au président et aux vice-présidents dans leurs déclarations et observations.

38. Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/37/1).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS)

39. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/37/2.

40. Le président : Conformément à son mandat, l'OCIS soumet au PBC des rapports écrits sur ses activités. Je suis heureux de voir que nous sommes rejoints aujourd'hui, en personne, par le président et le vice-président de l'OCIS, et permettez-moi maintenant d'inviter le président de l'OCIS à présenter le point 4 de l'ordre du jour. M. Keuppens, vous avez la parole.

41. Le président de l'OCIS : Merci infiniment, Monsieur le président. Cher président, cher vice-président, Monsieur le Directeur général, membres du Secrétariat, distingués Ambassadeurs, Excellences, délégués, je m'appelle Bert Keuppens. Je suis l'actuel président de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI, l'OCIS. Le vice-président, David Kanja, est également présent dans la salle pour cette présentation. Ce qui suit est un bref résumé des activités importantes de l'OCIS, telles qu'elles figurent dans notre rapport annuel, le document WO/PBC/37/2. J'ai le plaisir d'annoncer que l'OCIS fonctionnait à nouveau avec sept membres dûment représentés et élus dans chaque groupe. L'OCIS est entièrement constitué et fonctionne efficacement conformément à son mandat révisé et a fourni des séances d'information aux États membres à la fin de chaque session. De plus, nous

fournissons des séances d'information au Secrétariat conformément à notre mandat révisé depuis les trois dernières réunions. L'OCIS est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité du programme et budget. Il sert ces organismes à titre consultatif d'expert indépendant. Notre mandat comprend des responsabilités en matière d'information financière, de gestion des risques, de contrôle interne, de vérification externe des comptes, de supervision interne et de déontologie. Je vais maintenant aborder brièvement chaque point, qui est abordé plus en détail dans notre rapport. En ce qui concerne la supervision interne, l'OCIS a examiné la mise en œuvre du programme de travail de supervision de l'année dernière et a donné des conseils et approuvé le nouveau programme de travail pour 2024. Cela comprenait l'examen de sept rapports d'audit interne, de deux rapports d'évaluation, de 14 rapports d'enquête complets et de trois rapports à l'intention de la direction. L'OCIS a donné suite à toutes les recommandations en suspens et a été périodiquement informé de l'état d'avancement des enquêtes. La Division de la supervision interne a subi un certain nombre de changements sous l'égide de la nouvelle directrice et l'OCIS s'est félicité en particulier d'un plan de travail mieux aligné sur le plan stratégique à moyen terme. Le nombre de postes vacants est en cours de traitement et le plan de travail 2023 a été mis en œuvre malgré ces postes vacants à l'aide de ressources externes. Chaque fois que nécessaire, des débats constructifs ont eu lieu avec la DSI et sa directrice afin de rationaliser les méthodes de travail, par exemple dans le traitement des enquêtes, ainsi que le mécanisme d'intégration et l'introduction d'un processus d'examen préalable pour traiter les nouvelles allégations. En ce qui concerne les vérifications externes des comptes, l'OCIS a discuté avec les représentants du vérificateur externe des comptes de la planification et des résultats intermédiaires de l'audit des états financiers pour 2023 de l'OMPI. L'OCIS a noté que le vérificateur externe des comptes avait indiqué qu'aucun risque important n'avait été identifié au terme de son audit. Bien qu'il ne soit pas couvert par notre rapport annuel actuel, je voudrais ajouter que lors de notre soixante-troisième session, l'OCIS a accueilli favorablement l'avis sans réserve, sans modification, des états financiers pour 2023, et a pris note des observations et recommandations formulées dans le rapport détaillé. L'OCIS a également examiné les dispositions relatives à la transition et au transfert entre les vérificateurs externes aux comptes sortants et entrants. L'OCIS tient à exprimer sa gratitude pour sa collaboration constructive avec le vérificateur externe des comptes sortant ainsi pour sa contribution importante à cette institution. S'agissant de l'information financière, l'OCIS prend acte de la situation financière et des résultats, tels qu'ils sont désormais reflétés dans les états financiers pour 2023. L'OCIS a eu des délibérations poussées sur le cadre de gouvernance de la gestion des investissements. Nous avons également examiné le caractère approprié des hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'assurance maladie après la cessation de service, des prévisions et des résultats des commissions perçues, ainsi que de l'utilisation et du caractère approprié des nouvelles normes comptables IPSAS. L'OCIS a noté que les états financiers étaient de grande qualité et étaient conformes à toutes les normes comptables et d'information. L'OCIS a également examiné les options envisagées pour séparer les actifs et les passifs de l'AMCS, un sujet qui sera examiné plus tard au cours de la session. En ce qui concerne la gestion des risques et le contrôle interne, l'OCIS a pris note des progrès accomplis dans la gestion des risques et s'est félicité de sa poursuite, qui avait désormais bien évolué. L'OCIS a également examiné les contrôles relatifs à la continuité des activités, à la cybersécurité, à la sécurité informatique et à l'assurance de l'information. L'OCIS, conformément à son mandat mis à jour, a également examiné les activités d'approvisionnement en mettant particulièrement l'accent sur les mesures de lutte contre la fraude et la corruption et la prévention des malversations financières. En ce qui concerne le Bureau de la déontologie, l'OCIS a examiné la mise en œuvre du plan de travail du Bureau de la déontologie pour 2023 et un nombre important de nouvelles politiques qui ont été élaborées par ce Bureau. L'OCIS a examiné la Politique de protection contre les représailles en raison du signalement d'une faute ou de la collaboration à des audits ou enquêtes dûment autorisés. La mise à jour de la politique de déclaration de situation financière et de déclaration d'intérêts est également nouvelle. Il a été noté que le Bureau de la déontologie avait réalisé des progrès importants en matière de conseils, de formation et de sensibilisation en matière de déontologie, en plus d'élaborer toutes ces nouvelles politiques et

lignes directrices. L'OCIS a examiné le fonctionnement du bureau avec le chef par intérim du Bureau de la déontologie, après la démission de l'ancien chef de ce Bureau, a donné des conseils sur les candidats à pourvoir le poste vacant et espère que le poste sera pourvu dans un avenir très proche. En ce qui concerne le Bureau du médiateur, l'OCIS a rencontré le médiateur par intérim au cours de l'année 2023 et a reçu des mises à jour sur ses activités. L'OCIS a également examiné le projet de rapport annuel du médiateur lors de sa soixante-treizième session en mai 2024. Il a également examiné les divers arrangements envisagés pour pourvoir le poste vacant et a estimé qu'il faudrait consacrer suffisamment de temps à cette fonction, conformément aux critères du système des Nations Unies. En ce qui concerne l'application des recommandations de contrôle, l'OCIS a suivi l'état de mise en œuvre des recommandations de la DSI, du vérificateur externe des comptes, de l'OCIS et du Corps commun d'inspection. Nous nous sommes félicités de l'importance et de l'engagement constants en faveur de la mise en œuvre de ces recommandations. L'OCIS a également examiné les rapports périodiques de l'OMPI sur les placements. Enfin, au nom de l'Organe consultatif indépendant de surveillance, je tiens à exprimer ma gratitude au Directeur général et au personnel du Secrétariat pour leur excellent appui et leur coopération dans l'exécution de notre mandat. Je tiens en particulier à remercier mes collègues de l'OCIS, à commencer par le vice-président, M. David Kanja, M. Kamlesh Vikamsey, M. Danil Kerimi, M. Iğors Ludboržs, M. Guan Jian et M. German Deffit, pour leur dévouement et leur engagement envers les travaux de ce comité sur une base *pro bono*. Je tiens également à remercier M. Frederick Anthony Samuels qui nous a aidés pour toutes les questions administratives, ainsi que le vérificateur externe des comptes, pour les informations fournies à l'OCIS ainsi que pour sa coopération. Merci. Nous sommes, bien entendu, disposés à répondre à toutes les questions, le cas échéant. Merci infiniment, Monsieur le président.

42. Le président : Merci beaucoup, M. Keuppens, président de l'OCIS, pour votre déclaration. Je donne à présent la parole aux États membres souhaitant intervenir. Comme d'habitude, la parole sera d'abord donnée aux coordonnateurs de groupe.

43. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Le groupe B tient à remercier l'OCIS pour son rapport publié sous la cote WO/PBC/37/2 et M. Keuppens pour sa présentation de ce jour. Une fois de plus, nous tenons à exprimer notre gratitude à l'OCIS pour son rôle crucial dans le mécanisme consultatif et de supervision de l'OMPI. Nous apprécions l'interaction de l'OCIS avec les États membres, en particulier par le biais de leurs réunions d'information régulières après chaque session de l'OCIS. Le groupe B apprécie et appuie également l'interaction continue entre l'OCIS, le vérificateur externe des comptes, le Secrétariat et le Directeur général sur les questions débattues et examinées, car elle contribue à améliorer le processus de suivi des recommandations et à renforcer la coopération. Nous notons avec satisfaction que l'OCIS s'est concentré sur des questions cruciales pour le fonctionnement transparent et sain de l'OMPI. Étant donné que les observations financières seront à nouveau examinées lors des points de l'ordre du jour ultérieurs, nous aimerions nous concentrer sur la section F du rapport de l'OCIS. En outre, nous notons qu'une partie de la période considérée n'est pas couverte par les rapports d'activité du médiateur. Nous prions le Secrétariat de nous tenir informés du processus de recrutement qui devrait conduire à pourvoir le poste de médiateur à titre permanent. Nous attendons avec intérêt de connaître les observations du médiateur et son évaluation de son rôle et de ses procédures vis-à-vis du personnel de l'OMPI. Nous croyons en la valeur d'un médiateur qui connaît bien les politiques et les procédures de l'OMPI, qui est facile à aborder et qui est capable de faciliter un environnement de travail respectueux, grâce à des services informels de résolution des conflits, à la désescalade des conflits et à la fourniture d'une rétroaction ascendante aux dirigeants. Dans le même ordre d'idées, nous demandons également au DGRH de nous tenir au courant du recrutement d'un nouveau chef du Bureau de la déontologie, qui joue un rôle crucial dans la promotion d'un environnement de travail professionnel et d'une culture de la parole. Nous remercions une fois de plus l'OCIS pour ses efforts et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre des échanges réguliers à Genève entre l'OCIS et les États membres. Je vous remercie, Monsieur le président.

44. La délégation de la Chine : Nous tenons à remercier le Secrétariat pour la préparation de ce rapport. Nous remercions également M. Keuppens, président de l'OCIS, pour sa présentation. Nous félicitons vivement le travail acharné et les réalisations de l'OCIS au cours de l'année écoulée. Nous sommes très heureux de constater que l'OCIS a eu une interaction très active avec le Directeur général, le Secrétariat et le vérificateur externe des comptes, et qu'il a formulé de nombreuses recommandations d'experts indépendants qui ont permis d'achever sans heurts les examens internes et externes de l'OMPI. La délégation de la Chine a également constaté que l'OCIS avait écouté le rapport sur les mesures de cybersécurité de l'OMPI et formulé quelques recommandations. Nous lui en sommes très reconnaissants. La délégation de la Chine estime que l'OCIS, en tant qu'expertise indépendante permettant à l'Assemblée générale de l'OMPI et au PBC de s'acquitter de leurs fonctions de supervision, peut jouer un rôle plus important dans le domaine de la sécurité des données, qui est cruciale pour le fonctionnement et l'évolution de l'Organisation. Enfin, nous attendons avec intérêt de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'OCIS pour aider conjointement l'Organisation à atteindre un certain développement en examinant la mise en œuvre des recommandations et en améliorant les mécanismes de gouvernance pertinents. Je vous remercie, Monsieur le président.

45. La délégation de la Pologne : Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tient à remercier l'équipe de l'OCIS pour toutes les informations présentées dans le rapport, tel qu'il figure dans le document WO/PBC/37/2, et pour sa publication en temps opportun. Nous sommes également reconnaissants à l'OCIS d'avoir un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les membres de l'OMPI, en particulier lors de toutes les séances d'information tenues après les réunions trimestrielles de l'OCIS. Nous remercions le président de l'OCIS, M. Bert Keuppens, pour la présentation du rapport de l'OCIS. Le rapport présente, de manière exhaustive et conviviale, un aperçu des questions les plus importantes relatives aux opérations et à la gestion de l'OMPI, du 25 mars 2023 au 22 mars 2024. Nous prenons note du rapport relatif à la supervision interne. Nous nous félicitons de l'évaluation de l'OCIS selon laquelle le plan de travail annuel de supervision 2024 est bien élaboré et mieux aligné sur le plan stratégique à moyen terme. Toutefois, nous exprimons nos préoccupations quant au manque de progrès signalé dans le recrutement des postes clés vacants au sein de la DSI. Nous aimerions également faire écho aux recommandations de l'OCIS visant à assurer une utilisation plus cohérente des termes dans le signalement des plaintes et des enquêtes. Dans le cadre de la sélection des vérificateurs externes des comptes, les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes aimeraient souligner l'importance de l'engagement de l'OCIS dans l'examen des changements possibles à apporter à la procédure de sélection des vérificateurs externes des comptes, dans le but d'atténuer les situations de conflits d'intérêts potentiels pour les membres. Dans le même temps, la communication rapportée entre le vérificateur externe des comptes actuel et le vérificateur externe des comptes entrant en provenance d'Indonésie devrait assurer un transfert effectif après l'achèvement de l'audit 2023. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes prend note du dialogue systématique entre l'OCIS et le Secrétariat sur la politique et le cadre de gouvernance en matière de placements de l'OMPI, en mettant l'accent sur les portefeuilles de trésorerie principale et de trésorerie stratégique et les indices de référence des fonds de placement. Nous sommes heureux d'apprendre que la performance du portefeuille était conforme aux indices de performance approuvés. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercie l'OCIS pour les informations mises à jour dans les activités de la fonction de déontologie, y compris l'achèvement de la Politique de protection contre les représailles en raison du signalement d'une faute ou de la collaboration à des audits ou enquêtes dûment autorisés. Nous nous réjouissons de l'achèvement rapide du processus de recrutement d'un nouveau chef du Bureau de la déontologie. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait également recevoir davantage d'informations sur le rapport de l'OCIS sur les accords de partage du médiateur. Enfin, nous remercions l'OCIS pour les informations relatives à la gestion des ressources humaines. En ce qui concerne la diversité géographique et l'égalité des sexes dans le recrutement à l'OMPI, nous estimons qu'il serait très utile d'inclure dans une

large mesure les travaux futurs de l'OCIS, les questions liées à la mise en œuvre efficace du plan d'action pour la diversité géographique adopté l'année dernière. Dans ce contexte, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait une vue d'ensemble plus approfondie des procédures de recrutement ainsi qu'un juste équilibre entre l'accueil des candidats internes et externes. Une fois de plus, nous remercions les membres de l'OCIS pour leur travail acharné. Je vous remercie, Monsieur le président.

46. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. Bonjour à tous. Nous remercions l'OCIS pour l'élaboration de ce rapport exhaustif, ainsi que pour le niveau d'interaction traditionnellement élevé avec les États membres, qui a été démontré au cours de l'année précédente. Nous envisageons de tenir régulièrement des séances d'information à l'intention des États membres par l'OCIS comme une pratique exemplaire au sein du système des Nations Unies, et espérons que cette possibilité d'interaction efficace avec les experts en matière de supervision se poursuivra à l'avenir. Comme nous le savons tous, un nouveau vérificateur externe des comptes prendra ses fonctions à l'OMPI cette année. Nous espérons que l'OCIS participera activement au transfert entre les vérificateurs. Nous voudrions que l'OCIS continue de maintenir en priorité les enquêtes à l'OMPI, en particulier en ce qui concerne l'efficacité de l'examen des plaintes et le temps moyen consacré à l'examen des affaires. Nous sommes intéressés par votre suivi de la performance de la Division de la supervision interne dans l'atteinte des indicateurs d'exécution. En outre, nous serions reconnaissants si, à l'avenir, l'OCIS pouvait présenter ses vues sur l'applicabilité de la science comportementale aux processus de travail du Secrétariat. De même, nous comptons sur votre avis d'expert sur l'un des sujets les plus populaires et d'actualité du jour : l'intelligence artificielle et son application par le Secrétariat aux activités quotidiennes. Comme précédemment, nous continuons de voir des avantages potentiels à notre interaction régulière entre l'OCIS et le Corps commun d'inspection. Cela contribuerait à renforcer la coordination entre les différents organes de supervision et à rendre l'Organisation plus ouverte à l'égard du CCI. Enfin, nous espérons que le Secrétariat tiendra pleinement compte en temps voulu des observations et propositions de l'OCIS. Merci.

47. Le président : Je vous remercie pour vos déclarations et j'aimerais vous demander si les délégations demandent la parole. En l'absence de demandes de parole, permettez-moi de donner la parole au président de l'OCIS pour qu'il aborde certaines questions soulevées par les délégations. Monsieur le président, la parole est à vous.

48. Le président de l'OCIS : Merci infiniment, Monsieur le président. Tout d'abord, je tiens à remercier les délégations pour les marques de satisfaction pour le fonctionnement de l'OCIS, notre contribution ainsi que pour les séances d'information que nous fournissons aux États membres et au Secrétariat après chaque session. Nous apprécions également cette occasion d'informer les États membres et d'interagir avec eux. Il y a eu un certain nombre d'observations et de questions que j'aimerais aborder dans l'ordre où elles nous ont été transmises. La première concerne le processus de recrutement du chef du Bureau de la déontologie. Bien que je ne fasse pas partie des RH, je peux vous informer que nous avons été impliqués dans ce processus, que la sélection a été faite et que le titulaire sélectionné devrait prendre son poste dans les prochains mois, le calendrier devant être précisément décidé, que ce soit en août ou le 1^{er} septembre, cela devait être décidé lors de notre dernière réunion, mais, de ce que j'ai cru comprendre, il fallait attendre que le poste soit pourvu. En ce qui concerne le médiateur, il s'agit également d'une question que les RH seraient mieux à même de répondre, mais nous avons été informés qu'il y a actuellement un médiateur par intérim qui remplit cette fonction importante et que des propositions avaient été avancées afin de pourvoir ce poste, éventuellement sur la base d'un partage avec une autre organisation. Nous n'avons pas d'autre point de vue si ce n'est que nous pensons que cette fonction est très importante pour la résolution informelle des conflits et que nous préférons, si possible, éviter les enquêtes et essayer d'éviter ces enquêtes formelles lorsque l'on peut avoir recours à des mesures correctives ou à une médiation. Nous partageons le point de vue selon lequel il s'agit d'une

fonction importante, et nous recommandons au Directeur général et au Secrétariat de prendre dûment en considération ce poste important, car il peut jouer un rôle important au sein de l'Organisation. Nous partageons le point de vue de la délégation de la Chine qui s'est dite préoccupée par la cybersécurité et la sécurité des données, et vous avez pu constater à partir de nos programmes de travail respectifs que nous avons accordé une attention considérable à cette question, et que la DSI a récemment réalisé un audit de cybersécurité pour fournir une assurance supplémentaire à ce sujet. En ce qui concerne les postes vacants au sein de la DSI, nous sommes heureux de constater que le poste de directrice a été pourvu. Nous soutenons pleinement la nouvelle directrice. Nous apprécions qu'en dépit de ses difficultés, elle ait été en mesure d'exécuter son plan de travail en utilisant, en partie, des ressources externes et aussi en partie en consacrant des ressources internes à l'élaboration de ce plan de travail. Nous croyons comprendre que le processus est en cours sur ces postes vacants et devrait être comblé le plus rapidement possible. Enfin, je crois que l'éminent délégué de la Fédération de Russie a formulé une observation sur les dispositions de transfert avec le nouveau vérificateur externe des comptes. Nous sommes ravis d'annoncer que nous en avons discuté avec le vérificateur externe des comptes sortant et que nous avons également eu une réunion en ligne avec le vérificateur externe des comptes nouvellement nommé d'Indonésie. Nous avons eu une très bonne séance et nous avons été informés que des dispositions relatives à la passation des pouvoirs auront lieu, y compris une visite du vérificateur externe des comptes externe au vérificateur externe des comptes nouvellement désigné. Nous partageons ce point de vue et avons suivi de près l'utilisation de la science comportementale dans le plan de travail des évaluations au bureau de la DSI. En ce qui concerne l'intelligence artificielle, nous partageons le point de vue selon lequel il s'agit d'un sujet très important. Bien sûr, je n'ai pas besoin de le mentionner, il s'agit après tout de l'OMPI, et nous constatons l'importance que l'OMPI utilise potentiellement cela dans ces mécanismes de supervision, et nous consacrerons une partie de notre séance à ce sujet lors de notre prochaine session. Je vous remercie, Monsieur le président. Je crois qu'il s'agit là des observations formulées par les États membres pour lesquels je suis très reconnaissant, et je vous remercie en particulier pour vous et les délégués, pour l'appréciation du travail de l'OCIS.

49. Le président : Merci beaucoup, M. Keuppens, pour vos renseignements et explications, et permettez-moi maintenant de passer la parole à M. Andrew Staines, sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion.

50. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Merci beaucoup, en effet, Monsieur le président. Un très bon après-midi, tout le monde, et merci beaucoup pour la question sur la fonction de médiateur. Permettez-moi tout d'abord de vous assurer que nous sommes sur le point de finaliser les arrangements. Notre approche consisterait à faire appel au Bureau du médiateur des Nations Unies pour fournir des conseils informels indépendants et confidentiels appropriés au personnel. C'est un modèle qui, selon nous, a fait ses preuves ailleurs. Il offre un certain nombre d'avantages en adoptant une approche commune aux Nations Unies. Il est très cohérent avec le système commun des Nations Unies. Il nous permet de bénéficier des enseignements et de l'expertise des différentes agences et de tirer des enseignements de leurs expériences. Nous espérons finaliser cela très bientôt et, dans l'intervalle, comme l'a dit le président de l'OCIS, nous avons mis en place une couverture par le biais d'un arrangement transitoire. En ce qui concerne la question sur le chef du Bureau de la déontologie, Monsieur le président, avec votre permission, je donne la parole à notre directrice du DGRH, Adélaïde Barbier, qui précisera le calendrier exact en ce qui concerne la nomination du nouveau chef du Bureau de la déontologie.

51. Le Secrétariat : Bonjour à tous. Je tiens à préciser qu'à la suite d'un processus de sélection qui a été mené en coordination et en collaboration avec l'OCIS, nous avons choisi Mme Fanny Martin comme prochaine cheffe du Bureau de la déontologie. Elle prendra ses fonctions à compter du 1^{er} août, et David Mitchels, notre chef du Bureau de la déontologie par

intérim, a été prolongé jusqu'à cette date. Mme Martin sera présente lors de la réunion du Comité de coordination en juillet. Je vous remercie.

52. Le président : Y a-t-il des demandes d'intervention? Dans le cas contraire, permettez-moi de passer la parole au Directeur général pour ses conclusions.

53. Le Directeur général : Merci infiniment, Monsieur le président. Permettez-moi simplement, au nom du Secrétariat, d'exprimer notre profonde gratitude à Bert, le président de l'OCIS, à David, le vice-président, ainsi qu'à tous les membres de l'OCIS pour leur travail et leur collaboration avec nous. Comme vous le savez, les membres de l'OCIS sont nommés par les États membres et siègent à titre personnel, et ils accomplissent donc leur travail pour nous bénévolement. C'est une tâche intense. Ils vous aident à vous acquitter de vos responsabilités en matière de surveillance et de gouvernance et, ce faisant, ils s'occupent d'un grand nombre de questions relatives à toute l'Organisation. Lorsqu'ils viennent à Genève pour leurs réunions trimestrielles, ils ne nouent pas seulement des contacts en interne à l'échelle de toute l'Organisation, ils en profitent également pour s'entretenir avec vous, comme j'ai pu le comprendre de nombre de vos déclarations. C'est très appréciable. Ils donnent énormément de leur temps. Ils déploient leur énergie sans compter. C'est intense. Je pense qu'il est tout à fait juste que je leur exprime ma reconnaissance et que je les remercie pour le temps qu'ils consacrent à examiner un large éventail de questions et à nous conseiller, qu'il s'agisse de comptabilité, de gouvernance, de gestion des risques, de cadres, de ressources humaines ou d'un grand nombre d'autres questions. Je veux juste dire que ces échanges ont toujours été professionnels, très constructifs. Nous apprenons d'eux. Nous avons ainsi l'occasion de comparer ce qui se passe dans d'autres parties du monde, sur la base de leur expérience à tous les sept, ce qui représente une palette de connaissances et de points de vue très différents, mais toujours au service de l'amélioration de la gouvernance de l'OMPI, de son efficacité et de sa gestion. Je tiens donc à remercier le président, le vice-président et tous les membres pour leurs conseils et leur soutien, et je suis impatient de continuer à travailler en étroite collaboration avec vous tous. Je vous remercie.

54. Le président : En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

55. Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (document WO/PBC/37/2).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

56. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/37/3.

57. Le président : Nous pouvons ainsi passer au point de l'ordre du jour suivant. Il s'agit du point 5 de l'ordre du jour : Rapport du vérificateur externe des comptes. Conformément à l'article 6.12 du Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution, les rapports du vérificateur externe des comptes sur les états financiers annuels, ainsi que les rapports d'autres audits, sont transmis à l'Assemblée générale, aux autres assemblées des États membres de l'OMPI et aux unions par l'intermédiaire du Comité du programme et budget (PBC), en même temps que les états financiers annuels audités. Ce rapport est conforme aux directives données par l'Assemblée générale, d'autres assemblées des États membres de l'OMPI et les unions. J'ai le plaisir d'être accompagné aujourd'hui par le vérificateur externe des comptes, M. Damien Brewitt, directeur, et M. Simon Irwin, directeur de l'audit, tous deux du Bureau

national d'audit du Royaume-Uni. Je voudrais à présent inviter le vérificateur externe des comptes, M. Damien Brewitt, à présenter ce point de l'ordre du jour.

58. Le vérificateur externe des comptes : Comme les membres le savent, il s'agit de la dernière présentation que nous vous présentons au terme de notre mandat de six ans. Au nom du contrôleur et du vérificateur général du Royaume-Uni, je tiens à vous remercier une fois de plus de nous avoir nommés vérificateurs externes et de nous avoir donné l'occasion de travailler avec le Secrétariat de l'OMPI pendant cette période. Notre engagement avec vous en tant que membres est important, et vos observations ont éclairé notre travail. Vous le présenter a toujours été une partie importante du processus de gouvernance pour nous, pour nous assurer que nous avons été à votre disposition, et pour mettre en évidence les principaux enjeux découlant de notre travail. Nous vous faisons part de notre vision indépendante et objective. Dans ma présentation d'aujourd'hui, je voudrais aborder quatre principaux domaines de notre travail. Tout d'abord, la vérification des états financiers et de la gestion financière, puis notre examen de la gouvernance et des questions de contrôle interne où notre rapport reflète l'évolution de l'environnement de contrôle au cours des six dernières années. J'aborderai ensuite brièvement notre sujet de fond en relation avec la performance, à savoir la gestion des connaissances et, enfin, un rappel sur nos principaux domaines d'audit de performance au cours de notre mandat. Je conclurai ensuite sur la façon dont l'OMPI a répondu à nos observations. En ce qui concerne tout d'abord les résultats de nos états financiers vérifiés, j'ai le plaisir de confirmer que l'opinion du vérificateur externe des comptes était, une fois de plus, sans réserve. L'audit n'a révélé aucune erreur ou faiblesse que nous jugeons importante pour l'exactitude, l'exhaustivité ou la validité des déclarations financières dans leur ensemble. Notre audit confirme également que les opérations ont été effectuées conformément au Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution établi par les États membres. Les états financiers de l'OMPI et les commentaires financiers qui les accompagnent demeurent de grande qualité. Ils sont soutenus par de solides systèmes de contrôle interne et d'établissement de rapports. Nos résultats d'audit ont été positifs et n'ont pas identifié d'erreurs significatives ou de lacunes en matière de contrôle. Nous avons mis en évidence une qualité constante de la gestion financière à l'OMPI tout au long de nos six années d'existence. Nous avons rendu compte en détail de ces travaux à l'OCIS avec lequel nous avons eu un bon engagement productif pendant toute la durée de notre mandat. Je tiens à remercier les membres de l'OCIS, passés et présents, pour leur soutien et leur examen minutieux de nos travaux. En ce qui concerne la gestion financière, l'OMPI a toujours obtenu d'excellents résultats financiers au cours de notre mandat, même en période de circonstances inédites, notamment la pandémie et les incertitudes persistantes à l'échelle mondiale. Elle reflète le modèle économique solide de l'OMPI, qui est générateur de liquidités. Le marché de la propriété intellectuelle est resté dynamique et l'OMPI a généré des excédents supérieurs à ces prévisions à chaque exercice biennal. Il est important que les États membres examinent ce que cela signifie pour le modèle à long terme et, comme nous l'avons souligné l'année dernière, qu'ils examinent l'approche de l'utilisation des excédents. Bien que l'OMPI dispose d'une politique de réserves qui lui permet de réserver des recettes pour financer des engagements à long terme et des investissements dans les infrastructures, nous pensons qu'il est important de démontrer que les redevances restent appropriées pour les utilisateurs dans un cadre de principes plus explicites. Au cours de notre mandat, il y a eu des changements considérables dans le rendement des placements et dans la valeur des obligations relatives aux prestations du personnel, ce qui s'est traduit en grande partie par des changements dans les conditions du marché. L'OMPI a affiné la méthode d'évaluation de ces engagements et a continué de constituer une réserve de trésorerie stratégique pour les financer. À la suite d'une recommandation d'audit antérieure, le Secrétariat examine maintenant les coûts-avantages de la détention de ces réserves dans une entité juridique distincte afin de s'assurer qu'elles sont protégées aux fins prévues. Passons maintenant au premier sujet de notre Rapport sur la performance qui traite des questions de gouvernance et de contrôle interne. Il s'agit de mécanismes qui contribuent à vous donner, en tant qu'États membres, la confiance et l'assurance en matière de gestion des ressources. Notre audit s'est poursuivi pour conclure

que l'OMPI dispose de systèmes solides de contrôle interne et qu'aucune faiblesse importante n'a été portée à notre attention au cours du processus d'audit. Nous avons constaté une évolution continue de l'approche de l'OMPI à l'égard de son environnement de contrôle interne, notamment une articulation plus claire du cadre de responsabilisation, une amélioration de la manière dont les contrôles internes sont assurés, une maturation de l'approche de la gestion des risques et la modernisation de la réglementation financière. Nous avons insisté sur la nécessité de continuer à mettre l'accent sur les contrôles les plus importants, et l'OMPI cherche maintenant à trouver des possibilités d'améliorer l'efficacité et la simplification de ses processus opérationnels. Cet affinage et cette simplification fourniront une base solide pour obtenir de meilleurs avantages pour le passage prévu au système de planification des ressources d'entreprise basé sur le cloud. Au cours de notre mandat, la déclaration sur le contrôle interne s'est pleinement alignée sur le cadre de responsabilisation et elle présente une description claire de l'environnement de contrôle, de ses résultats et des risques qui ont été gérés au cours de la période. Il est possible d'améliorer la situation encore davantage en insistant sur la divulgation des principaux risques et des sources d'assurance à leur égard. Notre rapport met particulièrement en exergue les risques informatiques et cyber à cet égard. Les progrès concernant l'évolution des contrôles de surveillance et l'élaboration et l'opérationnalisation de l'analyse des données ont toutefois été lents. Nous notons que le Secrétariat ne prévoit pas de les rendre opérationnels avant la fin 2025. Nous constatons des évolutions dans ce domaine, qui offrent une plus grande visibilité sur le fonctionnement des contrôles et une meilleure information pour éclairer l'efficacité du coût des activités de contrôle. Le roulement au sein de la fonction déontologie a retardé la gestion pour répondre aux problèmes que nous avons identifiés l'année dernière concernant les risques de conflit potentiels au sein du PCT. Toutefois, l'OMPI a présenté un plan d'action visant à atténuer les risques potentiels pour la réputation que nous avons identifiés. Nous avons constaté qu'avec les changements au sein de la Division de la supervision interne (DSI), l'accent est désormais davantage mis sur les risques importants et matériels dans le cadre du programme de travail prévisionnel. Nous nous félicitons de ces évolutions, ainsi que de l'engagement de chercher à adopter rapidement les modifications des normes d'audit interne et de la mise à l'essai d'une opinion d'assurance annuelle pour 2024, avec l'adoption complète en 2025. En ce qui concerne notre examen de la gestion des connaissances, l'approche de l'OMPI en matière de documents internes et de gestion des connaissances a été confrontée à des difficultés. L'Organisation détient un volume important de documents numériques et papier, qui ne sont pas traités conformément aux normes de gestion des archives, ce qui rend l'accès difficile. Bien que certaines de ces informations soient importantes pour la mémoire institutionnelle, beaucoup sont inactives. Elles doivent être archivées de manière permanente ou détruites de manière sécurisée. Une première stratégie pour un système de gestion de contenu d'entreprise a été élaborée en 2014, mais les progrès dans sa mise en œuvre ont été lents. À la suite d'un examen effectué en 2020, l'OMPI a révisé ses documents et sa politique de gestion des archives et s'est lancée dans un nouveau projet de gestion du contenu et de la collaboration de l'Organisation doté d'un budget de 8,8 millions de francs suisses, dont l'achèvement est prévu en 2026. Outre la technologie et les processus définis dans les documents de politique, il sera important que le projet assure un plan ciblé et clair pour aborder les questions humaines et culturelles qui seront essentielles à la réussite de la mise en œuvre. Nous considérons que les plans pourraient être encore renforcés par l'élaboration d'une stratégie globale de gestion des documents et des connaissances. Je voudrais maintenant revenir sur notre mandat et sur la façon dont le Secrétariat a répondu à nos recommandations antérieures. En 2018, nous nous sommes penchés sur le travail du Département de la gestion des ressources humaines. La nouvelle stratégie du DGRH a mis l'accent sur les questions de diversité et de gestion des talents, en abordant les domaines que nous avons identifiés comme nécessitant une attention particulière. La formation interne est devenue plus stratégique, soutenant une meilleure planification de l'effectif qui devient plus agile. Il faut plus d'objectivité, de cohérence et d'équité dans les systèmes de gestion de la performance. Ce domaine continue d'enregistrer des changements, et les politiques ont été révisées récemment afin de rationaliser davantage le processus. Nous avons également constaté un changement positif dans l'approche de l'OMPI en matière

d'engagement du personnel. Dans l'ensemble, l'OMPI a pris des mesures judicieuses visant à améliorer son approche des questions de ressources humaines et a mis en place de meilleurs processus pour engager et développer le personnel afin d'accroître l'efficacité de l'Organisation. Ces changements n'ont pas encore été pleinement intégrés, mais devraient bénéficier à l'OMPI et à son personnel. En 2019, nous avons produit un rapport sur les bureaux extérieurs. Nous avons souligné la nécessité d'une stratégie claire pour soutenir le développement du réseau et assurer l'alignement avec les besoins de l'OMPI. Nous reconnaissons qu'il est resté difficile pour les États membres de parvenir à un consensus sur la portée de l'évaluation des bureaux extérieurs. Cela a entravé les progrès dans le développement du réseau. À notre avis, les États membres pourraient trouver une plus grande cohésion en s'accordant sur un ensemble de principes fondamentaux de haut niveau, avec un examinateur indépendant chargé de définir la portée détaillée et de fournir un rapport d'évaluation pour soutenir les discussions ultérieures des États membres. En 2020, nous avons examiné la stratégie de l'OMPI pour l'utilisation des réserves dans le cadre du plan-cadre d'équipement (PCE). Nos observations visaient à la fois l'orientation stratégique du plan et la gestion des projets individuels. Au niveau stratégique, nous n'avons pas pu déterminer clairement comment les projets individuels étaient priorisés. Nous avons souligné qu'il importait que les décisions d'investissement soient motivées par les besoins et qu'elles soient clairement liées aux objectifs de l'OMPI. Le dernier PCE s'articule davantage sur le fait que les projets devraient être stratégiques et de nature spéciale avec un seuil minimum de 3 millions de francs suisses. Les propositions de projet sont désormais plus stratégiques avec une description améliorée de l'approche de mise en œuvre, une articulation plus claire des avantages et une meilleure analyse des risques potentiels. À notre avis, l'approche et la stratégie d'utilisation des réserves ont été considérablement améliorées. L'année dernière, nous avons constaté qu'il n'existait pas de stratégie immobilière globale au niveau de l'Organisation. Notre rapport souligne également que les espaces de travail existants ne se prêtent pas à un environnement innovant et collaboratif. L'OMPI s'est engagée à élaborer une stratégie tenant compte de nos observations, reconnaissant la nature évolutive du personnel et la nécessité d'optimiser l'utilisation de l'espace. L'intention du Secrétariat est que la stratégie réponde également à la nécessité de développer des bâtiments intelligents et durables qui amélioreront l'efficacité énergétique. Le Secrétariat partagera la stratégie avec les États membres en 2025 avant de présenter des propositions pour tout nouvel investissement substantiel dans ses infrastructures existantes. L'approche envisagée tient compte du fond de nos recommandations et permettra à l'OMPI de mieux démontrer comment elle maximise l'utilisation de ses ressources. Pour conclure sur notre travail, je peux confirmer que des progrès ont été réalisés dans la clôture et la mise en œuvre de cinq recommandations des années précédentes, six recommandations restant en cours. Au cours de cette dernière année, nous n'avons pas formulé de nouvelles recommandations spécifiques, mais notre rapport met clairement en évidence les domaines que l'OMPI souhaiterait peut-être examiner plus avant. Nous nous engagerons avec nos successeurs dans la remise à la Commission d'audit de l'Indonésie. Nous entretenons une relation de longue date avec nos collègues indonésiens, et nous avons fait la preuve de notre capacité à garantir la remise efficace des audits précédents. Nous nous sommes déjà préparés à la discussion et au partage des connaissances pour une transition efficace. Enfin, je tiens à remercier le Directeur général et le personnel de l'OMPI de leur soutien et leur coopération en vue de faciliter la réalisation de notre audit lors de ces six dernières années. Nous profitons de cette occasion pour souhaiter à l'OMPI beaucoup de succès dans la poursuite de son mandat. Merci infiniment de votre attention bienveillante. Je serai ravi de répondre à toute question ou de fournir davantage d'informations concernant le contexte de notre audit.

59. La délégation de la Pologne : Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tient à remercier le vérificateur externe des comptes, tant pour le rapport détaillé figurant dans le document WO/PBC/37/3 que pour la présentation axée sur ses principales conclusions. Toutes les observations, y compris le rapport des vérificateurs externes, devraient viser l'excellence quant au fonctionnement de l'OMPI. Nous sommes satisfaits du fait qu'aucune recommandation n'a été émise par le vérificateur externe, ce qui reflète une gestion et un

fonctionnement efficaces de l'Organisation. L'OCIS a pris note de la conclusion du vérificateur externe des comptes selon laquelle les états financiers de l'OMPI en 2023 restent de haute qualité et s'appuient sur des systèmes solides de contrôle interne et d'établissement de rapports. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes se félicite de l'évaluation par le vérificateur externe des comptes d'une solide performance financière en 2023, avec un excédent global de 113,8 millions de francs suisses. Les réductions de recettes signalées en raison de la baisse des demandes, combinées à l'augmentation des dépenses, nécessitent peut-être plus d'attention afin d'assurer une situation financière saine de l'organisation, surtout en période de forte volatilité géopolitique. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes s'alignent sur les recommandations du vérificateur externe des comptes pour que l'OMPI démontre que ses taxes restent appropriées pour les utilisateurs dans un cadre de principes plus explicite. Nous insistons sur la nécessité d'une atténuation rapide des risques de réputation, y compris ceux liés à la gestion retardée de la fonction déontologie. Notre groupe reconnaît qu'il importe de remédier aux progrès insuffisants signalés dans l'amélioration de la gestion des documents et des connaissances internes de l'OMPI, en particulier dans le contexte de la lenteur de la mise en œuvre de la gestion du contenu d'entreprise. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes accorde une importance particulière aux observations du vérificateur externe des comptes relatives à l'amélioration de la qualité des activités RH. La stratégie relative aux personnes révisée de 2021, ainsi que le récent Plan d'action sur la diversité géographique, devraient permettre des progrès significatifs et visibles dans la garantie d'une gestion équilibrée et de la diversité des talents dans l'ensemble de la maison. Nous prenons note de la remarque du vérificateur externe des comptes quant à la nécessité d'appuyer le développement du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI et d'assurer l'alignement sur les plans d'activité de l'OMPI et les structures axées sur les résultats. Dans le contexte du débat budgétaire de l'année dernière, la définition de critères transparents et objectifs pour l'évaluation des bureaux extérieurs devrait être perçue comme une mesure nécessaire dans le cadre des efforts que nous déployons pour optimiser l'utilisation des actifs de l'OMPI. Enfin, nous attendons avec intérêt d'engager un dialogue sur la poursuite de l'optimisation de l'infrastructure de l'OMPI, en particulier dans le contexte de la stratégie qui sera présentée en 2025. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercie le vérificateur externe des comptes pour son excellent travail. Nous apprécions également la coopération entre les vérificateurs externes aux comptes sortants et entrants en vue d'assurer une transition efficace du processus.

60. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Le groupe B remercie le vérificateur externe des comptes pour son rapport détaillé sur les états financiers de l'OMPI en 2023 figurant dans le document WO/PBC/37/3. Notre Groupe attache une grande importance à ce rapport que nous avons analysé avec soin. Nos remerciements vont également au Secrétariat pour sa réponse aux trois recommandations du vérificateur externe des comptes. Notant qu'il s'agit de la dernière vérification effectuée par l'actuel vérificateur externe des comptes, nous lui sommes reconnaissants de la vue d'ensemble rétrospective de son mandat. Permettez-moi de réfléchir à un certain nombre de ses remarques. Tout d'abord, nous sommes ravis de constater les améliorations suggérées et adoptées en matière de gestion des RH. Deuxièmement, nous sommes ravis de constater que la politique de l'OMPI en ce qui concerne l'utilisation de ses réserves considérables a été renforcée. Troisièmement, nous notons que le Secrétariat présentera une stratégie immobilière aux États membres en 2025. Quatrièmement, en ce qui concerne les suggestions faites au sujet des bureaux extérieurs, nous prenons note du point de vue selon lequel il convient de se concentrer sur un ensemble de principes fondamentaux. Nous rappelons que le groupe B s'est engagé dans la rédaction du mandat pour l'évaluation des bureaux existants. En ce qui concerne la gestion financière, nous sommes ravis de constater que les systèmes d'information financière et de contrôle de l'OMPI sont considérés comme de grande qualité. Nous sommes ravis de constater que l'excédent a considérablement augmenté, passant de 7,7 millions de francs suisses à 113,8 millions de francs suisses, en grande partie grâce à la bonne performance des placements résultant de l'élargissement des conditions du marché. La reprise du portefeuille de placements de plus de 52,2 millions de

francs suisses a compensé en partie les pertes de l'année dernière de 81,1 millions de francs suisses. Nous prenons note de la recommandation du vérificateur externe des comptes de rendre plus explicitement compte du rendement des investissements, y compris des indices de référence, et invitons le Secrétariat à y réfléchir. Nous prenons également note de la recommandation du vérificateur externe d'avoir une justification plus claire de la hiérarchisation et de la rentabilité dans le PCE. Nous sommes d'avis que le PCE actuel donne suite à cette recommandation. En revanche, nous constatons une hausse des dépenses, et une légère baisse des recettes. Ce dernier point s'explique également par un peu moins de demandes dans les principales unions de l'OMPI. Nous souhaiterions que d'autres évaluations soient faites sur l'augmentation des coûts des services contractuels. Nous examinerons des options de l'AMCS plus tard dans l'ordre du jour. Nous avons cependant noté une suggestion dans l'étude d'inclure un ensemble plus large de prestations dues au personnel dans l'entité distincte à établir, s'étendant au-delà des passifs à long terme pour l'assurance maladie pour le personnel actuel et le personnel retraité. Nous pensons que la valeur de ces autres avantages est assez faible, par rapport aux obligations au titre de l'AMCS. Nous estimons que les informations sont insuffisantes pour envisager cette option à l'heure actuelle. Nous préférierions reporter cela à une date ultérieure, lorsque de plus amples informations seront disponibles. En ce qui concerne la gestion des connaissances, nous notons que le vérificateur externe des comptes apprécie la richesse des informations et des données que possède l'OMPI, mais met en garde contre l'accumulation de données physiques et numériques dont une part importante est difficile d'accès ou reste inactive. Nous reconnaissons le plaidoyer en faveur de l'application des normes de gestion des archives. Nous reconnaissons également la recommandation d'avoir une stratégie globale concise à laquelle les politiques et les plans se rapporteraient logiquement. Nous notons l'observation de l'audit sur la contribution que la gestion des connaissances peut apporter au maintien des connaissances institutionnelles. En ce qui concerne la gouvernance et le contrôle interne, nous prenons note de la suggestion du vérificateur externe des comptes de divulguer des assurances sur les systèmes de contrôle interne, tels que les accréditations ISO, afin de permettre au CCS de se concentrer sur l'efficacité. Nous prenons note de la recommandation du vérificateur externe de rationaliser les rapports annuels, et nous invitons le Secrétariat à réfléchir à cette suggestion de rapports intégrés. Cela peut également inclure l'accent mis sur les contrôles clés qui sont importants pour l'entreprise. Une rationalisation plus poussée pourrait également être reflétée dans l'évaluation de l'échelle en trois points recommandée. Nous notons que le vérificateur externe des comptes encourage l'OMPI à étudier plus avant les avantages de l'analyse des données. Des observations similaires sont faites sur la gestion des risques. Bien que félicitant l'OMPI d'avoir procédé à une évaluation claire de son appétence au risque, le vérificateur externe des comptes souligne la nécessité que la gestion des risques soit proportionnée, pertinente et intégrée. Il encourage l'OMPI à orienter l'objectif de la gestion des risques vers l'information d'une bonne prise de décisions, plutôt que de définir un processus dans l'intérêt de celle-ci. Nous saluons les progrès réalisés en matière d'assurance indépendante sur les cyberrisques. En ce qui concerne la stratégie immobilière, nous sommes heureux que les États membres puissent s'attendre à une stratégie immobilière en 2025. Nous notons toutefois qu'il nous est demandé d'évaluer le projet de construction en 2024. Nous attendons avec impatience d'autres explications sur la manière dont la stratégie et les projets seront liés les uns aux autres. Ce séquençage comporte-t-il des risques supplémentaires? En outre, nous souhaiterions obtenir davantage d'informations sur les investissements substantiels que l'OMPI a réalisés dans son patrimoine immobilier, comme indiqué au paragraphe 1.10. Par ailleurs, nous souhaiterions que la stratégie immobilière soit présentée en 2025. Le groupe B remercie sincèrement le vérificateur externe des comptes pour son travail remarquable au cours des six dernières années. Nous pensons qu'il est juste de dire que nous, en tant qu'États membres, avons beaucoup appris de vos observations et recommandations, et nous espérons qu'il en va de même pour le Secrétariat. Nous sommes impatients de travailler avec le nouveau vérificateur externe des comptes. Nous notons qu'un certain nombre de dates de mise en œuvre figurant dans l'annexe relèveront de la compétence du nouveau vérificateur externe des comptes, et espérons qu'une période de transition ou de transfert officiel sera prévue pour

faciliter la communication de ces dates. En conclusion, le groupe B est ravi de constater que cinq des 11 recommandations ouvertes pour 2022, et celles des années précédentes qui sont restées ouvertes, sont désormais clôturées. Étant donné que six recommandations sont encore ouvertes ou en cours, nous encourageons vivement l'OMPI à poursuivre la mise en œuvre de ces recommandations.

61. La délégation de la Chine : La délégation de la Chine tient à remercier le vérificateur externe des comptes pour l'élaboration de ce rapport et pour la présentation détaillée des résultats vérifiés. Le travail du vérificateur externe des comptes pour assurer la transparence, l'efficacité et l'efficience de l'Organisation est d'une grande importance. La délégation tient à remercier l'Office national d'audit du Royaume-Uni pour ses efforts d'audit pour l'OMPI au cours des six dernières années. La délégation a pris note des recommandations formulées dans ce rapport. En particulier, en ce qui concerne le plan-cadre d'équipement, la délégation encourage l'OMPI à planifier raisonnablement son utilisation des réserves tout en sélectionnant les propositions pertinentes du PCE à inclure. Les priorités stratégiques de l'OMPI devraient être prises en considération lors de la hiérarchisation des propositions. En outre, le paragraphe 13 du document évoque les conflits d'intérêts au sein du PCT. L'OMPI a présenté un plan d'action pour atténuer les risques potentiels de réputation identifiés. La Chine souhaiterait obtenir de plus amples informations sur la question soulevée au paragraphe 13.

62. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique tient à remercier l'honorable vérificateur externe des comptes d'avoir présenté son rapport, qui donne un aperçu des activités de contrôle externe menées au cours de la période considérée. Nous attachons une grande importance à la poursuite des travaux du commissaire aux comptes dans la plus grande indépendance et reconnaissons sa contribution au renforcement de la transparence et de l'efficacité du contrôle interne et externe au sein de l'Organisation. Le groupe se félicite également des conclusions du rapport selon lesquelles les divisions régionales ont largement contribué aux résultats de l'organisation en matière de sensibilisation, de renforcement des capacités, de développement, d'assistance technique et de partage des connaissances grâce à l'échange de coopération Sud-Sud. Nous encourageons les activités de renforcement des capacités de l'OMPI à continuer d'accélérer le processus de réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation en fonction des besoins de développement de chaque État membre. Nous souhaiterions également que la DSI, l'OCIS et le vérificateur externe continuent de collaborer, et nous attendons avec intérêt la poursuite des débats sur la supervision pertinente des questions. Nous tenons à remercier le vérificateur externe des comptes pour les efforts qu'il a déployés au cours de toutes ces années, et nous souhaitons la bienvenue au nouveau vérificateur externe des comptes d'Indonésie, en lui donnant l'assurance du plein soutien et de la coopération du groupe au cours de cette période supposée.

63. La délégation de la Fédération de Russie : Je tiens à remercier le vérificateur externe des comptes pour la préparation de ce rapport de grande qualité. Nous tenons à souligner le format très pratique du rapport, sa richesse d'informations et sa lisibilité. Nous sommes surpris de constater que le vérificateur externe des comptes n'a pas soumis de recommandation formelle. Nous considérons cela comme une indication de la grande qualité des travaux du Secrétariat sur la gestion des ressources de l'OMPI. Toutefois, compte tenu des critiques soulevées par le vérificateur externe des comptes, nous espérons que le Secrétariat continuera avec soin à mettre en œuvre son système de contrôle interne et sa gestion des risques. Je voudrais saisir cette occasion pour demander des éclaircissements sur l'avis du vérificateur externe des comptes sur la perspective d'associer l'intelligence artificielle aux travaux de l'OMPI, y compris les avantages et les risques potentiels pour l'Organisation. Nous avons également été attentifs à l'indication, dans votre rapport, d'une diminution du ratio de trésorerie au sein de l'OMPI. Ce chiffre à fin 2023 est en baisse à 0,16. De l'avis du vérificateur externe des comptes, est-ce un problème pour l'Organisation? Y a-t-il, selon votre expérience, des niveaux de trésorerie standardisés au sein du système des Nations Unies? Nous tenons à remercier le vérificateur

externe des comptes pour l'examen attentif de la gestion des ressources humaines, en particulier l'évaluation de la qualité du travail du personnel. Nous espérons que le Secrétariat prendra toutes les mesures nécessaires pour continuer à améliorer ce domaine. Nous avons tenu compte des informations fournies par le vérificateur externe des comptes sur l'intention du Secrétariat d'élaborer une stratégie de gestion des installations de l'OMPI. Nous espérons voir ce document l'année prochaine. En outre, nous aimerions noter avec satisfaction l'intention du vérificateur externe des comptes de faire un plan de transfert au nouveau vérificateur externe des comptes. Pour conclure, nous tenons à remercier le vérificateur externe des comptes pour la diligence de son travail dans la durée.

64. La délégation du Brésil : La délégation du Brésil tient à remercier le Bureau national d'audit du Royaume-Uni pour le rapport détaillé présenté, qui marque la fin de son mandat de six ans en tant que vérificateur externe des comptes de l'OMPI. Nous reconnaissons les contributions importantes apportées au cours de cette période, et notons qu'à partir de 2025, le vérificateur général de l'Indonésie assumera ce rôle. Nous félicitons également le Secrétariat pour la mise en œuvre réussie en 2023 de cinq des 11 recommandations en suspens du vérificateur externe des comptes de 2022 et des années précédentes. Cela témoigne d'un engagement louable à améliorer l'efficacité opérationnelle et la transparence de l'Organisation. En particulier, nous aimerions aborder la recommandation numéro un de 2022, qui suggère d'examiner si les taxes appliquées au titre des unions sont fixées à des taux appropriés pour recouvrer les coûts afin de déterminer si les niveaux d'excédent soutenus restent alignés sur les nominations des États membres. En ce sens, cette accumulation importante de réserves par l'OMPI laisse à penser qu'un ajustement éventuel des taxes des systèmes d'enregistrement à des niveaux plus accessibles aurait un impact minime sur la santé financière de l'Organisation. Les États membres pourraient envisager de réfléchir à cette question.

65. La délégation de l'Égypte : Puisque notre délégation prend la parole pour la première fois, elle tient à vous féliciter, vous et les vice-présidents, d'avoir été élus pour diriger les affaires de cet important comité. La délégation de l'Égypte remercie également le Secrétariat pour les efforts très appréciés qu'il a déployés pour préparer les documents en vue de l'examen de cette session. Nous tenons à remercier le vérificateur externe des comptes pour son rapport complet ainsi que pour sa présentation très instructive. La délégation salue le travail accompli par le vérificateur externe des comptes au cours des années précédentes. Elle constate avec satisfaction les solides résultats financiers de l'OMPI en 2023, avec un excédent global d'environ 114 millions de francs suisses, et l'augmentation de l'actif net à 605 millions de francs suisses en décembre 2023. À cet égard, j'aimerais solliciter l'avis du vérificateur externe des comptes sur la manière d'assurer la gestion financière, l'agilité et l'efficacité de l'OMPI afin d'atténuer les effets de tout risque potentiel susceptible d'entraver la viabilité de ces résultats financiers à l'avenir. Par ailleurs, notre délégation est heureuse de constater qu'aucune nouvelle recommandation n'a été formulée et nous attendons avec intérêt la mise en œuvre intégrale des six recommandations restantes.

66. La délégation de la Thaïlande : Alors que ma délégation prend la parole pour la première fois, nous tenons à vous féliciter, ainsi que les vice-présidents, pour la direction louable dont vous avez fait preuve au sein de ce comité. Nous remercions également le Directeur général, votre équipe et le Secrétariat pour tous les efforts déployés dans les plans stratégiques et les travaux en cours. Soyez assurés du plein soutien et de l'implication constructive de la délégation de la Thaïlande pendant la réunion du comité. En ce qui concerne le Rapport du vérificateur externe des comptes, nous exprimons notre gratitude pour sa présentation et son excellent rapport. S'agissant de la gestion des connaissances, nous comprenons du rapport qu'un nouveau système de gestion du contenu et de la collaboration de l'Organisation est prévu avec un budget d'environ 8,8 millions de francs suisses et une date d'achèvement fixée à 2026. Ce système devrait améliorer la gestion des données de l'OMPI conformément aux normes d'archivage, améliorant ainsi l'accès et la conservation des données. Nous pensons que le système de gestion du contenu et de la collaboration de l'Organisation de l'OMPI pourrait nous

servir de modèle pour tirer des enseignements à l'avenir des meilleures pratiques en matière de gestion des connaissances et des données. À cet égard, nous avons les questions suivantes : Premièrement, comment l'OMPI prévoit-elle de veiller à ce que le nouveau système de gestion du contenu et de la collaboration de l'Organisation soit effectivement intégré et utilisé dans l'ensemble de l'Organisation? Par ailleurs, comment le succès du projet de gestion du contenu et de la collaboration de l'Organisation sera-t-il évalué à son terme en 2026?

67. La délégation du Canada : La délégation du Canada exprime sa sincère gratitude au vérificateur externe des comptes et au Bureau national d'audit du Royaume-Uni pour leur dévouement et la qualité de leurs vérifications au cours de leurs six ans de mandat. La délégation se félicite de l'engagement constructif entre le vérificateur externe des comptes et l'OMPI. Elle constate en outre que, selon le vérificateur externe des comptes, les états financiers de l'OMPI demeurent de grande qualité, étayés par des systèmes solides de contrôles internes et d'établissement de rapports. S'agissant du traitement éventuel des excédents de l'OMPI, la délégation souhaiterait que le vérificateur externe des comptes lui indique si les meilleures pratiques peuvent être prises en considération pour l'OMPI, compte tenu de son rôle d'institution spécialisée des Nations Unies. En ce qui concerne l'élaboration du mandat pour l'examen des bureaux extérieurs, la délégation prend note de la suggestion du vérificateur externe selon laquelle les États membres examinent un ensemble de principes ou d'objectifs généraux de haut niveau. Le vérificateur externe des comptes a noté qu'un examinateur indépendant pourrait être chargé de définir le champ d'application détaillé et de présenter le rapport d'évaluation afin d'appuyer les futures discussions ciblées entre les États membres. Comme d'autres États membres, le Canada attend avec intérêt des discussions constructives au titre du point pertinent de l'ordre du jour. Nous apprécions en outre les observations et recommandations du vérificateur externe des comptes sur ce sujet au cours des dernières années. Nous aimerions profiter de cette occasion pour accueillir le nouveau vérificateur externe des comptes de la République d'Indonésie et nous nous réjouissons de travailler avec vous tout au long de votre mandat.

68. La délégation de la Suède : Merci au vérificateur externe des comptes pour son rapport complet. Tout d'abord, nous tenons à appuyer la déclaration faite par le groupe B. Nous félicitons l'OMPI pour son excédent au cours de la période, et nous constatons que le système du PCT est la pierre angulaire de l'économie de l'OMPI. Il a longtemps été surfinancé, malgré une demande légèrement réduite l'an dernier. Nous pensons que cela soulève la question des niveaux des taxes du PCT, et de la possibilité de les réviser, car il s'agit d'une part importante du coût de la demande pour les utilisateurs.

69. Le vérificateur externe des comptes : Merci à tous les États membres pour leurs paroles aimables au sujet de l'audit externe. C'est vraiment appréciable. Comme je l'ai dit dans mon exposé, ce fut un plaisir d'entreprendre l'audit externe de l'OMPI et de vous donner, en tant qu'États membres, une vue d'ensemble de l'Organisation. Je voudrais peut-être reprendre quelques-uns des points que j'ai entendus par les différents intervenants et que nous pourrions simplement ajouter un peu plus en guise de commentaire final et de réponse. Prenant note des observations relatives à l'importance des mécanismes d'assurance et de la déclaration sur le contrôle interne, nous avons beaucoup discuté avec la direction pour rendre plus visibles les activités d'assurance qui sont entreprises, telles que les accréditations ISO. Il existe d'importants processus d'assurance qui sont entrepris par l'Organisation, et il est important que ceux-ci soient consignés et reflétés plus en détail dans la déclaration sur le contrôle interne, afin de vous donner, en tant qu'États membres, une assurance sur les activités, en particulier dans le domaine de la cybersécurité. Nous nous félicitons vivement que la DSI ait décidé de se concentrer davantage sur les questions de cybersécurité et d'informatique, et de l'assurance qu'elle pourrait fournir dans ces domaines vraiment importants. Nous avons également noté des observations sur l'importance d'harmoniser les rapports annuels, les rapports sur la performance et les états financiers. Nous avons eu d'excellentes conversations avec la direction à ce sujet. Il y a beaucoup de matériel, beaucoup de détails pour les États membres.

Je pense qu'il s'agit d'une question d'amélioration, et peut-être de réunir certains d'entre eux dans un ensemble de rapports annuels plus concis. Nous discuterons avec nos successeurs de certaines de nos réflexions à ce sujet. C'est une conversation qui va sans doute se poursuivre entre nos successeurs et la direction. Pour reprendre quelques points soulevés par la délégation de la Chine, il y a deux projets très importants que nous voyons suivre pour l'OMPI : le projet relatif aux bâtiments et le système ERP. Il s'agira de projets importants sur lesquels nos successeurs pourront se concentrer, et nous exprimerons clairement nos réflexions sur ces aspects particuliers afin de nous assurer qu'ils tiennent compte des risques dans ces domaines. Un autre point qui a été soulevé fait référence aux questions relatives aux conflits d'intérêts potentiels autour du PCT. Je suis ravi de confirmer que nous avons eu des discussions détaillées avec la direction sur cette question, que nous avons effectivement consignées dans un rapport au cours de l'année précédente. En raison des changements au sein du personnel au sein de la fonction déontologie, certains de ces progrès n'ont pas été aussi visibles pour nous, mais je pense que la direction s'est beaucoup investie dans cette question, et les discussions que nous avons eues avec elle ont démontré que la question est activement poursuivie. L'Organisation souhaite s'assurer qu'elle reflète les meilleures pratiques pour s'assurer que les risques de réputation, ou toute perception de risques au sein du PCT, sont soigneusement gérés par des politiques et des activités d'assurance dans ces domaines. Je suis sûr que la direction peut fournir plus de détails sur ses plans dans ce domaine particulier. La délégation de la Russie a indiqué que notre rapport n'avait pas formulé de recommandations cette année. Nous sommes toujours un peu réticents à émettre de trop nombreuses recommandations au cours de la dernière année, alors que nous ne serons pas là pour surveiller les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces recommandations. Comme vous l'avez indiqué, notre rapport est clair dans les messages et la direction que l'OMPI doit prendre selon nous. Nous avons assurément eu un bon engagement avec la direction qui prévoit de faire avancer un certain nombre de domaines que nous avons signalés, bien qu'il ne s'agisse pas de recommandations formelles. Nous évoquerons ces domaines avec nos successeurs. En ce qui concerne le rôle de l'intelligence artificielle à l'OMPI, ce n'est pas un domaine que nous avons examiné au cours de notre mandat. Il est clair que l'évolution de l'intelligence artificielle offre des possibilités considérables à l'OMPI, comme pour de nombreuses autres organisations. Je pense que ce qui sera important de notre point de vue, c'est que cette clarté sur les objectifs, sur la manière dont vous pouvez utiliser l'intelligence artificielle pour que quoi que vous fassiez dans ce domaine, vous le fassiez de manière planifiée et stratégique, où vous pouvez prouver les investissements que vous pourriez faire dans ces technologies. De toute évidence, je suis sûr que l'OMPI sera bien placée pour en exploiter les avantages. Il y a eu un commentaire spécifique sur la situation de trésorerie l'année dernière. Reflet de l'évolution du marché, la tendance a été de passer d'investissements à court terme à des placements à plus long terme afin de maximiser la valeur du rendement. Cela ne pose aucun problème selon nous. À certains égards, le mouvement important de l'année écoulée reflète en fait la nature inhabituelle de l'année précédente où, en raison des risques de marché, l'argent a été déplacé des placements à long terme vers des placements à court terme. Nous considérons que ces mouvements sont appropriés pour suivre les tendances du marché. Pour vous donner l'assurance, en tant qu'États membres, la nature de nombreux placements à long terme de l'OMPI est qu'ils peuvent être liquidés en cas de besoins de trésorerie. Nous ne considérons donc pas ce faible ratio de trésorerie à court terme comme un indicateur des risques de santé financière. Ce sont des éléments qui peuvent être gérés dans le cadre du portefeuille de placements global de l'OMPI. Il y a eu un commentaire sur toutes les réflexions finales que nous avons sur la manière dont l'OMPI pourrait atténuer les risques financiers à l'avenir. Je pense que l'Organisation a clairement connu un grand succès au cours de nos six années de mandat. C'est une bonne position pour une entité des Nations Unies, c'est que vous avez des excédents et des réserves, je pense donc que cela reflète la solidité de la gestion financière. Mais, comme plusieurs intervenants l'ont indiqué, certaines tendances émergentes peuvent laisser penser qu'il pourrait y avoir un ralentissement. De notre point de vue, en examinant l'OMPI au cours des six dernières années, je voudrais peut-être souligner trois points pour vous donner des assurances en tant qu'États membres.

L'OMPI a adopté une approche prudente en matière de budgétisation, vous pouvez donc en tirer l'assurance. Le processus budgétaire intègre toujours une part de prudence. Les passifs à long terme ont été abordés avec maturité. Des placements ont été faits pour garantir des fonds contre les engagements à long terme de l'Organisation, ce qui, encore une fois, vous donne une assurance en tant qu'États membres. En outre, comme nous l'avons signalé il y a plusieurs années, il existe au sein de l'OMPI une fonction très efficace pour suivre les tendances du marché et l'impact de l'environnement économique sur l'activité de l'OMPI. Je pense qu'il existe un certain nombre de mécanismes qui permettraient d'alerter rapidement si ces tendances devenaient problématiques. L'OMPI dispose d'un bon niveau de maturité financière et de gestion financière pour gérer ces risques et les voir venir. En ce qui concerne le système de gestion du contenu et de la collaboration de l'Organisation, je donnerais probablement la parole à la direction pour plus de détails sur la façon dont elle gèrera et mesurera les facteurs de réussite de ce projet. Je pense que cela m'amène avec un dernier point qui portait sur la question des taxes et du recouvrement des coûts. L'OMPI a une bonne approche en matière de recouvrement des coûts. Je sais que cela vous engage, en tant qu'États membres, à discuter des taxes. Étant donné le niveau des excédents que nous avons constatés depuis plusieurs années, nous avons estimé qu'il nous incombait d'attirer l'attention sur ce que nous estimons être de bonnes pratiques au sein des organisations. Établir le montant d'une taxe pour la prestation de services devrait, de temps à autre, tenir compte des principes généraux qui appuient le processus de recouvrement des frais. Il s'agit notamment de prendre du recul, d'examiner le niveau des réserves qu'il est nécessaire de constituer pour financer les investissements futurs, mais aussi de continuer à veiller à ce que les taxes reflètent équitablement la réalité et qu'elles restent aussi rentables que possible pour les utilisateurs du service. Ce n'est pas une critique spécifique, c'est un point que nous soutenons. Nous pensons qu'il est bon de réfléchir périodiquement à ces principes fondamentaux en matière de recouvrement des frais, afin que vous, en tant qu'États membres, soyez satisfaits des processus suivis. Je pense que cela couvre tous les points, mais corrigez-moi si je me trompe.

70. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Encore quelques remarques de la part de la direction, si vous me le permettez. Premièrement, en ce qui concerne les observations du vérificateur externe des comptes sur les conflits d'intérêts potentiels perçus dans le système du PCT, le Secrétariat entreprendra une évaluation complète des risques en 2024. Elle sera pilotée par le Secteur des brevets et de la technologie, appuyé par l'équipe centrale de gestion des risques et la cheffe de la déontologie. Ce processus garantira à l'OMPI une protection adéquate contre les conflits d'intérêts en matière de propriété intellectuelle. L'évaluation prévue examinera la pertinence des divulgations relatives. Dans le cadre de cet exercice, le Secrétariat a déjà entrepris une analyse des meilleures pratiques en matière de gestion des conflits déployées dans les offices nationaux de propriété intellectuelle, et nous identifions les possibilités de renforcer le processus actuel de divulgation des conflits et/ou les directives déontologiques fournies au personnel. En ce qui concerne la gestion du contenu et de la collaboration de l'Organisation, nous sommes très reconnaissants pour les encouragements et les conseils du vérificateur externe des comptes en matière de gestion des dossiers, ainsi que pour votre soutien. Nous sommes en train d'y remédier. Je pense que nous sommes derrière de nombreuses organisations en termes de transition vers une approche plus digitale en interne. Il y a trois ans, presque toutes les décisions internes étaient prises via un dossier papier, puis placées dans des classeurs. Nous avons encore du rattrapage à faire. Notre outil de gestion du contenu et de la collaboration de l'Organisation va révolutionner la façon dont nous gérons ces informations. Cet outil est en cours de déploiement. Nous commençons à y migrer le premier ensemble de données. Nous sommes très reconnaissants des observations du vérificateur externe des comptes dans ce domaine. Au fur et à mesure que nous avancerons, nous tiendrons pleinement compte de ces observations au fur et à mesure que nous concrétiserons le système. Merci beaucoup à la délégation de la Thaïlande pour ses observations. Nous sommes très heureux de partager les enseignements avec tous les États membres qui seraient intéressés au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Notre directeur en charge de ce projet est en ligne si vous avez besoin de plus amples informations.

En résumé, le principal défi n'est pas technologique, mais culturel. Il s'agit d'encourager et de guider le personnel à différencier son approche ou sa façon de penser des documents, à passer du processus d'enregistrement des documents vers des ordinateurs de bureau ou des disques durs et des ordinateurs pour ensuite les envoyer par courriel, à l'utilisation d'un outil collaboratif commun, une plateforme commune où les collègues peuvent se réunir et collaborer sur la plateforme. Nous sommes très heureux de partager de plus amples informations à ce sujet, y compris tous les critères de réussite. Permettez-moi, Monsieur le président, de dire quelques mots. C'est la fin d'une époque avec notre vérificateur externe des comptes. Avec votre permission, Monsieur le président, au nom du Directeur général et de l'ensemble de l'Organisation, je voudrais me joindre à un grand nombre d'entre vous pour remercier l'Office national d'audit du Royaume-Uni pour les services exceptionnels qu'il a rendus ces six dernières années en tant que vérificateur externe des comptes de l'OMPI. L'Office national d'audit du Royaume-Uni a effectué son dernier audit auprès de l'OMPI en 2023, et je serais négligent si je n'exprimais pas notre profonde gratitude pour leur service et leur professionnalisme. En particulier, Messieurs Damien Brewitt et Simon Irwin, qui ont dirigé les équipes d'audit tout au long de leur mandat. Votre travail nous a aidés à renforcer notre gestion financière, notre gouvernance, notre gestion des risques et nos contrôles internes. Grâce aux observations et recommandations détaillées dans vos rapports d'audit et à notre collaboration avec vous au fil des ans, vous avez fourni des informations précieuses qui ont permis d'améliorer nos pratiques financières et notre efficacité opérationnelle dans un certain nombre de domaines, notamment le plan-cadre d'équipement et les révisions du Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution. Vos recommandations ont été essentielles pour guider nos décisions stratégiques et améliorer notre résilience organisationnelle globale. Dans le cadre de notre engagement continu à mettre en œuvre les recommandations de supervision, nous vous remercions de vos précieuses observations pour 2023, que nous prendrons en considération et continuerons à mettre en œuvre les recommandations en suspens cette année. Nous en rendrons compte à la Commission d'audit de l'Indonésie, qui a commencé son mandat de vérificateur externe des comptes au début de cette année. Une fois de plus, nous apprécions profondément votre professionnalisme et votre intégrité tout au long de ces six années, et nous vous souhaitons le meilleur pour l'avenir.

71. Le président : Je remercie le sous-directeur général de son intervention et je voudrais demander si une autre délégation souhaite prendre la parole. Je ne vois pas de demande d'intervention. Dans ce cas, pouvons-nous procéder à la conclusion de ce point de l'ordre du jour? Le paragraphe de décision se lit comme suit :

72. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document WO/PBC/37/3).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

73. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/37/4.

74. Le président : Bon après-midi. Je pense que nous pouvons reprendre notre réunion et passer au point suivant de l'ordre du jour, à savoir le point 6 de l'ordre du jour, Rapport annuel du Directeur de la Division de la supervision interne (DSI.) Conformément à la Charte de la supervision interne de l'OMPI, la directrice de la DSI soumet chaque année un rapport de synthèse aux assemblées générales de l'OMPI par l'intermédiaire du Comité du programme et budget. Ce rapport doit donner un aperçu des activités de supervision interne menées durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Je souhaite la bienvenue à

Mme Julie Nyang'aya pour son premier passage au PBC et je lui demande de présenter ce point de l'ordre du jour.

75. Le Secrétariat : Merci. Excellences, Mesdames et Messieurs les Délégués, chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui un aperçu des activités de contrôle menées par la Division de la supervision interne (DSI) de l'OMPI, au cours de la période considérée entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Le rapport annuel est détaillé dans le document WO/PBC/37/4. Conformément à la Charte de la supervision interne, la mission de la DSI au cours de cette période était d'assurer une supervision interne indépendante et efficace à l'OMPI, conformément aux dispositions de la Charte. Les travaux ont été guidés par le plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour la période 2022-2026. Ils ont été appuyés par des engagements et des recommandations visant à réaliser les domaines d'intérêt stratégique de l'Organisation et à évaluer divers éléments de son environnement de contrôle. Le plan de supervision 2023 a été élaboré après avoir pris en compte plusieurs facteurs, notamment les notations de risque, la pertinence, le cycle de surveillance, les commentaires de la direction de l'OMPI, des représentants des États membres et les ressources disponibles. Le projet de plan de supervision a été soumis à l'OCIS pour examen et avis avant d'être finalisé. À la date d'émission du présent rapport, le plan de supervision 2023 a été mis en œuvre et la mise en œuvre du plan de travail 2024 est en bonne voie. Au cours de la période considérée, des audits ont été menés dans des domaines opérationnels clés, notamment le Bureau du conseiller juridique, le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) sur les opérations et les relations avec la clientèle, l'Indice mondial de l'innovation de l'OMPI, les données relatives aux demandes de remboursement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS), le Bureau de l'OMPI à Singapour, le Service d'enregistrement de Madrid, la mise en œuvre des normes et de la politique de l'OMPI en matière de confidentialité des données et la gestion de l'informatique en nuage. Sur la base d'un éclaircissement demandé depuis sur l'une des recommandations du rapport d'audit du PCT sur les risques de dépôt, je confirme que, comme l'illustre le rapport d'audit, publié en avril 2023, notant que trois pays représentaient 64,7% des volumes de dépôt au titre du PCT en 2021, il a été recommandé que le Secteur des brevets et de la technologie examine et traite la nécessité d'accroître la diversification des sources de dépôt, tout en continuant d'améliorer les services fournis à ses principaux clients. En ce qui concerne les évaluations, l'assurance de la qualité a été fournie pour les évaluations commandées par le CDIP sur le projet relevant du Plan d'action pour le développement : la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique, et une évaluation des enseignements tirés de la mise en œuvre des initiatives de l'OMPI visant à autonomiser les femmes entrepreneurs ont été entreprises. Pour les enquêtes, 37 nouvelles plaintes ont été enregistrées, soit une augmentation de 16% par rapport à 2022. Au total, 31 plaintes ont été classées à la suite d'une évaluation préliminaire et 14 enquêtes complètes – dont certaines de l'année précédente – ont été menées. Au 31 décembre 2023, 16 cas étaient en suspens. En 2023, cinq enquêtes ont donné lieu à des allégations étayées, tandis que 40 allégations n'étaient pas étayées. Trois rapports à l'intention de la direction ont été publiés. En plus de ses travaux de supervision prévus, la DSI a fourni des services consultatifs en matière d'intervention en sciences du comportement afin d'améliorer l'inclusion et la diversité dans le processus de recrutement de l'OMPI. Un dialogue interactif avec la direction a été mené pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations ouvertes. Au 31 décembre 2023, il y avait 59 recommandations ouvertes, dont sept de priorité élevée et 52 de priorité moyenne. Les recommandations de la DSI représentaient 81% de toutes les recommandations ouvertes en matière de surveillance, tandis que les 19% restants étaient des recommandations du vérificateur externe des comptes. La DSI a assisté à toutes les séances de l'OCIS, rendant compte de la mise en œuvre du plan de supervision interne, discutant des résultats de la supervision et sollicitant des conseils. Tous les rapports publiés ont été communiqués au vérificateur externe des comptes, qui s'occupait également des questions clés de l'audit et a fourni toute contribution nécessaire. La DSI a aussi régulièrement rencontré le médiateur et la cheffe du Bureau de la déontologie pour assurer une coordination et une aide complémentaire de bonne qualité. Nous nous sommes

également entretenus avec le Bureau du conseiller juridique et le Département de la gestion des ressources humaines, le cas échéant. Les collègues de l'OMPI ont participé à des présentations au cours de la formation initiale à l'intention des nouveaux membres du personnel, à des séances de formation en ligne et à des présentations aux responsables de la gestion et des secteurs, selon les besoins. La collaboration active et la mise en réseau avec d'autres organisations et entités du système des Nations Unies, notamment le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, le GNUE, les chefs de la supervision interne, les représentants des services d'audit interne des Nations Unies, la conférence des enquêteurs internationaux et les représentants des services d'enquête des Nations Unies se sont poursuivis. Au cours de la période considérée, aucune instance ou activité n'a eu lieu, qui pourrait être considérée comme mettant en péril l'indépendance opérationnelle de la DSI. Les indicateurs de performance continuent de montrer une forte acceptation de la pertinence des travaux de la DSI et de la pertinence des recommandations formulées. La rétroaction sur la qualité du travail de supervision a été continuellement recherchée par les collègues dans le cadre d'enquêtes sur la satisfaction de la clientèle après chaque mission. En outre, lorsque j'ai pris mes fonctions en octobre 2023, j'ai spécifiquement engagé tous les directeurs et cadres supérieurs de l'OMPI sur les moyens de tirer parti des points forts et d'améliorer les services de contrôle fournis par la DSI. Ceux-ci ont éclairé la planification et les activités de 2024. Pour s'acquitter de son mandat, le budget de la DSI pour 2023 s'élevait à 2,97 millions de francs suisses, soit 0,75% du budget de l'OMPI pour la même période. Les ressources humaines et financières étaient suffisantes pour couvrir efficacement les domaines hautement prioritaires identifiés dans le programme de travail en matière de supervision pour 2023. En moyenne, chaque collaborateur a suivi 10 jours de formation en 2023. Le rapport publié comprend une section sur la Voie à suivre – 2024 et au-delà. J'ai le plaisir de partager avec vous les mises à jour suivantes à partir d'aujourd'hui. En ce qui concerne la Section de l'audit, depuis janvier 2024, quatre rapports d'audit portant sur la gestion de l'informatique en nuage, la validation des données relatives aux demandes de remboursement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS), la cybersécurité et le premier trimestre des essais pilotes portant sur 59% de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés en vigueur à l'OMPI. Chaque rapport comprend une conclusion globale de l'engagement. En outre, le rapport sur la validation des données du Rapport sur la performance de l'OMPI par la DSI a été émis et doit être présenté demain. Le manuel sur l'audit interne a été substantiellement mis à jour pour se conformer aux dispositions des nouvelles normes mondiales d'audit interne, publiées le 9 janvier 2024. Il sera bientôt partagé avec les parties prenantes pour leur contribution. Un poste supplémentaire a été attribué à la DSI pour combler l'absence du chef de section, qui est en congé maladie de longue durée depuis la mi-janvier mais qui est heureusement sur la voie de la reprise. Le processus de recrutement pour le poste supplémentaire attribué et celui d'un membre du personnel d'audit qui a été confirmé en novembre 2023 et engagé pour un détachement dans une autre agence, à compter du 1^{er} avril 2024, est en cours avec des tests en cours par des candidats présélectionnés. Pour la Section des enquêtes, le Manuel d'enquête a été mis à jour en tenant compte de la participation et des commentaires des intervenants internes. Après un examen détaillé et des conseils de l'OCIS, ainsi que la contribution des représentants des États membres, la version finale et la politique connexe seront publiées dans les semaines à venir. De bons progrès sont réalisés dans l'utilisation du système de justice interne comme première option pour traiter les plaintes reçues avant l'ouverture d'enquêtes officielles. À ce jour, 13 plaintes ont été réglées de manière satisfaisante sans enquête officielle. Cela permet à la Section des enquêtes de se concentrer sur les principaux secteurs à risque et, au fil du temps, de réduire le temps nécessaire à la clôture des enquêtes. Cette question, c'est-à-dire le temps nécessaire pour clore les dossiers, a inquiété les parties prenantes, y compris vous-mêmes. Suite à un concours en 2023, le chef de la Section des enquêtes a été choisi pour rejoindre une autre agence et a donné un préavis de trois mois au 31 mars 2024. Le recrutement du poste est en cours, ainsi que celui d'un enquêteur, après la fin du contrat de deux ans en décembre 2023 de l'ancien titulaire de ce poste. Entre-temps, des consultants externes ont été utilisés depuis octobre 2023, pour compléter l'équipe d'enquête, et certaines enquêtes ont été confiées avec succès à un cabinet

externe. Un budget supplémentaire a été alloué à la DSI en mai 2024 pour faciliter le recrutement ultérieur des consultants externes, selon les besoins. Pour la Section de l'évaluation, deux rapports ont été publiés. Il s'agit notamment du volet d'évaluation en suspens depuis longtemps, qui constitue la deuxième partie de l'audit et évaluation combinés des opérations et des relations avec la clientèle du PCT, qui sera publié conformément à la politique de publication de la DSI. Afin de mettre l'accent sur les principaux programmes stratégiques de l'Organisation, conformément au PSMT, et de faciliter l'apprentissage précoce et l'échange de connaissances avec les gestionnaires, des évaluations préalables sont actuellement menées avant le début des évaluations complètes. Nous continuerons à faire appel aux services de consultants externes pour entreprendre des travaux d'évaluation de fond, une fois identifiés. La DSI s'est vu allouer un budget supplémentaire en mai 2024 pour faciliter ce processus et s'assurer que nous disposons des ressources externes appropriées pour entreprendre le travail d'évaluation de fond. Le Manuel d'évaluation sera mis à jour au besoin pour tenir compte de l'évolution des besoins de l'Organisation en la matière. Et l'examen par les pairs du GNUE devrait être achevé d'ici 2024. En conclusion, avec mes collègues de la DSI, j'ai hâte de travailler en étroite collaboration avec l'OCIS, le Directeur général, les chefs de secteur et le personnel de l'OMPI, afin d'atteindre les objectifs et les résultats clés de l'Organisation, tels qu'énoncés dans le PSMT 2022-26, tout en continuant à renforcer notre contribution à la gouvernance, à la gestion des risques, aux processus de contrôle interne, à la prise de décisions et à la surveillance, à la réputation et à la crédibilité, avec nos parties prenantes, et à notre capacité à servir l'intérêt public. Merci de votre attention. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions ou de recevoir vos commentaires.

76. Le président : Je remercie la Directrice de la DSI de sa déclaration et je donne la parole aux États membres.

77. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Étant donné que les contrôles internes et l'utilisation efficace et prudente des ressources par l'OMPI sont essentiels pour l'Organisation, le groupe B apprécie les efforts continus déployés par la Division de la supervision interne, en liaison avec la contribution de l'OCIS et du vérificateur externe des comptes. À cet égard, nous tenons à remercier la DSI d'avoir préparé le rapport 2023 figurant dans le document WO/PBC/37/4, et pour le travail qu'elle a accompli en toute indépendance. Le rapport donne un aperçu complet des fonctions de la DSI et nous estimons que ce rapport constituait une source d'information précieuse qui pourrait servir de référence tout au long de l'année. Nous félicitons l'OMPI de la nomination de Mme Julie Nyang'aya en tant que nouvelle directrice de la DSI, à compter du 1^{er} octobre 2023. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ce rôle important. Nous remercions également les chefs de division qui ont assuré l'intérim jusqu'à la nomination de Mme Nyang'aya. D'après le rapport, il est clair que la DSI a pris des engagements importants tout au long de l'année. Monsieur le président, nous notons avec satisfaction le taux élevé de clôture des enquêtes sur les plaintes et des recommandations en 2023. Nous espérons que cette tendance va se poursuivre. Il est agréable de constater qu'après l'engagement de la DSI, la plupart des clients étaient satisfaits. En revanche, nous constatons une augmentation du nombre de plaintes déposées en 2023. Nous sommes conscients que le nombre de plaintes augmente souvent à mesure que la confiance du personnel dans le mécanisme d'enquête augmente. Nous espérons, avec l'intégration de la nouvelle directrice de la DSI, que le temps moyen nécessaire pour mener à bien les enquêtes pourra à nouveau être ramené en dessous des objectifs de six mois, afin de garantir que les mécanismes de justice interne soient opportuns et pertinents. Nous constatons un doublement des plaintes liées au harcèlement et à la discrimination non sexuels (tableau I, page 15) entre 2022 et 2023, et nous espérons que les mesures appropriées seront prises rapidement par l'OMPI. Au paragraphe 44, nous attirons votre attention sur une recommandation hautement prioritaire, dont nous comprenons qu'elle n'est pas publiée pour des raisons de sécurité. Nous espérons toutefois que le Secrétariat pourra confirmer que cette recommandation a été mise en œuvre par la direction au cours de l'exercice. Nous espérons que la nouvelle directrice de la DSI concentrera ses efforts sur la réduction du temps nécessaire

pour mener à bien les enquêtes. Il est important de les ramener aux objectifs fixés pour le bien-être de l'Organisation et de ses employés. Je vous remercie, Monsieur le président.

78. La délégation de la Pologne : Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercient la directrice de la DSI pour le rapport annuel du Directeur de la Division de la supervision interne, tel qu'il figure dans le document WO/PBC/37/4, et pour la présentation détaillée qu'elle en a faite. Le rapport présente les conclusions détaillées des diverses activités et évaluations menées dans l'ensemble de la Maison de la stratégie de l'OMPI, en vue d'appuyer le plan stratégique à moyen terme par le biais d'engagements pertinents. Le groupe prend note de l'engagement de la DSI à améliorer les opérations de l'OMPI en renforçant les contrôles, la responsabilité, la transparence et l'apprentissage, les audits, l'évaluation, les enquêtes, ainsi que les engagements transversaux des vérificateurs des comptes et des professionnels de l'évaluation. Nous prenons note de l'audit et des évaluations de la DSI du Département de la gestion des ressources humaines, que ce groupe considère comme opportuns et importants pour les opérations de l'OMPI. Pour le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, des efforts collectifs et horizontaux sont nécessaires pour identifier et mieux comprendre les défis des processus de recrutement, qui sont importants pour assurer une mise en œuvre efficace d'une gestion du recrutement de l'OMPI inclusive, équilibrée entre les sexes et géographiquement. À mesure que l'OMPI progresse dans la mise en œuvre du plan d'action pour la diversité géographique et du Plan d'action de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes pour 2022-2026, ainsi que du cycle de retraite envisagé qui devrait se traduire par davantage de postes vacants dans les années à venir, nous encourageons la DSI à envisager un suivi plus systématique et approfondi de toutes les étapes de ces processus. Monsieur le président, le nombre de vérifications et d'évaluations diverses indiqué reflète l'approche diligente appliquée par la DSI. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes note toutefois qu'en dépit des progrès significatifs accomplis dans la mise en œuvre des recommandations, 95 restent ouvertes. Nous souhaiterions également poursuivre l'examen des neuf recommandations, dont l'une est hautement prioritaire, émises par la DSI, comme indiqué au paragraphe 44 du rapport, et des progrès réalisés dans leur mise en œuvre. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes s'inquiète de la croissance significative des plaintes déposées en 2023. Cette question doit faire l'objet d'un examen plus approfondi, notamment en vue d'atténuer les risques liés à leur incidence financière sur l'Organisation. Nous reconnaissons les commentaires positifs des activités de la DSI, grâce aux résultats de l'enquête sur l'engagement du personnel. Tous ces efforts devraient contribuer à la mise en œuvre efficace du programme d'assurance et d'amélioration de la qualité de la DSI. Enfin, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes espère que le recrutement pour pourvoir les postes vacants à la DSI sera rapidement mené à bien. Cette question est très importante si l'on veut atténuer l'impact négatif potentiel sur les opérations futures de la DSI. Pour conclure, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes se félicite des résultats présentés dans les activités de la DSI. Nous tenons également à remercier la directrice de la DSI pour les efforts qu'elle a déployés afin de communiquer systématiquement avec les membres de l'OMPI. Nous profitons de cette occasion pour lui souhaiter plein succès dans son important travail. Je vous remercie, Monsieur le président.

79. La délégation de la Chine : La délégation remercie l'équipe de la DSI pour son rapport et félicite Mme Nyang'aya pour sa nomination en tant que directrice de la DSI. À l'avenir, nous vous soutiendrons, vous et votre équipe, dans vos tâches de supervision interne. Nous avons assisté à la séance d'information des États membres par la DSI l'année dernière et espérons qu'il y aura des événements similaires à l'avenir, ce qui permettra aux États membres de comprendre le programme de travail de la DSI et de formuler des recommandations. La délégation salue, depuis un an, la coopération positive entre la DSI, l'OCIS et le vérificateur externe des comptes. Elle constate qu'au cours de la période considérée, la DSI a publié plusieurs rapports d'audit et de supervision, tels que la première partie de l'audit et évaluation combinés des opérations et des relations avec la clientèle du PCT, les résultats de l'audit des

opérations du PCT, et l'audit du Service d'enregistrement de Madrid. Ces rapports ont contribué à améliorer les travaux de l'OMPI et nous espérons que l'Organisation applique activement les recommandations du rapport. Pour accroître la transparence, la délégation de la Chine encourage l'OMPI, conformément aux dispositions pertinentes, à publier davantage de rapports d'audit et de supervision internes. Elle souhaite formuler des observations spécifiques sur les aspects suivants. Premièrement, la délégation apprécie la mise en œuvre active par la DSI des résolutions du PBC au travers de l'audit du projet de gestion de l'informatique en nuage l'année dernière et espère que la DSI continuera d'améliorer les audits à cet égard. Dans la mesure où ce domaine concerne les technologies de l'information et les technologies numériques de pointe, et que l'OMPI développe et entretient également de nombreux projets et installations informatiques, qui nécessitent tous un audit et une supervision, la DSI devrait donc se concentrer sur le renforcement des connaissances et des capacités de son équipe en matière de technologies de l'information. Deuxièmement, le paragraphe 156 de l'audit du Service d'enregistrement de Madrid indique que depuis le lancement du document sur la phase initiale de projet (DIP) de la plateforme informatique du système de Madrid en 2017, le DIP a fait l'objet de quatre révisions, en raison de divers facteurs, ne conduisant à l'achèvement de la phase I du projet qu'en 2023. Le projet étant important pour les examinateurs, les utilisateurs et la modernisation du système de Madrid, et le projet se révélant assez complexe, nous proposons qu'à l'étape suivante du développement du projet, l'OMPI fasse preuve de prudence et n'investisse que lorsqu'elle disposera des évaluations pertinentes sur les projets concernés. Je vous remercie, Monsieur le président.

80. La délégation de la Fédération de Russie : Nous remercions la Division de la supervision interne d'avoir préparé ce rapport. Nous espérons que la Division continuera de tenir des consultations avec les États membres lorsqu'elle établira son programme de travail annuel. Nous pensons que ce mécanisme interactif est un élément important de la responsabilité de l'OMPI. Nous serions reconnaissants à la Division d'inclure dans son rapport annuel les résultats d'une évaluation complète des performances des systèmes de contrôle interne de l'OMPI, compte tenu des tendances observées ces dernières années. Nous avons noté que la Division n'a pas atteint d'indicateurs d'exécution pour 2023. Pourquoi? Quelles mesures la Division envisage-t-elle pour améliorer ses indicateurs d'exécution? De même, nous aimerions avoir une détermination plus détaillée des délais nécessaires aux enquêtes. Nous sommes bien sûr conscients que, pour le moment, le Service des enquêtes de l'OMPI est en sous-effectif, mais il serait intéressant de savoir combien de temps sont nécessaires pour chaque étape d'un examen, et s'il est possible d'améliorer l'efficacité. De plus, nous aimerions demander à la Division de nous expliquer le processus d'établissement des groupes de référence pour l'évaluation. Envisagez-vous la participation de représentants des États membres? Nous attirons l'attention du Secrétariat sur les observations de la Division des systèmes d'enregistrement international et sur l'Indice mondial de l'innovation de l'OMPI. Nous exhortons le Secrétariat à mettre rapidement et pleinement en œuvre les recommandations du vérificateur dans ces domaines et dans d'autres, en particulier ceux qui sont hautement prioritaires, en particulier en ce qui concerne le PCT. Nous soutenons la proposition de la DSI sur la nécessité d'analyser le modèle économique et de développer des instruments automatisés pour garantir des économies de coûts et de personnel, tout en intégrant de nouvelles technologies, en particulier afin d'améliorer l'orientation vers les clients et le modèle interne de gestion des services. En ce qui concerne l'indice mondial de l'innovation de l'OMPI, nous appuyons la recommandation de la DSI selon laquelle il est prioritaire de prendre des mesures supplémentaires pour réduire les risques liés à d'éventuels conflits d'intérêts, ainsi que la transparence et la fiabilité des données contenues dans le rapport. Entre autres choses, nous convenons qu'il est nécessaire de publier des directives sur les communications afin d'aider à recevoir les demandes de renseignements et à y répondre. Nous pensons qu'il est très important d'examiner les critères en vigueur et la politique de publication des rapports prospectifs soumis par des tiers, afin qu'ils puissent être correctement vérifiés, afin de s'assurer qu'ils sont adaptés, objectifs et exempts de conflits d'intérêts, et qu'ils sont conformes à l'objectif de base du rapport l'Indice mondial de l'innovation. En ce qui concerne le système de

Madrid, nous appuyons les conclusions de la DSI sur la nécessité de revoir les systèmes de service à la clientèle, d'identifier les lacunes et d'introduire les meilleures pratiques, en particulier en ajoutant davantage de langues au système de Madrid, afin de le rendre plus attrayant pour les utilisateurs du monde entier. Nous soulignons également qu'il est hautement prioritaire d'examiner les pouvoirs des non-fonctionnaires recrutés par l'intermédiaire d'agences, ainsi que leurs rôles et fonctions réels, afin de déterminer si ces non-fonctionnaires sont aptes, en termes de compétences de soutien et de niveaux de classification. Nous espérons que des mesures appropriées seront prises en 2024 pour répondre aux recommandations ouvertes de la DSI. Nous saluons les enseignements tirés de la mise en œuvre des initiatives de l'OMPI visant à autonomiser les femmes entrepreneurs. En ce qui concerne la mise en œuvre de la politique et des normes de l'OMPI en matière de confidentialité des données, nous espérons que les travaux continueront d'améliorer les systèmes de gestion de la confidentialité des données et de clarifier davantage les responsabilités en matière de contrôle dans le domaine de la confidentialité des données. Nous réaffirmons qu'il est souhaitable de mettre en place un portail en ligne à l'intention des États membres, afin qu'ils puissent suivre les recommandations des organes de supervision. Un tel outil, s'il était mis à jour régulièrement, améliorerait considérablement la transparence de l'OMPI. Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir nous fournir un bilan de vos interactions avec d'autres organes de supervision interne du système des Nations Unies. Avez-vous discuté d'innovations en matière de supervision ou de nouvelles méthodes de travail? Nous demandons également à la Division de poursuivre sa collaboration utile avec l'Organe consultatif indépendant de surveillance et d'établir des relations de travail avec le nouveau vérificateur externe des comptes, afin d'éviter les répétitions. Merci.

81. La délégation du Brésil : La délégation du Brésil salue la productivité de la Division de la supervision interne (DSI) en 2023. Nous apprécions particulièrement l'évaluation complète du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique. Cette évaluation concorde bien avec les recommandations du groupe B du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, qui souligne l'importance de la propriété intellectuelle pour la promotion du développement, la prise en compte des questions de politique publique et la mise en place d'un système de propriété intellectuelle équilibré qui favorise l'innovation et la créativité, tout en favorisant la croissance économique et le bien-être social. Les informations fournies par la DSI sur l'impact de la propriété intellectuelle sur diverses dimensions socioéconomiques sont inestimables. Ils offrent un cadre solide pour comprendre comment la propriété intellectuelle peut être mise à profit pour favoriser le développement durable et des opportunités économiques équitables, en particulier dans les pays en développement. Nous encourageons la DSI à poursuivre ce travail vital et à appliquer son expertise à d'autres projets du programme de développement, en veillant à ce qu'ils soient évalués avec la même rigueur et la même profondeur. Cela contribuera à la réalisation des objectifs du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et contribuera à une élaboration plus éclairée des politiques et au renforcement des capacités dans les États membres. La délégation du Brésil suivra de près l'évaluation du projet pour les femmes entrepreneurs, qui doit être présentée en 2024. Nous prévoyons qu'avec les ressources humaines supplémentaires reçues en 2023, la DSI continuera de mener sa mission institutionnelle de manière efficace et efficiente dans le cadre de l'exercice actuel. Nous sommes particulièrement intéressés de voir comment cette évaluation mettra en évidence le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat, contribuant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique. Dans ce contexte, nous souhaitons conclure en souhaitant pleine réussite à la nouvelle Directrice de la DSI, Mme Julie Nyang'aya, qui a pris ses fonctions en octobre 2023. Nous sommes convaincus que, sous sa direction, la DSI continuera d'exceller dans ses fonctions de supervision et d'appuyer les objectifs de l'OMPI et de ses États membres. Je vous remercie, Monsieur le président.

82. La délégation de la République de Corée : La délégation s'est félicitée des travaux accomplis par la Division de la supervision interne. De manière générale, nous sommes

satisfaits des différentes recommandations de la DSI. Nous notons que le rapport contient des recommandations hautement prioritaires pour l'Indice mondial de l'innovation. Étant donné que de nombreux pays utilisent l'Indice mondial de l'innovation comme indicateur d'innovation, il est essentiel que des mesures soient prises pour en garantir l'indépendance et la transparence. Par conséquent, nous espérons que les deux recommandations en suspens sur l'Indice mondial de l'innovation seront mises en œuvre d'ici 2024. Je vous remercie, Monsieur le président.

83. Le président : Je vous remercie de vos déclarations. Je vais maintenant passer la parole à la directrice de la Division de la supervision interne, qui répondra aux questions soulevées par les États membres.

84. Le Secrétariat : Merci à la fois pour vos encouragements et vos meilleurs vœux dans mon nouveau rôle. Je m'efforcerai de le faire au mieux de mes capacités, et je compte sur votre soutien. Je vais aborder certaines observations qui ont été soulevées. Il y a eu une observation concernant le PCT, la conclusion hautement prioritaire concernant le Secteur du PCT. Je peux confirmer que la DSI a suivi cette affaire par la suite et que la conclusion a été clôturée. Cette recommandation a donc été traitée par le Secteur, au moment où nous parlons. En ce qui concerne les États membres, les représentants qui contribuent au processus de planification. Je peux confirmer qu'il s'agit d'un processus standard, intégral, en ce qui me concerne. Et tout comme je me suis engagée auprès de vous en novembre de l'année dernière, j'ai l'intention de faire la même chose cette année alors que nous nous penchons sur le programme de l'année suivante et que nous recueillons vos observations. En termes d'enquête, j'ai fait quelques remarques sur les progrès ultérieurs réalisés jusqu'ici en 2024, et il s'agit réellement – avec le soutien de l'OCIS – d'examiner de manière critique le processus d'enregistrement, en travaillant avec le système de justice interne pour s'assurer que les questions qui peuvent être résolues à l'amiable par d'autres mesures le soient. Il s'agit de faire effectivement appel au Bureau du médiateur, aux chefs de secteur, aux cadres et aux superviseurs des différentes parties, pour s'assurer que les questions de différends personnels ou autres ne se transforment pas en activités d'enquête complètes. Et comme je l'ai indiqué, nous avons reçu environ 13 plaintes depuis janvier, qui, normalement, si nous étions toujours en 2023, se seraient transformées en affaires à part entière mais qui ont été réglées, à la satisfaction de toutes les parties, par le recours efficace au système de justice interne. Nous allons donc continuer à procéder de la sorte et nous assurer que nous restons sur les cas critiques et essentiels, qui sont ensuite traités en temps opportun, et que nous cherchons à réduire les délais d'enquête. En ce qui concerne les évaluations, nous continuerons de recentrer nos efforts sur la nature évolutive des projets entrepris par l'OMPI dans le cadre du PSMT 2022-26, ainsi que sur les questions thématiques qui y sont abordées, afin de veiller à ce que nous mettions l'accent sur l'apprentissage précoce et les connaissances des parties prenantes. C'est pourquoi, là où nous avons besoin de groupes de référence, nous chercherons à les créer et à faire appel à différents experts en la matière pour nous assurer que nous pouvons donner des conseils utiles et opportuns qui éclairent l'apprentissage et la prise de décisions clés par les cadres de l'OMPI. En ce qui concerne l'innovation, c'est un point très pertinent, dans ce monde en évolution, et je peux vous assurer que c'est quelque chose que nous suivons très attentivement. Nous continuons à investir dans la formation, à requalifier le personnel de la DSI dans tous les domaines, que ce soit la cybersécurité, que ce soit l'analyse de données, et il y a encore deux semaines, nous avons assisté à une séance sur l'audit avec l'intelligence artificielle, à l'aide de l'intelligence artificielle. Aussi, comment pouvons-nous améliorer l'analyse des données, l'utilisation de l'analyse des données et d'autres tendances émergentes? C'est donc quelque chose que nous poursuivons activement, non seulement à l'OMPI, mais aussi en travaillant avec les différentes agences des Nations Unies basées à Genève, ainsi qu'en Europe et dans partout ailleurs. Il y a beaucoup d'apprentissage en ligne au sein des fonctions de supervision de la DSI dans l'ensemble des Nations Unies, et nous y participons activement.

85. La délégation de la Fédération de Russie : Mes excuses, Monsieur le président... peut-être ai-je perturbé le bon déroulement de la prise de décision. J'ai cependant une proposition constructive, et nous sommes très souples quant à la manière dont elle devrait être mise en œuvre : doit-elle figurer dans le rapport final du PBC, ou doit-il s'agir d'un projet dans le projet de décision que nous examinons actuellement? Mais ce que nous voudrions refléter, c'est l'idée que nous réitérons, et ce n'est pas la première fois, qu'il est nécessaire de disposer d'un portail en ligne pour suivre les recommandations des organes de supervision. Nous ne voulons pas imposer au Secrétariat des conditions strictes, mais nous pensons vraiment que nous devrions réfléchir quelque part au fait que c'est une bonne chose, qu'il est souhaitable de le faire, peut-être par exemple que le chef de la Division pourrait être chargé d'examiner la possibilité et d'étudier la possibilité de développer un tel portail?

86. Le président : Je vous remercie pour cette déclaration... donnez-nous un peu de temps pour y réfléchir. Je passe maintenant la parole à la directrice pour aborder la question soulevée par le représentant de la Fédération de Russie.

87. Le Secrétariat : Merci. Nous disposons d'un portail en ligne pour le suivi des recommandations, qui est géré par la DSI et, par son intermédiaire, nous sommes en mesure de voir à tout moment toutes les recommandations que les entités auditées ou quiconque souhaite accéder au portail, d'indiquer comment elles ont traité les recommandations, d'y joindre toute preuve pertinente, qui justifierait ensuite, donc cela fonctionne en interne. Je crois que vous demandez – si je ne m'abuse – que les États membres puissent également le consulter. C'est une chose que je peux peut-être consulter davantage, m'engager plus avant et voir comment d'autres choses pourraient être faites, et peut-être revenir vers vous.

88. Le président : Merci beaucoup, Madame la directrice, d'avoir répondu à la question soulevée par le représentant de la Fédération de Russie. Pouvons-nous procéder de la manière suivante : la demande et la réponse seront dûment reflétées dans le compte rendu de cette réunion – et clôturer ce point avec le texte de la décision proposé? Est-ce acceptable? Je vous remercie.

89. Le président : En l'absence de demande d'intervention, la décision suivante a été adoptée.

90. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/PBC/37/4).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSITIONS DE REVISION DE LA CHARTE DE LA SUPERVISION INTERNE DE L'OMPI

91. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/37/5.

92. Le président : Conformément au Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution, toute modification de la Charte de la supervision interne sera examinée par l'OCIS et le Directeur général et soumise à l'approbation du Comité du programme et budget. Je souhaite à nouveau la bienvenue à la directrice de la DSI pour présenter ce point de l'ordre du jour.

93. Le Secrétariat : Merci. Mesdames et Messieurs les délégués et chers collègues, je suis heureux de vous présenter aujourd'hui les révisions proposées à la Charte de la supervision interne de l'OMPI, figurant dans le document WO/PBC/37/5. Dans le cadre de notre processus

d'examen régulier, la Division de la supervision interne (DSI) a examiné attentivement et proposé des modifications à la Charte de la supervision interne, qui ont été communiquées pour consultation à l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI, à l'OCIS et au Secrétariat. Ces modifications proposées visent principalement à rendre la Charte plus succincte et plus claire, le cas échéant. Les modifications proposées sont maintenant soumises au Comité du programme et budget pour examen et approbation ultérieure par l'Assemblée générale de l'OMPI. Les modifications proposées sont décrites à l'annexe I du document, et l'annexe II contient le tableau qui montre les modifications proposées sous la forme "suivre les modifications", avec une brève explication des modifications. L'une des principales mises à jour consiste à indiquer dans la charte qu'à partir de l'année se terminant le 31 décembre 2025, et conformément à la recommandation de longue date des vérificateurs externes des comptes, la directrice de la DSI émettra un avis annuel sur la Déclaration sur le contrôle interne à l'OMPI. Les autres modifications comprennent : (i) la clarification de la mission, du mandat, de l'autorité, des responsabilités, de l'étendue des travaux, des normes applicables et des procédures de la DSI; (ii) l'alignement des formulations et des dispositions sur les Normes mondiales d'audit interne mises à jour publiées le 9 janvier 2024, les normes élaborées et adoptées par l'UNEG et la Conférence des enquêteurs internationaux; et (iii) l'alignement de la directrice, du rôle de la DSI dans le maintien et les modifications de la Charte, sur les Normes mondiales d'audit interne. Ces changements sont essentiels pour que la Division de la supervision interne continue de fournir des services de contrôle indépendants et objectifs qui améliorent les opérations, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes de l'OMPI et contribuent à la réalisation de la mission, des buts et des objectifs de l'Organisation. J'espère que vous trouverez les révisions proposées dans le meilleur intérêt de l'OMPI et de ses parties prenantes. Je suis disponible pour répondre à toutes les questions et clarifier davantage tout aspect des modifications proposées. Merci.

94. Le président : Je remercie la directrice de la Division de la supervision interne de sa déclaration et je donne à présent maintenant la parole aux délégations souhaitant intervenir.

95. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Le groupe B remercie la DSI d'avoir pris rapidement des mesures concernant la mise à jour des normes internationales d'audit interne. Nous sommes ravis de constater qu'avec ces ajustements, l'OMPI sera pleinement conforme aux normes.

96. La délégation de la Chine : La délégation tient à remercier l'OMPI pour la modification de sa Charte de la supervision interne, conformément à ses exigences en matière d'examen régulier. Nous tenons également à remercier la directrice pour sa présentation du document. Cette modification reflète principalement la dernière formulation et les exigences contenues dans les normes internationales d'audit interne. Une partie de la modification tient également compte des exigences des normes pertinentes des Nations Unies et des recommandations du vérificateur externe des comptes. En principe, nous n'avons aucune objection à l'égard de la modification dans son ensemble. Nous souhaitons présenter une proposition de modification spécifique. Existant dans la modification actuelle, l'article 19 original a été modifié pour former un nouvel article 13, en particulier, certaines des parties devant être régulièrement mises en relation par la DSI ont été incluses. Nous recommandons que dans le dernier paragraphe de cet article – avant le chef du Bureau de la déontologie – la Chine recommande d'ajouter "... États membres". La raison en est que les recommandations des États membres en matière de contrôle constituent une source très importante d'efforts de la DSI et, dans la pratique, la DSI organise des réunions annuelles pour les États membres, à l'écoute des recommandations concernant leur plan de travail et d'autres aspects.

97. La délégation de la Pologne : Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tient à remercier la directrice de la DSI et l'équipe de l'OMPI pour les modifications reflétées dans la proposition de révision de la Charte de la supervision interne, qui figure dans le document WO/PBC/37/5. Nous prenons note que les modifications proposées devraient aligner

la Charte de la supervision interne mise à jour sur les normes internationales d'audit interne mises à jour, publiées le 9 janvier 2024. Nous prenons également note des modifications proposées dans le but de rendre la Charte plus succincte et d'apporter plus de clarté. Nous tenons à remercier l'OCIS et le Secrétariat d'avoir examiné les modifications proposées à la Charte de la supervision interne, à la lumière du cadre réglementaire et opérationnel existant de l'Organisation. Nous nous félicitons du changement proposé afin d'inclure des consultations régulières de la DSI avec le chef du Bureau de la déontologie, le médiateur, ainsi que le Département de la gestion des ressources humaines et le Bureau du conseiller juridique, comme il a été proposé à la page 8 de l'annexe II du document – point 19, en référence à l'article 13. Nous estimons qu'il est très utile de mener régulièrement de telles consultations, qui devraient contribuer à résoudre certaines des questions de gestion, qui font l'objet de préoccupations de ce groupe. En outre, nous serions également intéressés par la fonctionnalité des dispositions proposées à l'article 10 de la Charte, point 16 du tableau, en ce qui concerne les critères permettant de déterminer quels sont les actes répréhensibles pour les activités de la DSI. Nous serions reconnaissants d'avoir des explications plus larges sur les modifications proposées concernant cette révision spécifique.

98. La délégation du Brésil : La proposition dont nous sommes saisis a été présentée par le Secrétariat, dans le but d'aligner la Charte de la supervision interne de l'OMPI sur le libellé des nouvelles normes internationales d'audit interne, publiées par l'Institut des auditeurs internes (l'intelligence artificielle) en janvier 2024. En principe, la délégation du Brésil convient que l'alignement sur les normes internationales doit être poursuivi. Toutefois, dans un souci de clarification, la délégation souhaiterait s'enquérir de l'effet de l'exclusion du mot "contractants" au paragraphe 9 de la proposition, tel qu'il figure à l'annexe II, page 6, du document WO/PBC/37/5. En outre, nous sollicitons des observations sur la manière dont le mandat à exclure du paragraphe 30.d) de l'annexe II, page 18, est compensé par l'inclusion du paragraphe 34 de l'annexe II, page 22, ou du paragraphe 41.d) de l'annexe II, page 26. Il s'agit en particulier de mettre l'accent sur le signalement aux États membres des cas où les mesures correctives recommandées par l'audit interne n'ont pas été mises en œuvre.

99. La délégation du Canada : Dans l'ensemble, la délégation du Canada appuie et apprécie les modifications proposées par la DSI à la Charte de la supervision interne. Toutefois, nous souhaiterions obtenir des informations supplémentaires ou des éclaircissements à l'origine de la suppression prévue à l'alinéa d) du paragraphe 30 de l'annexe II, page 18, concernant l'engagement de rendre compte par écrit aux États membres, au à l'OCIS et au Directeur général des situations où des mesures correctives adéquates et opportunes n'ont pas été mises en œuvre.

100. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci à la DSI pour ces mises à jour proposées. La délégation se félicite des propositions visant à aligner la Charte de la supervision interne sur les normes mondiales d'audit interne de l'intelligence artificielle publiées en janvier. En ce qui concerne la proposition de la délégation de la Chine visant à obliger la DSI à assurer la liaison avec les États membres, nous pensons que cela fait double emploi, dans la mesure où les États membres reçoivent des rapports annuels de la DSI, et peut-être une microgestion de la fonction.

101. Le président : Merci beaucoup pour votre déclaration. Puis-je demander à l'honorable représentant du Brésil de répéter sa proposition et d'apporter quelques éclaircissements supplémentaires afin de permettre au Secrétariat de l'écrire correctement et de voir sa proposition dans son intégralité?

102. La délégation du Brésil : Cela fonctionnerait-il si j'envoyais au Secrétariat les questions écrites proprement dites, afin qu'il puisse les avoir dans leur intégralité? Je peux le faire tout de suite, merci.

103. Le président : Oui, bien sûr, cela fera l'affaire si vous envoyez votre proposition au Secrétariat et, dans ce contexte, je propose que nous prenions 10 minutes de pause, afin de permettre au Secrétariat de préparer la réaction à la proposition. Je suspends donc la réunion pour 10 minutes.

104. Le président : Je pense que nous pouvons reprendre notre réunion et, sans plus tarder, je donne la parole à la directrice de la DSI pour aborder les questions soulevées par les délégations.

105. Le Secrétariat : En réponse à la question posée par la délégation de la Chine sur le paragraphe 13 de la Charte, ce dernier traite spécifiquement des prestataires de services d'assurance internes et externes. C'est pourquoi nous faisons référence au vérificateur externe des comptes. Parfois, le Bureau du contrôleur, qui représente la deuxième ligne, fait aussi des vérifications. Le CCI a également procédé à certains audits, y compris sur l'OMPI, de sorte que ce paragraphe porte spécifiquement sur d'autres sources d'assurance externe ou interne sur lesquelles la DSI peut s'appuyer, afin de ne pas faire double emploi avec des travaux ou des efforts dans des domaines qui ont déjà été largement couverts, et c'est la raison pour laquelle les États membres ne font pas partie de cette composante. En ce qui concerne les rapports sur les recommandations ouvertes aux États membres, encore une fois, si vous regardez la Charte dans son ensemble, de nombreux changements ont été effectués pour assurer la concision – de sorte que les informations soient incluses dans un seul endroit. Mais si je reviens au processus des recommandations ouvertes, l'OCIS, qui est ici, confirmerait que les rapports d'activité trimestriels comprennent une analyse détaillée de toutes les recommandations ouvertes, et combien de temps elles sont ouvertes, et quelles mesures correctives – quel est leur statut, combien de temps elles sont ouvertes et si elles ont été traitées de manière satisfaisante ou non. Ce rapport est transmis à l'OCIS ainsi qu'au Directeur général. L'OCIS accorde une attention particulière à cette question et fait également partie des rapports qu'il fait aux États membres à la fin de ses réunions. Nous incluons donc le statut de toutes les recommandations ouvertes dans le rapport trimestriel et dans le rapport annuel global que, encore une fois, vous auriez sur le portail. Nous indiquons le statut de toutes les recommandations ouvertes, y compris si elles sont hautement prioritaires et les secteurs auxquels elles se rapportent. Le processus en place est très solide, avec des calendriers détaillés qui soutiennent toutes les recommandations qui y sont énumérées. J'espère que cela répond à ce problème – les rapports trimestriels – et cela figure également dans les exigences obligatoires du rapport annuel de la directrice de la DSI. En termes d'actes répréhensibles – je pense qu'il s'agit d'une question de la Pologne – comment évaluons-nous les actes répréhensibles? Les sources sont diverses. Bien sûr, il existe différentes définitions des actes répréhensibles données par le CII, par l'Organisation des enquêteurs internationaux. Nous recevons des signalements d'actes répréhensibles par le biais du portail des conférenciers ou de la ligne d'assistance téléphonique : ceux-ci sont communiqués confidentiellement à la DSI, ou le personnel et les parties externes peuvent également me contacter ou contacter le personnel directement par courriel, ou certains même entrer personnellement dans nos bureaux. Toute plainte soumise passe alors par un processus d'admission, comme je l'ai décrit précédemment, afin d'évaluer si elle peut être traitée par le système de justice interne ou si elle doit faire l'objet d'un processus d'enquête complet. C'est la procédure qui est en place. Nous avons partagé avec les États membres le manuel, le projet de manuel d'enquête, qui doit être publié prochainement, ainsi que les définitions de différentes catégories d'actes répréhensibles (cela est en fait expliqué de manière assez substantielle), et c'est l'une des décisions que nous avons prises dans le nouveau manuel d'enquête, où nous articulons et décrivons les différents types d'actes répréhensibles possibles sur lesquels la DSI chercherait à enquêter. J'espère que cela répondra aux questions.

106. Le président : En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision relatif au document WO/PBC/37/5, qui a été adopté.

107. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver les propositions de modification de la Charte de la supervision interne figurant dans les annexes I et II du document WO/PBC/37/5.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)**

108. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/37/6 Rev.

109. Le président : Nous allons poursuivre avec le point 8 de l'ordre du jour, Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). Ce document donne un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations en suspens adressées aux organes délibérants de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et au chef de Secrétariat de l'OMPI, résultant des examens menés par le Corps commun d'inspection au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 29 février 2024. Toutes les recommandations antérieures au 1^{er} janvier 2019 ont été clôturées. Avant de passer la parole au Secrétariat pour présenter le document, je souhaite la bienvenue à la présidente par intérim du CCI, Mme Eileen Cronin, à la session du comité. Vous vous souvenez peut-être qu'à la trente-cinquième session du PBC en 2023, il nous a été demandé d'inviter la présidente du CCI aux futures sessions du PBC.

110. La présidente par intérim du CCI : Chers membres du comité, je vous remercie d'avoir invité le Corps commun d'inspection à participer à cette réunion. Depuis la présentation de l'examen de la gestion et de l'administration de l'OMPI en 2014 (JIU/REP/2014/2), c'est la première fois que le CCI est invité à participer. Je prends la parole en tant que représentante des inspecteurs du CCI et vous informe que, si vous avez des questions ou si vous avez besoin de précisions sur les aspects techniques des examens en cours, elles seront portées à l'attention des inspecteurs auteurs pour réponse écrite. En tant qu'organisme de supervision, le taux d'acceptation des recommandations par les organisations participantes du CCI est le principal indicateur de la pertinence, de l'importance et de la qualité de nos rapports. Pour que les travaux de supervision aient un impact, il est essentiel que les organes délibérants et/ou les organes directeurs examinent attentivement les rapports et prennent des décisions claires sur les mesures à prendre. D'après l'expérience du CCI, l'importance accordée par l'organe législatif et/ou l'organe directeur aux questions de supervision donne le ton de la priorité que l'administration accorde à la mise en œuvre des recommandations. Nous félicitons le secrétariat de l'OMPI d'avoir préparé le rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations du CCI. L'OMPI figure parmi les organisations participantes où les taux d'acceptation et d'application des recommandations du CCI sont les plus élevés. Pour les rapports publiés au cours de la période 2016-2022, le taux d'acceptation de l'OMPI est de 90% et, parmi les recommandations acceptées, 96% ont été mises en œuvre, bien au-dessus des taux moyens du système des Nations Unies qui sont respectivement de 77% et de 80%. Conformément à l'engagement du CCI d'entreprendre des examens qui sont importants et pertinents et d'être responsable de la production en temps opportun de rapports visant à améliorer l'efficacité, l'efficience et la coordination à l'échelle du système, le CCI a achevé tous les examens reportés de 2022 et a publié 10 produits en 2023. Le programme de travail du CCI pour 2024, finalisé à l'issue de consultations avec toutes les organisations participantes, comprend quatre examens à l'échelle du système et un seul examen de l'Organisation. Outre l'exécution du programme de travail, le CCI se concentrera sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'exercice d'auto-évaluation mené en 2022. Le CCI termine également une évaluation intermédiaire de son cadre stratégique, qui fera partie du rapport annuel à l'Assemblée générale en 2025. Parmi les plus grandes priorités opérationnelles

du CCI figure le remplacement du système de suivi et d'établissement de rapports sur l'état d'avancement des recommandations. Avec le soutien de nos organisations participantes, ce risque sera traité en 2025. Je remercie les membres de l'OCIS de l'attention portée aux travaux du CCI et j'espère que cette interaction se poursuivra. Je saisis également cette occasion pour remercier le personnel du Secrétariat de la coopération et de la collaboration dont bénéficie le CCI dans ses examens. Merci.

111. Le président : Je remercie Mme Cronin pour ses remarques et pour sa présence parmi nous aujourd'hui.

112. Le Secrétariat : J'ai le plaisir de vous présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre des de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) adressées aux organes délibérants et au chef de Secrétariat de l'OMPI. Veuillez noter que le rapport a été publié sous la cote WO/PBC/37/6 Rev. afin de corriger le paragraphe 4 relatif au résumé de l'état d'avancement des recommandations et de mettre à jour le tableau 1 du rapport afin d'inclure un examen A471 – Services de santé dans le système des Nations Unies. Depuis le dernier rapport soumis à la trente-cinquième session du PBC en 2023, cinq examens du CCI ont été publiés qui ne concernaient pas l'OMPI. En résumé, ces cinq examens portaient sur les modalités de travail flexibles, la santé mentale, les modalités contractuelles du personnel non-fonctionnaire, les cadres de responsabilisation et le mécanisme interne d'appel pré-tribunal. Sous réserve de l'approbation des États membres en ce qui concerne les recommandations figurant dans le présent rapport, sept recommandations seront adressées aux organes délibérants de l'OMPI et 10 au chef de Secrétariat, qui sont en suspens. Toutes les autres recommandations ont été clôturées [mises en œuvre, jugées non pertinentes pour l'OMPI ou non acceptées]. Les recommandations actuellement en suspens proviennent de rapports pour les examens émises de 2018 à 2023. S'agissant de l'"Examen des politiques et pratiques des entités des Nations Unies en matière de santé mentale et de bien-être" des 11 recommandations émises, neuf ont été jugées pertinentes par le CCI pour l'OMPI. Sur les neuf recommandations, six ont été acceptées ou sont à l'examen, une recommandation a été jugée non pertinente par rapport au contexte de l'OMPI en tant qu'entité principalement basée au siège et deux recommandations n'ont pas été acceptées par l'OMPI. L'explication de l'état de ces recommandations et de l'ensemble des recommandations figure aux annexes I et II du présent document. En ce qui concerne les deux recommandations relatives à "La cybersécurité dans les entités des Nations Unies", vous vous souvenez peut-être que celles-ci avaient été proposées pour clôture lors de la trente-cinquième session et le PBC a décidé qu'elles devaient rester au statut "en cours". Des progrès ont été réalisés sur ces deux recommandations, à savoir le rapport sur la cybersécurité au sein du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023, et l'engagement total de l'OCIS sur la question. Le directeur de la sécurité a informé l'OCIS à partir de la soixante-dixième session sur la cybersécurité. Le Secrétariat continuera de faire rapport sur la cybersécurité dans le futur Rapport sur la performance de l'OMPI et de collaborer avec l'OCIS à ce sujet. Sur la base des mesures prises ci-dessus, nous pensons avoir mis en œuvre les deux recommandations. Comme le rapport d'avancement du CCI a été publié avant la publication du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023, l'état de ces rapports reste "en cours" en attendant votre examen et vos commentaires au cours de la présente session. Je voudrais souligner que le CCI a publié une note plutôt qu'un rapport le 5 avril 2023 pour l'examen intitulé "Examen des politiques, mesures, mécanismes et pratiques visant à prévenir et à combattre le racisme et la discrimination raciale dans le système des Nations Unies" et nous avons précisé avec le CCI qu'aucun rapport ne sera publié pour cet examen. Le Secrétariat examine les six recommandations de la note qui sont toutes adressées aux chefs de secrétariat ou au CCS. Sous réserve des dispositions des Statuts du CCI relatives à la publication de notes pour examen, le Secrétariat fournira une mise à jour à l'OCIS à sa prochaine session et aux États membres dans le cadre du Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) (CCI) à la session du Comité de coordination des affaires juridiques en 2025. Je voudrais souligner que l'OMPI a assisté et participé activement à la réunion biennale des

points focaux du CCI des organisations participantes en septembre 2023, au cours de laquelle des échanges d'idées fructueux ont eu lieu avec les inspecteurs. Nous avons également tenu des réunions productives avec le président du CCI et prévoyons de maintenir un dialogue permanent à l'avenir. Nous continuons d'apprécier les recommandations et l'échange de connaissances dans l'ensemble du système des Nations Unies que le CCI apporte. Nous remercions le CCI de tous ses efforts et de sa collaboration avec l'OMPI. Je voudrais également remercier les collègues de l'OMPI qui ont répondu avec beaucoup de réactivité aux différents questionnaires, même en période de charge de travail très élevée. Ces collègues sont ici dans la salle ou sont connectés en ligne et pourront répondre aux questions que les délégations pourraient avoir.

113. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. Bonjour aux délégations. La délégation tient à remercier le Secrétariat pour l'avancement du rapport sur la mise en œuvre des recommandations du CCI. En février 2024, nous sommes globalement satisfaits de la mise en œuvre globale des recommandations du CCI par l'OMPI. La mise en œuvre effective des recommandations du CCI contribuera à la bonne gouvernance de l'OMPI et l'aidera à être mieux intégrée dans le cadre général des Nations Unies. La délégation de la Chine souhaite la bienvenue au représentant du CCI à sa première réunion du PBC. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux efforts que vous avez déployés depuis des années. La délégation de la Chine encourage le Secrétariat de l'OMPI à s'employer activement à tirer parti de ses avantages et à mettre en œuvre les recommandations désormais officielles du CCI. Nous avons noté qu'en ce qui concerne la recommandation n° 3 du CCI rév 2023/3 sur l'examen du cadre de responsabilisation dans l'UE et les organisations du système, la recommandation indique que les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient, à partir de 2025, présenter à leurs organes délibérants ou/et organes directeurs un rapport régulier sur la mise en œuvre du cadre de responsabilisation et sur les coûts de ses principaux éléments. Étant donné qu'un cadre de responsabilisation a déjà été établi par l'OMPI, des rapports réguliers contribueront à accroître la responsabilisation et la transparence et informeront les États membres du mécanisme de responsabilisation de l'OMPI, ainsi que de leur mise en œuvre. La délégation souhaite que le Secrétariat puisse procéder à une évaluation plus complète de cette recommandation et examiner les moyens de la mettre en œuvre. Nous avons également noté qu'en ce qui concerne la première recommandation du CCI rév. 29/5, relative à la gestion des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies, dans la partie évaluation, le Secrétariat a noté que la note conceptuelle et la première version du document sont prêtes et seront présentées lors de la prochaine session du réseau numérique et technologique, qui aura lieu à Nairobi. La Chine apprécie et s'en félicite. Nous espérons que le Secrétariat pourra fournir plus de détails à ce sujet, et nous aimerions également demander si les délégations intéressées peuvent avoir accès au document complet tel que mentionné. Je vous remercie, Monsieur le président.

114. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Le groupe B constate que le CCI a formulé 10 recommandations à l'intention des organes délibérants de l'OMPI et 29 à l'intention du chef du Secrétariat de l'OMP. Au total, huit recommandations n'ont pas été acceptées par l'OMPI et cinq nouveaux examens du CCI, pertinents pour l'OMPI, ont été émis. Le groupe B appuie le CCI et son mandat. En tant que seul organe ayant pour mandat d'évaluer collectivement les organisations du système des Nations Unies, ses rapports et recommandations sont essentiels pour identifier et promouvoir les meilleures pratiques visant à améliorer la gestion et les méthodes et à parvenir à une meilleure coordination entre les organisations. Je vous remercie, Monsieur le président.

115. La délégation de la Pologne : Merci infiniment, Monsieur le président. Bien le bonjour à toutes et à tous. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tient à remercier le Secrétariat pour le rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection figurant dans le document WO/PBC/37/6 Rev. Nous remercions également le président par intérim du CCI de sa participation aux débats d'aujourd'hui. Nous

avons trouvé sa participation vraiment précieuse. Le rapport et la présentation permettent d'obtenir un aperçu complet de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations adressées aux organes délibérants de l'OMPI et de 29 recommandations, dont 25 nouvelles adressées au chef du Secrétariat de l'OMPI, résultant des examens du CCI au cours de la période du 1^{er} janvier 2019 au 29 février 2024. Nous remercions également pour la présentation dans le document de la liste des huit rapports actifs du CCI pertinents pour l'OMPI au 29 février 2024. Nous notons avec satisfaction que le président du CCI a fait état de résultats très positifs de la mise en œuvre de la recommandation par l'OMPI. Nous le remercions pour cela. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes est heureux d'apprendre que toutes les recommandations antérieures à janvier 2019 ont été clôturées. Nous reconnaissons également les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du CCI qui se traduisent par l'achèvement des trois recommandations adressées aux organes délibérants et des 19 autres recommandations trimestrielles adressées au chef de Secrétariat. Nous notons également que cinq nouveaux examens ont été émis depuis le dernier rapport, soumis aux États membres depuis la trente-cinquième session du PBC. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait en savoir plus sur les raisons pour lesquelles l'OMPI n'accepte pas certaines recommandations du CCI, que nous avons jugées importantes pour assurer un fonctionnement efficace et un bon environnement de travail de l'OMPI. Nous encourageons le Secrétariat à poursuivre ses travaux visant à faciliter et coordonner les réponses aux questions, enquêtes et entretiens du CCI concernant les examens en cours et nouveaux. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercient également le Secrétariat pour son engagement proactif dans le processus de mise en œuvre du CCI, également en participant à la réunion biennale des points focaux du CCI, organisée du 19 au 20 septembre 2023 au Palais des Nations à Genève. Enfin, les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes apprécient l'étroite coopération entre l'OCIS et la Division de la supervision interne (DSI) et d'autres acteurs importants. Nous pensons que cela améliore considérablement le processus de mise en œuvre des recommandations émises. Merci infiniment, Monsieur le président.

116. La délégation du Brésil : Merci, Monsieur le président, bonjour, chers collègues. J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous voudrions souligner les recommandations figurant dans le document WO/PBC/37/6 rev, qui traite des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes se félicite des progrès signalés par le Secrétariat de l'OMPI dans la mise en œuvre des recommandations du CCI, en particulier celles relatives à l'amélioration de la gestion de la gouvernance et du contrôle interne. Comme le Mexique l'avait demandé à l'origine, la participation du CCI aux affaires de l'OMPI favorise la transparence et l'efficacité administrative, en veillant à ce que tous les États membres bénéficient également des initiatives de l'Organisation. Nous apprécions l'engagement de l'OMPI à suivre les meilleures pratiques recommandées par le CCI et encourageons les efforts continus visant à renforcer les structures de gouvernance et l'efficacité opérationnelle. Nous sommes prêts à collaborer de manière constructive pour faire en sorte que les objectifs et les recommandations établis soient acceptés et pleinement atteints par l'OMPI. Les États membres du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont invités à approfondir cet ordre du jour. Merci.

117. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, M. le président. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour la préparation de ce rapport. Nous notons l'importance des recommandations contenues dans ce rapport, à savoir l'examen des cadres de responsabilisation dans les organisations du système des Nations Unies. Nous pensons que le Secrétariat peut, en temps opportun, mettre en œuvre ces recommandations. Toutefois, nous voudrions également attirer votre attention sur l'importance de la mise en œuvre en temps voulu des recommandations formulées dans les rapports plus anciens du CCI. En particulier, "la cybersécurité dans le système des Nations Unies", "les applications de la chaîne de blocs dans

le système des Nations Unies : préparer leur arrivée”, "l'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies" également. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous donner les raisons du retard dans la mise en œuvre des recommandations de ces rapports du CCI? En ce qui concerne la cybersécurité, un examen du rapport officiel du PBC avec des informations détaillées sur les audits de certification, conformément à la norme ISO 27001, ainsi que d'autres activités de supervision de la DSI, nous intéresseraient. Nous saluons les efforts déployés par l'OMPI pour étudier les possibilités d'application de cette technologie dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que la mise en œuvre d'initiatives mondiales dans ce domaine. Par exemple, l'identifiant global pour harmoniser et rationaliser les noms des déposants. La délégation de la Fédération de Russie pilote le groupe de discussion sur la chaîne de blocs au sein du comité des normes de l'OMPI. Ce groupe de discussion et ses États membres élaborent des normes techniques appropriées en matière de chaîne de blocs dans le but d'aider les États membres et les utilisateurs de services dans le domaine de la propriété intellectuelle à simplifier l'introduction et l'utilisation de cette technologie afin d'optimiser les services de propriété intellectuelle. Nous attendons la présentation du projet de prestation de services d'informatique en nuage. Nous pensons que l'OMPI doit également tenir compte des préoccupations des États membres dans ce domaine et prendre les mesures nécessaires pour créer un environnement numérique confortable et sûr au sein de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Nous pensons également que le Secrétariat devrait continuer à participer pleinement et de manière responsable aux travaux du CCI, en particulier à l'élaboration des rapports à l'échelle du système et aux réponses aux questions posées par le CCI. Merci.

118. La délégation du Mexique : Merci infiniment, Monsieur le président. Ma délégation tient à remercier le Secrétariat pour le rapport présenté ainsi que pour sa disponibilité à écouter la proposition de la délégation du Mexique d'inviter le CCI à ce comité, ce qui nous permet d'avoir leur présence aujourd'hui. Nous remercions également le président du CCI, qui ne peut être présent, mais qui est remplacé par Eileen Cronin, que nous remercions pour sa présence et sa présentation. Compte tenu de la nature technique de l'Organisation, ma délégation doit reconnaître le travail précieux accompli par le CCI au sein du système des Nations Unies. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour défendre non seulement les recommandations du CCI, mais aussi les rapports présentés par le Secrétariat. En ce qui concerne le rapport sur l'examen de l'utilisation de fonctionnaires qui ne participent pas à des services connexes dans les services des Nations Unies, en particulier les recommandations n^{os} 1 et 2, nous aimerions que le CCI précise encore davantage l'objectif de ces recommandations et fournisse au Secrétariat les informations nécessaires pour qu'il soit plus clair sur la pertinence de la définition de "fonctionnaires connexes", ou de fonctionnaires prêtés par d'autres organisations du système des Nations Unies, ou en sous-traitance pour l'Organisation. En ce qui concerne le rapport sur l'examen des politiques et pratiques en matière de santé mentale au sein des organisations du système des Nations Unies, en particulier les recommandations n^{os} 2 et 10, nous aimerions connaître, le cas échéant, l'opinion du CCI et s'il est d'accord avec le Secrétariat sur la nécessité de se concentrer non seulement sur la fourniture d'informations concernant ces activités, mais aussi sur le pourcentage de personnes impliquées. Nous aimerions être informés des progrès éventuels au sein du système commun, c'est-à-dire avec des indicateurs qui nous permettront d'évaluer la santé mentale et le bien-être. Enfin, ma délégation tient à rendre hommage au travail accompli par le Secrétariat pour la mise en œuvre des recommandations du CCI, et saluer l'Organisation pour son taux d'acceptation plus élevé. Je vous remercie.

119. La délégation du Pérou : Merci infiniment, Monsieur le président. Tout d'abord, nous aimerions nous associer à la déclaration de la délégation du Brésil au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et des délégations. Nous vous remercions pour votre rapport. Nous avons juste une question et une observation concernant la délégation du Mexique, c'est-à-dire concernant les recommandations n^{os} 2 et 10, qui n'ont pas été acceptées. Cela mettrait l'accent sur la santé mentale et le bien-être et sur des données empiriques. Il me

semble, certes, qu'il n'y a pas d'objection à cette approche à proprement parler, mais plutôt que la difficulté consiste à préparer des indicateurs, ainsi que le temps nécessaire pour préparer ces indicateurs. En ce sens, et si ma compréhension est correcte et que nous ne remettons pas en question l'approche, nous aimerions avoir plus de détails et une réponse de l'OMPI pour savoir si des actions sont prévues pour améliorer la préparation des indicateurs dans le système des Nations Unies. Je vous remercie.

120. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation du Canada appuie les travaux du CCI et apprécie les relations constructives qui existent entre l'OMPI et le CCI. À cette fin, la délégation du Canada se félicite de la participation active de l'OMPI à la réunion semestrielle des coordonnateurs du CCI. En ce qui concerne la recommandation du CCI d'élaborer, d'ici la fin de 2026, un plan d'action en matière de santé mentale et de bien-être en milieu de travail, la délégation se félicite de l'examen de l'initiative par le DGRH et attend avec intérêt les mises à jour futures du plan d'action. Pendant que les examens sont en cours, une fois les informations disponibles, la délégation du Canada souhaite connaître la réponse et l'approche de l'OMPI à l'égard des examens du CCI portant sur les politiques, mesures, mécanismes et pratiques visant à prévenir et à combattre le racisme et la discrimination raciale dans le système des Nations Unies, ainsi que l'examen des politiques et pratiques visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les abus sexuels au sein des organisations du système des Nations Unies. Je vous remercie, Monsieur le président.

121. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation des États-Unis d'Amérique souscrit à la déclaration faite par le groupe B et souhaite y apporter un bref suivi à des fins d'éclaircissement et d'information. En ce qui concerne la recommandation n° 4, tirée du rapport du CCI relatif aux "Formules d'organisation du travail modulables dans les entités du système des Nations Unies"; il ressort de l'évaluation de la direction que l'OMPI se conforme déjà au cœur de cette directive, à savoir la transparence dans l'établissement des rapports. Le Secrétariat pourrait-il partager quel aspect de la recommandation est donc en attente d'examen? En outre, en ce qui concerne les recommandations nos 1 et 2 du rapport du CCI sur l'examen de l'utilisation du personnel non-fonctionnaire et des modalités contractuelles connexes, nous invitons le Secrétariat à examiner les conditions qu'il a identifiées comme problématiques. Plus précisément, nous croyons comprendre que le Secrétariat est d'avis que l'adoption de l'expression "personnel affilié" est trop prescriptive et que le Secrétariat a encore des questions sur la façon dont l'expression sera appliquée. Nous reconnaissons ces préoccupations légitimes, mais nous percevons qu'elles mettent en évidence la nécessité d'une plus grande transparence et d'une plus grande coordination en ce qui concerne les non-fonctionnaires du système des Nations Unies. Nous apprécions grandement la participation active de l'OMPI en tant que membre du CCI depuis 1981 et encourageons le Secrétariat à collaborer avec le CCI pour obtenir les éclaircissements nécessaires qui permettraient à l'organisation d'appliquer pleinement ces recommandations. Je vous remercie, Monsieur le président.

122. Le Secrétariat : Merci Monsieur le président, et bonjour à tous. Nous avons un certain nombre de collègues dans la salle et de propriétaires des différentes recommandations, alors soyez indulgent avec moi pendant que je coordonne et que je fais appel à eux, Monsieur le président. Premièrement, il y a eu une question de la délégation de la Chine sur le réseau de transformation numérique et les détails du rapport, liés à la chaîne de blocs, si je ne m'abuse.

123. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. En fait, je parlais du rapport JIU/REP/2019/5, recommandation n° 1. Cette évaluation devrait figurer dans le rapport du CCI. Je ne parlais pas de la chaîne de blocs, mais juste de l'achèvement de l'examen de la gestion des services d'informatique en nuage. Ce document sera présenté à la réunion de Nairobi à la fin de cette année, d'après ce que nous avons pu lire dans le document. Merci.

124. Le Secrétariat : Cela concerne les considérations du Réseau Technologie et numérique. Le Réseau Technologie et numérique est placé sous la tutelle du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). L'OMPI en fait partie, comme tous les autres membres du système des Nations Unies. La réunion évoquée a eu lieu en 2023. Nous pouvons partager avec les délégations intéressées comment trouver les rapports. Ceux-ci sont disponibles sur le site Web du CCS. Pour résumer ce qui a été discuté à Nairobi, il y a eu une préoccupation générale sur la nécessité de toujours disposer d'options d'atténuation des risques, malgré le fait que la plupart des entités des Nations Unies se tournent de plus en plus vers l'informatique en nuage. L'idée est que si quelque chose ne va pas, il est toujours bon de couvrir ses paris. Il est toujours bon d'avoir un peu de résilience et d'atténuation des risques dans vos options. Par conséquent, la notion de nuage privé, qui est plus ou moins la prochaine génération de centres de données, les centres de données hébergés, continuera d'être fournie par l'UNICC, qui est un service de partage informatique, dont je pense que la plupart des délégués sont conscients, avec le Secrétariat des Nations Unies. Nous avons la possibilité d'utiliser, si nécessaire, les installations dans le nuage dans un cas de nuage privé par l'intermédiaire de l'une ou l'autre de ces entités si nous le souhaitons. En outre, nous avons toujours la possibilité d'utiliser le nuage public, mais je dois rappeler à mes collègues aujourd'hui que la tendance va très, très fortement dans le sens de l'utilisation du nuage public, parce qu'il est très sûr, très pratique, évolue rapidement et qu'il offre un excellent rendement économique. J'espère que cela clarifie tout. Merci.

125. Le Secrétariat : J'aimerais aborder les observations formulées par la délégation du Mexique et la délégation des États-Unis d'Amérique au sujet des deux recommandations qui sont à l'examen, à la suite de l'examen de l'utilisation de personnel non-fonctionnaire. À ce stade, ces recommandations sont effectivement à l'étude, car nous ne sommes pas certains de l'objectif d'une dénomination unique au sein des Nations Unies, car elle couvre différentes modalités contractuelles avec des risques, des contraintes et des types de relations contractuelles différents, qu'elles soient directes ou indirectes. L'utilisation et la manière d'utiliser les non-fonctionnaires dans l'ensemble des Nations Unies diffèrent, parfois de manière assez significative d'une organisation à l'autre. Une nomenclature pourrait conduire à brouiller un large éventail de modalités contractuelles, d'où le fait que les recommandations sont encore à l'étude. Merci.

126. Le Secrétariat : La principale question a été posée par la délégation de la Fédération de Russie, en ce qui concerne l'audit de certification ISO 27001. Nous serions ravis de communiquer aux délégations intéressées une copie du rapport complet d'audit de certification. Je le communiquerai au Secrétariat pour distribution. En ce qui concerne les activités de contrôle et les examens effectués par la Division de la supervision interne, ces rapports sont, comme d'habitude, à la disposition des États membres pour consultation dans le cadre des procédures standard. Merci.

127. Le Secrétariat : Je commencerai par expliquer comment nous abordons les recommandations du CCI, car je pense que cela aidera à répondre à certaines questions que nous avons reçues. Les recommandations du CCI sont en effet très utiles. Lorsque nous les examinons, nous considérons le principe de la recommandation, puis nous examinons comment mettre en œuvre la recommandation de manière efficace. C'est pourquoi nous faisons parfois la différence entre quelque chose qui a peut-être déjà été mis en œuvre, ou quelque chose que nous mettrons en œuvre d'une manière assez simple. Parfois, nous ne voulons pas inventer notre propre réponse, et nous trouvons intéressant de discuter avec d'autres agences des Nations Unies, par exemple, de la manière dont elles l'abordent, pour un meilleur impact. Si je regarde les recommandations nos 2 et 10 relatives à la santé mentale, c'est exactement la situation dans laquelle nous sommes d'accord sur l'importance d'une approche organisationnelle fondée sur des données probantes en matière de santé mentale et de bien-être, mais la recommandation elle-même se concentre toujours sur la déclaration des activités plutôt que sur leur impact réel. En effet, des actions sont prévues pour améliorer et

traiter le problème, et nous allons en discuter dans le contexte du conseil de mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour la santé mentale et le bien-être plus tard ce mois-ci, mais aussi avec le Réseau Ressources humaines. Pour clarifier, c'est généralement la raison pour laquelle nous mettons à l'étude. Nous sommes d'accord sur le principe, mais nous aimerions un peu plus de discussions pour trouver comment nous allons le mettre en œuvre. En ce qui concerne la question de la délégation des États-Unis d'Amérique sur les formules d'organisation du travail modulables, nous estimons que nous nous conformons déjà en grande partie à cette recommandation, mais cela revient à ce que nous estimons être percutant. Je ne suis pas sûre que les États membres veuillent nécessairement connaître les détails précis du nombre de personnes adoptant tel ou tel type d'organisation. Nous aimerions nous concentrer davantage sur les aspects positifs de l'organisation du travail flexible en termes d'engagement et de bien-être, mais aussi sur les aspects négatifs de la collaboration et de l'innovation. C'est ce que nous visons, à examiner davantage les aspects qualitatifs, et cela nécessitera certainement plus de temps pour réfléchir à des indicateurs adéquats. Merci. J'espère que cela répondra aux questions.

128. Le Secrétariat : J'ai noté une question sur le cadre de responsabilisation, la recommandation relative au cadre de responsabilisation et le coût de ses composantes clés. Oui, l'OMPI dispose d'un cadre de responsabilisation établi et nous avons collaboré avec le PBC pour réviser et mettre à jour ce cadre. Il est également conforme à notre cadre général de gestion axé sur les résultats. En ce qui concerne la fourniture des coûts, c'est également une question qui a été abordée dans le cadre des mécanismes interinstitutions des Nations Unies. Il ne s'agit pas d'un nouveau sujet de discussion. Cela ressort bien sûr d'un rapport de 2023, nous l'envisageons, mais je dois également avouer que nous devrions également nous aligner sur d'autres agences des Nations Unies sur la manière d'aborder cette question, afin que nous ayons une approche plus cohérente à cet égard. C'est la raison pour laquelle il nous faudra un peu de temps pour réfléchir à d'autres agences et entrer en contact avec celles-ci. Tel est le statut de cette recommandation particulière.

129. Le Secrétariat : Si je puis aborder la question relative aux recommandations en suspens depuis longtemps, elles sont peu nombreuses, mais certaines sont assez complexes à mettre en œuvre, surtout si elles impliquent des discussions au sein du système des Nations Unies. Dans ces cas, pour que nous puissions les évaluer comme mises en œuvre, des progrès doivent être réalisés dans l'ensemble du système des Nations Unies. Par exemple, la recommandation faisant référence à la chaîne de blocs est une recommandation sur laquelle doivent s'engager les États membres. Un comité permanent examine ces questions. Nous surveillons le déroulement de ces délibérations, en termes de normes, puis nous évaluons si nous pouvons les clôturer, ce qui peut prendre un peu de temps. En regardant bien, vous constaterez que nous nous sommes beaucoup concentrés sur la clôture de ces recommandations en suspens depuis longtemps.

130. Le sous-directeur général, Secteur des infrastructures et des plateformes : En ce qui concerne la question particulière de l'utilisation de la technologie des chaînes de blocs, comme cela a été souligné dans ce contexte, il existe une équipe spéciale au sein du comité des normes de l'OMPI. Ce groupe de travail travaille à l'établissement possible d'une nouvelle norme de l'OMPI en matière de technologie chaîne de blocs. C'est en cours et l'équipe spéciale a déjà rendu compte à plusieurs reprises des progrès et des activités en cours au Comité des normes de l'OMPI, grâce aux offices de propriété intellectuelle participants et aux États membres de cette équipe spéciale. Ce débat est en cours et nous attendons avec intérêt la poursuite de la collaboration et de la coopération avec les membres de l'Équipe spéciale. La prochaine réunion du Comité des normes de l'OMPI est prévue du 16 au 20 septembre 2024. Nous espérons avoir plus d'informations à ce sujet lors de la prochaine réunion du comité. Je vous remercie.

131. La délégation du Mexique : Merci infiniment, Monsieur le président. Je voudrais simplement savoir si nous aurons l'occasion de compter sur les observations du CCI. Ma délégation a posé des questions directement au CCI. J'ignore si nous pouvons compter sur des réponses. Je vous remercie.

132. La présidente par intérim du CCI : Merci encore. En ce qui concerne l'examen de la question des non-fonctionnaires, dans la mesure où ces recommandations sont à l'étude, j'encourage vivement le Secrétariat à s'entretenir avec les inspecteurs. Ils seront ravis de clarifier l'intention qui sous-tend ces recommandations. Je pense que ce serait une conversation fructueuse, non seulement pour l'OMPI, mais aussi pour le système et pour rassembler davantage d'informations sur la manière dont d'autres organisations abordent ces recommandations. En ce qui concerne les recommandations nos.° 2 et° 10 de l'examen relatif à la santé mentale, j'ai été l'auteur principal de cet examen, et j'ai été déçue que ces recommandations n'aient pas été acceptées par l'OMPI. J'ai proposé de rencontrer le personnel du Secrétariat pour discuter de l'intention qui sous-tend ces deux recommandations, et peut-être de les faire réexaminer après discussion, et ce qu'ont fait les autres organisations et comment cela a été interprété. Mais ces recommandations portent également sur l'élaboration d'une approche qui implique des données et des preuves. J'espère que cela sera pris en considération. Si l'interprétation concernait les activités, je m'en excuse, parce que ce n'est pas autour des activités. Le chapitre 2 de cet examen décrit clairement les données qu'il nous semble important de prendre en considération dans l'élaboration d'une approche en matière de santé mentale et de bien-être au sein des organisations. Je pense que c'est quelque chose à prendre en considération parallèlement aux indicateurs du tableau de bord. Je serais ravie d'avoir cette conversation avec le personnel du Secrétariat et de souligner l'intention qui sous-tend ces recommandations et je suis disponible. Je vous en remercie. Je voudrais également remercier les États membres d'avoir invité le CCI à participer à cette réunion. Il s'agit d'une bonne pratique qui, je l'espère, se poursuivra, car je pense qu'il s'agit d'une très bonne occasion pour vous de nous entendre, mais aussi pour nous de vous entendre sur la manière dont vous interprétez nos évaluations, ainsi que sur la manière dont réagit le Secrétariat. Ces informations, ces témoignages sont importants pour nous faire avancer dans notre travail. Je vous remercie encore une fois.

133. Le président : Merci Mme Cronin pour votre réponse. Chers collègues, à la suite des explications du Secrétariat ainsi que de la présidente par intérim du CCI et du rapport sur la cybersécurité dans le Rapport sur la performance pour 2022-2023 sur les deux recommandations que le PBC a décidé de maintenir ouvertes, puis-je considérer que les délégations sont maintenant convaincues que celles-ci devraient être clôturées?

134. La délégation du Mexique : Compte tenu de ce que vient de dire la représentante du CCI, nous pourrions peut-être revoir le statut de certaines recommandations que le Secrétariat n'a pas acceptées. Cela devrait peut-être être reflété dans la décision d'avoir un point iii, qui pourrait dire qu'il pourrait y avoir, en vue d'un rapprochement avec le CCI, un examen de ces recommandations, plutôt qu'une non-acceptation de ces recommandations. Merci.

135. Le Comité du programme et budget (PBC) :

i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/37/6 Rev.) ;

ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état

d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports :

- *JIU/REP/2023/8
(Recommandation n^{os} 3, 4, 5 et 6);*
- *JIU/REP/2023/6
(Recommandation n^{os} 1, 3, 5 et 6);*
- *JIU/REP/2023/4
(Recommandations n^{os} 1, 4, 5, 8 et 11);*
- *JIU/REP/2023/2
(Recommandations n^{os} 1, 3, 4, 6 et 7);*
- *JIU/REP/2019/8
(Recommandation n^o 4);*
- *JIU/REP/2018/4
(Recommandation n^o 10);
comme indiqué dans le présent rapport;*

iii) a recommandé de continuer à examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant du document JIU/REP/2023/4 (recommandations nos 2 et 10);

*iv) a recommandé de clôturer le rapport JIU/REP/2021/3 (recommandations nos 1 et 2);
et*

v) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) pour examen par les États membres.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI;
ET****POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT DE VALIDATION DU RAPPORT DE
PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2022-2023 ETABLI PAR LA DIVISION DE LA
SUPERVISION INTERNE (DSI)**

136. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/37/7 et WO/PBC/37/8.

137. Le président : J'ai le plaisir de poursuivre et de passer au point de l'ordre du jour suivant. Le point 9 de l'ordre du jour, "Rapport sur la performance de l'OMPI 2022-2023" et le point 10 de l'ordre du jour "Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI par la Division de la supervision interne" seront pris ensemble puisque ces points sont liés. Nous commencerons par le point 9 de l'ordre du jour et poursuivrons immédiatement avec le point 10. Le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023, premier Rapport sur la performance de fin d'exercice biennal au titre du plan stratégique à moyen terme 2022-2026, a été établi conformément à l'article 4.4 du Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution approuvé par les assemblées en juillet 2022. J'invite le Directeur général adjoint, M. Andrew Staines, Secteur administration, finances et gestion, à présenter le point 9 de l'ordre du jour.

138. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023 offre une vue d'ensemble du vaste éventail de résultats que nous avons obtenus en tant qu'Organisation au cours de l'exercice biennal 2022-2023, mesurés par rapport au cadre de résultats que vous, États membres, avez approuvé dans le programme de travail et budget. Comme le président vient de le dire, il s'agit du premier Rapport sur la performance dans le cadre du nouveau PSMT 2022-2026. Je suis heureux d'annoncer qu'au cours de l'exercice biennal 2022-2023, nous avons pleinement atteint 73% de nos objectifs avec des résultats particulièrement solides dans les domaines de la communication et de l'engagement, de l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle et de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de croissance et de développement durable, en mettant l'accent sur les PME, les femmes, les jeunes et les communautés autochtones. Les résultats obtenus en 2022-2023 peuvent être comparés à un taux d'atteinte de 58% pour l'exercice biennal précédent. L'OMPI a également clôturé l'exercice biennal avec de bons résultats financiers. L'excédent d'exploitation pour l'exercice biennal 2022-2023 s'est élevé à 172,5 millions de francs suisses, soit une augmentation de 72,8 millions de francs suisses par rapport à l'estimation du programme de travail et budget 2022-2023. L'excédent pour l'exercice biennal s'élevait à 121,5 millions de francs suisses. Les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement ont continué d'être pleinement intégrées dans tous les secteurs et piliers stratégiques de l'OMPI, renforçant les initiatives de l'Organisation axées sur l'impact et le développement et leur contribution aux ODD. Cela s'est traduit par des dépenses de développement représentant 19,7% du total des dépenses, soit une augmentation de près d'un point de pourcentage par rapport aux prévisions initiales pour l'exercice biennal. Parmi les nombreux faits marquants du développement, j'ai le plaisir d'annoncer que plus de 50 États membres de toutes les régions de l'OMPI ont bénéficié de l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19 par l'OMPI. Le Rapport sur la performance de l'OMPI vous donne un aperçu complet des nombreuses initiatives et projets mis en œuvre dans le cadre de cet ensemble de mesures, dont bon nombre se poursuivront au cours de l'exercice biennal en cours. Merci beaucoup de votre attention. Mes collègues se feront un plaisir de répondre à toute question sur le rapport.

139. Le président : Merci, sous-directeur général Staines, pour cette présentation instructive. Nous passons désormais au point 10 de l'ordre du jour, Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023. Le présent document fournit les principales constatations, conclusions et recommandations de la DSI découlant de l'exercice de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI. J'invite maintenant Mme Julie Nyang'aya, directrice de la DSI à présenter le point 10 de l'ordre du jour.

140. La directrice de la DSI : Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui la validation par la Division de la supervision interne du Rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2022-2023. Ce rapport est un élément essentiel de l'engagement de l'OMPI en faveur de la transparence, de la responsabilisation et de l'amélioration continue. L'exercice de validation a été mené conformément au plan de supervision 2024 de la DSI et il s'agit du huitième exercice de validation entrepris par la DSI depuis 2018. Les objectifs de cette validation étaient doubles : premièrement, fournir une vérification indépendante des informations sur le rendement dans le Rapport sur la performance de l'OMPI, en s'assurant que les données sont fiables et authentiques; et deuxièmement, assurer le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des rapports de validation précédents. À la suite de l'adoption du nouveau PSMT de l'OMPI pour 2022-2026 et de la réduction des indicateurs de performance et des données de performance individuels du Rapport sur la performance de l'OMPI, la DSI a modifié la méthodologie de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI pour inclure un échantillon plus élevé d'indicateurs de performance et de données de performance à valider. Cette approche permet de mieux couvrir les indicateurs et les données, en veillant à ce que tous les indicateurs soient examinés une fois tous les deux exercices biennaux, ce qui renforce encore le niveau d'assurance fourni aux États membres. La nouvelle méthodologie introduit également des critères de validation améliorés comparables au Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2020-2021 tout en apportant de nouvelles dimensions pour mieux s'aligner sur le nouveau PSMT. L'exercice de validation a révélé une amélioration globale de la qualité des données de performance. Quelque 38 données sur les performances (100% des données vérifiées) ont été jugées satisfaisantes aux critères de validation pour l'évaluation globale des données sur les performances, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2020-2021, où 94% des données sur les performances satisfaisaient aux critères de validation. L'auto-évaluation a pointé 38 données sur les performances (100% avec précision par rapport au système de code de couleurs, et l'exactitude des auto-évaluations par rapport au système de code de couleurs est restée la même que dans le Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2020-2021. L'exercice de validation a permis d'identifier un cas où aucune donnée n'était accessible en raison d'une cohérence insuffisante des questionnaires pour évaluer le niveau de satisfaction des participants dans les programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI en Afrique en 2023. Ce problème a été identifié comme un enseignement tiré, et des mesures d'atténuation ont été prises pour rendre ces données disponibles pour 2024. Par ailleurs, une recommandation du Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2020-2021 en attente sur l'indicateur de performance relatif aux délais de recrutement n'est plus applicable. L'analyse ultérieure a indiqué un faible impact des changements méthodologiques recommandés, et l'indicateur de performance concerné a été abandonné dans le programme de travail et budget 2022-2023. À la suite de cet exercice de validation, la DSI tient à souligner que les secteurs de l'OMPI devraient envisager de continuer d'entreprendre et d'améliorer la conservation de la collaboration interfonctionnelle et des enseignements tirés dans le cadre du Rapport sur la performance de l'OMPI. Je tiens à remercier tous les collègues de l'OMPI pour leur assistance et leur coopération au cours de cette mission. Merci de votre attention. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions ou de recevoir vos commentaires.

141. Le président : Je remercie la directrice de la DSI pour sa présentation. Je vais donner la parole aux délégations sur les deux rapports, le Rapport sur la performance de l'OMPI 2022-2023 et le Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI par la Division de la supervision interne 2022-2023.

142. La délégation de la Pologne : La Pologne, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, remercie le Secrétariat d'avoir préparé le Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2022-2023, tel qu'il figure dans le document WO/PBC/37/7, ainsi que le Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI par la DSI pour 2022-2023 présenté dans le document WO/PBC/37/8. De même, nous vous remercions

d'avoir présenté dans le document WO/PBC/37/9 le rapport financier annuel détaillé et les états financiers de 2023. Les deux documents sont détaillés, instructifs et présentent l'information conformément au Plan stratégique à moyen terme et aux normes d'information financière requises. Alors que les documents font état des travaux de l'OMPI, je saisis cette occasion pour remercier l'ensemble de l'équipe de l'OMPI pour son travail acharné et de grande qualité au quotidien et pour son dévouement à écouter nos besoins et à répondre à nos attentes. Monsieur le président, nous notons avec satisfaction que, malgré les défis géopolitiques et géoéconomiques, les résultats de l'OMPI, tant opérationnels que financiers, ont été efficaces et fondés sur les estimations formulées. Nous notons que la baisse des recettes du PCT, qui résulte d'un plus petit nombre de dépôts, a été effectivement compensée et corrigée. Dans le même temps, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes est heureux de constater une augmentation tangible de 6,2% des revenus tirés des taxes au titre du système de Madrid par rapport à l'estimation biennale. Nous sommes également satisfaits de l'augmentation de 22,5% des recettes tirées des taxes au titre du système de La Haye, et en particulier de l'augmentation substantielle de plus de 86% des recettes tirées des taxes au titre du système de Lisbonne, par rapport aux estimations biennales. Nous notons également une augmentation tangible des recettes du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Toutes ces données témoignent clairement du développement des systèmes et de l'intérêt croissant des utilisateurs de la propriété intellectuelle. Dans le même temps, la diminution globale des recettes diverses ainsi que les pertes sur investissements signalées en 2022 nécessitent une attention accrue, un suivi régulier et une gestion adéquate. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes prend également note du fait que les dépenses globales de l'OMPI sont inférieures aux programmes et aux prévisions pour 2022-2023, malgré l'augmentation et l'intensification des activités dans l'ensemble de la Maison, y compris la préparation de deux conférences diplomatiques. Nous insistons en permanence sur le fait que le processus de programmation budgétaire de l'OMPI doit refléter la forte dynamique de l'environnement économique, la croissance des secteurs innovants et le développement de nouvelles technologies qui font progresser les écosystèmes de propriété intellectuelle. Nous sommes heureux de constater que le budget de l'OMPI et les opérations de l'Organisation sont parfaitement alignés sur la mise en œuvre des activités menées dans le cadre de quatre piliers stratégiques et telles qu'elles sont énoncées dans le Plan stratégique à moyen terme 2022-2026. À notre avis, cette approche est une garantie de l'obtention par l'OMPI de résultats concrets, importants pour réaliser une vision commune et des orientations convenues pour le développement de l'OMPI. Nous félicitons l'équipe de l'OMPI d'avoir atteint pleinement et partiellement les résultats escomptés. Les 13% des résultats déclarés comme n'ayant pas été atteints méritent une analyse approfondie, tant dans le contexte des circonstances et des raisons de ces lacunes que de l'efficacité des paramètres définissant cette évaluation. En particulier, nous serions reconnaissants d'avoir une analyse plus approfondie du niveau relativement faible (57%) des résultats obtenus dans le domaine du service de la propriété intellectuelle, des connaissances et des données, en particulier par rapport aux autres piliers stratégiques. Ce pilier est d'une importance cruciale pour fournir des services de haute qualité aux utilisateurs et clients de la propriété intellectuelle. Nous prenons note de toutes les informations présentées dans les rapports concernant l'engagement de l'OMPI en matière de coopération et d'appui aux milieux d'affaires, aux PME, au monde universitaire, aux universités et à la société civile, axé sur l'intérêt, les avantages et les résultats. À cet égard, nous nous félicitons de l'élargissement et de l'amélioration des activités de l'OMPI dans le cadre du pilier stratégique n° 4, qui vise à apporter un soutien efficace aux pouvoirs publics, aux entreprises, aux communautés et aux particuliers, revêt une importance capitale pour les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Le groupe salue le rôle important du Secteur des marques et des dessins et modèles industriels ainsi que son potentiel de croissance. Ils constituent une source importante de pouvoir de marché et sont donc essentiels à la croissance et au développement économiques. Nous nous félicitons donc pleinement le développement de diverses initiatives visant à promouvoir et à commercialiser différents systèmes, la mise à niveau systématique de l'infrastructure informatique, ainsi que les activités visant à fournir une assistance juridique et technique. Les industries du droit d'auteur et de la

création sont une composante essentielle du développement durable et ont connu une croissance dynamique dans la région du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La numérisation des industries et l'exposition plus large de nos sociétés et de nos économies aux nouveaux défis liés à l'intelligence artificielle nécessiteront une réponse rapide et efficace de la part de l'OMPI. Nous nous félicitons donc de l'approche adoptée par l'Organisation pour continuer à œuvrer à l'établissement de cadres équilibrés du droit d'auteur et à l'élaboration d'outils liés au développement, à la gestion et à la diffusion numérique du droit d'auteur. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes reconnaît l'intensification et l'élargissement de la portée des opérations au sein du Secteur du développement régional et national, qui tire parti de la connaissance unique des États membres et de l'engagement auprès d'eux, également en vue d'atteindre des objectifs de développement substantiels. Nous appuyons donc le développement effectif envisagé de la coopération entre l'OMPI et les États membres, notamment par une meilleure communication avec les parties prenantes concernées. Dans ce contexte, nous souhaiterions recevoir des informations plus détaillées sur les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI, également en vue de l'utilisation efficace des ressources financières allouées à leurs activités ainsi que de l'impact des risques définis comme importants pour leurs activités. Nous saluons les réalisations du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Nous partageons l'avis selon lequel l'OMPI devrait participer activement aux efforts mondiaux visant à relever les défis contemporains. La technologie, la créativité et l'innovation apportent des solutions à ces problèmes et doivent donc être encouragées. Nous nous félicitons de la poursuite, voire de l'intensification, des activités du secteur de la propriété intellectuelle et de l'écosystème de l'innovation, dont le travail est essentiel pour fournir une assistance adéquate aux jeunes entreprises et aux entrepreneurs et pour exploiter efficacement la propriété intellectuelle en tant qu'outil de croissance économique. Les pays du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes prennent également note des activités visant à développer diverses infrastructures et plateformes conçues pour rendre la propriété intellectuelle plus accessible et compréhensible pour les innovateurs et les créateurs. La poursuite de la digitalisation, de la transformation numérique et de l'utilisation plus large des technologies pour l'administration, l'information et les systèmes est essentielle pour obtenir de meilleurs résultats et garantir une gestion optimale des ressources. Pour conclure, permettez-moi une fois de plus de remercier l'équipe de l'OMPI pour les documents détaillés, ce qui nous donne l'assurance que les activités de l'OMPI sont menées à bien conformément à sa mission et à ses objectifs, en mettant particulièrement l'accent sur une allocation et une gestion efficaces et optimisées des ressources. Merci.

143. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Je vous remercie, Monsieur le président. Notre déclaration ne portera que sur le point 9 de l'ordre du jour. Le groupe B remercie le Secrétariat d'avoir préparé le Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2022-2023. Nous avons pris note de la recommandation du vérificateur externe des comptes de rationaliser les rapports. Le groupe B considère que les rapports de l'OMPI sont d'une grande qualité constante et nous prenons note des réponses détaillées supplémentaires fournies par le Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2022-2023. Nous convenons toutefois que les éléments de l'information financière ne sont pas aussi efficaces qu'ils pourraient l'être. Nous souhaiterions un niveau de détail plus élevé afin de maximiser la lisibilité. Nous reconnaissons la valeur des rapports de fonds sur la performance en tant que guide de référence. Le rapport souligne les nombreuses activités entreprises par l'OMPI pour rendre la propriété intellectuelle utile à ses utilisateurs et nous félicitons tous ceux qui y ont contribué. Pour l'analyse des tendances, il serait utile de disposer d'une ventilation par année et/ou de colonnes supplémentaires pour comparer l'exercice biennal en cours avec le précédent. Nous apprécions le temps et les efforts que le Secrétariat a consacrés à la préparation de ce précieux rapport. Je vous remercie, Monsieur le président.

144. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation tient à remercier le Secrétariat pour la préparation du Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2022-2023. Nous sommes d'avis qu'une évaluation complète et objective des résultats et

un rapport publié en temps opportun et en toute transparence sont non seulement importants pour la bonne gouvernance de l'Organisation, mais aussi pour permettre aux États membres de comprendre les progrès accomplis au sein de l'Organisation. La délégation a noté qu'en 2022-2023, les résultats escomptés de l'Organisation avaient les résultats d'évaluation suivants : 73% ont été entièrement atteints, 11% partiellement atteints et 13% non atteints. Différentes divisions de l'Organisation ont fait des efforts diligents que nous apprécions. Nous encourageons également les divisions qui n'ont pas atteint les résultats escomptés à poursuivre leurs efforts. Dans ce rapport est mentionné la phase hybride du projet 41 du Plan cadre d'équipement sur une plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT. Dans ce processus de mise en œuvre, le niveau de chiffrage des données a été élevé et des audits pertinents ont été effectués. La délégation de la Chine s'en félicite. Le projet 41 du Plan cadre d'équipement sur une plateforme résiliente et sécurisée continuera d'être avancé en 2024. Nous espérons que, dans le cadre du processus de mise en œuvre, l'OMPI pourra continuer d'accorder une grande importance à la sécurité des données, continuer d'améliorer l'audit par des tiers et la communication avec les utilisateurs du PCT et répondre activement à toute préoccupation qui pourrait être soulevée. Entre-temps, le rapport fait référence au Fonds fiduciaire de Chine. En juillet 2023, l'OMPI a convoqué une réunion interrégionale à Beijing. Cela a jeté les bases du développement réussi du Traité diplomatique sur les droits de propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour le soutien apporté à la réunion qui s'est tenue à Beijing et pour l'implication profonde des différents groupes régionaux. Nous félicitons l'Organisation pour la conclusion réussie de ce traité historique. Il s'agit de notre exposé sommaire sur le rapport. Sur certains contenus spécifiques, nous ferons les observations suivantes. Premièrement, à la page 10, en ce qui concerne la "Fondation", le taux d'exécution est de 55%. En 2022, le taux d'exécution était de 76%. Quel est le taux d'exécution en ce qui concerne la "Fondation" en 2023? Le Secrétariat peut-il préciser pourquoi le taux d'exécution est relativement faible? Deuxièmement, à la page 25, il est indiqué que, pour promouvoir le multilinguisme, le premier pilote de traduction automatique immédiate sur le site Web de l'OMPI a été élargi. Les contenus pertinents ont été traduits de l'anglais vers les cinq autres langues officielles de l'ONU ainsi que vers le portugais. Le taux de satisfaction a systématiquement dépassé les 70%, ce dont nous nous félicitons. Nous souhaitons mieux comprendre quel est le coût de développement et de maintenance du projet pilote de traduction automatique immédiate. Cet outil peut-il être utilisé pour étendre la gamme des langues fournies pour les systèmes de services assurés par l'Organisation? Troisièmement, nous aimerions demander au directeur du Service d'enregistrement de La Haye comment est calculé le coût unitaire de la conception nouvelle et du renouvellement. Enfin, nous avons noté qu'en 2023, des ajustements institutionnels importants ont été opérés au sein de la Direction des technologies de l'information et de la communication, et dans certains secteurs concernés. La délégation de la Chine souhaite demander plus de précisions au Secrétariat. Par exemple, si un tel ajustement pourrait avoir une incidence sur le travail de l'Organisation et sur la réalisation des résultats escomptés. En outre, nous sommes d'avis que l'élaboration du Rapport sur la performance de l'OMPI devrait être concise et efficace tout en maintenant un certain niveau de transparence en fournissant aux États membres les informations nécessaires pour renforcer la surveillance. Étant donné que les ajustements institutionnels peuvent entraîner une série d'ajustements budgétaires et d'effectif, nous souhaitons recommander que l'OMPI envisage favorablement de fournir les informations appropriées sur ces ajustements institutionnels, y compris en termes de ressources financières, de performance et d'effectifs, entre autres, ainsi que l'incidence d'un tel ajustement sur les résultats pertinents de l'Organisation.

145. La délégation du Brésil : Merci infiniment, Monsieur le président. Le point 9 de l'ordre du jour, Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2022-2023, est une auto-évaluation du Secrétariat et ne prétend pas refléter les positions et les opinions des États membres concernant la mise en œuvre des programmes de l'OMPI. Les résultats obtenus par rapport à l'ensemble d'indicateurs pour chaque pilier stratégique varient en fonction des résultats moyens obtenus dans le pilier stratégique n° 3 et dans le domaine administratif, où 57% et 55% ont été

atteints respectivement. Il y a eu des résultats raisonnables dans les piliers stratégiques n^{os} 1 et 2, où 73% et 80% des objectifs ont été atteints, et d'excellents résultats dans le pilier stratégique n^o 4, où 96% des objectifs ont été atteints. La délégation du Brésil tient à féliciter le Secrétariat, en particulier pour les résultats obtenus dans le cadre du pilier stratégique n^o 4, qui sont importants pour les intérêts du Brésil et d'autres pays en développement. Nous encourageons l'adoption d'objectifs pour ces indicateurs afin d'approfondir la contribution de l'OMPI à la réalisation des ODD et à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. En ce qui concerne les dépenses de développement, la délégation prend note des faibles taux d'exécution du budget pour quatre des cinq projets du Plan d'action pour le développement indiqués comme achevés à la page 17 du Rapport sur la performance de l'OMPI. Par exemple, la phase I du projet sur le droit d'auteur et la distribution du contenu dans l'environnement numérique s'est conclue en n'utilisant que 57% de son budget. Il convient de rappeler qu'au cours de l'examen de la phase II de ce projet, approuvée lors de la trente et unième session du CDIP, des inquiétudes ont été soulevées quant à la capacité budgétaire de répondre à la demande du groupe des pays africains d'étendre le projet au-delà de l'Amérique latine. Les données présentées suggèrent qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé. Un autre exemple est le projet intitulé "Enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique", achevé début 2024, qui est toujours en cours d'ici la fin 2023, et n'a utilisé que 55% de son budget. Ces observations suggèrent qu'il est possible que les projets du Plan d'action pour le développement soient plus complets sans incidence budgétaire significative. La délégation du Brésil aimerait profiter de cette occasion pour souligner les résultats de l'Office brésilien de l'OMPI (WBO) ouvert en 2009 pour appuyer la mise en œuvre de projets et d'activités de propriété intellectuelle au Brésil. L'Office brésilien de l'OMPI s'est attaché à contribuer à la réalisation des ODD, en renforçant l'utilisation de la propriété intellectuelle par les minorités et en facilitant l'accès à l'écosystème de l'innovation et de la créativité pour un grand nombre d'utilisateurs. Son portefeuille de projets sur l'ensemble du territoire brésilien comprend, entre autres, un projet de formation et de mentorat en propriété intellectuelle pour les femmes en carrière dans les STIM, en coopération avec le Ministère des sciences, de la technologie et de l'innovation, un projet de renforcement de la culture et de l'utilisation du système de propriété intellectuelle chez les femmes quilombola, en coopération avec le Ministère de la culture, et un projet de formation des étudiants en dessins et modèles des universités publiques à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour le développement de produits destinés aux associations de producteurs d'indications géographiques et de marques collectives, en coopération avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et la Sebrae. Entre 2014 et 2022, l'Office brésilien de l'OMPI a également contribué à la mission de l'OMPI de diffuser des connaissances sur des sujets liés à la propriété intellectuelle par le biais de manifestations auxquelles ont participé environ 121 000 participants de différentes nationalités, principalement originaires de pays en développement. Grâce à son expérience accumulée et à sa contribution continue à la promotion de la propriété intellectuelle au Brésil, l'Office brésilien de l'OMPI est bien placé pour collaborer avec les autres offices de l'OMPI afin de diffuser les meilleures pratiques et de renforcer le système de propriété intellectuelle dans d'autres juridictions nationales. En résumé, Monsieur le président, l'importance de l'Office brésilien de l'OMPI est démontrée en ce qu'il organise et exécute des projets en partenariat avec des entités à différents niveaux du Gouvernement brésilien et aussi dans toute la région et qu'il est donc essentiel de fournir un cadre institutionnel pour des projets qui ne seraient pas réalisés sans l'Office brésilien de l'OMPI ou qui seraient mis en œuvre avec une coordination pour le moins hasardeuse. Je vous remercie, Monsieur le président.

146. La délégation de l'Italie : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous reconnaissons les bons résultats d'ensemble du dernier exercice biennal et nous sommes rassurés par la solidité financière de l'OMPI à la suite du dernier Rapport sur la performance de l'OMPI. Néanmoins, nous aimerions avoir plus d'informations sur les raisons potentielles des tendances à la baisse des demandes de propriété intellectuelle par rapport aux données estimées selon vos prévisions dans le budget. Nous reconnaissons également les résultats liés aux dépenses par rapport au budget. Si, d'un côté, nous considérons que la majorité des coûts de l'OMPI

peut être prévue de manière adéquate, de l'autre, nous sommes également conscients qu'il existe certains facteurs externes échappant au contrôle de l'OMPI, comme l'inflation, dont l'impact sur les utilisateurs et, par conséquent, sur la chaîne d'approvisionnement des services ne peut être mesuré avec précision à l'avance. En ce qui concerne les dépenses de personnel de l'OMPI, qui représentent la majeure partie des dépenses de l'OMPI, nous sommes particulièrement intéressés à comprendre les raisons pour lesquelles le taux d'actualisation appliqué pour la comptabilisation des engagements à long terme a été réduit, ce qui a eu une incidence sur le montant des engagements de l'OMPI. Cette question pourrait également être abordée dans le cadre de différents points de l'ordre du jour. Je vous remercie, Monsieur le président.

147. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation des États-Unis d'Amérique approuve la déclaration du groupe B. La délégation souhaiterait remercier le Secrétariat d'avoir établi le Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2022-2023. Nous remercions également la DSI pour son rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023. Nous nous félicitons que les résultats opérationnels de l'OMPI pour l'exercice biennal soient supérieurs aux prévisions, ce qui laisse l'OMPI avec un excédent de 121,5 millions de francs suisses. Toutefois, nous notons également que l'OMPI dépend presque entièrement des recettes de ses divers systèmes de dépôt de propriété intellectuelle, qui sont à l'origine de 96,1% des recettes de l'OMPI au cours du dernier exercice biennal. Le système du PCT assume l'essentiel de cette charge, puisqu'il a rapporté 77% du total des recettes pour l'exercice biennal, tandis que le système de Madrid a rapporté 17,5% du total des recettes. En outre, à l'exception du système de La Haye, tous les systèmes de dépôt n'ont pas respecté leurs prévisions en matière de dépôts de demandes pour l'exercice biennal. Nous notons la baisse de la croissance des demandes selon le PCT chaque année depuis 2019, et en particulier la baisse des demandes pour 2023, ainsi que les années consécutives de baisse des demandes selon le système de Madrid. Cette tendance renforce la nécessité de veiller à ce que chaque système soit financièrement autonome, en veillant à ce que les fonds provenant des systèmes du PCT et de Madrid soient utilisés pour protéger la santé à long terme de ces systèmes. Ainsi, la délégation continue de noter que l'Organisation doit continuer à travailler pour que chacun des systèmes de dépôt de propriété intellectuelle soit financièrement viable individuellement. Nous notons également que les annexes VII à X sur les indicateurs des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye sont très instructives quant au fonctionnement et aux paramètres des systèmes, fournissant certaines des données nécessaires à l'obtention des informations qui viennent d'être mentionnées. Toutefois, aucun indice de ce type n'est fourni pour le système de Lisbonne. Nous demandons donc que ces informations soient fournies pour le système de Lisbonne pour l'exercice biennal 2022-2023 et soient incluses dans les rapports sur la performance. Par ailleurs, la délégation des États-Unis s'est félicitée des progrès réalisés dans la réalisation de l'objectif consistant à obtenir l'égalité des sexes dans l'effectif de l'OMPI. Nous notons que, bien que les objectifs de performance n'aient pas été atteints, certains domaines se sont améliorés et ont tous atteint 3% de l'objectif fixé à l'horizon 2023. Plus particulièrement, l'effectif du grade D2 est passé de 8,2% à 30% pendant l'exercice biennal. La délégation appuie fermement ces efforts et se félicite de toute information sur les mesures qui pourraient être prises pour assurer la réalisation des objectifs futurs. Je vous remercie, Monsieur le président.

148. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Tout d'abord, la délégation du Japon tient à exprimer sa gratitude au président du PBC, au Directeur général Daren Tang, ainsi qu'au sous-directeur général Staines et au Secrétariat pour les efforts qu'ils ont déployés pour organiser cette réunion. Nous nous associons à la déclaration faite par la délégation des Pays-Bas au nom du groupe B. Nous tenons à féliciter le Secrétariat pour le travail acharné qu'il a accompli dans la préparation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023. Elle tenait à faire part de ses observations sur les résultats décrits dans le rapport. En ce qui concerne WIPO Green, mentionné à la page 38 du rapport, l'augmentation constante du nombre de partenaires est louable. Comme indiqué sur la même page, les projets

de mise en parallèle et d'accélération de WIPO Green ont généré 26 correspondances dans différents pays, y compris le Japon, au cours de l'exercice 2022-2023. L'Office des brevets du Japon a appuyé les initiatives de WIPO Green en utilisant le fonds fiduciaire mondial du Japon au profit de la propriété intellectuelle. Dans le cadre du projet d'accélération en Amérique latine, 105 technologies supplémentaires et 65 besoins ont été recensés et téléchargés dans la base de données WIPO Green, tandis que 15 connexions et 19 correspondances ont également été établies. Cela a été indiqué dans le rapport sur la situation des fonds fiduciaires en 2023 dans l'annexe X, qui donne également un aperçu des autres résultats clés obtenus dans le cadre du fonds fiduciaire mondial du Japon au profit de la propriété intellectuelle en 2023. Nous aimerions poursuivre notre contribution afin que davantage de correspondances puissent voir le jour prochainement. Je vous remercie, Monsieur le président.

149. La délégation de la République de Corée : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation tient à remercier le Secrétariat d'avoir préparé le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023. Nous tenons à remercier la DSI pour le travail acharné qu'elle a accompli en vue du rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre par le Secrétariat des recommandations de la DSI. Nous aimerions commenter plusieurs piliers. En ce qui concerne le pilier stratégique n° 2, nous espérons que le livre blanc de l'OMPI sur les technologies de la chaîne de blocs dans les écosystèmes de propriété intellectuelle, publié avec l'appui du fonds fiduciaire de Corée, aidera à combler le fossé en matière de technologies de pointe entre les pays développés et les pays en développement. S'agissant du pilier stratégique n° 3, nous reconnaissons que le nombre de demandes internationales au titre des systèmes du PCT et de Madrid a diminué par rapport aux années précédentes. Nous demandons au Secrétariat de continuer à améliorer les systèmes afin qu'ils soient conviviaux et reflètent les besoins des utilisateurs. S'agissant du pilier stratégique n° 4, nous reconnaissons que de nombreux pays mettent en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle et que la République de Corée possède une grande expérience et un grand savoir-faire dans ce domaine que nous espérons partager avec les États membres. Nous avons géré avec succès divers cours de formation avec le soutien du fonds fiduciaire de Corée. Le cours sur les sciences et l'innovation en matière de propriété intellectuelle destiné aux femmes scientifiques et innovatrices a été organisé pour aider à combler l'écart entre les sexes en matière de propriété intellectuelle en collaboration avec l'UNESCO. Quelque 19 participantes de 14 pays y avaient assisté. En outre, le programme conjoint de master en propriété intellectuelle et politique de développement de l'École KDI en République de Corée a été suivi par 50 participants de 10 pays. En conclusion, la République de Corée poursuivra ses efforts en vue d'améliorer les connaissances et les compétences des États membres de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle.

150. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat pour avoir élaboré le Rapport sur la performance de l'OMPI 2022-2023. Nous saluons le niveau élevé des actifs fin 2023 et l'excédent budgétaire, après deux ans, de 121,5 millions de francs suisses. Nous notons la stabilité de la situation financière de l'Organisation et des indicateurs de performance élevés. Nous notons l'augmentation des recettes provenant des systèmes d'enregistrement internationaux administrés par l'OMPI. Dans le même temps, nous demandons une approche plus prudente en matière d'évaluation et de prévision, car les indicateurs de prévision ne correspondent pas toujours aux indicateurs réels, bien qu'assez proches. Nous constatons également une croissance des dépenses générales, qui dépasse l'indicateur du budget. Nous saluons la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement et des programmes visant à améliorer les systèmes d'enregistrement international, tant du point de vue juridique que technique. Nous espérons que le Secrétariat continuera de maintenir une approche ouverte pour donner aux États membres un tableau complet des activités financières et administratives de l'Organisation et de la situation exacte. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'OMPI pour renforcer la coopération multilatérale avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les questions liées à la

pandémie. Ce sujet est d'actualité compte tenu de l'accord sur la pandémie qui a été développé au sein de l'OMS. Nous saluons également l'initiative de l'OMPI pour l'ordre du jour numérique, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de technologies de pointe. Nous notons que les résultats escomptés du pilier stratégique n° 3, "Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier" connaissent un pourcentage de réalisation relativement faible, avec 93% de l'utilisation du budget pour 57% de la réalisation de l'objectif de performance, y compris une mise en œuvre plutôt lente de certains projets TIC. Nous pensons que l'Organisation réussit de manière générale à s'acquitter de ses fonctions dans le cadre du budget convenu et sans dépassement injustifié des dépenses. Nous espérons que cette dynamique positive se poursuivra également à l'avenir. Nous sommes d'accord avec la délégation du Brésil sur la nécessité d'un financement suffisant pour les bureaux extérieurs de l'Organisation et leurs activités. Celles-ci contribueront grandement à l'exécution du mandat de l'Organisation, à la diffusion d'informations sur les services mondiaux de propriété intellectuelle et à la fourniture d'une assistance directe aux déposants et aux utilisateurs de services sur le terrain dans les pays où se trouvent ces bureaux extérieurs. Merci.

151. Le président : Merci pour vos déclarations. Si j'ai bien compris, certaines délégations, dans leurs déclarations, n'ont fait référence qu'au point 9 de l'ordre du jour. Par conséquent, j'aimerais demander aux délégations si l'une d'entre elles souhaite prendre la parole et faire une déclaration au sujet du point 10 de l'ordre du jour. Cela ne semble pas être le cas. Compte tenu du fait que plusieurs questions et problèmes ont été soulevés par les délégations, veuillez nous laisser 10 minutes pour préparer les réponses à leurs questions et observations. Merci beaucoup de votre compréhension.

152. Le président : Mesdames et Messieurs les délégués, mes collègues du Secrétariat vont répondre à vos questions. Je demande à la directrice de la Division de l'exécution des programmes et du budget de coordonner les réponses du Secrétariat afin de répondre aux questions particulières soulevées par les États membres.

153. Le Secrétariat : Merci infiniment, Monsieur le président. Je crois que la délégation de la Chine a posé une question concernant la réalisation des objectifs de performance au titre de la Fondation. Je donne la parole au sous-directeur général Andrew Staines.

154. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Merci beaucoup à la délégation de la Chine, pour sa question. En réponse aux raisons pour lesquelles les objectifs ont été atteints à 55%, comme indiqué à la page 10 du rapport, un certain nombre de raisons ont eu une incidence. Premièrement, en raison des pressions inflationnistes subies en 2022-2023, les objectifs fixés pour le tarif moyen des billets d'avion n'ont pas pu être atteints. Deuxièmement, les progrès vers l'égalité des sexes aux grades P4 et D2 ont connu quelques améliorations aux grades P5 et D2, mais cela n'a pas été suffisant pour atteindre les objectifs. Il convient de noter que l'égalité des sexes à ces grades doit être un objectif à plus long terme qui dépend fortement des départs à la retraite à venir. Enfin, la gestion axée sur les résultats et la gestion des risques sont à la dernière étape de la maturité et sont déjà relativement matures. Les améliorations progressives finales prévues pour l'exercice biennal 2022-2023 n'ont pas pu être réalisées en raison de retards imprévus dans la mise en œuvre de certaines initiatives.

155. Le Secrétariat : La délégation de la Chine a posé une deuxième question relative à la traduction automatique sur le site Web et sur son coût. Je voudrais donner la parole à notre sous-directeur général, Kenichiro Natsume.

156. Le sous-directeur général, Secteur des infrastructures et des plateformes : Je vous remercie. En ce qui concerne la question de la traduction automatique, je crois comprendre qu'une question a été posée concernant le coût et l'extension possible du service du widget à

d'autres parties de l'Organisation. Premièrement, en ce qui concerne le coût, je suis heureux de dire que le système, WIPO Translate, a été développé en interne et que le coût est assez minime. Nous avons une équipe; le Centre d'application des technologies avancées du Secrétariat, qui l'a développé en interne avec l'aide de la technologie d'intelligence artificielle. Voilà pour notre premier point concernant le coût, qui est assez minime. Deuxièmement, il est possible d'élargir la fonctionnalité actuelle du widget à d'autres services et à d'autres parties du site Web. Nous avons examiné ces questions avec notre équipe interne, le groupe de travail linguistique, qui est un espace de discussion intersectoriel. Nous en tiendrons compte pour un éventuel élargissement futur. Je vous remercie.

157. Le Secrétariat : Je vais passer la parole au Directeur du Service d'enregistrement de La Haye pour répondre à la question sur la manière dont nous calculons le coût unitaire pour le système de La Haye.

158. Le Secrétariat : Merci à la délégation de la Chine pour la question et l'intérêt pour le coût unitaire du système de La Haye. Ces chiffres figurent en page 40 du document. En ce qui concerne la méthodologie sous-jacente, puis-je attirer l'attention de la délégation sur les pages 91 et 92 de l'annexe IX du document et la réponse de haut niveau à la question est que le coût unitaire est calculé en divisant le coût total de production par le nombre de modèles nouveaux ou renouvelés. Je souligne en outre que cette méthode est conforme aux méthodes de calcul des coûts du système PCT et de l'Union de Madrid.

159. Le Secrétariat : Je passerai la parole au sous-directeur général Staines pour aborder la question relative à la restructuration et à la centralisation de nos fonctions TIC ainsi que leurs avantages.

160. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Merci encore pour vos questions. Une partie importante de notre transformation numérique est la consolidation progressive des services TIC en un seul département. Nous envisageons un certain nombre d'avantages possibles qui pourraient découler de cette centralisation. Tout d'abord, elle crée un guichet unique pour les services informatiques et nous permet d'améliorer notre service client à la fois pour les clients internes et externes. Elle nous permet d'aborder notre architecture informatique de manière plus cohérente. Deuxièmement, elle permet une meilleure affectation des ressources techniques pour répondre aux demandes des entreprises et permet de veiller à ce que les capacités informatiques les plus essentielles à l'Organisation soient dotées d'un personnel efficace et hiérarchisées pour répondre à diverses demandes en interne. Troisièmement, cela pourrait nous aider à créer un cadre de professionnels de l'informatique, pour aider à superviser nos compétences techniques et offrir à notre personnel davantage de possibilités d'acquérir de nouvelles compétences et une meilleure chance pour le personnel de se développer dans sa carrière. Nous vous remercions d'avoir suggéré de mettre à jour les avantages dans les futurs rapports sur la performance de l'OMPI, ce que nous serions heureux de faire. Le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2024-2025 tient pleinement compte de la consolidation des ressources en un seul département.

161. Le Secrétariat : Un certain nombre de délégations ont soulevé la question de la diminution observée récemment dans les dépôts. Nous avons ici notre économiste en chef qui nous donnera un aperçu des raisons de cette baisse.

162. Le Secrétariat : En ce qui concerne la baisse des performances en matière de dépôt, ce que nous avons observé au cours des deux dernières années n'est pas une tendance spécifique à l'OMPI. C'est une tendance que nous avons observée à l'échelle mondiale, dans de nombreux offices nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle. Cela concerne les brevets, mais cela concerne surtout les marques, où au cours de la pandémie, nous avons connu un boom des dépôts de marques partout dans le monde. En 2021, les dépôts de marques selon le système de Madrid ont augmenté de 15%, ce qui était vraiment remarquable.

C'est dans l'après-pandémie que nous avons connu ces baisses. Le système de Madrid a connu deux années de baisse. Le système du PCT a continué à croître en 2022, pour enregistrer ensuite un très léger déclin en 2023. Quelles sont les raisons à cela? En fait, à un certain niveau, c'est déroutant parce que c'est anticyclique. Lors de la pandémie, lorsque la production économique a baissé, les dépôts de propriété intellectuelle ont plutôt bien résisté. Ce n'est que dans l'après-pandémie que nous avons vu le ralentissement. Nous n'avons probablement pas encore toutes les explications, mais si je devais en préciser une, c'est le fait qu'à partir de 2022, les banques centrales du monde entier ont commencé à relever les taux d'intérêt pour lutter contre les pressions inflationnistes. Cela a eu un effet négatif sur l'ensemble de l'environnement de la création d'entreprise. Nous avons constaté une forte baisse du financement du risque dans le monde entier. Nous avons constaté des baisses dans les activités des jeunes entreprises. L'ensemble de l'écosystème entrepreneurial a clairement connu un impact négatif par la remontée des taux. C'est au moins une explication logique. Ce n'est peut-être pas la seule explication. En ce qui concerne l'avenir, nous surveillons les données de très près chaque mois lorsque nous obtenons essentiellement de nouvelles informations. Nous n'avons pas encore constaté de redressement concernant les dépôts. Peut-être commencent-ils à toucher le fond. Je pense que c'est un phénomène cyclique. Je pense qu'à terme, nous assisterons à une reprise des dépôts de brevets et de marques. Par ailleurs, les prévisions à long terme produites par notre modèle statistique sont plus pessimistes qu'il y a cinq ans en ce qui concerne la croissance à long terme, du moins pour le système PCT, et peut-être moins pour le système de Madrid. Il y a cinq ans, le taux de croissance annuel moyen à long terme se situerait entre 3 et 3,5%. À l'heure actuelle, notre modèle prévoit une croissance à long terme comprise entre 1 et 1,5%. Il s'est vraiment adapté à la performance plus faible de l'année, et il peut en fait être partiellement affecté par les mouvements cycliques. Je pense qu'il est probablement raisonnable de s'attendre à une croissance plus lente par rapport à ce que nous avons vu avant la pandémie de COVID-19. J'espère que cette explication sera utile.

163. Le Secrétariat : Je pense que nous sommes arrivés à la fin des questions qui ont été soulevées. Nous avons pris bonne note des différents commentaires et suggestions qui ont été formulés. La délégation des États-Unis d'Amérique a formulé une suggestion très spécifique concernant les indicateurs des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle figurant aux annexes VII à IX. Il a été spécifiquement demandé d'inclure une telle annexe pour le système de Lisbonne dans les futurs Rapports sur la performance de l'OMPI. L'élaboration de ces indicateurs prend un certain temps. C'est un travail considérable, car il faut effectuer tous les calculs nécessaires pour obtenir les indicateurs. Nous avons pris bonne note de cette demande et l'inclurons dans les futurs rapports dans le Rapport sur la performance de l'OMPI si cela convient à la délégation. Merci, Monsieur le président, ce tour de table est terminé.

164. Le président : Merci beaucoup au Secrétariat de nous avoir apporté les réponses et les éclaircissements sur les questions soulevées par les États membres. J'aimerais demander aux États membres si l'un d'entre eux souhaite réagir, intervenir, poser des questions supplémentaires ou formuler d'autres observations après les éclaircissements fournis par le Secrétariat.

165. La délégation de la Pologne : Merci infiniment, Monsieur le président. Je remercie le Secrétariat pour toutes les informations qui ont été présentées. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes demande des informations plus détaillées sur les ressources des bureaux extérieurs dans le Rapport sur la performance de l'OMPI. Peut-être pourriez-vous nous dire où nous pourrions trouver ces informations. Nous apprécierions un peu plus d'informations sur la baisse des résultats obtenus dans le domaine des services de propriété intellectuelle, des connaissances et des données.

166. La délégation de la Chine : Merci, Monsieur le président de me donner la parole à nouveau. La délégation tient à remercier les sous-directeurs généraux Andrew Staines et

Kenichiro Natsume pour leurs réponses et l'examen positif de certaines de nos recommandations. En ce qui concerne la question sur la Fondation, nous remercions le sous-directeur général Andrew Staines pour ses précisions. Je me souviens que j'avais une question spécifique sur le taux de réalisation de la Fondation en 2023 qui n'a pas reçu de réponse. Je tiens à remercier le directeur du Service d'enregistrement de La Haye pour sa réponse. Je crois comprendre que, sur la base de vos précisions, le calcul du système de La Haye est structurellement le même que celui du PCT et du système de Madrid. Je souhaite obtenir d'autres éclaircissements à cet égard. À la page 40 du Rapport sur la performance de l'OMPI, les coûts unitaires des dessins et modèles nouveaux et renouvelés pour La Haye ont une valeur cible de 395 francs suisses. Or, le coût réel pour l'année 2022 était de 455 francs suisses, et de 448 francs suisses pour 2023. Ils sont assez éloignés de la valeur cible. La délégation souhaite comprendre les raisons spécifiques de cette situation. En outre, à la page 93, les demandes régulières traitées dans un délai d'un mois dans le système de La Haye ont été réduites de 93,5% en 2022 à 84,3% en 2023. Nous voudrions comprendre la raison de ce déclin et savoir si le Secrétariat a élaboré des mesures d'amélioration sur ce front.

167. Le président : Veuillez nous accorder quelques minutes afin de permettre au Secrétariat de se préparer à répondre à ces questions.

168. Le président : Merci beaucoup de votre patience. Le Secrétariat apportera les réponses aux questions posées par les États membres.

169. Le Secrétariat : En réponse à la question sur la performance de la Fondation en 2023, je voudrais souligner qu'il s'agit d'un rapport biennal sur la performance couvrant l'ensemble de l'exercice biennal 2022-2023. Nous n'avons pas d'objectifs annuels pour la plupart des indicateurs, mais seulement pour un infime pourcentage d'indicateurs d'exécution qui se rapportent aux dépôts, enregistrements et renouvellements pour les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle où ils sont ventilés sur une base annuelle. Au cours de la première année de l'exercice biennal, nous indiquons si nous sommes sur la bonne voie ou non, et à la fin de l'exercice biennal, nous rendons compte de la réalisation de l'objectif ou de la non-réalisation de l'objectif. Nous n'avons pas de ventilation annuelle pour les indicateurs d'exécution de la Fondation. En réponse à la question de suivi de la délégation de la Pologne sur les raisons pour lesquelles la réalisation globale des indicateurs d'exécution s'est élevée à 57% pour le pilier stratégique n° 3, l'une des raisons en est que le pilier stratégique n° 3 couvre les services mondiaux de propriété intellectuelle. Étant donné que le nombre de dépôts était inférieur à ce qui avait été prévu pour l'exercice biennal, nous n'avons pas atteint ces objectifs. Il existe un autre ensemble d'indicateurs d'exécution qui fait référence aux bases de données mondiales sur lesquelles je vais passer la main au sous-directeur général Kenichiro Natsume pour nous donner un aperçu des performances sur ces bases.

170. Le sous-directeur général, Secteur des infrastructures et des plateformes : En ce qui concerne les bases de données mondiales, quatre indicateurs d'exécution sont classés comme non atteints. Deux concernent l'accès aux bases de données mondiales, et deux d'entre eux constituent le taux satisfaisant pour ces bases de données. Sur le premier point concernant l'accès à la base de données, l'accès à la base de données par des robots est une tentative sans fin et il nous est très difficile de le mesurer. Nos bases de données mondiales ne font pas exception. En ce qui concerne la Base de données mondiale sur les marques et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles, il convient de mentionner que pour 2023 nous avons essayé d'avoir des visiteurs uniques plus précis en excluant éventuellement l'accès par des robots. Cependant, les données de base, obtenues en 2021, sont basées sur la méthode précédente qui contient plus d'accès par les robots possibles. C'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup moins de visiteurs. Si nous pouvions exclure l'accès possible par les robots des données de 2021, notre hypothèse est que les chiffres de référence sont inférieurs à ceux présentés dans le document actuel et que les performances devraient être bien meilleures. Concernant le niveau de satisfaction des utilisateurs, la migration vers le nuage de

la Base de données mondiale sur les marques a introduit une nouvelle interface utilisateur. Les utilisateurs ne se sont peut-être pas familiarisés avec cette dernière, certains préférant l'ancienne interface. C'est peut-être la raison pour laquelle nous avons vu ce chiffre. En ce qui concerne la Base de données mondiale sur les dessins et modèles, en raison des ressources limitées dont nous disposons, nous n'avons pas été en mesure d'effectuer une mise à jour significative ou d'y ajouter de nouvelles fonctionnalités. Nous avons maintenant terminé la migration vers le nuage de la Base de données mondiale sur les marques. Par conséquent, nous espérons être dans une meilleure position pour améliorer la Base de données mondiale sur les dessins et modèles. Je voudrais saisir cette occasion pour indiquer que les bases de données mondiales de l'OMPI sont les services de l'OMPI les plus consultés sur l'Internet, et je m'en félicite. Nous souhaitons poursuivre nos efforts pour rendre les bases de données mondiales plus conviviales et plus utiles pour nos utilisateurs. Je vous remercie.

171. Le Secrétariat : Je vais maintenant passer la parole au directeur du Service d'enregistrement de La Haye pour aborder la question de suivi sur le calcul du coût unitaire du système de La Haye et la raison pour laquelle le coût unitaire réel en 2023 était plus élevé, ainsi que la question des délais de traitement.

172. Le Secrétariat : Merci encore à la délégation de la Chine pour son intérêt indéfectible pour les chiffres du système de La Haye. En ce qui concerne le coût unitaire, comme je l'ai dit tout à l'heure, le coût unitaire est calculé en divisant le coût total de production par le nombre de dessins et modèles nouveaux et renouvelés. La cible a été légèrement manquée pour deux raisons. Premièrement, les coûts ont été plus élevés que prévu, et deuxièmement, le nombre de dessins et modèles renouvelés a été inférieur aux attentes. La plateforme d'externalisation de La Haye, projet du plan-cadre d'équipement, devait prendre fin en 2022. Début 2022, il a été décidé de reporter sa finalisation à 2023 afin qu'elle puisse mieux s'aligner sur le travail effectué dans le cadre du Programme du Portail de propriété intellectuelle. Cela a décalé le coût en 2023, qui était plus élevé que prévu au moment où ces calculs ont été effectués. En outre, nous avons anticipé environ 29 000 dessins et modèles renouvelés. À la fin de l'année, nous n'avions que 26 000 dessins et modèles renouvelés. Donc, encore une fois, un coût plus élevé que prévu et un nombre de dessins et modèles renouvelés moins élevé que prévu expliquent le coût unitaire plus élevé que prévu. S'agissant de la question de l'augmentation des délais de traitement, la réponse se trouve à la page 93 de l'annexe I. La raison pour laquelle le nombre de demandes traitées dans un délai d'un mois est passé de 93% en 2022 à 84% en 2023 est due à une combinaison d'une augmentation des dépôts et d'une réduction de la capacité d'examen. Une augmentation des dépôts est évidemment une excellente chose. L'essor que nous avons connu en 2023 a été lié à l'adhésion de la Chine au système de La Haye. La réduction de la capacité d'examen était liée aux départs à la retraite au sein de l'équipe d'examen de La Haye. Nous avons perdu 20% de notre personnel d'examen en raison de l'attrition. Bien que nous ayons pris des mesures pour anticiper ces départs à la retraite, la formation des nouveaux examinateurs a pris du temps et ceux qui ont formé les nouveaux examinateurs ont forcément vu leur productivité baisser. Tout cela explique pourquoi cela a eu pour effet de ralentir quelque peu le temps de traitement en 2023. Nous sommes en train de retomber sur nos pieds et, depuis cette année, nous avons pu recruter une équipe complète d'examineurs. J'espère que mes réponses sont satisfaisantes, Monsieur le président. Je vous remercie.

173. Le Secrétariat : En ce qui concerne la question de l'utilisation des ressources pour les bureaux extérieurs au cours de l'exercice biennal 2022-2023, les bureaux extérieurs font partie intégrante du Secteur du développement régional et national. Par conséquent, les dépenses pour les bureaux extérieurs en 2022-2023 sont présentées dans ce secteur à la fois en termes de résultats auxquels ils ont contribué et en tant que ventilation des ressources en personnel et non en personnel. J'espère que cela satisfera la délégation.

174. Le président : Merci beaucoup pour ces éclaircissements fournis par le Secrétariat. Je voudrais demander si une délégation souhaite prendre la parole et réagir aux explications fournies. Je ne vois aucune délégation demander la parole. Dans ce cas, pouvons-nous procéder à l'adoption des paragraphes de décision concernant les points 9 et 10 de l'ordre du jour. En ce qui concerne le point 9 de l'ordre du jour, permettez-moi de donner lecture du projet de décision :

175. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI pour 2022-2023 (document WO/PBC/37/7), et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation par le Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note de la performance financière positive et de la réalisation des résultats escomptés par les secteurs au cours de l'exercice biennal 2022-2023.

176. Le président : Nous passons au projet de décision concernant le point 10 de l'ordre du jour, qui se lit comme suit :

177. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023 établi par la Division de la supervision interne (DSI) (document WO/PBC/37/8).

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2023; ETAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2024

A) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2023

178. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/37/9.

179. Le président : Nous passons aux points suivants de l'ordre du jour, 11.a) "Rapports financiers annuels et états financiers 2023", 11.b) Mise à jour sur les placements et 11.c) État de paiement des contributions au 30 avril 2024". Nous commencerons par le point 11.a) de l'ordre du jour. Conformément à l'article 6.12 du Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution, le PBC est tenu d'examiner les états financiers et les transmettre à l'Assemblée générale avec les observations et les recommandations. En conséquence, le document WO/PBC/37/9 contient les états financiers de l'Organisation pour l'exercice clos au 31 décembre 2023. J'invite maintenant la directrice de la Division des finances à présenter ce point de l'ordre du jour.

180. Le Secrétariat : Les états financiers 2023 ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) et ont fait l'objet d'un rapport d'audit sans réserve. Le présent document contient également la déclaration de l'OMPI sur les contrôles internes. Le rapport financier constitue la base d'un débat et fournissait une analyse des résultats de l'exercice ainsi que des détails sur la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2023. Les résultats de l'Organisation pour 2023 faisaient état d'un excédent de 113,8 millions de francs suisses pour l'exercice pour des recettes totales de 489,3 millions de francs suisses, des dépenses totales de 427,6 millions de francs suisses, et des gains sur les placements de 52 millions de francs suisses. Cela peut être comparé à l'excédent de 7,7 millions de francs suisses de 2022 pour des recettes totales de 498,5 millions de francs suisses et des dépenses totales de 402,8 millions de francs suisses et des gains sur les investissements de 88 millions de francs suisses. L'élimination de l'impact des gains et pertes d'investissement enregistrés respectivement en 2023 et 2022 révèle que l'Organisation a enregistré une réduction de son excédent d'exploitation de 35,6% par rapport à 2022. Le chiffre

d'affaires total est en baisse de 1,85% par rapport à 2022. Les dépenses totales ont augmenté de 6,6% par rapport à 2022. Au 31 décembre 2023, l'Organisation avait un actif net de 605,1 millions de francs suisses, avec un actif total de 1732,5 millions de francs suisses et un passif total de 1127,3 millions de francs suisses. En 2023, l'actif net de l'Organisation a augmenté de 45,2 millions de francs suisses. Cela s'explique par l'excédent de l'exercice de 113,8 millions de francs suisses qui a plus que compensé une augmentation des pertes actuarielles et des baisses de la réserve de réévaluation et de la réserve pour projets spéciaux. Je vous remercie de votre attention et je répondrai volontiers à toutes vos questions.

181. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Nous remercions le Secrétariat pour la préparation du rapport. Le rapport donne une bonne compréhension de la situation financière de l'OMPI. Il nous indique que les gains d'investissement se sont bien redressés en 2023, par rapport à 2022, en raison des conditions de marché. Néanmoins, l'excédent d'exploitation de l'OMPI a diminué de 36% en 2023. Nous pensons qu'il s'agit là d'un élément important qui devrait être pris en compte par les États membres. Nous serions heureux de vous expliquer cette évolution et vos attentes pour les années à venir. Le niveau de l'excédent d'exploitation s'explique en partie par le niveau des charges. Dans le rapport, il est frappant de constater que les dépenses ont non seulement augmenté considérablement, mais qu'elles sont également supérieures de 10% au budget. Étant donné que la majorité des dépenses sont prévisibles, même si nous reconnaissons que certains facteurs comme le taux d'inflation échappent au contrôle et aux prévisions de l'OMPI, nous nous demandons pourquoi certains sont nettement plus élevés que prévu. L'écart semble s'expliquer en partie par la hausse des charges des services contractuels, principalement informatiques, des services individuels et autres services contractuels. Cette hausse aurait-elle pu être prédite ou évitée? Le personnel de l'OMPI ayant des contrats flexibles est-il considéré comme des services contractuels individuels? Les taxes pour le PCT et, dans une moindre mesure, pour Madrid, sont restées de loin les sources de revenus les plus importantes. Le déclin des dépôts au titre du PCT et de Madrid est une source de préoccupation pour ce groupe. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer si vous considérez cela comme une baisse temporaire, ou si cela devrait être de nature plus structurelle? L'OMPI a-t-elle un plan pour faire face à cette tendance à la baisse? Nous invitons le Secrétariat à informer les membres des mesures prises par l'OMPI pour suivre de près les conséquences de cette tendance à la baisse et de toute mesure d'atténuation pour l'inverser.

182. La délégation de la Chine : Nous remercions le Secrétariat d'avoir élaboré et présenté le document WO/PBC/37/9. Le présent rapport est établi conformément aux normes IPSAS, avec une explication détaillée de la situation financière de l'OMPI à la fin 2023, ce qui témoigne de l'ouverture, de la transparence, du professionnalisme et de l'éthique de travail méticuleuse de la Division des finances de l'OMPI. La délégation de la Chine reconnaît les résultats financiers positifs de l'OMPI au cours de l'année écoulée. L'actif et le passif global de l'Organisation sont sains et équilibrés avec un excédent de 113,8 millions de francs suisses et des gains d'investissement de 52,2 millions de francs suisses. Nous espérons que, dans les années à venir, l'OMPI pourra continuer à maintenir une tendance financière saine, planifier raisonnablement l'utilisation des excédents et consacrer davantage de ressources à l'amélioration globale du niveau de service du système de services de propriété intellectuelle et à d'autres domaines importants, y compris le développement de la propriété intellectuelle.

183. La délégation de la Fédération de Russie : La délégation de la Fédération de Russie tient à remercier le Secrétariat pour l'élaboration du rapport financier annuel et des états financiers de l'année écoulée 2023. Contrairement aux indicateurs de l'exercice biennal 2022-2023 qui ont été présentés hier, la dynamique en 2023 semble moins positive, malgré une comparaison positive avec 2022. Nous voudrions noter la diminution du ratio de trésorerie de plusieurs millions par rapport à l'année dernière. Les dépenses relatives aux stagiaires et aux bourses sont passées de 90 millions de francs suisses en 2022 à 61 millions de francs suisses en 2023. Nous voudrions également noter l'indicateur négatif entre les dépenses et les recettes sur les

comptes spéciaux et la réduction des recettes en vue du PCT et des systèmes de Madrid pour 2023. Quelle est la raison de ces réductions? Nous tenons à noter les dépenses liées à la garantie de la fonctionnalité opérationnelle de l'Organisation par rapport à 2023. Par ailleurs, nous tenons à saluer l'excédent d'investissement pour 2023, qui s'élève à environ 52,2 millions de francs suisses. Nous espérons que l'OMPI continuera d'être prudente compte tenu de sa politique en matière de placements afin d'éviter l'émergence d'une situation similaire à 2022. Nous tenons également à saluer l'augmentation de l'actif net à fin 2023 par rapport aux chiffres de 2022 et 2021. Nous pensons qu'il serait cohérent de renforcer et de mettre en œuvre des activités et des actions de supervision, en particulier en réaction aux risques émergents. De notre côté, nous continuerons d'appuyer les efforts déployés par l'OMPI pour assurer le fonctionnement continu et optimal de l'Organisation en vue du développement d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle dans l'intérêt de tous.

184. La délégation du Brésil : Je prends la parole en ma qualité nationale. Monsieur le président, la délégation du Brésil se félicite des bons résultats financiers obtenus en 2023, mis en évidence par un excédent de 113,8 millions de francs suisses dans les comptes de l'OMPI, contre 7,7 millions de francs suisses en 2022. Une part importante de ce résultat positif peut être attribuée à la performance des placements de l'Organisation avec des gains de 52,2 millions de francs suisses en 2023, contrastant avec la perte de 88 millions de francs suisses en 2022. Ces gains ont atténué la baisse des revenus des services et des contributions l'an dernier, par rapport à 2022. Il est indéniable que l'OMPI maintient une excellente santé financière, avec des réserves totales à la fin de 2023 s'élevant à 824,1 millions de francs suisses. Il convient toutefois de noter que ce montant dépasse largement les objectifs fixés pour le maintien des réserves de l'Organisation, soit 222,5 millions de francs suisses. Cette accumulation importante de réserves au-dessus de l'objectif invite à réfléchir à la manière dont cet excédent pourrait être utilisé au profit de l'Organisation et des priorités de ses États membres. Comme l'a noté hier cette délégation au sujet des points 5 et 9 de l'ordre du jour, cette santé financière, ainsi que l'excédent important qui dépasse l'objectif fixé pour le maintien des réserves de l'OMPI, sont des indicateurs clairs qu'il est possible non seulement d'ajuster de manière générale les taxes des systèmes d'enregistrement à des niveaux plus accessibles, mais aussi d'accroître la marge de manœuvre pour que le Plan d'action pour le développement soit plus complet sans incidence budgétaire significative.

185. Le président : Merci pour vos déclarations. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Compte tenu des nombreuses questions posées par les délégations, je demanderai cinq minutes au Secrétariat pour préparer les réponses aux questions posées par les délégations.

186. Le président : Merci beaucoup de votre patience. Permettez-moi maintenant de passer la parole à la directrice de la Division des finances pour qu'elle réponde aux questions et problèmes soulevés par les délégations.

187. Le Secrétariat : Merci beaucoup aux délégations pour leurs questions. Je ferai de mon mieux et j'espère les prendre dans l'ordre dans lequel elles ont été posées. En ce qui concerne la question de la délégation des Pays-Bas concernant les dépenses et le fait qu'elles ont augmenté de plus de 10% par rapport au budget, les dépenses n'ont pas augmenté de plus de 10% par rapport au budget. Je pense que vous regardez peut-être des informations erronées ou que vous interprétez mal les informations. Je peux volontiers venir vous expliquer cela de manière détaillée. Toutefois, il est vrai que les dépenses ont bien augmenté en 2023, notamment dans le domaine des services contractuels. Cela s'explique en grande partie par l'inflation. En 2023, nous avons renégocié bon nombre de nos contrats de services contractuels à long terme. Bon nombre d'entre eux se sont présentés pour un renouvellement de cinq ans, les demandes de propositions ont donc été lancées et ces contrats, en moyenne, ont augmenté d'environ 20%, ce qui reflète l'impact de l'inflation. En 2023, les frais de personnel ont augmenté au cours de la première année de l'exercice biennal en raison

d'avancements d'échelon, etc. Les frais de déplacement sont également plus élevés en 2023. Cela reflète encore une fois l'inflation, notamment l'augmentation des frais de déplacement dans les frais réels des billets. Les investissements dans les projets informatiques ont été plus importants en 2023. Cela marque la progression de nombre de nos projets informatiques car nous avons supporté plus de coûts informatiques en 2023 au fur et à mesure que ces projets progressaient sur leur trajectoire de développement. Les services contractuels individuels ont été inclus dans les services contractuels, mais ils n'ont pas connu une augmentation particulièrement marquée. Sur la question du ratio de trésorerie, il est vrai qu'il est en baisse par rapport à 2022. Ceci est le reflet des taux d'intérêt positifs qui prévalent en Suisse. Nous avons pu transférer une partie de nos liquidités dans des fonds du marché monétaires. Ceux-ci figurent dans les états financiers en tant qu'investissements et ne sont donc pas pris en compte dans le calcul du ratio de trésorerie, mais il s'agit de liquidités. Les fonds du marché monétaire peuvent être encaissés au fur et à mesure que nous avons besoin de ces liquidités. Nous avons profité du fait que les taux d'intérêt sont positifs sur les marchés suisses pour transférer des liquidités dans les fonds du marché monétaire. Je pense qu'il y avait une question que je n'ai peut-être pas bien saisie concernant la baisse des revenus sur les comptes spéciaux. Les recettes provenant des contributions volontaires, conformément aux normes IPSAS, ont en effet augmenté en 2023 par rapport à 2022. Nous comptabilisons les recettes au titre des contributions volontaires conformément à l'exécution des projets, de sorte que nous ne comptabilisons pas les recettes simplement sur la base de l'argent reçu, mais au fur et à mesure que les projets financés par ces contributions volontaires sont livrés. C'est ainsi que nous comptabilisons les recettes. Les recettes ont augmenté par rapport à 2022 sur la base de la trésorerie, de sorte que la trésorerie réelle que nous avons reçue des contributions volontaires est restée plus ou moins stable entre les deux années. J'ai peut-être mal entendu la question de la délégation de la Fédération de Russie. Si la délégation souhaite revenir vers moi à ce sujet, je vous en serais très reconnaissante. Des observations ont été formulées sur la baisse des recettes et sur la question de savoir si celle-ci est considérée comme temporaire ou structurelle, et sur les mesures prises pour l'atténuer. Notre économiste en chef nous a fourni des explications détaillées hier. Je vais passer la parole au contrôleur pour fournir plus d'informations sur les mesures d'atténuation.

188. Le Secrétariat : En ce qui concerne le déclin des dépôts et ce que nous faisons à ce sujet, en effet, notre économiste en chef était ici hier et a fourni des explications détaillées. Je serai ravi de partager la transcription *in extenso* avec la délégation. En substance, je pense qu'il a soulevé trois ou quatre points. Premièrement, il s'agit d'un reflet des tendances mondiales. Nous étudions la question. Il s'agit de nouvelles données qui apparaissent, et nous les étudions donc pour comprendre toutes les raisons de ce déclin. Une ou deux des raisons qu'il a mises en évidence sont liées à la hausse des taux d'intérêt et à l'impact sur les jeunes entreprises et les entrepreneurs, ainsi qu'à l'environnement économique complexe dans son ensemble. Il a souligné que les prévisions à long terme du PCT ont été revues à la baisse. Je pense qu'à l'heure actuelle, sur la base des informations fournies par l'économiste en chef, les prévisions à plus long terme, en particulier le PCT, qui sont très importantes pour l'Organisation, restent dégradées par rapport aux prévisions antérieures. J'invite maintenant mes collègues à fournir plus d'informations.

189. Le Secrétariat : En réponse à la question de savoir ce que fait l'OMPI pour atténuer le risque d'une diminution des dépôts dans le système de Madrid, la réponse courte est que nous réorganisons fondamentalement nos approches en matière de commercialisation et de promotion. Je vous donnerai plus de détails. Nous commercialisons et promouvons le système de Madrid depuis de nombreuses décennies, et nous avons déjà évolué depuis les premiers jours. Par exemple, nous faisons plus de webinaires, etc. Néanmoins, lorsque nous avons constaté que les dépôts étaient en baisse depuis deux ans, nous avons longuement réfléchi à la manière dont nous pouvions modifier nos approches en matière de commercialisation et de promotion. Je pense que nous aboutirons à une approche beaucoup plus approfondie; permettez-moi peut-être d'approfondir un peu ce point. Nous pensons que, bien que le

système de Madrid soit largement utilisé, il existe encore deux catégories d'utilisateurs pour lesquels le potentiel est important. La première catégorie est celle des grandes entreprises, des acteurs mondiaux qui devraient normalement utiliser le système de Madrid, mais qui ne le font pas. C'est un domaine dans lequel nous pensons pouvoir progresser. La deuxième catégorie, qui est conforme à la stratégie du Directeur général et au PSMT 2022-2026, consiste à faire en sorte que davantage de petites et moyennes entreprises (PME) utilisent le système. Ce sont les deux catégories d'utilisateurs pour lesquelles nous pensons qu'il y a le plus de potentiel, et nous allons exploiter ce potentiel de manière plus approfondie. Nous construisons une approche marketing et promotionnelle basée sur quatre éléments, qui n'existaient pas vraiment dans le passé. Le premier élément est l'analyse des données. Nous sommes actuellement capables, grâce à la technologie et aux données, d'identifier au niveau individuel quelle entreprise, grande ou petite, devrait normalement utiliser le système de Madrid. Cela nous permet de générer des listes d'entreprises dans différents pays afin d'avoir une identification très claire des utilisateurs potentiels. C'est quelque chose que nous n'avions jamais eu par le passé, à ce niveau de granularité, au niveau de l'entreprise, ce qui est maintenant possible grâce à l'analyse des données. C'est le premier élément nouveau. Le deuxième élément nouveau est que, pour la première fois à l'OMPI, nous utilisons des campagnes de marketing numérique. Nous utilisons les plateformes de médias sociaux pour attirer l'attention des utilisateurs potentiels sur la valeur du système. C'est particulièrement important pour les PME parce que le défi des PME est qu'elles sont très nombreuses, alors comment les atteindre? Nous pensons que l'une des approches les plus réalistes pour avoir cet effet d'échelle est le marketing numérique. C'est le deuxième élément. Le troisième élément, qui est également particulièrement important pour les PME, est que nous allons consacrer plus de temps à la formation et à l'éducation des professionnels des marques tels que les agents et les avocats. Nous savons que les agents et les avocats des pays qui sont membres de longue date du système de Madrid sont tout à fait à l'aise et familiers avec le système. Ce n'est pas nécessairement le cas dans les pays ayant adhéré plus récemment. Les PME ne disposent généralement pas de l'expertise interne du point de vue de la propriété intellectuelle pour décider si elles doivent ou non utiliser le système de Madrid. Leur penchant naturel est d'aller voir leur avocat et de leur demander quoi faire. Si l'avocat ou l'agent n'est pas suffisamment à l'aise ou au fait du système de Madrid, ils diront naturellement : "Pourquoi n'utilisez-vous pas simplement la voie directe, parce que je peux alors contacter mon collègue de l'autre pays, et ils déposera la demande pour vous". Nous pensons qu'il est très utile d'essayer de créer une communauté d'agents et d'avocats qui connaissent très bien le système de Madrid et qui y sont favorables. Le quatrième et dernier élément est d'étendre l'utilisation du travail local. Depuis de nombreuses années, nous avons des gens qui travaillent pour nous au Japon et en Chine, pas nécessairement du personnel, parfois des consultants, qui vont visiter des entreprises et leur parlent du système de Madrid et de la raison pour laquelle ils devraient l'utiliser. Pour les grandes entreprises, ces visites et discussions en direct sont essentielles. Nous croyons que nous devrions étendre ces programmes à d'autres pays qui ont un grand potentiel de dépôt à l'avenir. Ces quatre nouveaux éléments visent à atténuer le déclin des dépôts. Même si les dépôts ne diminuaient pas, nous pensons que ces éléments devraient être mis en place comme la prochaine génération d'activités de marketing et de promotion pour le système de Madrid.

190. Le Secrétariat : Mes informations peuvent recouper plus ou moins les informations fournies par mon collègue du système de Madrid. Afin de contacter les utilisateurs potentiels du PCT pour augmenter le nombre de dépôts au titre du PCT, les départements du PCT ont entrepris divers projets tels que des activités de formation et de sensibilisation au PCT. Ces activités contribuent à sensibiliser davantage les utilisateurs, y compris les utilisateurs potentiels, au système du PCT. Nous allons avoir plus d'activités de sensibilisation et de marketing sur différents marchés. Ces activités peuvent comprendre une commercialisation et une assistance plus adaptées à nos utilisateurs actuels et potentiels, y compris les grandes entreprises qui n'utilisent pas le système du PCT. Par exemple, afin d'identifier les utilisateurs potentiels et de soutenir efficacement ces utilisateurs, nous travaillons en étroite collaboration

avec des experts techniques et marketing dans les États contractants du PCT où les sous-utilisateurs sont nombreux. En outre, les opérations au titre du PCT ont entrepris la transformation de leur personnel en passant d'un fournisseur de services axé sur les applications à un fournisseur de services axé sur les clients afin d'améliorer la productivité et l'efficacité et d'accroître la satisfaction des utilisateurs, ce qui est bénéfique pour nos utilisateurs, y compris ceux qui ne sont pas familiers avec les procédures du PCT. Ces activités encourageront nos utilisateurs et les utilisateurs potentiels à se familiariser avec le système du PCT et les aideront ainsi à utiliser davantage le système du PCT à l'avenir.

191. Le Secrétariat : Monsieur le président, les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et les recettes provenant des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle constituent la base financière de l'Organisation. Le Directeur général accorde la plus haute priorité au contrôle et à la croissance de ces systèmes. Le Directeur général, qui préside le groupe de gestion des risques, nous a demandé et nous a guidés pour travailler à la croissance future du système. C'est un travail qui a commencé récemment, et nous espérons poursuivre ce travail en étroite collaboration entre différents secteurs.

192. Le président : Je remercie le Secrétariat d'avoir fourni ces informations et éclaircissements aux questions et observations formulées par les États membres. En l'absence de demandes d'intervention, je vais procéder à la lecture du paragraphe de décision, qui a été adopté.

193. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du "Rapport financier annuel et états financiers pour 2023" (document WO/PBC/37/9).

B) MISE À JOUR SUR LES PLACEMENTS

194. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/37/Investments.

195. Le président : Nous pouvons maintenant consulter le point 11.b) de l'ordre du jour, Mise à jour sur les placements. J'invite maintenant la directrice de la Division des finances, puis le trésorier de la Division des finances, à présenter ce point de l'ordre du jour.

196. Le Secrétariat : L'OMPI a mis en œuvre ses portefeuilles de placements de base et stratégiques dans le but de gérer sa trésorerie, représentant les excédents générés par les exercices biennaux précédents, de manière à permettre à l'Organisation de faire face à ses engagements futurs. Les portefeuilles ont été placés exclusivement dans des actifs générant des revenus, tels que des actions mondiales, des obligations et des biens immobiliers. La diversification de notre portefeuille dans différentes classes d'actifs et zones géographiques nous aide à gérer le risque, à réduire la volatilité et à réduire le profil de risque global de l'Organisation. L'année dernière a été difficile pour les investisseurs mondiaux. Des taux d'intérêt élevés, une inflation persistante, des tensions géopolitiques et des perspectives économiques incertaines ont été mises en évidence en 2023. En dépit de ces différents obstacles, les portefeuilles de base et stratégiques de l'OMPI ont fait preuve de résilience, obtenant un rendement net total des fonds de 4,9% et de 5,7% respectivement, et terminant l'année au-delà du milliard de francs suisses d'actifs nets. Avant de donner la parole à notre trésorier, pour faire le point sur les portefeuilles de placements de l'OMPI, je voudrais ajouter quelques points d'introduction. Les placements sont faits à moyen et à long terme pour correspondre à l'horizon temporel des engagements et des dépenses futures de l'Organisation. Au cours de cette période, nous nous attendons à ce que la valeur des placements de l'OMPI se porte bien certaines années, comme nous l'avons vu par exemple entre 2019, en 2021 et l'année dernière, tandis que d'autres années, les placements de l'Organisation pourraient baisser. Ce dernier point n'est pas forcément inquiétant, à condition que sur l'horizon de placements projeté, nous nous attachions à assurer la liquidité et à sécuriser le rendement

moyen escompté. À cet égard, le Comité consultatif pour les placements de l'OMPI, avec le soutien du conseiller en placements, continue de suivre l'évolution du marché et s'efforce de gérer les portefeuilles de placements de manière à atteindre les objectifs fixés. Je voudrais maintenant donner la parole à notre trésorier pour faire le point sur les portefeuilles de placements de l'OMPI.

197. Le Secrétariat : Le document que je vais présenter est le document WO/PBC/37/EXAMEN DES INVESTISSEMENTS, disponible dans la section consacrée aux autres documents connexes sur le site Web de l'OMPI. Cette présentation vise à donner l'état des placements de l'OMPI, et plus particulièrement des placements de l'OMPI pour les portefeuilles de trésorerie de base et les portefeuilles de trésorerie stratégiques. Les délégations sont peut-être familières avec ce tableau de la trente-sixième session du PBC de l'année dernière. Il convient de rappeler qu'une solide gouvernance en matière de placements est la base d'un portefeuille réussi, et qu'à l'OMPI, un cadre solide de gouvernance souligne tout ce que nous faisons. À l'OMPI, nous continuons à nous mesurer aux meilleures pratiques en matière de gouvernance, de contrôle interne, de gestion des risques et de gérance, car nous pensons que cela nous aide à apporter de la valeur aux États membres. Ce diagramme met en évidence les niveaux de contrôle et de contrôle de la gouvernance qui ont été intégrés dans le processus de placements de l'OMPI. Entre autres choses, le cadre de gouvernance établit clairement la propriété des positions de placement, la clarté des objectifs de placement, la délégation claire des pouvoirs et la responsabilité des décisions, la transparence des décisions et des résultats. Nous continuons à investir dans le développement de la maturité de notre cadre de gouvernance. Dans le cadre de son engagement régulier avec l'OCIS, l'OMPI continue de tenir compte des bonnes recommandations du comité. Nous continuons à nous comparer largement à nos pairs des agences des Nations Unies. Plus tôt cette année, l'OMPI a achevé une étude d'évaluation par les pairs avec la Trésorerie de la Banque mondiale. À la suite de cette étude, l'OMPI a mis en œuvre une série de recommandations visant à améliorer ses capacités de gestion des risques et à renforcer son cadre de gouvernance. En mai, à l'issue d'une recherche approfondie, l'OMPI a nommé un nouveau conseiller en placements pour assister le Comité consultatif pour les placements. Le contrat de conseil couvre des questions telles que l'élaboration de politiques et de stratégies, l'allocation d'actifs, les rapports sur les risques et la conformité. Plus récemment, le Comité consultatif pour les placements a entamé des discussions avec des experts professionnels en placement externes pour participer au comité. L'objectif d'un expert externe est d'appuyer le Comité consultatif pour les placements en lui donnant des avis objectifs et des conseils d'experts concernant tous les aspects des activités d'investissement de l'OMPI. Un cadre de gouvernance solide établit des normes claires de soin pour nos activités de placement. Elle est intégrée dans tous les aspects du processus de placement de l'OMPI et a été la clé du succès de nos portefeuilles, comme en témoignent les résultats qui seront expliqués dans les deux tableaux suivants. Mais avant de mettre à jour les performances de nos portefeuilles, quelques remarques sur les marchés financiers mondiaux sont nécessaires pour préparer le terrain. Nous avons commencé à effectuer des placements en 2024, à un stade précaire. Pour comprendre pourquoi, regardons où nous en étions il y a un an, début 2023. Au sortir d'une année 2022 très difficile, les investisseurs se sont montrés prudemment optimistes et la perspective d'un refroidissement de l'inflation et de la baisse des taux d'intérêt, tout en restant attentifs à la possibilité d'une récession économique. Comme nous le savons aujourd'hui, l'économie mondiale a dépassé ces prévisions prudentes, soutenue par une épargne des consommateurs supérieure aux estimations, des dépenses budgétaires plus agressives et des conditions financières plus souples, ce qui s'est traduit par une progression spectaculaire des principaux marchés d'actions et de titres à revenu fixe fin 2023. La configuration pour 2024 ne pourrait être plus différente. Le rebond exubérant des marchés fin 2023 a laissé les actions surévaluées, les investisseurs étant particulièrement encouragés par l'annonce d'une baisse importante des taux des banques centrales. Avec des anticipations aussi élevées sur les marchés d'actifs, il y avait peu de place pour l'erreur, mais beaucoup pour la déception en 2024. Du point de vue de l'OMPI, l'expérience des quatre premiers mois de 2024 est stable. Au cours des quatre premiers mois,

les marchés mondiaux ont bien résisté, indiquant des rendements essentiellement positifs. Les fondamentaux positifs ont alimenté la bonne performance des actions, tandis que les obligations ont été sous pression en raison des interrogations sur les retards de baisse des taux d'intérêt. Les risques de volatilité demeurent, mais une dynamique positive se développe, et il est difficile d'ignorer le sentiment d'optimisme prudent des investisseurs mondiaux. En 2024, nous sommes plus mesurés dans nos perspectives et nos performances, cette année étant plus susceptible d'être une année moyenne pour les marchés qu'une année gagnante à deux chiffres. La confluence des risques, de la géopolitique et des marchés a le potentiel d'induire de la volatilité sur les marchés financiers. En tant qu'investisseurs, nous restons extrêmement prudents et continuons à penser que, même si des vents contraires persistent à court terme, nos portefeuilles de placements sont résistants et en mesure d'atteindre avec succès les objectifs à moyen et à long terme. Sur cette note, examinons la performance du portefeuille de trésorerie de base de l'OMPI. Ce graphique met en évidence la performance du portefeuille de trésorerie de base pour les quatre premiers mois de cette année. La valeur du portefeuille était de 811 millions de francs suisses, et les plus-values latentes étaient de 6,9 millions de francs suisses, au 30 avril de cette année. Les contributions aux gains par classes d'actifs sont également mises en évidence dans le graphique. Par exemple, l'immobilier suisse a contribué à des gains de 3,9 millions de francs suisses et les obligations suisses ont contribué à hauteur de 900 000 francs suisses pour les quatre premiers mois de cette année. Dans le tableau, vous noterez que les gains non réalisés pour les quatre premiers mois ont été de +0,9%, et un indice de référence correspondant a été de +0,8%. Par conséquent, le rendement relatif, qui est la différence entre la performance réelle et la performance de référence, a été de +0,1% pour les quatre premiers mois de cette année. Si je peux attirer votre attention sur les autres chiffres du tableau. Alors que 2023 a été une bonne année, enregistrant un rendement de +4,9%, il est facile d'oublier que la plus grande partie de la hausse s'est produite au cours des deux derniers mois de l'année. Avant cela, les choses étaient plus incertaines. Toutefois, il est important de se rappeler que le portefeuille de trésorerie de base de l'OMPI est investi sur un horizon plus long, le temps d'obtenir un rendement positif en francs suisses sur un horizon de cinq ans. À cette fin, le portefeuille de trésorerie de base a enregistré une performance annualisée de +1,5% sur une période de cinq ans, se terminant le 30 avril. Le même portefeuille a enregistré une performance annualisée de +1,3% depuis sa création. Malgré des conditions de marché difficiles, conjuguées à une volatilité persistante à court terme, le portefeuille a bien résisté et la stratégie a pu atteindre son objectif. En ce qui concerne les liquidités stratégiques, la valeur du portefeuille s'élevait à 259 millions de francs suisses et les gains non réalisés à 6,8 millions de francs suisses, soit un retour sur investissement de 2,7% au 30 avril de cette année. À l'instar de la page précédente, les contributions aux gains et pertes par classe d'actifs sont mises en évidence dans le graphique. Sur les quatre premiers mois de cette année, les gains latents ont été portés par la performance des actions, qui ont contribué à hauteur de 5,3 millions de liquidités stratégiques. Pour rappel, les investissements de trésorerie stratégique sont à long terme et ont un horizon de 20 ans. Lorsque nous observons la performance au fil du temps, le portefeuille stratégique a enregistré une performance annualisée de +2,4% sur une période de cinq ans se terminant le 30 avril. Le même portefeuille a enregistré une performance de +2,1% depuis sa création. Encore une fois, malgré un marché difficile, aggravé par la volatilité à court terme, le portefeuille stratégique de trésorerie a bien résisté et la stratégie déployée reste en bonne voie pour atteindre son objectif à long terme de 2% et pour financer les prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI sur une période de 20 ans. La plupart de mes commentaires précédents dans les deux tableaux précédents sont notés ici. C'est pourquoi, par souci de temps, je ne répéterai pas. Toutefois, trois points méritent d'être mentionnés. Premièrement, nous pensons qu'une gouvernance solide dans notre cadre de placement est cruciale car elle aide l'Organisation à obtenir des succès à long terme. À cet égard, l'OMPI continue d'investir du temps et des ressources pour développer sa maturité dans ce domaine. Deuxièmement, en matière de placement, on sait que les performances passées ne sont pas forcément un bon indicateur des performances futures. Ce qui prédit de manière fiable la performance des placements, ce sont les frais facturés par nos gestionnaires de placements. À

cet égard, l'OMPI estime que la gestion des coûts découlant des transactions, du courtage, du dépositaire, des services de conseil et de la gestion des placements est essentielle au succès de nos placements. Et troisièmement, enfin, la volatilité des marchés est inévitable. Il faut s'attendre à ce que les choses évoluent en dents de scie, compte tenu de tous les courants contraires qui influencent les marchés financiers mondiaux. En tant qu'investisseurs mondiaux, les portefeuilles de l'OMPI ne sont pas à l'abri de ces courants croisés. Toutefois, les placements de l'OMPI sont à moyen et à long terme. Pendant cette période, nous nous attendons à ce que nos placements se portent bien, alors que d'autres années, ils peuvent chuter. Cette dernière éventualité, bien que regrettable, ne doit pas nous inquiéter, à condition que, sur l'horizon temporel prévu, nous continuions à fournir le rendement escompté. À cet égard, nos stratégies ont démontré leur résilience et devraient continuer à produire des résultats à l'avenir. Du point de vue de l'OMPI, ce qui compte, c'est le temps passé sur le marché et non le moment choisi pour le faire. Ceci conclut ma présentation. Je vous remercie de votre écoute et de votre attention. Avec mes collègues, nous attendons avec impatience vos observations ou questions, le cas échéant.

198. Le président : Je remercie les intervenants pour leurs déclarations et je donne à présent la parole aux délégations. Permettez-moi de donner la parole au représentant des Pays-Bas, coordonnateur du groupe B.

199. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Le groupe B remercie le Secrétariat pour sa présentation, qui confirme une fois de plus que dans le climat géopolitique actuel, les résultats des placements ne peuvent pas être pris pour acquis. Nous sommes satisfaits que la stratégie de l'OMPI semble être résiliente. Nous prenons toutefois note de la recommandation du vérificateur externe des comptes visant à améliorer les informations disponibles sur la performance des placements.

200. La délégation de l'Italie : Nous reconnaissons que le résultat des placements pour 2023 a été obtenu au cours d'une année marquée par une croissance mondiale modérée, des politiques monétaires restrictives, des faillites bancaires au début de 2023 et d'énormes risques géopolitiques. Les attentes en matière d'inflation et de réaction de la politique monétaire ont été le moteur des marchés financiers. L'économie mondiale a entamé l'année 2023 avec des taux d'inflation élevés, mais avec des indications pour de nombreux pays que l'inflation pourrait être proche des niveaux les plus élevés. Les banques centrales continuent d'assouplir considérablement les conditions financières. Au cours de l'année 2023, la Banque centrale européenne (BCE) a augmenté son taux de financement de deux points de pourcentage, passant de 2,5% à 4,5% en septembre, avant de faire une pause. La Réserve fédérale américaine, qui avait entamé le cycle plus tôt, a augmenté son taux de départ du fonds fédéral d'un autre point de pourcentage en juillet. Dans un contexte de forte hausse des taux d'intérêt, la croissance économique a ralenti, mais dans une moindre mesure que prévu en début d'année. La plupart des zones économiques ont réussi à éviter un atterrissage brutal soutenu par une demande résiliente des consommateurs sur des marchés du travail solides. Dans l'ensemble, l'économie mondiale devrait avoir progressé de 3,1% en 2023, soit 0,4% de moins qu'en 2022, et sensiblement moins que la moyenne historique de 3,8%. Je parle d'avant la pandémie de COVID-19. Les économies émergentes et en développement obtiennent généralement de meilleurs résultats que leurs homologues avancées, avec un taux de croissance stable de 4,1%. Les marchés d'actions au sens large se sont très bien comportés. L'indice STOXX Europe 600 a enregistré un rendement de 16,5% et le S&P 500, un rendement impressionnant de 26,3%. En résumé, 2023 s'est avéré être une très bonne année pour les marchés financiers et les principaux fonds de réserve. Les fonds à risque modéré appartenant à des organisations internationales similaires à l'OMPI ont obtenu des résultats supérieurs à 13%, alors que la référence était toujours supérieure à 11% de rendement moyen, et encore une fois je fais référence à la performance des fonds par des organisations internationales similaires aux mêmes fins. Nous ne parlons pas de fins purement spéculatives, bien sûr, mais pour couvrir la liste des passifs et des besoins de trésorerie, en cinq, 10 et 20 ans, c'est plus de

5%. Ceci étant dit, nous aimerions savoir si vous envisagez une allocation d'actifs différente afin d'augmenter la performance.

201. La délégation de la Thaïlande : Je tiens à féliciter l'équipe de l'OMPI chargée de l'investissement en capital. Nous comprenons que le travail doit être plus difficile au cours des dernières années en raison de l'incertitude géopolitique et de la concurrence économique. J'ai plusieurs questions à soulever sur la présentation. En ce qui concerne la diversification et la gestion des risques, comment l'OMPI évalue-t-elle et gère-t-elle le risque associé à ses placements dans les marchés émergents et l'immobilier? En ce qui concerne les perspectives du marché mondial, comment l'OMPI envisage-t-elle d'ajuster sa stratégie d'investissement en fonction de cette trajectoire d'inflation et de la hausse potentielle des taux d'intérêt?

202. Le président : Je vous remercie de votre déclaration. Je ne vois aucune demande de parole, et comme des questions ont été posées, je demande au Secrétariat de préparer ses réponses aux questions. Donnez-nous cinq minutes. Je donnerai la parole à la directrice de la Division des finances pour coordonner le processus de réponse aux questions au nom du Secrétariat.

203. Le Secrétariat : Mon collègue, le trésorier de la Division des finances, a toutes les réponses aux questions, je vais donc lui passer la parole.

204. Le Secrétariat : Je ferai de mon mieux pour répondre dans l'ordre dans lequel les questions sont arrivées. Mais tout d'abord, merci pour vos questions. Je pense que la première question a été posée par la délégation des Pays-Bas au sujet des vérificateurs externes aux comptes et de la manière dont nous pourrions améliorer l'information et exprimer les états financiers pour témoigner de nos placements. Je pense que nous n'avons aucun problème avec cela dans le sens où nous pourrions étoffer les notes. Nous pourrions inclure des éléments tels que notre indice de référence par classe d'actifs et des informations supplémentaires pourraient être incluses dans les états financiers pour les rapports futurs. Je pense que cela pourrait facilement améliorer la manière dont nous exprimons nos rapports dans les états financiers concernant les domaines de nos activités de placement. La délégation de l'Italie a posé quelques questions. Je commencerai peut-être par nous comparer, la performance des portefeuilles de l'OMPI, à la fois de base et stratégique, avec les performances des fonds d'autres agences. Je pense que l'une des premières choses que nous devons reconnaître est que les performances des portefeuilles de l'OMPI, tant pour les fonds de base que pour les fonds stratégiques, sont exprimées en francs suisses. Il est très difficile de se comparer à des portefeuilles qui peuvent être libellés dans d'autres devises car leurs taux sans risque sont beaucoup plus élevés. Leur performance sera de l'ordre de 5 ou 6%. Mais quand on se compare au franc suisse, c'est intrinsèquement différent. Nous sommes basés sur le franc suisse. J'ai mentionné que nous avons engagé de nouveaux conseillers en placements, PPC metrics, qui viennent de nous rejoindre. Nous pouvons nous comparer avec des fonds libellés en francs suisses très similaires, des fonds de pension en francs suisses dans l'univers que nous avons, et nous sommes très comparables en termes de rendement et de risques que nous prenons. Les rendements que nous obtenons sont très comparables à l'univers des fonds francs suisses en Suisse. En fait, je pense qu'au premier trimestre de cette année, nous nous classons dans le premier quart de l'indice de référence qu'ils ont établi, et en cinq ans, nous nous classons dans le deuxième quartile en termes de performance, lorsque nous nous comparons à des fonds comparables basés sur le franc suisse. En ce qui concerne notre capacité à augmenter le rendement cible, à augmenter notre performance grâce à différentes allocations d'actifs, l'une des choses que nous serons en mesure de faire l'année prochaine est l'étude sur la gestion des actifs et des passifs que nous ferons en 2025, qui fixe les rendements cibles dont nous pourrions avoir besoin, pour atteindre nos objectifs de financement de nos prestations à long terme dues au personnel. C'est l'une des opportunités que nous examinerons si notre allocation d'actifs doit être ajustée ou modifiée, et quels rendements ciblés seront suffisants pour nous permettre de fournir un financement à long

terme. Certes, à la question de savoir si nous envisageons des allocations différentes, ou dans quels actifs nous investirons, l'opportunité se présentera lorsque l'Organisation entreprendra son étude sur la gestion des actifs et des passifs, ce qui nous incitera à revoir notre répartition stratégique de l'actif, ainsi que nos objectifs de rendement. En ce qui concerne les questions de la délégation de la Thaïlande, il me semble qu'il y a trois questions. Tout d'abord, il s'agit de savoir comment nous gérons le risque dans le domaine des obligations des marchés émergents et de l'immobilier. Ces deux catégories d'actifs ont été incluses dans notre répartition des actifs en raison de leur diversification et des revenus qu'elles procurent au portefeuille. Encore une fois, elles font partie des considérations de notre répartition d'actifs, car nous sélectionnons la classe d'actifs qui, selon nous, nous permettra, par le biais du portefeuille de base et du portefeuille stratégique de trésorerie, d'avoir la meilleure probabilité de succès, d'atteindre son objectif. Le risque du portefeuille, qui comprend les marchés émergents et l'immobilier, fait partie de la réflexion, car nous avons discuté de notre répartition stratégique de l'actif. Encore une fois, en ce qui concerne le portefeuille de trésorerie stratégique, nous aurons l'occasion de l'examiner l'année prochaine, mais à tout moment, le Comité consultatif pour les placements continue d'examiner notre stratégie, le risque inhérent à la stratégie lors des réunions trimestrielles que nous avons dans le cadre du mandat du Comité consultatif pour les placements. Une question a été posée sur l'inflation et sur la manière dont nous ajustons à l'inflation. Certes, la hausse des prix à travers le monde nous préoccupe, et nous continuons à surveiller l'évolution de l'inflation en Suisse, pour savoir si elle est bien ancrée en Suisse. Si l'on se réfère à l'année dernière, lorsque les taux d'inflation étaient de l'ordre de 5% ou étaient proches de 10% partout ailleurs dans le monde, l'inflation était juste en dessous de 3% en Suisse. Et elle ne semble pas, pour l'instant, enracinée dans le système. Mais le Comité consultatif pour les placements continue de surveiller l'évolution de l'inflation et ce qu'elle signifie pour notre stratégie, en termes de rendement réel ou de rendement nominal. C'est un élément qui entre en ligne de compte dans l'élaboration de notre stratégie en matière de trésorerie stratégique, lorsque nous la réviserons l'année prochaine. Je pense qu'une question a été posée sur ce que signifient pour nous les taux plus élevés qui sont généralement disponibles sur le marché. Le passage de taux d'intérêt négatifs à positifs en Suisse est profond dans le sens où au cours des sept dernières années avant 2022, nous travaillions sous un régime de taux d'intérêt négatifs, ce qui était très difficile. Les taux d'intérêt élevés nous permettent de suivre une voie plus confortable pour réduire les risques de notre portefeuille, afin d'atteindre notre objectif. Le Comité consultatif pour les placements a pris des mesures pour nous permettre de le faire, ce qui consiste essentiellement à réduire notre risque, afin d'atteindre nos objectifs. Donc, encore une fois, dans le contexte de taux d'intérêt élevés, nous sommes en mesure d'en profiter et de réduire les risques de nos portefeuilles en conséquence pour atteindre nos objectifs. Je crois que ce sont les seules questions que j'ai reçues. J'espère que mes réponses vous satisfont. N'hésitez pas à me faire savoir si des précisions supplémentaires sont nécessaires.

205. Le président : Je vous remercie pour vos explications. Je voudrais demander si une délégation souhaite prendre la parole pour réagir. Je ne vois pas de demande d'intervention. Pouvons-nous alors procéder à la clôture de ce point de l'ordre du jour car aucune action n'est requise de la part du PBC? Il en est ainsi décidé. Ce point de l'ordre du jour est clos.

C) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2024

206. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/37/10.

207. Le président : Nous passons au point 11.c) de l'ordre du jour. Le document WO/PBC/37/10, état du paiement des contributions au 30 avril 2024. J'invite à nouveau la directrice de la Division des finances à prendre la parole et à présenter ce point.

208. Le Secrétariat : Le document précise l'état de paiement des contributions au 30 avril 2024, y compris des informations concernant les arriérés de contributions annuelles et

les paiements des fonds de roulement. Les cotisations versées depuis la publication du document et à ce jour sont les suivantes : Vanuatu – 2849 francs suisses, Japon – 1 139 475 francs suisses, Mali – 1474 francs suisses, Belize – 2849 francs suisses, Gabon – 126 francs suisses, Côte d'Ivoire – 21 francs suisses, Niger – 21 francs suisses, Luxembourg – 45 579 francs suisses, République de Corée – 426 372 francs suisses, Allemagne – 135 668 francs suisses, France – 299 544 francs suisses, République démocratique populaire du Laos – 1424 francs suisses, Jamaïque – 2849 francs suisses, et Grèce – 102 554 francs suisses. Merci beaucoup de votre attention. Je suis ravie de répondre à vos questions à ce sujet.

209. La délégation de la France : J'aimerais profiter de cette occasion pour vous exprimer, ainsi qu'au PBC, toute notre confiance pour diriger les débats de cette semaine. J'aimerais juste apporter une correction par rapport à ce qui a été annoncé. La France a déjà payé sa contribution donc c'est une erreur.

210. Le Secrétariat : Oui, en effet, la France a payé sa contribution. Le document a été établi fin avril 2024, et donc le détail des cotisations que je viens de lire concerne les cotisations qui ont été versées depuis cette date. Ainsi, la contribution de la France a dû être versée après le 30 avril 2024. Si c'est inexact, dites-le-moi.

211. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l' "État de paiement des contributions au 30 avril 2024" (document WO/PBC/37/10).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES

212. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/37/INF/1.

213. Le président : Chers collègues, je pense que nous pouvons maintenant passer au prochain point de l'ordre du jour d'aujourd'hui, qui est le point 12 de l'ordre du jour et le document "Rapport annuel sur les ressources humaines" qui est soumis au PBC à des fins d'information conformément à la décision prise par le PBC à sa session de septembre 2012, lorsqu'elle "a demandé que le rapport annuel des ressources humaines au Comité de coordination soit également présenté à l'avenir à la session d'automne du PBC pour examen". Aucune décision n'est requise du comité. J'invite à présent Mme Adélaïde Barbier, du Secrétariat, à présenter ce point.

214. Le Secrétariat : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai le plaisir de présenter le Rapport annuel sur les ressources humaines (document WO/PBC/37/INF/1) en tant que document d'information à ce comité. Le présent rapport annuel sera soumis au Comité de coordination de l'OMPI pour examen lors des assemblées des États membres de l'OMPI en juillet 2024. Il couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et comprend toutes les questions relatives aux RH pour lesquelles un rapport au Comité de coordination de l'OMPI est requis, ainsi qu'un aperçu des politiques, initiatives et activités liées aux RH intéressant les États membres. L'OMPI est actuellement en pleine transformation pour s'adapter à l'évolution constante du paysage de la propriété intellectuelle et mieux répondre aux besoins de ses États membres et de la communauté mondiale. La stratégie en matière de ressources humaines pour 2022-2026 de l'Organisation est au cœur de cet effort. Nous nous efforçons de nous assurer que le personnel est équipé pour servir nos parties prenantes, en stimulant l'innovation et en soutenant les objectifs commerciaux. Le point intermédiaire de la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) et de la Stratégie RH montre un changement de perspective, reconnaissant que la gestion des personnes est une responsabilité partagée, soutenue par le Département de la gestion des ressources humaines (DGRH). Ce

changement est essentiel pour aider l'OMPI à atteindre ses objectifs. Au fur et à mesure que les ressources humaines (RH) deviennent une fonction plus stratégique, elles jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de programmes et de processus visant à retenir les talents et à soutenir les objectifs opérationnels. L'amélioration des capacités du département dans des domaines comme l'analyse des données, la planification stratégique de l'effectif et la gestion du changement est essentielle pour stimuler l'innovation et s'adapter au changement organisationnel. Permettez-moi de partager avec vous six points cruciaux dans notre parcours de transformation :

- 1) Culture : la culture joue un rôle central dans la transformation de l'OMPI, elle est l'ADN de l'Organisation façonné par des changements de leadership, de pratiques et d'état d'esprit. Une approche holistique du changement culturel, y compris des programmes de formation en leadership, des sondages sur l'engagement du personnel et une approche redéfinie de la gestion du rendement, façonne progressivement le changement culturel souhaité.
- 2) Agilité organisationnelle/changement dans un environnement dynamique : l'agilité, portée par un travail d'équipe horizontal et des structures adaptables, améliore la performance et stimule l'engagement des collaborateurs. L'évolution de l'OMPI vers un modèle de marché qui responsabilise les équipes horizontales permet la prise de décisions, la communication et le transfert des connaissances et est cruciale pour la transformation culturelle. L'OMPI veille à ce que l'Organisation demeure adaptée à ses besoins. Cela implique de faire évoluer nos processus, notre stratégie et nos structures. Cela nécessite également d'améliorer les compétences et de remodeler notre personnel existant, ainsi que d'acquérir de nouveaux talents et de capitaliser sur la technologie. Les investissements dans l'intelligence artificielle et les projets technologiques modernisent les services et les processus, rationalisent les opérations et augmentent l'efficacité. Pour naviguer dans le paysage dynamique, il faut redéfinir la planification du personnel, renforcer la diversité et promouvoir l'égalité des chances pour la croissance. Il est également essentiel de s'assurer que les bonnes compétences sont disponibles au bon endroit et au bon moment. L'accent mis par l'OMPI sur la mobilité, la diversité, la revitalisation des compétences et le renforcement des capacités souligne son engagement en faveur de l'adaptabilité et de l'innovation.
- 3) Gestion des performances : la gestion des performances à l'OMPI évolue vers une approche axée sur le dialogue, en donnant la priorité aux retours d'expérience et à la croissance. La nouvelle politique de l'OMPI en matière de gestion des résultats, qui devrait encore évoluer, a non seulement recentré, mais aussi allégé notre approche de la gestion des résultats.
- 4) Renforcement des compétences/Remise à niveau. Les efforts visant à reclasser et à perfectionner le personnel, parallèlement à des initiatives telles que la politique révisée et améliorée en matière de l'égalité des sexes et la mise en œuvre de la première stratégie de l'OMPI en matière de handicap et d'inclusion, favorisent l'inclusion et la rétention des talents. L'OMPI s'est efforcée de jeter les bases d'une approche plus stratégique en matière de formation, y compris les matrices d'apprentissage et de développement, élaborées par l'Académie de l'OMPI et la DGRH en étroite collaboration avec les secteurs d'activité. Cela ouvre la voie à l'apprentissage continu et au développement des compétences pour soutenir à la fois la croissance individuelle et la mission plus large de l'OMPI.
- 5) Diversité et inclusion : les études montrent que les organisations diversifiées et inclusives sont plus performantes, plus innovantes et dynamiques et conduisent à une meilleure rétention des talents. L'OMPI reconnaît l'importance de la diversité et reste fermement déterminée à accroître la diversité de son effectif. La présentation, en juillet 2023, du Plan d'action pour la diversité géographique au Comité de coordination de l'OMPI souligne l'engagement de l'OMPI à collaborer avec les États membres pour accroître la représentation géographique dans la population du personnel. Nous devons cependant garder à l'esprit que l'OMPI est une organisation relativement petite et que, par conséquent, le taux de changement annuel est relativement modeste. À partir de 2026, une augmentation des départs à la retraite pourrait contribuer à accélérer ce processus si les États membres travaillent avec nous à la constitution d'un réservoir de talents. Nous lançons un projet pilote sur les carrières dans la propriété intellectuelle avec trois États membres.
- 6) Bien-être : dans le cadre de la promotion d'une expérience enrichissante pour les employés, l'OMPI donne la priorité à l'alignement de la gestion des talents, aux initiatives d'engagement et au respect sur le lieu de travail. En mettant l'accent sur la santé mentale et le bien-être, l'Organisation met activement

en œuvre des initiatives visant à assurer un environnement favorable et inclusif à tous les employés. La participation de l'OMPI à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies en matière de santé mentale et de bien-être reflète cet engagement.

215. Le président : Merci beaucoup, Madame la directrice, pour votre déclaration. J'invite à présent les États membres à prendre la parole. Comme d'habitude, la parole sera donnée en premier lieu aux coordonnateurs de groupes. Je donne la parole au représentant de la Pologne, coordonnateur du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.

216. La délégation de la Pologne : Je vous remercie, Monsieur le président. Au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, je voudrais remercier le Département de la gestion des ressources humaines pour toutes les informations présentées dans le rapport annuel de l'OMPI sur les ressources humaines, tel qu'il figure dans le document WO/PBC/37/INF/1. Tout d'abord, permettez-moi de souligner que l'avancement de la gestion des ressources humaines, en vue de modifier le déséquilibre géographique défavorable, reste une priorité pour ce groupe. Étant donné que le rapport a été mis à la disposition des membres de l'OMPI dans un délai aussi court, il est très difficile d'étudier l'information, d'analyser les tendances et d'assurer un dialogue de grande qualité avec le Secrétariat de l'OMPI sur cette question pertinente. Nous réitérons notre demande de publication en temps utile de tous les documents importants pour nos discussions tant au cours du PBC que du Comité de coordination. Nous remercions également la directrice du Département des ressources humaines, Mme Adelaide Barbier, pour l'organisation des séances d'information entre les réunions du PBC et du Comité de coordination et pour la présentation de ce jour. Nous y avons trouvé une occasion précieuse de discussions de fond. Monsieur le président, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes reconnaît les efforts déployés par le Département de la gestion des ressources humaines pour introduire des changements nécessaires et cruciaux dans les politiques en matière de ressources humaines. Nous saluons le fait que certaines d'entre elles aient été conceptualisées en 2023, en vue d'être mises en œuvre dans les années à venir. Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec le Secrétariat de l'OMPI afin d'assurer des progrès effectifs et suffisants de certaines des initiatives utiles, fondées sur la stratégie en matière de ressources humaines pour 2022-2026, le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) ainsi que le récent Plan d'action pour la diversité géographique. L'engagement du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes repose sur le fait que, malgré les efforts déployés, notre groupe reste constamment sous-représenté à l'OMPI. Cette situation défavorable ne reflète pas la dynamique de développement des écosystèmes de propriété intellectuelle dans la région, ce qui entraîne une croissance institutionnelle et économique substantielle et visible. À notre avis, l'expertise des professionnels de la région du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes offre un atout unique pour utiliser la propriété intellectuelle pour la transition socioéconomique et pour tirer parti de la propriété intellectuelle pour la croissance et le développement. C'est précisément pour cette raison que le fait que le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes reste sous-représenté, alors que certains de nos membres font partie du groupe des 71 pays qui ne sont pas représentés au Secrétariat de l'OMPI, reste une source de profonde préoccupation. Nous avons étudié l'ensemble des données et informations présentées dans le rapport ainsi que la brochure RH référencée dans le rapport. Bien qu'un grand nombre de données contenues dans le rapport soient précieuses et illustrent certains progrès positifs, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes estime qu'il est nécessaire de compléter davantage l'information pour mieux cartographier, identifier et résoudre efficacement les problèmes liés à la sous-représentation continue dans le recrutement de l'OMPI, qui pourrait entraver la mise en œuvre effective d'un processus de recrutement inclusif et équilibré. Premièrement, nous sommes reconnaissants pour la présentation de données agrégées relatives à la répartition géographique des postes, comme le montre le graphique de la page 7 du rapport. Toutefois, comme mentionné précédemment pour le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, il est important de recevoir une ventilation des informations spécifiques à notre région. Les données cumulées présentées pour l'ensemble de

l'Europe de l'Est, l'Europe centrale et l'Asie centrale ne comportent pas suffisamment d'informations pour les membres de notre région et ne permettent pas une analyse perspicace de la direction du changement. Par conséquent, nous demandons au Secrétariat de nous fournir des données spécifiques à la région du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Deuxièmement, la même demande porte sur la répartition spécifique à la structure de l'emploi du groupe, le nombre de candidats ainsi que les candidats sélectionnés, la répartition des personnes internes et externes étant sélectionnée. Par exemple, en ce qui concerne le nombre de demandes tel qu'indiqué dans le rapport, les informations sur un quart des demandes dans la région agrégée proviennent d'un pays et le fait de ne pas être membre de notre groupe rend très difficile, voire impossible, l'étude des données et de la trajectoire du changement. Cette information est essentielle pour permettre aux membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes de mieux comprendre et de s'engager dans des efforts supplémentaires pour encourager davantage les demandes d'experts et de professionnels de notre région. De même, la ventilation des données dans le contexte de la structure de recrutement devrait nous permettre de mieux comprendre s'il y a des progrès dans la résolution de la question de l'insuffisance de la représentation du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes aux postes de direction à l'OMPI. Nous réitérons notre demande au Département de la gestion des ressources humaines de nous fournir la ventilation des informations concernant leur manque apparent de succès des candidats du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes à l'étape finale de la sélection. Les données présentées dans le tableau de la page 12 du rapport montrent l'absence de progrès dans la résolution de cette situation. Ce défi, identifié par le passé, reste un lourd fardeau et une source de découragement pour les professionnels de notre région. Nous demandons donc une fois de plus au Secrétariat de l'OMPI d'analyser cette question spécifique, sur la base des dossiers, et de nous fournir des informations concrètes sur la source du problème, ce qui constitue la première étape pour trouver des solutions efficaces. Nous sommes reconnaissants au Secrétariat pour toutes les activités liées à la mise en œuvre du Plan d'action pour la diversité géographique, qui, à notre avis, devrait être perçue comme un élément clé de la stratégie de recrutement de l'OMPI. Nous souhaiterions recevoir du Secrétariat des informations plus détaillées concernant les changements dans la structure géographique de l'emploi à l'OMPI, comme le montre le paragraphe 27 du rapport (c'est-à-dire la diminution du nombre d'employés originaires d'Europe occidentale). Nous aimerions connaître les pays et régions qui ont le plus bénéficié de ce changement. Nous remercions le Secrétariat de nous avoir fourni la répartition entre les candidats internes et externes lors de la conclusion des processus de recrutement à travers 91 postes vacants au cours de la période considérée. Nous aimerions approfondir ces dynamiques, en recevant des informations sur le nombre de candidats internes postulant dans le cadre des offres d'emploi ainsi que sur les postes proposés aux candidats internes. Dans la mesure où les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes ne sont pas suffisamment représentés au sein de l'OMPI, une proportion relativement importante du recrutement parmi le personnel interne, très probablement à des postes plus élevés, ne nous permettra peut-être pas de nous rapprocher du défi posé par la structure géographique déséquilibrée du recrutement de l'OMPI. Nous demandons au Département de la gestion des ressources humaines de bien vouloir nous faire le point sur le nombre de procédures de reclassement réalisées au cours de la période considérée. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes demande en outre au Secrétariat de compléter le rapport établi par une liste détaillée de tous les postes pourvus au cours de la période considérée, leur niveau, la nationalité du candidat sélectionné et l'indication de la relation avec l'OMPI du candidat sélectionné avant son recrutement (externe/interne, expérience professionnelle non liée au personnel de l'OMPI, etc.). En conclusion, Monsieur le président, compte tenu des progrès insatisfaisants accomplis dans l'équilibre géographique de l'effectif de l'OMPI, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes jugerait utile de lancer un cadre de dialogue structurel entre les membres intéressés avec le Secrétariat de l'OMPI, ce qui permettrait d'identifier, de répertorier et de relever plus efficacement les défis à toutes les étapes des processus de recrutement qui peuvent faire obstacle à la mise en œuvre réussie de la diversité géographique dans l'ensemble de l'OMPI. Nous apprécierions

également une plus grande participation de l'OCIS et de la DSI au processus de suivi des procédures de recrutement, pour éventuellement renforcer les efforts collectifs et horizontaux visant à obtenir les résultats escomptés grâce aux politiques et stratégies adoptées. Nous nous joignons à tous ceux qui ont remercié le Département de la gestion des ressources humaines de l'OMPI pour les efforts qu'il a déployés pour apporter des changements qualitatifs afin d'assurer l'égalité des sexes, ainsi que d'améliorer l'environnement et la culture du travail à l'OMPI. Nous approuvons également le travail de l'équipe des ressources humaines visant à protéger les normes de qualité élevées de l'Organisation en introduisant divers programmes et stratégies dans les politiques d'emploi. Nous sommes prêts à engager de manière constructive des discussions sur de nouvelles modifications du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI, comme indiqué dans le rapport. Je vous remercie, Monsieur le président.

217. La délégation du Kenya : Je vous remercie Monsieur le président. Chers collègues, bonjour. La délégation du Kenya s'est dite honorée de faire ces déclarations au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains remercie le Secrétariat et l'équipe des ressources humaines d'avoir préparé et présenté le Rapport annuel sur les ressources humaines, publié dans le document WO/PBC/37/INF/1. Le groupe prend note avec satisfaction des mesures prises au cours de la période couverte par le présent rapport pour améliorer l'équilibre géographique au sein de l'effectif de l'OMPI et obtenir l'égalité des sexes. Cela comprend l'inauguration du Plan d'action pour la diversité géographique en 2023, axé sur trois piliers, à savoir 1) l'engagement des États membres; 2) l'intégration de la diversité dans tous les aspects de l'organisation de l'OMPI; et 3) l'intensification des efforts de renforcement des capacités. Il est encourageant de noter l'augmentation continue de la représentation des femmes dans l'effectif de l'OMPI, en particulier dans les postes de direction au fil des ans. En effet, cela reflète l'engagement de l'OMPI à obtenir l'égalité des sexes à tous les niveaux. Toutefois, elle doit se méfier du fait que le pourcentage de femmes dans l'effectif de l'OMPI est nettement plus élevé que celui des hommes, ce qui pourrait à nouveau entraîner des déséquilibres entre les sexes. Cet équilibre délicat doit être maintenu. Le groupe prend également note de l'affirmation du Rapport selon laquelle au cours des cinq dernières années, il y a eu une redistribution de la représentation, où l'Europe occidentale a vu son effectif diminuer de 41,1% à 37,1%, contre des changements positifs dans d'autres régions géographiques. À notre avis, Monsieur le président, ces changements n'ont été que marginaux et la tendance générale indique la poursuite du *statu quo*. Nous devons donc redoubler d'efforts et continuer à travailler sur des initiatives qui pourraient contribuer à accélérer la réalisation d'une représentation géographique équitable. Nous faisons écho à l'appel lancé en faveur d'une plus grande représentation et de possibilités d'avancement professionnel des Africains au sein de l'OMPI, en particulier dans les postes de direction de l'Organisation. Il est préoccupant de constater qu'environ 50% des États membres africains n'ont aucune représentation dans l'effectif de l'OMPI. Nous tenons à souligner que cela n'est pas le résultat d'un manque d'intérêt de la part des Africains, selon les informations présentées dans le rapport, l'Afrique a le plus grand nombre de candidats, et ce, de manière significative. Le groupe s'est dit préoccupé par le fait qu'en dépit de la présentation du plus grand nombre de candidats, le nombre de candidats sélectionnés reste inférieur à celui des autres régions. Bien que l'engagement accru des pays et l'amélioration des mécanismes de préparation des candidats puissent être utiles, nous estimons que le processus de sélection des candidats manque de clarté, en particulier à l'étape finale du recrutement. Compte tenu de ce qui précède, nous souhaitons que le Secrétariat formule des observations sur ce qui suit : 1) le déséquilibre entre le nombre de candidats africains ayant participé au processus de sélection final et le nombre élevé de candidats; 2) la possibilité d'adopter d'autres lignes d'action, y compris par le biais de cabinets de chasseurs de têtes dans les pays et régions fortement sous-représentés afin d'identifier un groupe diversifié de candidats ou de postes vacants; et 3) la possibilité d'inclure un guide des compétences en matière d'emploi pour les candidats qui pourraient avoir besoin de ces informations afin de faciliter l'équité dans la concurrence pour les postes correspondants. Enfin, le groupe des pays africains espère que les tendances positives en matière de diversité

géographique seront plus visibles à l'avenir afin de permettre à l'OMPI de mieux réfléchir à l'avenir des personnes qu'elle sert. Merci infiniment, Monsieur le président.

218. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je vous remercie, Monsieur le président. J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le groupe prend note du Rapport annuel sur les ressources humaines, document WIPO/PBC/37/INF/1. Nous sommes reconnaissants à Mme Barbier et à son équipe pour la préparation et la présentation du rapport, qui contient des informations et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière de dotation en personnel, ainsi qu'un aperçu des politiques, stratégies et activités de l'Organisation en matière de ressources humaines. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique souligne qu'il importe de respecter les principes de transparence et de responsabilité dans tous les aspects et étapes de la gestion des ressources humaines. Nous pensons que la représentation géographique est un mécanisme équitable pour assurer la transparence et l'efficacité et qu'en donnant la priorité à la diversité géographique et à la représentation du groupe au niveau d'un pays donné, l'OMPI peut encourager l'innovation et la créativité et mieux servir sa population mondiale. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique attend avec intérêt d'intensifier les efforts de sensibilisation auprès des États membres non représentés et sous-représentés afin d'améliorer la représentation géographique, en particulier lorsqu'il s'agit de prendre en considération certaines régions, comme le Moyen-Orient, où la représentation au sein de l'effectif de l'OMPI est nettement insuffisante. À cet égard, nous demandons instamment à l'OMPI de s'attacher à répondre aux besoins de ces pays et à promouvoir leur inclusion dans l'Organisation. Nous pensons que les résultats positifs de la politique de l'OMPI en matière d'égalité entre les sexes devraient continuer à inspirer les efforts en matière de représentation géographique. En outre, nous pensons que le multilinguisme est une autre question de la plus haute importance pour notre région. Afin d'améliorer l'efficacité et la responsabilité des politiques relatives aux RH, nous encourageons vivement le Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) à renforcer et à collaborer plus étroitement avec le Département de la stratégie, des politiques et de la conformité des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres divisions des RH des agences des Nations Unies, afin d'améliorer et d'intégrer la diversité géographique et le multilinguisme. Nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions et les délibérations sur ces questions lors de la prochaine session du Comité de coordination et de l'Assemblée générale. Nous sommes prêts à coopérer avec le DGRH pour atteindre l'objectif final de représentation géographique et de diversité dans l'ensemble de l'Organisation. Je vous remercie, Monsieur le président.

219. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Je vous remercie, Monsieur le président. Au nom du groupe B, je tiens à remercier le Secrétariat et Mme Barbier d'avoir présenté le Rapport annuel sur les ressources humaines. Il est bon de constater que l'OMPI fait davantage d'efforts, se diversifie et s'intègre davantage sous la direction du Directeur général Tang, et que la direction et les ressources humaines procèdent à un changement culturel. Nous nous félicitons de la transparence continue des priorités, des pratiques et des résultats en matière de ressources humaines qui permettent à l'OMPI de s'acquitter de son mandat. Nous vous remercions également de l'intensification des efforts de sensibilisation et de recrutement visant à attirer des candidats qualifiés, y compris des États membres non représentés. Nous saluons en particulier les mesures importantes prises pour faire en sorte que l'OMPI soit un lieu de travail ouvert à tous et sûr. Le fait de pourvoir le poste de médiateur en est un témoignage important. Nous constatons actuellement qu'environ quatre membres du personnel sur 10 sont des fonctionnaires temporaires. Y a-t-il un certain ratio cible pour cela? Le niveau élevé de fonctionnaires temporaires explique-t-il au moins dans une certaine mesure pourquoi les dépenses pour les services contractuels sont élevées? Monsieur le président, notant qu'au cours des 10 à 15 prochaines années, 50% du personnel prendra sa retraite, le taux élevé de personnel sous contrat flexible aggrave nos préoccupations. Dans quelle mesure l'OMPI est-elle prête à prévenir la perte de connaissances institutionnelles et matérielles? En ce qui concerne la question du genre, nous avons noté les observations 50 et 41 dans le Rapport sur

les ressources humaines – alors que les femmes réussissent mieux que les hommes parmi les jeunes experts, boursiers et stagiaires pour répondre aux exigences de l'emploi, les hommes sont plus susceptibles d'être invités à la phase d'entrevue et d'être sélectionnés. Le Secrétariat peut-il expliquer les raisons de ces différents résultats? En ce qui concerne la reconnaissance des performances, nous prenons note que l'OMPI a réintroduit son programme de récompenses et de reconnaissance à la suite des contributions reçues des participants à la retraite de gestion. Nous comprenons toutefois que le programme est resté financé au titre des autres charges de personnel de 1 152 000 francs suisses pour le programme de travail et budget 2024-2025 et 2022-2023 et 1,2 million de francs suisses en 2020-2021. Nous sommes donc heureux d'obtenir des informations supplémentaires sur l'évolution du programme de récompenses et de reconnaissance au cours de sa réintroduction actuelle. Monsieur le président, nous notons que ce document sera également discuté au Comité de coordination en juillet. Nous vous remercions, ainsi que le Secrétariat, d'avoir facilité cette discussion au sein du PBC. Je vous remercie, Monsieur le président.

220. La délégation du Brésil : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation du Brésil a l'honneur de prendre la parole au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Parmi les principaux éléments du document WO/PBC/37/INF/1, nous voudrions souligner les actions et les résultats sur la représentation géographique et le recrutement tels que présentés dans le Rapport annuel sur les ressources humaines qui nous est présenté. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes apprécie les efforts déployés par l'OMPI pour accroître la diversité géographique de son personnel. Le rapport indique des tendances positives dans le recrutement de personnel provenant de régions sous-représentées, y compris plusieurs pays au sein de notre groupe. Ces efforts semblent faire en sorte que le personnel de l'OMPI reflète la nature mondiale de la propriété intellectuelle et apporte des perspectives diverses à ses activités. Nous saluons également les initiatives visant à améliorer les processus de recrutement, en les rendant plus transparents et inclusifs. Ces mesures contribuent à attirer un large éventail de talents, à encourager l'innovation et à améliorer l'efficacité des programmes de l'OMPI. Nous encourageons l'OMPI à continuer d'accorder la priorité à la représentation géographique et aux pratiques de recrutement inclusives afin de maintenir et de poursuivre cette trajectoire positive. Les États membres du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont également invités à approfondir le point de l'ordre du jour. Je vous remercie, Monsieur le président.

221. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation tient à remercier le Secrétariat pour la rédaction et la publication du présent Rapport annuel sur les ressources humaines. Le rapport présente en détail les politiques, les initiatives et les activités liées aux ressources humaines. La délégation apprécie les résultats positifs obtenus en matière de gestion des ressources humaines à l'OMPI en 2023, ainsi que les efforts constants déployés en matière de représentation géographique et d'égalité des sexes parmi le personnel de l'OMPI, en particulier la représentation géographique. Grâce à des mesures telles que des réunions multilatérales permettant aux États membres de comprendre les besoins et les préoccupations de toutes les parties, la délégation attend avec intérêt une amélioration positive de la diversité géographique grâce aux efforts conjoints déployés par le Secrétariat et les États membres. Elle a également pris note du projet pilote conjoint avec trois pays au paragraphe 30 du document visant à constituer un vivier de talents. Ce projet commun a-t-il déjà été lancé? Comment l'OMPI sélectionnerait-elle les pays participants? Nous serions très reconnaissants au Secrétariat de fournir de plus amples renseignements sur ce programme. Je vous remercie.

222. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous remercions le Secrétariat pour ce rapport de grande qualité. Nous pensons que les principaux critères de sélection devraient être la compétence élevée des candidats ainsi que la répartition géographique équitable. Dans ce contexte, nous tenons à remercier le Secrétariat et à appuyer son approche proactive en vue de parvenir à une répartition géographique équitable.

Nous pensons qu'il serait utile pour l'OMPI, y compris par l'intermédiaire de ses bureaux dans divers pays, d'étudier les marchés du travail dans les régions sous-représentées afin d'identifier et de sélectionner les canaux les plus utilisés pour publier les avis de vacance de poste. Nous apprécions les réunions d'information régulières sur les ressources humaines à l'OMPI et espérons que cette pratique se poursuivra à l'avenir. Nous voudrions une fois de plus souligner qu'il est important de développer un portail en ligne pour les États membres avec des mises à jour régulières des statistiques sur les ressources humaines. Auparavant, le Secrétariat était d'accord avec nous sur ce point. Nous espérons que cet outil sera utilisé dans un avenir proche. Nous serions également intéressés par les vues du secrétariat sur la pertinence, pour l'OMPI, de la vision du Secrétaire général des Nations Unies, intitulée UN 2.0. En quoi cette vision est-elle pertinente pour l'élaboration de la stratégie de gestion des RH? Un nombre considérable d'initiatives contenues dans la vision du Secrétaire général pourraient, à notre avis, être conformes aux intentions du Secrétariat de favoriser ce que l'on appelle de l'effectif axé sur l'avenir, en particulier avec le traitement des données massives et l'utilisation de la science du comportement. Nous avons demandé au Secrétariat de nous informer de leur interaction avec d'autres agences des Nations Unies au sein du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination (CCS). Quelles sont les tendances susceptibles d'influencer la gestion des ressources humaines à l'avenir? Une autre possibilité pour la stratégie de mise en valeur des ressources humaines qui pourrait être envisagée est la possibilité d'introduire des indicateurs de performance clés pour le Département de la gestion des ressources humaines de l'OMPI, puis de rendre compte de ces indicateurs. Qu'en pensez-vous? Enfin, nous demandons au Secrétariat de l'OMPI de se conformer strictement aux décisions approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Commission de la fonction publique internationale.

223. La délégation du Nigéria : Merci, Monsieur le président. Bonjour, chers collègues. Le Nigéria souscrit pleinement à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. Je tiens à exprimer notre gratitude et notre courtoisie au Secrétariat, en particulier à Mme Barbier et à son équipe pour l'élaboration du Rapport annuel sur les ressources humaines, y compris les informations et les progrès accomplis dans la réalisation des sept objectifs, ainsi qu'un aperçu des politiques, initiatives et activités de l'Organisation en matière de ressources humaines. Nous tenons en outre à remercier le Secrétariat pour les résultats obtenus au cours de la période couverte par le présent rapport, en particulier en ce qui concerne l'égalité entre les sexes. Nous saluons les efforts déployés par l'OMPI pour lancer la nouvelle stratégie du Plan d'action pour la diversité géographique, conscient de la nécessité impérieuse d'accélérer le renforcement de la diversité géographique au sein de l'effectif de l'OMPI. Toutefois, cette transformation ne serait bénéfique que dans la mesure où elle aide l'Organisation à relever les défis actuels, notamment l'absence d'une représentation géographique équitable. Monsieur le président, les ressources humaines de l'OMPI constituent le fondement de cette structure et un élément essentiel de l'Organisation pour le bon fonctionnement de l'organe. La délégation du Nigéria attache donc une grande importance à l'administration efficace des ressources humaines, compte tenu de ses relations avec l'efficacité organisationnelle et l'orientation vers le service. C'est dans ce contexte que ma délégation prend bonne note des lacunes dans la représentation géographique du personnel de l'OMPI. Compte tenu de ce qui précède, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour faire les observations suivantes et poser quelques questions sur le rapport relatif à l'examen. Monsieur le président, en ce qui concerne les données de l'OMPI sur la répartition géographique présentées en décembre 2023, il a été examiné dans le tableau sur les postes soumis à la répartition géographique que l'Afrique, avec 53 États membres, ne compte que 71 représentants parmi l'effectif de l'Organisation. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique, avec 46 États membres, compte 71 représentants; le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, avec 9 membres, compte 17 représentants; le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, avec 19 États membres, compte 36 représentants; le groupe B, avec 32 États membres, compte un nombre impressionnant de 302 représentants; et le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, avec 33 États membres, compte

49 représentants. Monsieur le président, il est difficile de concilier ces chiffres. En outre, le Nigéria note l'écart important entre le nombre de demandes et le taux de sélection sur la base des groupes régionaux. En ce qui concerne le paragraphe 49 du rapport sur l'examen, sur 2763 demandes provenant de l'Afrique, il a été indiqué que le Nigéria et le Kenya représentent un peu plus de 25%. Cette délégation apprécierait vivement que le Secrétariat donne le nombre de déposants provenant de ces deux pays qui ont finalement été sélectionnés. En ce qui concerne les allégations contenues dans le rapport figurant au paragraphe 26, point 2, sur l'intégration de la diversité géographique dans l'ensemble de l'OMPI, dans lequel il a été dit que l'OMPI défend l'importance de la diversité et des responsables de l'embauche au sein des comités de sélection, ma délégation voudrait savoir dans quelle mesure les comités de sélection de l'OMPI, les organes d'examen et les responsables de l'embauche ainsi que le personnel du DGRH reflètent l'équilibre géographique? Ma délégation note également les possibilités offertes par le grand nombre de départs à la retraite au cours des années à venir, comme l'a expliqué le Secrétariat lors de précédentes séances d'information. À cet égard, nous invitons le Secrétariat à faire le point de la réunion sur l'avenir des plans d'organisation de la relève afin de tirer parti des départs à la retraite prévus pour progresser vers une représentation géographique équitable et un équilibre entre les sexes. Merci.

224. La délégation du Mexique : Je vous remercie, Monsieur le président. Ma délégation a fait sienne l'intervention de la délégation du Brésil au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous remercions la directrice des ressources humaines et son équipe pour la préparation de ce rapport. Nous voudrions également les remercier d'avoir pris en considération ce dont notre pays a parlé précédemment. Nous sommes impressionnés par les efforts déployés pour améliorer l'égalité des sexes, la répartition géographique équitable et la diversité, et en particulier par le travail accompli pour améliorer l'accessibilité et le renforcement des capacités. Cela nous permettra d'accroître les possibilités d'emploi pour les personnes ayant des besoins spéciaux et des handicaps. Nous savons qu'il y a un long chemin à parcourir et cela prendra du temps, mais nous espérons que les résultats seront positifs dans les années à venir. Nous tenons à remercier l'OMPI pour sa participation à la retraite au parc Wilson sur les droits des personnes handicapées qui a été organisée avec l'Australie, le Mexique et le Royaume-Uni. Nous voudrions également souligner les informations fournies concernant les tendances en matière de recrutement, si je comprends bien que l'OMPI est la seule organisation à fournir ce type d'informations. Nous pensons que les données sont extrêmement utiles pour notre région car elles nous permettent d'identifier les opportunités et les défis. En ce qui concerne les mesures visant à prévenir le harcèlement sexuel, nous notons l'approche globale adoptée par le Département de la gestion des ressources humaines et le médiateur, ainsi que par le Bureau du conseiller juridique, afin de répondre aux plaintes pour harcèlement dans un domaine où les gens peuvent se sentir à l'aise pour signaler ces problèmes. Nous pensons qu'il est important de suivre le nombre de cas ainsi que ceux qui ont été résolus de manière informelle. Cette information doit être fournie au comité compte tenu de l'importance du rôle du médiateur dans le système de justice interne de l'OMPI. Nous pensons qu'il est important que le rapport du médiateur soit examiné ici, tout en abordant cette question dans l'ensemble du système. La délégation du Mexique appuie la vision de l'OMPI en faveur d'un effectif dynamique et culturellement diversifié qui puisse atteindre les objectifs de l'OMPI. Merci.

225. La délégation de l'Arabie saoudite : Monsieur le président, la délégation de mon pays, le Royaume d'Arabie saoudite, exprime ses remerciements et sa gratitude au Secrétariat pour le rapport présenté. Je voudrais également remercier Mme Barbier pour la présentation de ce rapport ainsi que pour tous ses efforts. Nous voudrions souligner qu'il importe d'examiner la répartition géographique des ressources humaines à l'OMPI et de trouver des moyens efficaces d'y parvenir. Merci.

226. La délégation de la France : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation tient à remercier le Secrétariat pour le travail qu'il a accompli afin de présenter ce rapport annuel sur

les ressources humaines au PBC. Nous saluons les résultats obtenus à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie RH. Nous soutenons ces politiques qui ouvrent la voie à une meilleure prise en compte de la diversité, de la représentation géographique équitable, de la culture et à de nouvelles mesures pour améliorer le recrutement et la rétention du personnel. Nous avons pleinement confiance dans le Secrétariat pour continuer à élaborer d'autres mesures contenues dans la stratégie des ressources humaines. Nous espérons que les efforts visant à atteindre l'égalité des sexes au sein de l'Organisation seront fructueux en termes de recrutement et de vision stratégique et nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions au sein du Comité de coordination. Merci.

227. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Canada apprécie l'occasion de discuter du Rapport annuel sur les ressources humaines. Nous considérons ce rapport comme une fenêtre essentielle sur la santé de l'Organisation et le bien-être de son personnel. Le Canada considère le rapport de cette année comme exhaustif et aborde de nombreux domaines, notamment la mise en œuvre de la stratégie de l'OMPI en matière de ressources humaines pour 2022-2026, le rôle des influenceurs culturels au sein de l'OMPI, par exemple la manière dont la direction façonne la culture du travail, l'effectif axé sur l'avenir de l'OMPI, la génération d'idées novatrices sur la mobilité et la gestion des talents, comme un projet pilote d'échange de personnel avec les offices nationaux de propriété intellectuelle, le plan d'action de l'OMPI en matière de diversité géographique et la constitution de réserves de talents. Il y a des aspects du rapport pour lesquels le Canada souhaiterait obtenir des renseignements supplémentaires, le cas échéant. Le Canada souhaite en savoir plus sur la réintroduction du programme de récompenses et de reconnaissance, et sur la façon dont ce programme peut être relié aux itérations antérieures du programme de récompenses et de reconnaissance. Le Canada attend également avec intérêt l'achèvement du document d'orientation sur les accommodements raisonnables. Nous nous félicitons d'apprendre que l'OMPI travaille avec une organisation pour évaluer les politiques de l'OMPI en matière de ressources humaines du point de vue de l'inclusion des personnes handicapées. Nous notons que les résultats obtenus à ce jour suggèrent que des changements sont nécessaires pour assurer l'accessibilité. L'OMPI peut-elle préciser comment elle entend utiliser les conclusions? Je vous remercie, Monsieur le président.

228. La délégation de la Suède : Je vous remercie, Monsieur le président. Merci à l'OMPI pour ce rapport. Premièrement, nous voudrions appuyer la déclaration faite par le groupe B. Nous comprenons que l'OMPI a consacré des ressources considérables aux questions soulevées dans le rapport. Nous constatons également que des efforts ont été faits pour attirer un maximum de candidats qualifiés, ce qui devrait être le critère le plus important dans le recrutement. Toutefois, nous pouvons également constater que l'égalité des sexes dans les grades supérieurs, les grades D et P5 est toujours déséquilibrée dans cette perspective. En regardant les chiffres historiques, nous pouvons constater qu'il n'y a pas eu d'amélioration significative malgré les efforts consentis. Nous lisons aussi dans le rapport que les femmes sont surreprésentées dans le Programme pour les jeunes experts. Cela indique que l'OMPI n'atteint pas ses objectifs lorsqu'il s'agit d'embaucher les candidats les plus qualifiés à des postes plus élevés. Merci.

229. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci, Monsieur le président, et merci au Département de la gestion des ressources humaines pour ce rapport. La délégation s'aligne sur la déclaration du groupe B. Nous apprécions grandement la vision intégrée de la gestion des ressources humaines par le Département de la gestion des ressources humaines. Nous nous félicitons de l'investissement et du leadership dans la formation à la gestion à différents niveaux et nous attendons avec intérêt le lancement du portail de l'emploi de l'OMPI rénové. Comme l'année précédente, nous notons avec préoccupation la sous-représentation des femmes aux postes classés P5 et plus, comme indiqué dans le rapport de l'OMPI sur l'effectif. À l'avenir, nous aimerions voir les tendances en matière de représentation des sexes par grade, comme indiqué dans le rapport annuel. Nous souhaiterions également obtenir davantage

d'informations sur l'évolution des politiques opérationnelles dans le cadre d'une approche fondée sur la confiance. Nous prenons note de la coordination du Département de la gestion des ressources humaines avec les vérificateurs internes et externes, mais nous gagnerions à mieux voir comment ce changement est intégré au cadre de gestion des risques et au cadre de responsabilisation de l'OMPI. Nous reconnaissons l'importance de la confiance dans la culture organisationnelle, mais nous ne pensons pas que cela va à l'encontre de la poursuite de la diligence raisonnable et des rapports de supervision. Je vous remercie, Monsieur le président.

230. La délégation de la Suisse : Je vous remercie, Monsieur le président. Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence. J'ai omis de le faire dans mon intervention d'hier. La délégation de la Suisse remercie la directrice des ressources humaines, Mme Adélaïde Barbier, pour la présentation du rapport sur les ressources humaines. Nous tenons à souligner l'inquiétude exprimée par le groupe B concernant le taux élevé de contrats temporaires. Comme vous l'avez souligné, la rétention des talents est l'un des principaux objectifs de la politique des ressources humaines et, avec un effectif dont environ 4 personnes sur 10 sont des fonctionnaires temporaires de toute nature, comment l'OMPI peut-elle réussir à retenir ou à attirer des personnes talentueuses? Du point de vue de la Suisse, d'une part, nous constatons une contradiction entre le recours intense à des contrats flexibles et, d'autre part, la nécessité d'assurer l'expertise nécessaire de l'Organisation. Lors de conversations personnelles avec le personnel de l'OMPI, j'ai compris que certains chargés du recrutement peinent à trouver des candidats appropriés pour pourvoir des postes. Étant donné que l'OMPI a pour mandat d'agir en tant qu'organisme technique hautement spécialisé, la Suisse craint qu'à long terme, l'Organisation ne soit pas en mesure de retenir et d'attirer suffisamment de talents. Je vous remercie.

231. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation a souscrit à la déclaration faite par la délégation des Pays-Bas au nom du groupe B et s'est dite satisfaite que le Secrétariat ait poursuivi les activités et initiatives relatives aux ressources humaines. Nous croyons que la gestion appropriée des ressources humaines est essentielle pour assurer une saine administration organisationnelle. Nous aimerions que le Secrétariat continue d'améliorer la gestion des ressources humaines tout en fournissant des services efficaces aux utilisateurs et en répondant aux besoins de la direction, du personnel de l'OMPI et de toutes les parties prenantes en matière de propriété intellectuelle. La principale mission de l'OMPI est de fournir de meilleurs services aux utilisateurs. Le socle financier de l'Organisation repose sur les recettes générées par ses services mondiaux de propriété intellectuelle et, par conséquent, la diversité géographique du personnel de l'OMPI devrait être prise en compte en tenant compte de la répartition géographique des demandes internationales, des enregistrements, des utilisateurs et des langues utilisées dans l'administration des demandes internationales, en plus des capacités individuelles du candidat. Je vous remercie, Monsieur le président.

232. La délégation de l'Allemagne : Merci, Monsieur le président de me donner la parole. Merci à l'équipe RH d'avoir préparé le rapport sur les ressources humaines, ainsi qu'à Mme Barbier de l'avoir présenté. Premièrement, je voudrais m'associer à la déclaration faite par le groupe B. Deuxièmement, je voudrais soutenir la déclaration de la Suisse concernant le personnel temporaire, car il s'agit également d'une question qui nous préoccupe, le taux de personnel temporaire à l'OMPI étant très élevé. Enfin, je voudrais souligner un aspect du rapport sur les droits de l'homme qui est très important pour nous, à savoir le processus décisionnel lors de l'embauche ou de la promotion du personnel de l'OMPI. Lorsque je travaille avec des collègues de l'OMPI, je suis toujours frappé par le personnel hautement qualifié et professionnel de l'OMPI. C'est une chose très positive à noter car le mandat de l'OMPI est très complexe sur le fond et qu'il est donc de la plus haute importance de disposer d'un personnel très qualifié. Nous félicitons également le Secrétariat des efforts qu'il déploie pour trouver un juste équilibre entre les sexes et la répartition régionale. Bien que nous soyons convaincus que l'aspect le plus décisif du processus décisionnel devrait toujours être la qualité d'un candidat, si

deux candidats de même niveau sont issus de groupes différents, le candidat de la région sous-représentée devrait être choisi. Cela vaut bien entendu également pour l'égalité des sexes. Selon nous, c'est le seul moyen de garantir le maintien des normes très élevées du personnel de l'OMPI. Je vous remercie.

233. La délégation du Brésil : Je vous remercie, Monsieur le président. À titre national, la délégation du Brésil, s'alignant sur la déclaration faite par le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, souhaite tout d'abord saluer les politiques de l'OMPI visant à promouvoir la diversité et à améliorer l'environnement de travail de l'Organisation. Nous reconnaissons et apprécions les efforts continus déployés pour créer un environnement inclusif et équitable pour tous les membres du personnel. Toutefois, lorsque nous abordons la question de la représentation géographique du personnel, nous voudrions souligner un enjeu important – le document WO/PBC/37/INF/1 présente des chiffres difficiles à évaluer en termes d'adéquation. En raison de l'absence d'accord entre les États membres sur une politique de répartition géographique équitable de l'OMPI, cette difficulté est illustrée dans le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023, où, lorsqu'on présente des indicateurs de répartition géographique à la page 60, les données fournies sont considérées comme non accessibles puisqu'il n'y a pas d'objectifs définis. Cette lacune présente une analyse précise et renforce l'impression que, malgré les efforts de l'OMPI, les pays en développement demeurent sous-représentés au sein de l'Organisation. Une répartition géographique plus équilibrée du personnel de l'OMPI est cruciale pour plusieurs raisons. Premièrement, cela permet de s'assurer que les diverses perspectives et besoins de tous les États membres soient adéquatement représentés dans les processus décisionnels de l'Organisation. Cela se révèle particulièrement important pour les pays en développement, qui sont souvent confrontés à des défis uniques en matière de propriété intellectuelle qui nécessitent des solutions adaptées et une plus grande sensibilisation au sein des plateformes internationales. Deuxièmement, donner la priorité au recrutement de personnel provenant de pays en développement peut renforcer la capacité de l'OMPI à comprendre et à traiter les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés ces pays. Les employés ayant une expérience de première main et une connaissance du contexte local peuvent contribuer de manière significative à la création de politiques et de programmes efficaces et pertinents. En outre, un effectif plus diversifié sur le plan géographique favorise un échange plus riche d'idées et d'innovations, ce qui dynamise l'efficacité globale de l'Organisation, reflète le caractère universel du mandat de l'OMPI et contribue à renforcer la coopération internationale. Compte tenu de ces points, Monsieur le président, nous demandons instamment à l'OMPI, lors de la prochaine réunion du Comité de coordination, de prendre des mesures en vue d'établir des objectifs clairs et convenus en matière de répartition géographique au sein de l'Organisation. Ces mesures permettront non seulement de renforcer la représentation des pays en développement, mais aussi de contribuer à un système international de propriété intellectuelle plus équilibré et plus équitable. Merci.

234. Le président : Je remercie la délégation du Brésil pour sa déclaration. La parole est aux délégations. En l'absence de demandes, nous allons maintenant prendre une pause de 10 minutes pour que le Secrétariat puisse préparer des réponses à vos questions. Mesdames et Messieurs les délégués, nous pouvons reprendre notre travail sur le rapport annuel sur les ressources humaines. Je passe maintenant la parole à la directrice du Département de la gestion des ressources humaines pour répondre à vos questions.

235. Le Secrétariat : Merci infiniment, Monsieur le président. Je voudrais remercier toutes les délégations pour leurs questions. Compte tenu du grand nombre de questions, elles seront traitées dans un ordre thématique. Je vais également m'efforcer d'élargir le tableau pour certaines demandes individuelles. Tout d'abord, en ce qui concerne le point soulevé par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes concernant le retard de publication du rapport, je voudrais rappeler qu'il s'agit d'un document du Comité de coordination et non d'un document du PBC. Par conséquent, la date limite de publication et d'affichage du rapport est fixée à la date de la session du Comité de coordination aux assemblées des États membres de

l'OMPI. Néanmoins, nous avons essayé de nous assurer que vous disposiez de suffisamment de temps pour son examen, d'où sa publication plus de deux semaines avant cette session du PBC. Nous avons également examiné le calendrier de la conférence diplomatique et, partant, l'organisation d'une séance d'information préalable au PBC. Deuxièmement, en ce qui concerne les séances d'information bilatérales, je tiens à remercier toutes les délégations qui ont pris note des efforts que nous déployons pour engager un débat continu, par rapport à un débat une fois par an au PBC, puis plus tard au Comité de coordination. Nous poursuivrons ces séances d'information, et je voudrais également réitérer mes encouragements pour les séances d'information bilatérales parce que, bien qu'il y ait des demandes de séparation par sous-région, même au sein d'une sous-région, il y a aussi des différences par pays. Les réunions bilatérales pourraient être élargies étant donné que nous comptons 193 États membres et que nous n'avons reçu que 19 demandes d'information bilatérale au cours de cette année. En outre, je continuerai à m'efforcer de rencontrer régulièrement les groupes régionaux, mais il est vrai que des discussions individuelles sur la situation du marché du travail dans un pays donné permettent de mieux comprendre les problèmes et nous font savoir que les problèmes rencontrés à l'OMPI sont également rencontrés par d'autres offices de propriété intellectuelle. Je profite de cette occasion pour vous remercier de votre engagement et j'encourage les autres à le faire. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a également demandé plus de détails, nous ferons de notre mieux, sachant que nos systèmes actuels ne sont pas aussi simples et que la récupération de ces détails nécessite l'examen de dossiers individuels, et nous n'avons pas les ressources pour cela actuellement. Je remercie la délégation du Mexique d'avoir reconnu qu'à un moment donné, nous ne pouvons pas aller plus loin dans les détails. Le fait est que nous vivons dans un monde numérique et que nous sommes inondés de données. Il est plus important pour nous de vous fournir des informations glanées à partir de données que de vous inonder de données. En ce qui concerne les concours internes et externes, il s'agissait d'une question soulevée l'année dernière par les États membres. C'est pourquoi nous avons fourni des détails supplémentaires dans ce rapport. Toutefois, les États membres ont également convenu qu'il n'était pas nécessaire de publier les détails individuels d'un concours particulier. En ce qui concerne une question soulevée par la délégation des États-Unis d'Amérique sur la représentation des femmes, nous avons formé un plus grand nombre de nos collègues féminines afin d'assurer un meilleur équilibre dans la représentation des femmes aux grades supérieurs et nous poursuivrons nos efforts sur la question du genre. Nous fournissons également des informations complémentaires dans le Rapport sur la performance de l'OMPI sur la segmentation des grades P4 à D2. Cependant, nous ne voyons pas de déséquilibre entre les sexes dans les postes auxiliaires, mais nous suivons cela. Pour ce qui est de la question posée par la délégation de la Suède sur les raisons pour lesquelles les femmes plus jeunes ont plus de succès que les femmes âgées, cela tient au fait que le processus pour les rôles plus jeunes est simple, alors qu'au fur et à mesure que nous progressons dans les grades dans un tel organisme spécialisé, les exigences deviennent spécifiques, indépendamment du sexe ou de la représentation géographique. Nous prévoyons aborder ce problème en diffusant et en fournissant davantage d'informations pour soutenir les candidats. Toutefois, veuillez prendre note du fait que l'OMPI dépend toujours du nombre de postes disponibles pour réaliser des progrès en matière de représentation des sexes. En outre, nous rappelons que l'année dernière, les États membres ont décidé d'examiner les objectifs globaux plutôt que les objectifs individuels par classe, ce qui a été ajusté pour l'exercice biennal en cours. Concernant le sujet de la représentation géographique, nous avons examiné les différents thèmes, qui ne sont pas surprenants, c'est-à-dire que le changement n'est pas assez rapide, voire marginal. Je reconnais votre frustration, mais l'OMPI ne peut déplacer le curseur qu'en fonction de la disponibilité des postes, ce qui nous ramène à ce qui a été discuté dans le cadre du Plan d'action pour la diversité géographique, dans lequel il est indiqué que, annuellement, l'OMPI ne dispose que d'environ 33 postes pour accroître la représentation. Cependant, cela changera à partir de 2026, il est donc important que nous ayons une longueur d'avance dans la constitution de réservoirs de recrutement. Deuxièmement, concernant la progression des candidats et les résultats obtenus – si nous prenons l'exemple de l'Afrique, nous avons réussi à augmenter le nombre de candidatures,

mais pas nécessairement à transformer l'essai. Et cela nous ramène à tous les efforts que le Plan d'action pour la diversité géographique essaie de mettre en place, à savoir comment mieux communiquer. De nombreux candidats ne remplissent pas les critères du poste, non pas parce qu'ils ne sont pas assez bons pour l'OMPI, mais parce qu'ils ne remplissent pas les critères pour un poste P3 par exemple, et cela les candidats ne le comprennent pas. Ils voient six ans d'expérience, mais la réalité est que la plupart des candidats que nous embauchons aux postes P3 ont 12 ans d'expérience professionnelle, par conséquent les chances d'être sélectionné avec six ans d'expérience sont beaucoup plus faibles, en raison de la concurrence, et il s'agit d'un processus compétitif basé sur le mérite. Nous mettons à jour notre site Web afin de fournir plus d'informations aux candidats et de vous contacter pour nous aider à examiner les spécificités des marchés locaux. Il a été fait référence à l'utilisation de cabinets de chasseurs de têtes, c'est une approche nouvelle et coûteuse, qui est utilisée pour les postes difficiles pour lesquels nous avons du mal à recruter, par exemple, pour les femmes occupant des postes dans l'informatique. Nous ne pouvons pas l'utiliser systématiquement parce que c'est coûteux et que nous avons des fonds limités. Il est important de noter que 25% de nos recrutements concernent l'informatique, et une analyse approfondie indique qu'il y a plus de recrutements dans des postes liés à l'informatique en Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord, en Asie et dans le Pacifique. Mais pour cette dernière région, c'est surtout l'Inde qui nous fournit la plupart des candidats. Nous devons travailler ensemble non seulement pour nous concentrer sur un large soutien, mais aussi pour examiner les domaines ciblés et nous continuerons à le faire. En ce qui concerne une question qui a été posée sur le processus de sélection, nous ne pouvons pas vraiment en dire plus sur le processus, qui est très largement un processus basé sur le mérite, avec des tests, qui se fait autant que possible sur une base anonyme, en examinant des études de cas, en examinant des exemples typiques de choses auxquelles une personne serait régulièrement confrontée dans ce rôle. Cela concerne également le point soulevé par les délégations de l'Allemagne et de la Suisse. En ce qui concerne l'observation de la délégation du Japon concernant l'appui aux services mondiaux, nous devons également reconnaître que la représentation géographique de l'effectif de l'OMPI a toujours été influencée par l'origine géographique des enregistrements de propriété intellectuelle. En fait, cela change et ce processus influencera également, plus loin, la composition globale de l'effectif. C'est la raison pour laquelle nous relient ces aspects en examinant les efforts conjoints en matière de renforcement des capacités, car plus loin, cela profitera aussi bien au pays qu'à l'OMPI. En ce qui concerne une question posée par la délégation du Nigéria au sujet des jurys de recrutement, nous nous efforçons en effet d'avoir une représentation à la fois par sexe et par zone géographique au sein de nos jurys de sélection, et c'est déjà le cas. En ce qui concerne la représentation géographique au sein des RH, ce n'était pas si bon par le passé, car nous n'avions pas autant d'opportunités de changement. Cependant, depuis lors, nous avons recruté des collègues du Brésil, de la Hongrie, du Canada, de la Bosnie, des Philippines, de l'Équateur, de la Pologne, de l'Espagne et du Myanmar. Les RH essaient de montrer l'exemple et de montrer qu'elles font de leur mieux pour élargir la diversité. C'est également très important, parce que cela signifie aussi que si nous réalisons un projet spécifique dans une région ou un pays, il revient au multilinguisme que nous avons la capacité linguistique de le faire dans différentes langues. De toute évidence, le Département des RH ne compte pas suffisamment de postes pour représenter tous les États membres. C'est pourquoi nous travaillons également avec nos collègues du Secteur du développement régional et national, et d'autres secteurs au besoin. En ce qui concerne d'autres points spécifiques, le Moyen-Orient est une région où nous devons vraiment concentrer nos efforts et nous essayons vraiment de nous concentrer sur les jeunes, c'est-à-dire la population des jeunes. En ce qui concerne le travail avec le système commun des Nations Unies, je confirme que nous sommes très engagés auprès de la communauté des Nations Unies et que nous faisons partie du groupe de travail sur l'examen des rémunérations en cours avec la CFPI. Nous avons également proposé de travailler avec la CFPI sur notre Programme de récompenses et de reconnaissance. L'OMPI fait également partie du groupe de mise en œuvre de la stratégie en matière de santé mentale et de bien-être et de l'équipe spéciale sur l'inclusion des personnes handicapées. Merci à la délégation du Mexique d'avoir

invité l'OMPI à la retraite au parc Wilson, qui a été très révélatrice et nous nous réjouissons à la perspective d'un engagement accru. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir en matière de handicap. En ce qui concerne le harcèlement sexuel, le sous-directeur général Andy Staines, qui est ici, fait partie du groupe du Secrétariat, et je fais également partie du groupe représentant l'OMPI. En ce qui concerne la question posée par la délégation de la Fédération de Russie au sujet des thèmes communs discutés au sein du système, lors de la dernière session du Réseau Ressources humaines, l'un des thèmes abordés était les stratégies communes en matière de planification de l'effectif, et notamment l'objectif d'accroître la diversité. Nous faisons partie du groupe de travail et, en fait, nous avons beaucoup de travail en préparation sur la planification de l'effectif qui est également couvert par le Plan d'action pour la diversité géographique. J'espère pouvoir présenter davantage d'informations l'année prochaine et certainement au cours de cette année, étant donné que nous poursuivons nos séances d'information régulières avec les États membres. Le deuxième sujet abordé était l'intelligence artificielle, et la manière dont elle va commencer à impacter l'effectif. Je dirais que l'OMPI, par rapport à d'autres organismes, a probablement été plus exposée, en grande partie dans la traduction, où nous utilisons déjà des outils d'intelligence artificielle. Nous allons certainement examiner cet aspect, parce qu'il va influencer les services d'enregistrement autant que les offices de propriété intellectuelle, d'où notre attention sur ce point. Notre approche est d'utiliser l'intelligence artificielle pour augmenter, et non pour remplacer. En ce qui concerne la question relative à UN 2.0, nous avons convenu que les thèmes correspondent en grande partie à certaines des choses que nous faisons qui sont reflétées dans la Stratégie des RH, et l'effectif axé sur l'avenir nous intéresse. Il en va de même pour l'utilisation de la science comportementale, notamment des choses qui seront faites dans le contexte de l'évolution de notre culture. Un point a été soulevé concernant les préoccupations relatives à la perte de connaissances, c'est pourquoi nous nous concentrons tant sur la planification de l'effectif et la planification de la relève afin de consolider notre approche axée sur l'avenir et d'être plus systématique. Elena, qui est à côté de moi, dirigera ces efforts au quatrième trimestre de cette année. En outre, nous nous sommes conformés aux décisions des Nations Unies, et nous avons appliqué les deux décisions, concernant le congé parental et l'ajustement de poste. En ce qui concerne une question concernant la population temporaire par rapport à la population fixe, celle-ci est basée sur notre Brochure sur l'effectif qui distingue l'effectif affecté à des tâches permanentes de l'effectif flexible. L'effectif flexible représente 40% de l'effectif total. L'effectif flexible est un vaste groupe qui comprend un certain nombre de catégories. Celui que je voudrais vraiment souligner, parce que c'est celui qui a connu une augmentation significative, c'est la population des jeunes. Comme vous le savez, nous avons déployé beaucoup d'efforts pour amener plus de jeunes à travers des programmes comme le programme de bourses et le programme des jeunes experts (YEP), qui représentent ensemble près de 122 personnes. Cela représente une masse. La composante flexible comprend également des contrats comme l'AITC, c'est-à-dire des personnes engagées pour nous soutenir dans nos services linguistiques, comme la traduction. Ce ne sont pas des domaines où nous avons des problèmes de transfert de connaissances, mais je tiens à vous assurer que c'est effectivement quelque chose que nous suivons de près. C'est la raison pour laquelle la planification de l'effectif est si cruciale que nous prenons ces décisions là où nous avons besoin d'un effectif affecté à des tâches permanentes, où nous utilisons des solutions de ressources plus flexibles. En ce qui concerne le programme de récompenses et de reconnaissance de la délégation du Canada, l'approche que nous avons vraiment adoptée pour réactiver le programme était d'assurer une reconnaissance plus équitable et plus cohérente. Il y a eu tout un effort de collaboration entre les secteurs pour s'assurer que lorsque des notes de performance exceptionnelles sont attribuées, il n'y a pas de secteur où il est beaucoup plus facile de recevoir une note exceptionnelle, ou considéré comme plus laxiste. Les critères ont été précisés et il y a un calibrage qui a maintenant été convenu au niveau sectoriel, ce qui permet à une performance individuelle exceptionnelle d'obtenir une récompense financière. Il existe donc un lien direct entre la performance et la récompense sur une base individuelle. Ce n'était pas le cas par le passé, où il s'agissait d'un mélange de notes exceptionnelles et de notes efficaces, ce qui n'était pas totalement transparent. Ici, les choses sont très claires, vous

obtenez une note exceptionnelle, vous décrochez une récompense financière. Le deuxième aspect encouragé est le travail intersectoriel, c'est-à-dire le travail en équipe, et c'est pourquoi nous avons réactivé le travail en tant que récompense unique, qui récompense les équipes qui ont travaillé dans différents domaines/secteurs au cours de l'année. Les chefs de secteurs et le Directeur général ont convenu que, s'il est important de reconnaître les équipes qui font un travail très bon et visible pour l'OMPI, nous devons également récompenser celles qui sont moins visibles, parfois au sein de sous-secteurs, par exemple l'examen. Cette année, dans le travail comme sur les récompenses, nous avons également mis l'accent sur quelques équipes réalisant ce type de services. Je crois que notre personnel s'est réjoui de ce point vu le nombre de commentaires reçus. En ce qui concerne le commentaire de la délégation des États-Unis d'Amérique sur une approche fondée sur la confiance, nous envisageons à la fois une approche fondée sur la confiance, mais nous examinons les choses sous l'angle de la gestion des risques, et nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du contrôleur. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les vérificateurs des comptes pour nous assurer que les contrôles sont là où ils doivent être, et en fonction du risque. Mais en même temps, là où nous pouvons avoir une approche plus rationalisée, nous l'avons fait, par exemple, dans la gestion des déclarations de dépendance. Cela libère en fait beaucoup de travail de contrôle multicouche qui a été effectué au sein du Département RH et est également un bon moyen d'utiliser plus efficacement le temps de nos collègues. En ce qui concerne un commentaire de la délégation du Brésil sur le Rapport sur la performance et la référence aux objectifs de représentation géographique, à ce stade, les objectifs officiels sont toujours fondés sur les Principes de 1975 sur la répartition géographique. C'est la raison pour laquelle nous transmettons deux fois par an le Rapport sur la répartition géographique, qui n'est pas un document public. Dans ce document, vous trouverez des tableaux non seulement par régions géographiques, conformément à l'Accord de 1975, et alignés sur les régions des Nations Unies, mais également sur les données des groupes de l'OMPI, ventilées pays par pays, avec les notes également. Il est intégré au présent rapport RH. En ce qui concerne une question de la délégation de la Chine concernant le projet pilote, je suis ravie de vous en parler. Il a été présenté aux États membres lors de la réunion d'avril sur le Plan d'action pour la diversité géographique. Nous pouvons certainement partager les diapositives, et nous serons ravis d'en discuter. En outre, ces séances d'information se poursuivront, et nous avons une date pour une autre réunion devant le Comité de coordination sur le Plan d'action pour la diversité géographique, et nous nous ferons une joie de voir la délégation se joindre à la réunion. En ce qui concerne le point soulevé par la délégation de la Fédération de Russie sur la disponibilité des données en ligne, il est également sur mon radar et très lié au travail que nous effectuons sur la veille économique et à la possibilité d'avoir des tableaux de bord. Cette question progresse lentement et s'avère compliquée, car nous devons faire la différence entre les données que nous pouvons rendre publiques et les données qui ne devraient être disponibles que pour les États membres. C'est l'un des aspects à prendre en considération. Je m'attends à y voir plus clair lentement, mais sûrement, avec probablement une accélération lorsque nous aurons un nouvel ERP qui fera partie des délibérations sur le plan-cadre d'équipement. Nous voudrions saisir cette occasion pour vous remercier de votre soutien à ce projet spécifique et nous remercions les délégations des États-Unis d'Amérique, de l'Allemagne et de la Suisse de nous avoir félicités de nos efforts en matière de formation en matière d'encadrement. La formation en matière d'encadrement est l'une des voies critiques pour l'ensemble du personnel et nous poursuivrons nos efforts dans l'ensemble de l'Organisation. Enfin, pour ce qui est de la question de l'accommodement raisonnable de la délégation du Canada, un consultant externe a examiné nos politiques en matière de RH et a fourni une combinaison de commentaires de fond et de formatage. Dans l'ensemble, l'examen était plutôt positif, mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de marge d'amélioration. Nous mettrons en œuvre les recommandations progressivement, en gardant à l'esprit que certaines d'entre elles sont liées à l'évolution technologique. En outre, notre application de recrutement actuelle date un peu, nous étudions donc un autre outil pour l'avenir. En ce qui concerne les autres examens, nous venons de terminer un examen de notre politique sur le congé parental.

236. La délégation de la Pologne : Merci beaucoup, Madame la directrice, pour les informations et explications présentées, elles sont utiles. J'ai deux points à soulever : premièrement, concernant la publication du rapport, je voudrais réitérer la demande de publication en temps opportun du rapport, comme c'est le cas de la discussion d'aujourd'hui. Jusqu'à présent, il s'agit du point le plus long de l'ordre du jour jusqu'à présent dans le cadre du PBC, sachant que, même si nous n'adoptons pas le rapport au sein du PBC, les questions et les informations concernant le rapport RH sont très pertinentes et importantes, d'où la nécessité d'une publication anticipée. Comme vous le savez, ce rapport est étudié en détail par des collègues de la capitale et il faut suffisamment de temps pour étudier et analyser ses données, ce qui est parfois difficile. Certaines informations fournies jusqu'à présent ont été pertinentes pour répondre aux questions soulevées par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, tandis que certaines d'entre elles nécessitent encore une communication plus poussée avec le Département de la gestion des ressources humaines, nous allons vous en assurer le suivi. En ce qui concerne la liste des postes, la meilleure façon de l'illustrer est d'aborder ce qui se passe avec la diversité géographique, les nouveaux postes vacants à pourvoir et de montrer plus en détail la structure du processus en énumérant plutôt plus de détails sur les résultats du poste vacant à pourvoir. Je serai très heureux d'entamer la discussion sur la manière dont cette déclaration serait présentée, sans rompre l'accord du comité, mais ce groupe estime certainement qu'il est nécessaire de présenter cette déclaration de manière plus détaillée. Merci, Madame la directrice. Je vous remercie, Monsieur le président.

237. La délégation du Kenya : Merci, Monsieur le président, merci Madame la directrice pour la présentation et pour les explications détaillées aux questions que nous avons posées. Pour le groupe des pays africains, nous aurons encore besoin d'un engagement plus poussé avec vous, et votre département en particulier, pour examiner la question de savoir si les candidats africains sont les plus importants en termes de candidats, mais toujours les plus faibles en termes de ceux qui réussissent. Il serait bon que nous comprenions certains problèmes précis que votre département a identifiés et qui contribuent à cette situation. L'autre question est, comme vous l'avez mentionné, la question des cabinets de chasseurs de têtes. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il s'agit d'un outil que vous utilisez bien malgré son coût. D'après ce que nous en avons compris, vous utilisez des chasseurs de têtes afin d'essayer de pourvoir certains postes difficiles. De notre côté, nous aimerions comprendre si cet outil sera également étendu, aux régions et pays sous-représentés? Le recours à des cabinets de chasseurs de têtes est-il possible, en particulier pour les pays qui ne sont pas représentés au sein de l'Organisation? Cela pourrait être un moyen de traiter le problème. Je vous remercie.

238. La délégation du Nigéria : Je vous remercie, Monsieur le président. Le poste de directeur ou directrice des ressources humaines n'est pas très enviable, car c'est une tâche ardue. Je vous remercie pour les éclaircissements apportés et la franchise en ce qui concerne les questions posées. Veuillez noter que dans la liste des pays que vous avez mise en avant, lorsque nous avons demandé dans quelle mesure le DGRH reflétait la représentation géographique, nous n'avons vu aucun pays africain. Sur près de 3000 candidatures en provenance d'Afrique l'année dernière, seules six sont arrivées à la phase finale, ce qui est profondément préoccupant pour le groupe et pour le Nigéria en tant que nation, car bien que notre pays soit grand, nous sommes sous-représentés à l'OMPI. En outre, il est difficile pour les diplomates de justifier notre participation au PBC lorsque nous rendons nos rapports à notre capitale. Ils voient les chiffres et voient à quel point ils sont inconciliables, ce qui soulève des préoccupations, parallèlement à notre exigence constante de justice et d'équité dans l'application de la politique. Nous avons également demandé une mise à jour du plan d'organisation de la relève afin de tirer parti des prochains départs en retraite prévus pour progresser vers une représentation géographique équitable. Même si vous avez déjà souligné que des postes vont se libérer dans un avenir prévisible, nous aimerions savoir comment vous comptez tenir compte de l'énorme écart qui existe en matière de représentation géographique équitable dans le plan d'organisation de la relève dont vous disposez déjà. Merci.

239. La délégation du Brésil : Je vous remercie, Monsieur le président, et je vous remercie, Monsieur le Directeur Barbier, de votre ouverture et de votre franchise lorsqu'il s'agit de répondre aux questions, aux questions et aux considérations des États membres concernant les ressources humaines, en particulier la manière dont la répartition géographique de l'effectif est assurée par des initiatives à la tête des ressources humaines. Nous sommes conscients que, comme je l'ai dit dans mon intervention, il existe un écart important qui empêche une analyse précise et renforce l'impression que, malgré tous les efforts, les pays en développement restent sous-représentés au sein de l'Organisation. Par ailleurs, je ne suis pas satisfait et je sais depuis que j'ai rejoint ces comités en tant que délégué que l'accord de 1975 est la base des discussions sur la répartition géographique, ce que nous avons en tant qu'Organisation. Je pense que depuis 1975, des événements ont collectivement changé et remodelé les relations internationales, concernant les structures économiques, la gouvernance mondiale et qui contribuent à la dynamique actuelle de l'ordre mondial international. Pour n'en citer que quelques-uns, depuis 1975, nous avons vu la fin de la guerre froide, la mondialisation économique, la création de l'OMC et de son annexe C, l'accord sur les ADPIC, la montée en puissance de la Chine et la réforme économique sous Deng Xiaoping et l'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001. Sur le plan de la révolution technologique : la croissance d'Internet, la technologie numérique, les avancées des technologies de l'information. Les attentats du 11 septembre 2001, la crise financière en Asie en 1997 et la crise financière mondiale de 2007 et 2008. Pour l'environnement et le changement climatique : le protocole et les accords de Kyoto, le Brexit, la pandémie de COVID-19, les tensions et changements géopolitiques que nous avons déjà vus, et la montée du populisme et du nationalisme. Le monde a effectivement changé depuis 1975, et c'est pourquoi la délégation du Brésil demande instamment à l'OMPI, au prochain Comité de coordination et aux États membres, de rediscuter et d'agir en vue de l'établissement d'objectifs clairs et convenus en matière de répartition géographique au sein de l'Organisation. J'ai hâte de travailler avec les coordonnateurs pour faire en sorte que nous puissions tous mettre à jour l'accord de 1975. Je vous remercie.

240. La délégation de l'Ouganda : Merci, Monsieur le président de me donner la parole. Je tiens à vous féliciter, car c'est la première fois que nous prenons la parole, à l'occasion de votre élection, et nous sommes heureux de votre professionnalisme dans la direction des travaux de ce comité. Je voudrais également remercier la directrice des ressources humaines pour son rapport. Nous apprécions également ses efforts pour prendre le temps de rencontrer bilatéralement les États membres pour répondre aux questions. En tant que délégation, nous cherchons à obtenir des éclaircissements sur les dernières étapes du processus de recrutement, comme l'a déjà indiqué le coordonnateur du groupe des pays africains. En tant que délégués basés à Genève, nous recevons de nombreuses demandes de la part de notre capitale sur des candidats qui tentent d'obtenir ou de briguer des postes. Nous admettons que le nombre de postes est limité par rapport au nombre de candidatures. Cependant, nous aimerions que la DRH explique ce qui se passe dans la phase finale du processus de recrutement, nous le demandons car certains de ces candidats sont passés à la phase finale et n'ont pas été pris. Je vous remercie, Monsieur le président.

241. La délégation de la Suède : Je vous remercie, Monsieur le président. Et merci pour votre réponse à notre question. J'ai compris que vous aviez du mal à obtenir des candidatures féminines qualifiées pour des postes plus élevés, avez-vous analysé pourquoi? Est-ce parce qu'elles ne sont pas promues par les États membres? Ne sont-elles pas intéressées par ces postes? Est-ce qu'elles ne répondent pas aux qualifications requises pour les besoins spécifiques que vous recherchez? Ou est-ce autre chose? Merci.

242. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le président. En ce qui concerne les questions relatives aux données de recrutement de la délégation de la Pologne, je suis ravie de m'engager et de poursuivre la discussion hors ligne. Cependant, nous devons également fournir des données de recrutement dans le rapport, et ce sont ces données de recrutement qui retardent la publication du rapport. Si nous publions trop tôt, les États membres ne disposeront

pas de ces informations. En outre, il est également important de noter que l'obtention des données n'est pas simple avec nos systèmes, une fois que nous extrayons les données, elles doivent être traitées, analysées puis présentées, ce qui prend du temps. Comme vous pouvez le constater, nous ne sommes pas en mesure de communiquer sur les informations de recrutement de l'année entière, et ce n'est pas un résultat parfait, mais nous poursuivons nos efforts. Sur une note plus positive, nous pouvons convenir que le rapport annuel de cette année a été publié plus tôt que le rapport de l'année dernière. En ce qui concerne la liste des postes, nous pouvons en discuter de manière bilatérale. En ce qui concerne la question posée par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, qui se concentre spécifiquement sur cette région, il existe des thèmes différents et très importants. L'un d'entre eux est la non-représentation de certains pays africains, qui est un problème important pour la région, le déséquilibre au sein de la région et la nécessité de comprendre certaines spécificités des pays et les candidatures. Nous avons fait beaucoup d'efforts de sensibilisation à l'échelle mondiale qui ont porté leurs fruits en accueillant beaucoup de jeunes, ce qui a contribué au succès de nos programmes pour les jeunes. Cependant, cela ne correspond pas nécessairement aux postes de direction qui nécessitent plus d'expérience internationale. La délégation a mentionné les cabinets de chasseurs de têtes, il est important de noter que l'OMPI est la première au sein du système des Nations Unies à y recourir et que d'autres organismes soutiennent maintenant nos accords. Nous avons commencé par engager des cabinets de chasseurs de têtes pour des postes qui étaient difficiles à pourvoir, et dès le début, nous nous sommes également penchés sur la représentation des sexes pour tirer des enseignements sur le genre et savoir comment cela pouvait fonctionner. Nous avons également fait appel à des cabinets de chasseurs de têtes pour des postes dans l'informatique, ainsi que pour des femmes occupant des postes de direction, car il s'agit d'une part importante de notre recrutement et pour nous assurer de mieux faire à cet égard. Un exemple concret de l'utilisation des cabinets de chasseurs de têtes avec un focus sur la représentation géographique est la publication du poste de Directeur adjoint RH au grade D1. La fiche de poste demandait des candidats provenant de pays non représentés, ainsi que de régions sous-représentées, ciblant ainsi le recours au cabinet de chasseurs de têtes. Certains enseignements ont été tirés du fait que certains de nos profils sont difficiles, ce qui nous ramène à la question "ce qui ne fonctionne pas et ce qui fonctionne". En ce qui concerne la question de la délégation de la Suède sur la manière dont nous obtenons des candidatures féminines, il s'agit d'une combinaison de ce qui précède, qui est plus difficile, malgré les différences régionales où les candidatures peuvent être plus déséquilibrées. L'Afrique est un exemple d'un déséquilibre entre les candidatures féminines et les candidats aux postes de direction. Certains de ces aspects sont liés à la nature de notre travail, qui est très spécialisé, ainsi qu'à l'informatique puisque nos services sont basés sur l'informatique et qu'un nombre important de postes sont spécifiques à l'informatique. Cela a une incidence sur la représentation géographique de l'Organisation. En ce qui concerne la question de la délégation du Nigéria sur la planification de la relève, permettez-moi tout d'abord de remercier la délégation d'avoir reconnu les défis auxquels les ressources humaines sont confrontées. En ce qui concerne cette question, nous faisons évoluer l'approche car une approche basée sur les rôles est dépassée. Cela signifie que nous n'envisageons plus la question de la relève, par exemple lorsqu'un directeur d'une division part à la retraite, et que nous ne savons pas qui pourrait être le prochain directeur de cette division. L'objectif est de disposer d'une planification de la relève axée sur les compétences et sur l'avenir, qui se concentre également sur les besoins de l'OMPI en matière de compétences futures. L'objectif est donc double, d'abord en interne par la formation, la mobilité, la mise à niveau et la requalification du personnel. L'autre objectif est la capacité de mieux communiquer aux États membres, dans le cadre des discussions du Plan d'action pour la diversité géographique, sur les lacunes des ensembles de compétences, et nous prévoyons d'avoir d'autres conversations sur ce sujet vers la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. En ce qui concerne le point soulevé par la délégation du Brésil au sujet de l'accord de 1975, il est effectivement très ancien et plusieurs choses se sont produites depuis lors dans le monde entier, mais il convient de noter que c'est le cas dans l'ensemble du système des Nations Unies, et nous sommes alignés sur le système en ce qui concerne la formule, qui est

une combinaison de représentation géographique et de contributions des États membres. En ce qui concerne la question de la délégation de l'Ouganda sur les dernières étapes du recrutement, il est important d'examiner chaque cas en détail. Je me souviens que l'année dernière, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes avait indiqué des taux de conversion très faibles en ce qui concerne les candidats recommandés, mais non sélectionnés, et lorsque nous avons examiné les détails, nous avons découvert qu'il y avait des cas où le candidat avait refusé l'offre. Par conséquent, parfois, il n'y a que plusieurs raisons qui affectent la représentation géographique, ce qui rend également le rapport très difficile pour nous, et il faut donc déterminer les détails de chaque cas. J'espère avoir répondu à vos questions, veuillez noter que je suis également disponible pour des discussions directes.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR PROJETS RELEVANT DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT

243. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/37/11.

244. Le président : Mesdames et Messieurs les délégués, chers Collègues, un très bon après-midi. Nous allons passer au point 13 de l'ordre du jour, Projets relevant du plan-cadre d'équipement. Les services et l'appui de l'OMPI à ses États membres et à ses clients reposent sur une base solide constituée de locaux, de systèmes de TIC et de sûreté et sécurité. Leur maintien en bon état nécessite des investissements continus en capital. Depuis 2013, les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé le financement des projets du plan-cadre d'équipement de l'OMPI, comprenant des investissements en capital financés à partir des réserves conformément à la politique révisée de l'OMPI en matière de réserves. Ce document présente un aperçu des perspectives à long terme pour les investissements en capital dans les domaines des TIC ainsi que des bâtiments et des installations. J'invite maintenant M. Andrew Staines, sous-directeur général, à présenter ce point de l'ordre du jour.

245. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Bien le bonjour à tous. Les projets proposés dans le cadre du plan-cadre d'équipement comprennent des investissements en capital dans la technologie et l'infrastructure des bâtiments afin que nos locaux soient adaptés à leur usage et que nos systèmes informatiques essentiels, la plateforme informatique de Madrid et notre système de planification des ressources de l'entreprise, utilisent les technologies de dernière génération. L'année dernière, lors de la présentation du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2024-2025, nous n'avons pas présenté de proposition de financement de projets à partir des réserves. Cette décision a été prise sur la base de la prise en compte par le Secrétariat des recommandations formulées par les vérificateurs externes aux comptes dans leur rapport détaillé de 2022. C'est-à-dire que l'OMPI ne devrait, entre autres, inclure que des investissements significatifs supérieurs à un certain seuil dans ses propositions de projets financés par les réserves. Le vérificateur externe des comptes a également suggéré que nous renforçons les propositions de projets individuels. En 2023, nous avons donc décidé de reporter à cette année la présentation des projets du plan-cadre d'équipement pour examen. La proposition qui vous est présentée comprend une perspective de notre stratégie d'investissement à moyen terme dans le domaine des TIC ainsi qu'un aperçu d'une nouvelle stratégie pour le site de l'OMPI. J'ai le plaisir de vous informer que la présente proposition tient compte de toutes les recommandations formulées par le vérificateur externe des comptes concernant les projets relevant du plan-cadre d'équipement et que toutes les recommandations ont été intégralement mises en œuvre et clôturées. Je voudrais vous présenter brièvement les trois projets proposés à l'examen. Le premier projet concerne la phase II du projet de plateforme informatique de Madrid. La première phase du projet de plateforme informatique de Madrid s'est concentrée sur l'amélioration significative de l'expérience client en améliorant l'utilisabilité et la fonctionnalité du système. Parmi les réalisations notables, mentionnons la fourniture de formulaires en ligne couvrant 96% de tous les volumes de transactions, le nouveau système de notification, l'élargissement des paiements par carte de crédit et l'amélioration de l'information sur l'état des désignations. Cette année, nous présenterons le nouvel eMadrid en ligne, qui offre un emplacement sécurisé et centralisé

pour le dépôt et la gestion des demandes et enregistrements internationaux. La phase II du projet vise à développer une architecture robuste et évolutive pour le système central afin de prendre en charge toutes les transactions du système de Madrid, améliorant ainsi la réactivité, la fiabilité et l'efficacité du système. La deuxième proposition concerne le système de planification des ressources de l'entreprise (ERP). Notre ERP actuel, la plateforme AIMS, a été lancé en 2010 et a joué un rôle essentiel dans la gestion des processus administratifs, financiers et de gestion des ressources humaines de l'OMPI. Étant donné que les solutions ERP ont considérablement évolué au cours des 15 dernières années, le système a besoin d'une refonte pour le mettre aux normes modernes. En 2022, les assemblées de l'OMPI ont approuvé la première phase du projet de transformation du système AIMS, visant à passer à un système ERP de nouvelle génération améliorant la fonctionnalité et l'expérience utilisateur. La phase I comprenait la collecte d'expériences et de leçons apprises d'autres organisations afin d'éclairer notre sélection du prochain système ERP. Il s'agissait également d'avoir un regard critique sur nos processus administratifs actuels en vue de simplifier et de rationaliser pour améliorer l'efficacité. La prochaine phase se concentrera sur la mise en œuvre des capacités ERP de base, des finances, des achats, des voyages et des ressources humaines et des capacités d'intégration avec des systèmes opérationnels locaux tels que le PCT, Madrid, La Haye et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie plus large de transformation numérique de l'OMPI, déjà engagée dans certains domaines tels que la planification et la budgétisation. La troisième proposition concerne la mise à jour de notre système de gestion des bâtiments avec un système intégré moderne qui contrôle et surveille efficacement les opérations des bâtiments et, en même temps, nous souhaitons améliorer l'éclairage de certains de nos bâtiments. Ce nouveau système améliorera la performance énergétique de nos bâtiments, tout en améliorant l'expérience et le bien-être des occupants. Le système actuel arrive à sa fin de vie en 2027, de sorte que le projet est essentiel pour s'assurer qu'aucune interruption ne se produise dans le contrôle de nos installations et bâtiments. Monsieur le président, dans le cadre des points précédents de l'ordre du jour, je constate qu'il y avait une ou deux questions relatives à la cohérence de ce projet avec une stratégie immobilière plus large à long terme. Je voulais à ce stade, d'emblée, vous rassurer sur la cohérence totale de ce projet. En effet, elle n'entre aucunement en conflit avec la stratégie à plus long terme. La raison en est qu'il s'agit d'une mise à niveau essentielle de notre infrastructure existante. Elle est aujourd'hui nécessaire en raison du maintien en fin de vie par le fabricant en 2027, et le processus de mise à niveau peut prendre jusqu'à quatre ans. Pour assurer une couverture complète de notre système, nous devons le faire maintenant. Cela s'inscrit dans le cadre de nos travaux de maintenance des immobilisations à plus long terme. Cela n'affecte pas la stratégie immobilière future. En effet, quoi que les membres décident de faire par rapport aux bâtiments, dans la pratique, nous conserverons ce système. Le système continuera à être performant pour nous. Notamment parce qu'il est également intrinsèquement lié à l'infrastructure genevoise, y compris le système d'accès général qui amène l'eau du lac pour nos besoins de CVC. C'est parfaitement cohérent avec nos perspectives à long terme, mais c'est un projet dans lequel nous l'avons acheté un an avant de vous présenter la stratégie complète à moyen terme, car nous devons le faire maintenant en raison des délais.

246. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Nous remercions le Secrétariat d'avoir préparé cette proposition. Le groupe B note que le vérificateur externe des comptes a fourni des commentaires positifs quant à la justification stratégique des projets proposés. Nous sommes donc à l'aise pour reconnaître la nature particulière des projets proposés. Nous notons en outre que le niveau actuel des réserves est suffisant pour financer ces propositions. Nous reconnaissons la grande importance de ces trois projets pour les opérations de l'OMPI et examinons donc la proposition de manière positive. Nous aimerions nous renseigner auprès du Secrétariat sur le point soulevé précédemment concernant le séquençage. Y a-t-il des raisons particulières pour lesquelles le système de gestion des bâtiments devrait être approuvé lors de cette réunion avant de discuter de la stratégie immobilière? Est-ce que le fait que nous devons investir dans le nouveau système de gestion des bâtiments avant de nous présenter la stratégie

immobilière promise comporte des risques? Quelle est la durée de vie prévue du nouveau système de gestion des bâtiments? Nous prenons note de l'évolution du contexte technologique qui a conduit à la décision de revoir la stratégie de migration en l'état. Il a été conclu que la migration du progiciel ERP actuel vers le nuage aurait des avantages limités. Nous sommes convaincus que le partage de données inter-domaines au sein d'une nouvelle solution ne peut conduire à un accès injustifié à des informations sensibles ou à la perte de données saisies qui ne correspondraient pas aux données saisies dans un autre domaine.

247. La délégation de la Pologne : Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes expriment leurs remerciements pour les informations détaillées et complètes concernant la mise en œuvre des projets du plan-cadre d'équipement, telles qu'elles figurent dans le document WO/PBC/37/11. Le groupe reconnaît la nécessité de poursuivre les investissements et de moderniser l'infrastructure de l'OMPI, en particulier en vue d'assurer une gestion efficace des locaux de l'Organisation, d'assurer des systèmes d'information et de communication (TIC) pertinents et sûrs et de garantir des normes élevées de sécurité et de sûreté. Tous ces investissements devraient contribuer à améliorer la qualité des opérations de l'OMPI, ce qui est particulièrement important du point de vue des utilisateurs de la propriété intellectuelle. Étant donné que l'OMPI fournit des services à des milliers d'entités du secteur privé, il est important que les services TIC répondent à des normes de qualité élevées et actualisées. En outre, notre groupe est d'avis que les investissements envisagés dans la gestion des données clients, la gestion de la relation client, la gestion de l'expérience client ainsi que les portails clients et les services Infoline doivent être perçus comme un élément clé de la garantie d'un écosystème de propriété intellectuelle efficace dans un contexte mondial. Pour le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, il est important d'appliquer des critères objectifs et largement compris qui permettront de hiérarchiser les investissements, en fonction des besoins des différents systèmes, de leur croissance, ainsi que du niveau actuel d'automatisation et de l'évolution des besoins des clients, de la complexité du cadre réglementaire et des processus opérationnels. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes reconnaît la nécessité d'une utilisation efficace de l'espace par l'OMPI, en particulier dans le contexte de l'environnement de travail post-COVID-19. La vision stratégique à long terme présentée et un plan d'entretien préventif à court et moyen terme devraient offrir une approche équilibrée afin de s'assurer que les installations de l'OMPI répondent à leurs besoins à court terme, tout en permettant de répondre aux besoins futurs de l'Organisation. À cet égard, nous attendons avec intérêt la présentation de la stratégie à long terme de l'OMPI sur les campus, prévue pour 2025-2026. Nous remercions le Secrétariat de l'OMPI d'avoir présenté en détail les aspects financiers des investissements en cours et prévus ainsi que l'achèvement d'un certain nombre de projets importants, tels que la plateforme résiliente et sécurisée du PCT (phase I), la phase II du portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI, la mise à niveau des systèmes de conférence, la gestion dynamique des incidents, le renforcement de la sécurité, le chiffrement des données et la gestion des utilisateurs, et la gouvernance de l'accès à l'identité. Tous ces projets sont perçus par les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes comme valables et importants. En cette période de forte volatilité des marchés de capitaux, nous insistons sur la nécessité d'un processus de sélection des projets plus cohérent et plus minutieux, basé sur les critères et les priorités élaborés. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes prend note des critères supplémentaires à appliquer aux projets relevant du plan-cadre d'équipement, comme indiqué au paragraphe 21 du document. Compte tenu de la faible participation des entités du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes aux processus d'achats et d'investissement de l'OMPI, il est important pour le groupe que les critères proposés ne limitent pas la possibilité d'engager de nouveaux fournisseurs dans ces projets importants. Dans le même temps, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souligne la nécessité d'une communication complète et transparente avec les États membres sur les investissements prévus et envisagés à leurs différents stades. Cela devrait permettre d'accroître la participation des fournisseurs potentiels et d'optimiser la sélection des parties prenantes dans les processus d'investissement en capital de l'OMPI.

248. La délégation de la Fédération de Russie : La délégation tient à remercier le Secrétariat pour l'élaboration des propositions de projets du plan-cadre d'équipement. Avant de recommander aux assemblées d'adopter la proposition relative aux projets du plan-cadre d'équipement et le financement de trois projets à partir des réserves de l'OMPI présentées dans le document, nous voudrions clarifier un certain nombre de points pratiques liés aux avantages de la mise en œuvre de la phase II de la plateforme informatique de Madrid. Tout d'abord, nous avons des questions concernant les risques inhérents et la stratégie de réduction de ces risques dans le contexte de l'introduction de la nouvelle plateforme informatique. L'un des risques est la modification du cadre réglementaire lié au système de Madrid et d'autres activités essentielles qui nécessitent l'introduction de modifications du niveau de priorité dans le système existant. Récemment, le Secrétariat du Service d'enregistrement de Madrid a tenu des consultations informelles avec les États membres sur la question du développement futur du système de Madrid. Après ces consultations, et selon l'évaluation préliminaire des participants, les participants ne voient pas une extension des langues comme un risque pour l'introduction de la nouvelle plateforme informatique de Madrid. En outre, nous pensons que la stratégie de réduction du risque n'est pas entièrement claire et n'est pas suffisante pour atténuer le risque. Nous voudrions également demander au Secrétariat des éclaircissements s'il y a suffisamment de fonds promis pour faire face à d'éventuels changements dans le système de Madrid. En outre, l'introduction de la nouvelle plateforme informatique aura-t-elle des conséquences négatives sur le développement futur du système de Madrid et sur les modifications potentielles de celui-ci? Compte tenu du développement futur du système de Madrid, sur le plan technique et réglementaire, nous pensons qu'il serait cohérent d'ajuster le risque susmentionné, ce qui, à notre avis, pourrait avoir des conséquences négatives sur le développement futur et l'amélioration du système de Madrid. Compte tenu du fait que l'un des objectifs de l'introduction de la nouvelle plateforme informatique est l'optimisation des dépenses, nous proposerions de mettre davantage l'accent sur la nécessité de prendre en compte les exigences pour le développement futur du système de Madrid. De notre côté, nous serions prêts, avec des États membres partageant les mêmes idées, à élaborer une formulation alternative pour la stratégie d'atténuation des risques.

249. La délégation de la Chine : Je remercie le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion, pour sa présentation de ce document. La présente délégation souhaite faire une remarque très concrète sur la phase II de la plateforme informatique du système de Madrid. Cette délégation tient à remercier la délégation de la Fédération de Russie de ses préoccupations et des questions posées sur ce point. Nous pensons que l'inquiétude de la délégation de la Fédération de Russie sur ce point est tout à fait raisonnable. Ce projet, doté d'un budget de 10 millions de francs suisses et d'un cycle de quatre ans, n'est donc pas un petit projet et doit être abordé avec prudence. Deuxièmement, lors de ses investissements passés dans des projets informatiques, l'OMPI a constaté à plusieurs reprises une duplication des investissements et des budgets gaspillés en raison des ajustements tardifs apportés aux projets. Par exemple, comme je l'ai dit hier sur le rapport annuel de la directrice de la Division de la supervision interne, le paragraphe 150 du rapport du Service d'enregistrement de Madrid mentionne que la plateforme informatique de Madrid depuis sa création en 2017 a été modifiée quatre fois, ce qui a eu pour effet que la phase I a été achevée en 2023. Par conséquent, nous pensons que le Secrétariat devrait en tirer des enseignements et prévoir les risques dès le tout début de la phase de conception. À la page 4 de l'annexe, le Groupe de travail de Madrid sur les développements juridiques n'avait pas encore décidé d'inclure les trois autres langues officielles des Nations Unies, comme le chinois, dans le système de Madrid. Cela offre la possibilité d'ajuster davantage la phase II actuellement uniquement en anglais, en français et en espagnol. Cela pourrait rendre la nouvelle plateforme informatique de Madrid inaccessible à ses utilisateurs et examinateurs. En outre, le Groupe de travail de Madrid sur le développement juridique est toujours en train d'examiner les questions fondamentales du système, y compris la dépendance. Ces facteurs peuvent entraîner des changements importants dans le fonctionnement du système et présenter des risques importants pour la mise en œuvre du projet. Par conséquent, la

délégation de la Chine suggère que le Secrétariat prenne des mesures appropriées, efficaces et suffisantes pour éviter ces risques.

250. La délégation de l'Égypte : La délégation de l'Égypte remercie le sous-directeur général d'avoir présenté ce document qui expose les perspectives à long terme pour les investissements en capital dans le domaine des TIC ainsi que pour le site de l'OMPI. Notre délégation a pris note de l'état d'avancement des projets du PCE financés à partir des réserves, ainsi que des moteurs du plan-cadre d'équipement et des critères de sélection supplémentaires. Nous nous félicitons que le Secrétariat ait donné suite aux recommandations du vérificateur externe des comptes concernant la gestion de projet et l'établissement de rapports. En ce qui concerne le projet de phase II de la plateforme informatique de Madrid, la délégation de l'Égypte souhaite se joindre aux délégations distinctes de la Chine et de la Fédération de Russie dans leurs enquêtes sur le projet proposé. La délégation de l'Égypte demande des éclaircissements supplémentaires sur le deuxième élément des stratégies d'atténuation des risques. Que signifie exactement le Secrétariat en mettant en œuvre des changements dans le système informatique actuel de Madrid en utilisant, dans la mesure du possible, une approche plug-and-play afin de les rendre réutilisables dans la nouvelle plateforme informatique de Madrid? Le nouveau projet proposé sera-t-il adapté à toute modification future du cadre juridique du système de Madrid et à toute éventuelle introduction de l'arabe, du chinois et du russe ainsi que de toute autre nouvelle langue dans le système de Madrid?

251. La délégation des États-Unis d'Amérique : La délégation des États-Unis d'Amérique approuve la déclaration du groupe B. Nous remercions par avance l'Union de Madrid d'avoir financé sa propre proposition de projet dans le domaine des TIC. Cependant, nous pensons qu'il est regrettable que certaines unions disposent d'un arrangement spécial où elles ne sont pas tenues responsables de leur part des coûts tout en recevant tous les avantages. Ainsi, la délégation propose-t-elle que les coûts administratifs indirects pour les autres propositions de projets soient imputés à toutes les unions qui bénéficient de ces projets. Alors que les Unions de La Haye et de Lisbonne font actuellement état de déficits cumulés, nous ne voyons pas pourquoi ces coûts ne peuvent pas leur être alloués.

252. La délégation de la Suisse : La Suisse tient à remercier le Secrétariat pour la préparation de ce document qui est clair et précis. Les trois projets décrits dans le plan-cadre d'équipement concernent les technologies de l'information et de la communication et les bâtiments. Il s'agit de domaines cruciaux pour l'OMPI afin qu'elle puisse continuer à tenir ses systèmes à jour. La délégation soutient ce plan qui est financé par les réserves de l'Organisation. D'une manière générale, nous saluons les efforts entrepris par le Secrétariat pour traiter les questions d'infrastructure, en particulier les questions de sûreté et de sécurité, avec une approche proactive qui va être développée à court, moyen et long terme. En ce qui concerne la proposition de la délégation des États-Unis d'allouer les coûts des projets du plan-cadre d'équipement aux systèmes de La Haye et de Lisbonne, la délégation de la Suisse remercie la délégation des États-Unis d'Amérique pour cette proposition. Nous constatons toutefois qu'une telle demande n'est pas conforme à la méthodologie actuelle de répartition des recettes et des dépenses par union. Une union n'est censée contribuer aux coûts que si elle a la capacité de payer. Ce principe s'applique tant au budget ordinaire qu'aux projets du PCE. Comme l'illustre l'annexe VI, page 74 du Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2022-2023, l'actif net des unions de Lisbonne et de La Haye est négatif. En d'autres termes, elles n'ont pas la capacité de payer. La délégation de la Suisse ne peut donc accepter d'allouer les coûts du PCE aux unions de Lisbonne et de La Haye.

253. La délégation de la France : La délégation remercie également le Secrétariat d'avoir préparé le document sur les projets du plan-cadre d'équipement, qui comprend trois projets. Nous appuyons également la déclaration que vient de faire la délégation de la Suisse. Nous n'appuyons pas la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique, car nous pensons

qu'il devrait y avoir répartition des recettes en fonction du budget et qu'une union ne contribue à un budget particulier que si elle a la capacité de payer. Ce principe s'applique à la fois au budget ordinaire de l'OMPI et aux propositions du PCE. Nous pensons que les projets du PCE doivent être financés sur les réserves, conformément à la capacité de paiement des unions.

254. La délégation de l'Italie : Très brièvement, nous voulons soutenir ce que viennent de déclarer les délégations de la Suisse et de la France.

255. Le président : Merci pour vos déclarations. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Plusieurs questions ayant été posées, je pense que la meilleure solution serait de permettre au Secrétariat de se préparer et de se concerter pour y répondre. Je demande une pause de 5 à 10 minutes pour permettre au Secrétariat de se préparer à répondre aux questions.

256. Le Secrétariat : Merci beaucoup à l'ensemble des délégations pour toutes vos questions. Il y a eu quelques questions concernant le système de gestion des bâtiments, je vais donc passer la parole au directeur de la Division des services centraux pour répondre à ces questions.

257. Le Secrétariat : En réponse à la question du groupe B sur l'espérance de vie du système de gestion des bâtiments. L'espérance de vie en moyenne est d'environ 20 ans. Si vous regardez le document, vous verrez que le système le plus ancien est le système de bâtiment du PCT qui a été mis en place en 2003. En ce qui concerne la pertinence de l'ordre des projets et plus particulièrement de la proposition qui vient d'être faite dans le cadre du plan-cadre d'équipement, il convient de souligner que la stratégie immobilière à long terme, qui sera présentée aux États membres l'année prochaine, portera sur les projets à long terme. Le tout s'étalera sur une période de 5 à 15 ans et se concentrera sur l'aménagement de nos bureaux et l'optimisation de leur utilisation. Le projet qui vous est présenté aujourd'hui ne concerne pas un investissement ou une nouvelle fonctionnalité, mais plutôt un projet de maintenance. Plus précisément, il s'agit d'une mise à jour pour une installation qui existe déjà. Il ne s'agit donc pas d'un projet qui va s'ajouter à autre chose. C'est nécessaire compte tenu du fait qu'il y aura une aide en fin de vie prévue en 2027. C'est un projet de quatre ans, et nous devons le démarrer maintenant. Cela n'aura aucun impact sur la stratégie immobilière à long terme. Tous les bâtiments administratifs sont aujourd'hui dotés d'un système de gestion qui restera nécessaire quelle que soit la configuration que nous introduirons pour nos bâtiments à l'avenir. J'espère avoir répondu à cette question.

258. Le Secrétariat : La délégation des Pays-Bas, au nom du groupe B, a posé une question concernant l'accès sécurisé aux données dans le cadre de la phase II du projet de transformation du système AIMS. Je vais passer la parole à notre chef de la sécurité pour répondre à cette question.

259. Le Secrétariat : Je tiens à assurer les délégations que l'équipe de sécurité de l'information a été très fortement impliquée dans le projet ERP dès le début, impliquée dans la définition des exigences de sécurité pour la solution, ainsi que dans la conception des architectures de sécurité et des cadres de contrôle qui doivent être mis en place. Une partie de ces mesures, qui garantiront également la prévention de l'accès non autorisé à des données sensibles, concerne la séparation des tâches et des accès. Une fois la solution définie et mise en œuvre dans un environnement d'acceptation, nous effectuerons ensuite des examens et des tests détaillés à la fois sur les contrôles techniques de sécurité qui ont été mis en œuvre mais aussi sur les contrôles internes tels que la séparation des tâches avant la mise en service du système pour nous assurer que tous les contrôles sont correctement mis en œuvre. J'espère que cela rassure suffisamment les délégations.

260. Le Secrétariat : Un certain nombre de délégations ont soulevé des questions concernant la phase II du projet de plateforme informatique de Madrid. Parmi ces délégations figuraient les délégations de la Fédération de Russie, de la Chine et de l'Égypte. Je vais passer la parole au directeur principal du Service d'enregistrement de Madrid pour répondre à ces questions.

261. Le Secrétariat : Les questions des délégations de la Fédération de Russie, de la Chine et de l'Égypte sont en quelque sorte liées, mais elles abordent toutes un angle différent. Je vais tous les aborder. La première question de la délégation de la Fédération de Russie concerne la deuxième stratégie en matière de risques et d'atténuation des risques figurant à la page 4 de l'annexe. Je pense que la meilleure façon d'expliquer cela est de commencer par ce que ce risque est censé saisir. Comme vous vous en souvenez peut-être dans la description des phases I et II, nous élaborons la nouvelle plateforme informatique de Madrid parallèlement à l'utilisation de la plateforme existante Madrid International Registrations Information System (MIRIS). Les deux plateformes coexisteront donc pendant un certain temps. Par exemple, lorsqu'il y a un changement de règle concernant la nomination des représentants, et que ce changement de règle entre en vigueur l'année suivante, nous devons le faire dans le système existant parce que le nouveau système ne sera pas prêt l'année suivante. Nous voulons éviter d'avoir à faire le même travail deux fois, c'est-à-dire dans le système existant, avant de le refaire plus tard dans le nouveau système. Le risque est censé éviter cela. Un risque de double investissement pour une même solution. Pour éviter le double investissement, la stratégie est l'approche dite "plug-and-play". Cela signifie que lorsque nous faisons quelque chose pour le faire fonctionner dans le système existant, MIRIS, nous le construisons de manière à pouvoir le mettre facilement dans le nouveau système sans avoir à réécrire tout le code. C'est ce que ce risque et la stratégie d'atténuation sont censés couvrir. Nous avons introduit, à titre d'exemple d'un changement de règle, de nouveaux langages (informatiques). S'il y a eu un changement de règle introduisant de nouveaux langages l'année prochaine, nous voulons éviter d'avoir à construire le changement de règle dans l'ancien système, puis à utiliser un autre langage de programmation dans le nouveau système. Nous le ferons de manière à ce que nous puissions le faire fonctionner dans le système existant, puis l'extraire et le brancher facilement dans le nouveau système. C'est ce que cette stratégie d'atténuation des risques est censée signifier. Il est compréhensible que les délégations se posent des questions en raison de la référence à l'introduction de nouveaux langages. Il ne s'agit toutefois que d'un exemple. Il pourrait s'agir d'une autre transaction ou d'un changement de règle quelconque. La délégation de la Fédération de Russie a posé une deuxième question sur le financement disponible après la plateforme informatique de Madrid ou, en d'autres termes, sur la question de savoir s'il y aurait suffisamment de fonds disponibles pour les modifications futures du système de Madrid, et la directrice de la Division de l'exécution des programmes et du budget répondra à cette question. La troisième question posée par la délégation de la Fédération de Russie portait sur l'impact du nouveau système informatique sur l'évolution future du système de Madrid. Je peux vous dire avec le plus grand degré de confiance qu'il sera beaucoup plus facile d'apporter des ajustements au nouveau système pour couvrir les nouvelles évolutions du système de Madrid que dans le système existant. En fait, l'un des plus gros problèmes du système existant, MIRIS, est qu'il est extrêmement difficile d'y apporter des modifications. Sur la nouvelle plateforme, il serait beaucoup plus facile et moins cher d'y apporter des modifications que dans le système actuel et celles-ci incluraient également des changements de langage. Je pense que ces deux réponses couvrent deux questions de la délégation de la Fédération de Russie. Si vous le permettez, je vais passer aux questions posées par la délégation de la Chine qui sont très étroitement liées à la dernière question à laquelle je viens de répondre. La délégation de la Chine a noté que plusieurs ajustements ont été apportés à la planification de la phase I, ce qui est correct. Nous avons procédé à plusieurs ajustements. L'une des principales raisons en est l'impact de la COVID-19. Nous avons dû changer la planification car il est devenu beaucoup plus important de pouvoir communiquer électroniquement avec les utilisateurs qu'avant la pandémie. Nous avons repriorisé certains lots de travaux, et nous pensons que ces ajustements sont positifs. C'est beaucoup mieux si la planification du projet a la flexibilité d'effectuer les ajustements nécessaires plutôt que d'avoir

quelque chose de super rigide qui ne peut pas être ajusté pendant des années. C'est, selon nous, positif. En ce qui concerne la question de savoir si le Secrétariat a pris les mesures nécessaires dans le cadre de la nouvelle plateforme pour s'assurer que les développements futurs puissent être pris en compte, je peux donner la même réponse. Il est garanti que les changements dans le nouveau système seront beaucoup plus faciles à mettre en œuvre que dans le système actuel. En ce qui concerne les questions de la délégation de l'Égypte, la première question était de savoir si nous pouvions expliquer le sens du plug-and-play. Je pense y avoir répondu, merci. Sur la deuxième question, à savoir si la phase II sera agile en ce qui concerne les nouvelles langues, la réponse est oui. Il sera beaucoup plus facile de mettre en œuvre tout changement dans le nouveau système que dans l'ancien système.

262. Le Secrétariat : En ce qui concerne la dernière question de la délégation de la Fédération de Russie concernant des fonds suffisants pour permettre les changements futurs à Madrid, la réponse est oui. Je vous renvoie donc au tableau 4 du document page 9 qui vous donne une estimation de l'état des réserves de Madrid à la fin 2024. Vous pouvez voir que, et en comparant cela avec l'objectif que nous avons pour 2024-2025, qui est de 40 millions de francs suisses environ, le solde des réserves estimé au-dessus du niveau cible à fin 2024, est de 50 millions de francs suisses. Pour mettre cela en perspective, dans cette proposition du PCE, les dépenses allouées à l'union de Madrid s'élèvent à 13 millions de francs suisses. J'espère que cela répond à la question.

263. Le président : Je remercie les collègues du Secrétariat d'avoir répondu aux questions posées par les délégations et je demande maintenant aux délégations si quelqu'un souhaite prendre la parole en réaction aux éclaircissements, aux informations supplémentaires et aux explications fournies par le Secrétariat. Je donne la parole à la délégation de l'Égypte.

264. La délégation de l'Égypte : Je remercie le Secrétariat pour ces éclaircissements. Il est maintenant très clair quelle était l'intention des stratégies de risque et d'atténuation dans le document. Nous voudrions simplement éviter toute erreur d'interprétation et garantir la clarté. Si nous nous concentrons uniquement sur le deuxième risque, "les modifications du cadre juridique de Madrid... conduiront à une indisponibilité/une disponibilité limitée du personnel du système de Madrid pour travailler sur les livrables de la nouvelle plateforme de Madrid", nous voudrions simplement nous assurer que la mise en œuvre de la nouvelle plateforme n'affectera en aucun cas l'introduction de développements juridiques ou de nouvelles langues. Les délégations de la Chine, de la Fédération de Russie et de l'Égypte proposent d'ajouter un autre point aux stratégies d'atténuation sous le même risque, qui se lit comme suit : "Prendre toute autre question, si elle le juge nécessaire, pour s'assurer que la mise en œuvre du projet de phase II de la nouvelle plateforme informatique de Madrid n'aura pas d'incidence négative sur la mise en œuvre effective de toute modification du cadre juridique du système de Madrid, ou tout autre travail nécessaire pour soutenir l'introduction éventuelle de l'arabe, du chinois et du russe comme toute autre nouvelle langue dans le système de Madrid". Je pense que cette proposition va dans le même sens que l'affirmation que nous avons obtenue du Secrétariat.

265. La délégation de la France : Je voudrais juste obtenir des précisions sur le financement du plan-cadre d'équipement. Faut-il comprendre que la répartition normale des dépenses de l'Organisation sera respectée, c'est-à-dire que seules les unions qui ont la capacité de payer participeront financièrement au projet?

266. La délégation des États-Unis d'Amérique : Notre délégation n'est pas en mesure d'appuyer cette formulation spécifique proposée par la délégation de l'Égypte. Cela préjugerait de l'issue des délibérations au sein du Groupe de travail de Madrid.

267. La délégation de l'Allemagne : Puisque c'est la première fois que l'Allemagne prend la parole, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, vous et vos vice-présidents, pour votre élection. Deuxièmement, je voudrais remercier le Secrétariat pour le travail remarquable qu'il a

accompli en vue de la préparation de cette session. Troisièmement, je remercie également le Secrétariat d'avoir répondu à toutes les questions qui ont été posées ici. Je peux intervenir très brièvement parce que je voulais appuyer ce que vient de dire l'honorable délégation des États-Unis d'Amérique. Nous ne sommes pas non plus en mesure de soutenir la proposition telle qu'elle a été présentée par la délégation de l'Égypte, en particulier en ce qui concerne la mention de langues spécifiques. Il s'agit d'un débat de longue date au sein du Groupe de travail de Madrid. Nous pensons que l'approche visant à introduire de nouvelles langues dans le système de Madrid devrait être un processus neutre et qu'aucune langue ne devrait être placée au-dessus des autres. Nous serions contre cette formulation telle que proposée par la délégation de l'Égypte.

268. La délégation de la Pologne : Cette déclaration est faite à titre national. Je voulais juste me faire l'écho de ce qui vient d'être dit par les collègues des délégations des États-Unis d'Amérique et de l'Allemagne, à savoir qu'il nous serait difficile de soutenir tout ce qui prévoirait les résultats de la discussion au sein du Groupe de travail de Madrid.

269. La délégation de l'Égypte : Je voudrais simplement souligner que notre proposition n'est en aucun cas avancée pour donner un jugement préliminaire. Nous comprenons parfaitement que la question de l'introduction de nouvelles langues est toujours en cours au sein du Groupe de travail de Madrid. Ce que nous pouvons proposer ici, c'est d'utiliser la même langue que celle convenue lors du dernier Groupe de travail de Madrid. Toutes nos préoccupations concernant le risque énoncé dans ce document sont qu'à un moment donné, dans les prochaines années, si un accord a été conclu pour introduire de nouvelles langues, y compris l'arabe, le chinois et le russe, il n'y aura aucune sorte de crainte que le système ne soit pas en mesure d'absorber ou d'atténuer ces changements. C'est pourquoi nous pouvons simplement utiliser la même langue que celle convenue dans le dernier groupe de travail de Madrid en ce qui concerne l'introduction des nouvelles langues du système de Madrid, y compris l'arabe, le chinois et le russe. Sans donner aucune priorité à nos langues par rapport aux autres langues.

270. La délégation de la Chine : La délégation de la Chine appuie la déclaration faite par la délégation de l'Égypte, ainsi que sa proposition. Ce que nous voulons souligner, c'est que la proposition de la délégation de l'Égypte illustre les discussions actuelles au sein du Groupe de travail de Madrid. Elle ne comporte aucun jugement préliminaire, car il n'est pas seulement question des langues, mais aussi d'autres questions, y compris la modification du cadre juridique, etc. Tous ces éléments doivent être traités comme un ensemble dans le cadre de la conception ou de la planification du système informatique. Nous savons tous que le Groupe de travail de Madrid continue de parler de questions liées à la dépendance, etc. Par conséquent, ceux-ci doivent être traités comme un ensemble.

271. La délégation de la Fédération de Russie : La délégation souhaiterait également appuyer la déclaration de la délégation de l'Égypte et faire écho à la remarque que nous venons d'entendre de la délégation de la Chine. Nous pensons que la proposition relative aux langues est conforme à celle qui a été élaborée lors de la dernière réunion du Groupe de travail de Madrid. La formulation proposée correspond aux commentaires qui viennent d'être formulés par le Secrétariat. Il est important de noter que la formulation proposée n'exclut pas la possibilité d'introduire d'autres langues dans le système de Madrid et qu'elle n'essaie pas de créer un jugement préliminaire ou d'anticiper une décision sur l'introduction de changements dans le système de Madrid.

272. La délégation du Japon : La délégation du Japon appuie la déclaration faite par les délégations des États-Unis d'Amérique et de l'Allemagne. Nous pensons que la question de l'introduction éventuelle de nouvelles langues devrait être examinée au sein du Groupe de travail de Madrid.

273. La délégation de l'Arabie saoudite : Je voudrais appuyer les propos tenus par les délégations de la Fédération de Russie et de la Chine.

274. Le président : Étant donné que nous avons des propositions qui n'ont pas été accueillies avec enthousiasme par d'autres délégations, je proposerais une pause-café de 15 minutes pour tenter de trouver une solution. Pendant cette pause-café, les collègues du Secrétariat prendront contact avec les délégations concernées et tenteront de trouver une solution acceptable pour tous.

275. La délégation de la Pologne : Étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle proposition, nous serions très heureux de la voir par écrit. Comme vous le savez, tous les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes ne participent pas au PBC, mais pour certains membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, la question au sein du Groupe de travail de Madrid est un sujet très important qui est en cours de discussion. Avant de rompre ou de poursuivre la discussion, nous devons avoir l'occasion d'avoir une discussion sur les propositions concrètes. Aussi, pour étudier comment, quelle est sa référence à la formulation convenue avant, et ensuite nous pourrions revenir sur cette question.

276. Le président : Chers collègues, Je voudrais donc tout d'abord demander à la distinguée délégation de l'Égypte de soumettre cette proposition par écrit au Secrétariat. Ensuite, le Secrétariat la diffusera immédiatement à tous les États membres.

277. La délégation des États-Unis d'Amérique : Monsieur le président, et je suis désolé d'avoir à nouveau demandé la parole. Nous avons entendu la proposition de la délégation de l'Égypte et je pense qu'elle a été rejetée, comme vous l'avez souligné à juste titre. Je ne pense pas qu'il serait productif pour nous d'obtenir cette proposition par écrit et de l'examiner dans le sens où elle a déjà été examinée dans une certaine mesure. Ce qui serait utile, c'est que vous receviez cette proposition et que vous y apportiez des modifications sur la base des commentaires reçus des États membres tout à l'heure, puis que vous transmettiez une autre proposition, une proposition modifiée, aux États membres pour examen.

278. La délégation de l'Égypte : Je voudrais simplement souligner que notre proposition a été envoyée à controller.mail@wipo.int.

279. Le président : Merci de votre patience, Mesdames et Messieurs les délégués. Nous essaierons de travailler sur la proposition de l'Égypte qui nous a été envoyée et de trouver peut-être des solutions sans préjuger, bien sûr, d'un résultat.

280. Le président : Je pense que nous pouvons commencer après la pause-café très fructueuse. Nous avons une proposition qui semble faire l'objet d'un consensus. Nous allons la mettre à l'écran tout de suite. Le texte modifié est en mode de suivi des modifications. Je ne vous demande pas de prendre une décision sur cette proposition. Ce que je vous demande, c'est d'y réfléchir, de vous concerter au sein de vos groupes respectifs, puis de nous donner votre réaction, peut-être demain. D'ici là, ma proposition est de suspendre ce point de l'ordre du jour afin de permettre aux États membres de définir leur position à ce sujet et d'y revenir demain. Cette proposition sera distribuée aux coordonnateurs de groupe pour examen plus approfondi des membres de leur groupe. Je suppose donc qu'il y a un accord général pour procéder comme je viens de le décrire. Nous reviendrons donc sur ce point de l'ordre du jour demain.

281. Le président : Bonjour à toutes les délégations ainsi qu'à mes chers collègues. Nous poursuivrons avec le point 13 de l'ordre du jour, Projets relevant du plan-cadre d'équipement. Il semble qu'il y ait eu hier un consensus informel sur la proposition qui a été élaborée ici dans la salle. Afin de recueillir l'avis des délégations sur cette proposition, nous afficherons d'abord à l'écran la modification qui a été apportée au document, puis nous procéderons à la lecture du projet de décision concernant ce point 13 de l'ordre du jour. Tout d'abord, vous verrez à l'écran

l'annexe et les modifications qui ont été apportées au texte. Donc, tout d'abord, je vais chercher vos réactions aux modifications du document lui-même, puis nous procéderons à la décision.

282. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Bonjour à toutes les délégations. Au nom du groupe B, je peux dire que notre groupe est prêt à accepter les modifications proposées.

283. La délégation de la Pologne : Bonjour à tous. De même, la nouvelle proposition a été examinée au sein du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et nous sommes prêts à l'accepter. Je remercie tous ceux qui ont contribué à ce compromis.

284. La délégation de la Chine : Chers collègues, bonjour. Au nom des délégations de la Chine, de la Fédération de Russie et de l'Égypte, j'approuve également la proposition révisée actuelle.

285. Le président : Merci pour vos déclarations. Pouvons-nous donc considérer que la proposition, telle qu'elle apparaît à l'écran, dans le document est acceptable pour tous les États membres? Je vous remercie. Nous pouvons maintenant passer au paragraphe du projet de décision sur ce point. Je demande au Secrétariat de mettre le projet de décision à l'écran. Il s'agit d'un projet de décision révisé tenant compte des modifications convenues dans le document. Permettez-moi de lire le projet de décision et de demander ensuite aux États membres d'accepter ce projet de décision révisé. Je ne constate aucune objection. Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

286. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver la proposition du PCE (document WO/PBC/37/11) et le financement, au moyen des réserves de l'OMPI, des trois projets présentés dans l'annexe du document, pour un montant total de 43,3 millions de francs suisses, compte tenu des modifications suivantes à apporter à la proposition relative au projet concernant la phase II de la plateforme informatique du système de Madrid, telle qu'elle figure dans l'appendice :

i) modification du deuxième risque; et

ii) adjonction d'une deuxième stratégie d'atténuation pour ce risque.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR LA DURABILITE DANS LE CONTEXTE DE LA PASSATION DE MARCHES

287. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/35/6.

288. Le président : Nous passons maintenant au point 14 de l'ordre du jour, la durabilité dans le contexte de la passation de marchés. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du "Rapport d'évaluation sur la question de la viabilité des achats (dans le cadre de l'article 3.8

du Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution)" dans le document WO/PBC/35/6). À la trente-sixième session, le PBC "a décidé d'examiner la question de la viabilité dans le cadre des achats et d'examiner toute incidence éventuelle de ce débat sur le Règlement financier et son règlement d'exécution et de prendre les mesures appropriées, si nécessaire, à la trente-septième session du PBC". Nous poursuivrons les délibérations sur la base du document WO/PBC/35/6 de la trente-cinquième session. Avant nos discussions, le Secrétariat fournira une brève présentation pour faciliter nos délibérations. J'invite le chef des Achats à prendre la parole.

289. Le Secrétariat : Bonjour Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues. Nous sommes ici pour faire le point sur la viabilité, dans le cadre des Achats. Rappelons que lors de la trente-cinquième session du PBC, les États membres ont demandé à l'OMPI de présenter un rapport d'évaluation sur la question de la viabilité des achats (dans le cadre de l'article 3.8 du Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution)" dans le document WO/PBC/35/6). Le PBC a pris note de cette présentation. Pendant la trente-sixième session du PBC, les États membres ont décidé d'examiner la question de la viabilité dans le cadre des achats et d'examiner toute incidence éventuelle de ce débat sur le Règlement financier, et son règlement d'exécution et de prendre les mesures appropriées, si nécessaire, à la trente-septième session du PBC. Aujourd'hui, lors de la trente-septième session du PBC, nous fournissons cette présentation pour faciliter les discussions des États membres suite à la décision prise lors de la trente-sixième session du PBC. Cette présentation (WO/PBC/37/SUSTAINABILITY IN THE CONTEXT OF PROCUREMENT) fait suite aux informations fournies dans le document mentionné WO/PBC/35/6.

290. Le voyage a commencé en 2009, lorsque le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion, par l'intermédiaire de son réseau d'approvisionnement, a appelé les organisations des Nations Unies à s'engager à faire progressivement des achats durables une pratique standard tout en garantissant un accès équitable au marché des Nations Unies pour les fournisseurs des pays en développement. Plus tard, en 2015, l'adoption du vingt-troisième programme de développement durable par les États membres des Nations Unies a confirmé l'engagement des Nations Unies à promouvoir des pratiques durables en matière d'achats, conformément aux politiques et priorités nationales. L'importance des achats durables a été encore renforcée par les recommandations formulées dans les deux rapports du CCI publiés en 2018 et 2020. En 2022, afin de refléter l'engagement des Nations Unies dans ce domaine, l'OMPI a proposé à ses États membres d'ajouter la durabilité comme principe directeur des achats.

291. En 2009, le réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion a défini les achats durables comme le montre cette diapositive. La définition encourage les organisations des Nations Unies à adopter des pratiques non seulement économiquement viables, mais aussi écologiquement et socialement viables, ce qui est également reflété dans l'ODD 12. Conformément au réseau d'achats du Comité de haut niveau sur la gestion, la définition des achats durables de l'OMPI repose sur trois piliers essentiels. Premièrement, la durabilité environnementale impliquant les changements climatiques, la réduction des déchets et leur gestion. Deuxièmement, la durabilité sociale, la reconnaissance et la promotion de l'égalité, de la diversité, du respect des droits de l'homme, de l'accessibilité et du respect des normes du travail. Enfin, les considérations économiques englobent le coût du cycle de vie d'un produit ou d'un service, ainsi qu'un soutien plus large au développement économique.

292. Avant d'aller plus loin, je voudrais vous donner un aperçu des achats de l'OMPI. Au cours des cinq dernières années, les dépenses d'achats sont restées stables, ici en vert, avec une augmentation en 2023 où les dépenses de l'OMPI ont atteint 145 millions de francs suisses. Les services représentent 97% de notre portefeuille, avec trois catégories prédominantes : les

services de technologie de l'information, les services de traduction écrite et les services de gestion des installations.

293. Selon la nature des biens ou des services, ainsi que la maturité du marché, nous pouvons intégrer la durabilité dans nos processus d'achat et de passation de marchés de trois façons. Premièrement, nous pouvons recueillir des informations auprès des soumissionnaires sur leurs politiques de durabilité. Ces informations n'ont pas d'impact sur la sélection et il est utile de déterminer la capacité du marché dans ce domaine et de promouvoir la durabilité. Deuxièmement, dans certains appels d'offres, des considérations de durabilité peuvent faire partie des critères de sélection. Par exemple, dans le cadre d'un appel d'offres pour des services de nettoyage, les soumissionnaires sont tenus de respecter les normes locales de durabilité relatives à l'utilisation de produits éco-labellisés. Troisièmement, des éléments de durabilité peuvent être inclus dans un contrat, par exemple, le respect des lois locales du travail ou des politiques sur le handicap et l'égalité.

294. Voyons maintenant quels outils sont disponibles pour mettre en œuvre des achats durables. Tous les documents concernant des achats et les systèmes d'appel d'offres informatiques sont accessibles aux utilisateurs ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, ce qui leur permet de participer pleinement aux processus d'achats de l'OMPI, améliorant ainsi l'accessibilité et la transparence. L'OMPI encourage les fournisseurs à développer et à fournir de manière proactive des produits et des services plus avancés et plus respectueux de l'environnement et encourage les marchés moins matures à promouvoir la durabilité dans la mesure du possible. Le cas échéant, la durabilité sera incluse comme indicateur d'exécution à surveiller tout au long du cycle de vie du contrat. Le personnel de l'OMPI chargé des achats est formé aux achats durables, à l'aide du matériel et des modules d'apprentissage pertinents des Nations Unies. Le fait d'exiger des fournisseurs qu'ils adhèrent au code de conduite des fournisseurs des Nations Unies garantit que les activités d'approvisionnement de l'OMPI sont menées de manière éthique et responsable.

295. Les Achats de l'OMPI ont analysé l'impact de l'utilisation d'achats durables dans ses activités et ils ont établi que les considérations de durabilité dans les appels d'offres ne limitaient pas la concurrence. Nous avons notamment constaté que la majorité des fournisseurs étaient en mesure de démontrer un engagement avancé et mature envers les principes de durabilité. Dans nos appels d'offres en 2023 où la durabilité était un facteur, aucun soumissionnaire n'a été désavantagé ou disqualifié. En outre, dans le cadre des activités d'approvisionnement liées au Plan d'action pour le développement, 85% des achats réalisés en 2023 ont soutenu les économies locales ou régionales. En l'espèce, les questions de durabilité n'ont été demandées qu'à titre d'information. À l'OMPI, comme nous l'avons mentionné, 97% de nos dépenses sont consacrées aux services. Cela signifie que les achats durables se concentrent principalement sur des considérations de durabilité sociale et économique, tandis que la durabilité environnementale est plus prédominante dans les achats de biens. Enfin, je voudrais vous rappeler que l'OMPI, tout comme les autres organisations des Nations Unies, publie ses données sur les achats, y compris les achats durables, dans le rapport statistique annuel publié par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets au Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies a développé une icône spécifique pour identifier les fournisseurs durables et améliorer les rapports sur les achats durables.

296. La délégation de la Fédération de Russie : Nous remercions le Secrétariat d'avoir préparé cette présentation. Pour être honnête, nous nous attendions à recevoir un rapport complet du Secrétariat avant cette session du PBC avec des réponses à toutes les questions qui ont été posées l'année dernière sur la durabilité des achats. Mais il y a encore plus de questions que de réponses. Commençons par la définition même du terme de durabilité dans les achats. Comme nous le savons tous, et vous l'avez mentionné dans votre présentation, ce terme n'a

pas été développé par un processus intergouvernemental, mais par un forum intersecrétariats, à savoir le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies (CCS). Ce format empêche la participation des États membres et l'examen de leurs avis. En outre, les documents relatifs aux sessions du CCS ne sont même pas accessibles au public. À notre avis, une définition ainsi élaborée, à huis clos et sans accès aux États membres, ne peut *a priori* pas être considérée comme une partie absolument légitime des processus de travail des organisations du système des Nations Unies, puisque ces processus ont un impact direct sur les États membres. Les achats sont précisément un processus de ce type. Premièrement, cela a un impact direct sur les marchés des pays qui fournissent des biens et des services. Deuxièmement, les principes concernant les achats sont déterminés par des décisions financières qui, à leur tour, sont approuvées par les États membres. À la lumière de ces considérations, nous estimons que le concept de durabilité dans les achats n'est pas fondé, car il peut être interprété de différentes manières. Tant en ce qui concerne la dimension sociale de la durabilité que les principes traditionnels concernant les achats, y compris la concurrence loyale. De plus, nous pensons qu'il n'existe pas de norme-cadre universellement acceptée. Outre le problème de trouver une définition acceptable de la durabilité dans les achats, il existe un certain nombre de problèmes liés à diverses composantes de ce concept. Par exemple, avez-vous une définition des termes "biens durables" et "services durables"? Nous voudrions souligner que ce n'est pas la première fois que nous soulevons ces questions, mais nous n'avons pas reçu de réponse claire ou convaincante, et en fait, nous n'attendons pas de telles réponses dans un avenir proche parce que les États membres ne peuvent pas s'entendre dans le cadre des Nations Unies sur les paramètres de durabilité dans les achats. Quant à la norme ISO 20400, elle n'est que descriptive. Tout cela réaffirme notre conviction que la durabilité des achats n'est pas encore un concept mature. En outre, elle est potentiellement dangereuse pour les pays en développement et les pays à économie en transition, car la capacité de satisfaire à ces paramètres douteux de durabilité est bien en deçà des capacités des pays développés. Par conséquent, nous proposons que le PBC donne instruction au Directeur général de suspendre l'élément correspondant de l'article 3.8 du Règlement financier, jusqu'à ce que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte une décision unanime sur l'applicabilité de la durabilité dans les achats des Nations Unies. Nous pensons également qu'il est souhaitable de mettre en pratique un examen plus systématique par le PBC en matière d'achats. Nous proposons que, dans le paragraphe de décision sur ce point, nous donnions pour instruction au Secrétariat de présenter, pour la prochaine session du comité, un examen complet des achats à l'OMPI, y compris la répartition géographique des achats de biens et de services.

297. La délégation de la Chine : La délégation de la Chine tient à remercier le secrétariat pour la brève présentation des travaux entrepris en matière d'achats durables. Il est bien connu que l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'heure actuelle, n'est pas encore parvenue à un consensus sur les achats durables, et que la question est donc toujours discutable. Cependant, nous ne sommes pas opposés à l'idée d'explorer et d'utiliser la durabilité dans les achats de l'OMPI, car l'OMPI est une institution spécialisée des Nations Unies. Toutefois, cette norme ne doit pas aller à l'encontre de normes largement acceptées en matière d'achats, telles que l'efficacité, la concurrence loyale, l'équité et la transparence. Dans l'intervalle, l'OMPI devrait étudier plus avant l'incidence des normes d'achat sur ses propres activités d'achat. Par ailleurs, au fil des ans, les pays développés ont été les principaux bénéficiaires des achats de l'OMPI. D'après l'estimation de l'OMPI, qui figure dans le document Questions et réponses de la trente-sixième session du comité, suite à la demande d'information de notre délégation à ce sujet. De 2013 à 2021, l'OMPI a effectué 1,1 milliard de dollars É.-U. d'achats dans les pays développés, soit 92,3%, ce qui la place au premier rang de l'ensemble du système des Nations Unies. À ce titre, la délégation souhaite demander à l'OMPI d'accroître la transparence des achats et de continuer à accroître le volume des achats dans les pays à économie en transition, les pays en développement, y compris les pays les moins avancés. L'OMPI pourrait envisager d'analyser et de présenter ses activités d'achats dans ces pays comme exemple.

298. La délégation du Kenya : Merci au Secrétariat pour la présentation sur les achats durables. Lors de nos délibérations au sein de notre groupe, la question de la durabilité dans le cadre des achats a soulevé des inquiétudes. Nous en avons fait part lors de la précédente session du PBC. Cette préoccupation tient au fait qu'il est possible que le critère de la durabilité désavantage les fournisseurs issus des économies en développement, notamment les petites et moyennes entreprises, et cette préoccupation devrait être prise en compte dans toute application des critères dans les processus d'achats.

299. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Le groupe B remercie le secrétariat pour les informations fournies. À notre avis, ce sujet est déjà suffisamment couvert par le Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution. Les informations fournies démontrent qu'il n'était pas nécessaire de modifier le Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution. Nous préconisons le maintien des principes de durabilité et des clauses environnementales et sociales dans les critères de passation des marchés publics étant donné que ces types de critères sont courants dans d'autres agences des Nations Unies et que l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est aligné sur les objectifs des ODD et le Plan d'action de l'OMPI pour le développement.

300. La délégation de la France : La délégation s'aligne sur la déclaration faite par le groupe B. Nous ne soutenons pas la proposition de la Fédération de Russie de suspension de l'article 3.8 du Règlement financier.

301. La délégation de la Pologne : Merci infiniment, Monsieur le président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tient à remercier le Secrétariat pour la présentation du rapport d'évaluation sur la question de la durabilité des achats, tel qu'il a été présenté lors du PBC en 2023. Nous sommes également reconnaissants d'avoir reçu des informations plus détaillées lors de la présentation qui a été faite aujourd'hui et nous partageons la même position que celle exprimée par les Pays-Bas selon laquelle la question des achats a été suffisamment abordée par le Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution. Bien que le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes prenne note de cet important débat, nous ne voyons aucune utilité à rouvrir le débat sur cette question, sur la base des dispositions du Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution mis à jour en 2022. Nous rappelons à tous les membres du PBC que les amendements apportés au Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution ont fait l'objet d'un examen approfondi et ont été adoptés par consensus.

302. La délégation de l'Italie : Puisque c'est la première fois que je prends la parole, je tiens à vous féliciter pour votre élection. Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par le groupe B et à ce que certaines délégations ont déjà dit. Nous ne voyons pas la nécessité d'amender le Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution sur cette question.

303. La délégation de la Suède : Je tiens simplement à soutenir ce qu'a dit le groupe B.

304. Le président : Chers collègues, comme l'heure tourne, j'aimerais clore la séance et vous inviter à nous réunir à nouveau à 15 heures.

305. Le président : Chers collègues, bienvenue à notre séance de l'après-midi du PBC. J'invite le chef des achats à prendre la parole.

306. Le Secrétariat : Bonjour à toutes les délégations ainsi qu'à mes collègues. Nous voudrions apporter quelques précisions sur la base des observations faites par les délégations. En ce qui concerne la disponibilité des données de l'OMPI sur les achats, il convient de rappeler que, chaque année, ces informations sont collectées par l'UNOPS dans le Rapport statistique annuel sur les achats pour l'ensemble des Nations Unies. Ce rapport fournit des données sur les dépenses d'approvisionnement par pays, la liste des principales catégories de biens et de services et la liste des fournisseurs, y compris la valeur d'achat. Ce rapport est

interactif. Le plus récent disponible sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies concerne l'année 2022. Afin d'accroître la participation des fournisseurs d'un large éventail de pays, l'OMPI participe aux séminaires internationaux de fournisseurs organisés par les États membres, au cours desquels les entreprises intéressées rencontrent les Nations Unies pour comprendre les politiques et les exigences des Nations Unies en matière d'achats. Ces événements sont l'occasion pour l'OMPI de rencontrer des entreprises individuelles dans le cadre de sessions individuelles. Il convient de noter que souvent les fournisseurs participant à ces séances ne manifestent aucun intérêt pour les biens et services que l'OMPI doit acquérir. Le dernier événement a eu lieu à Vienne, organisé par les pays d'Europe de l'Est. Nous sommes prêts à poursuivre notre participation à ces initiatives, car nous l'avons toujours trouvée très précieuse. Enfin, nous avons examiné tous les cas pour 2023, comme mentionné dans la présentation, où la durabilité faisait partie de la sélection et nous n'avons trouvé aucun exemple selon lequel une entreprise, qu'elle provienne d'un pays en développement ou d'un pays développé, était désavantagée. Nous confirmons que la durabilité ne s'applique pas au détriment de la transparence, de l'équité et du meilleur rapport qualité-prix. En outre, il convient de rappeler que, compte tenu du mandat de l'OMPI, les opérations se déroulent principalement au siège. Les achats locaux sont principalement liés au Plan d'action pour le développement, dont 85% du budget en 2023 ont été dépensés pour soutenir les économies locales ou régionales. J'espère avoir répondu aux questions soulevées.

307. La délégation du Kenya : Merci au Secrétariat pour les éclaircissements apportés, notamment en ce qui concerne la question de la durabilité en tant que critère qui n'est nullement utilisé pour désavantager les fournisseurs, y compris ceux des pays en développement. Nous avons également le sentiment que, bien que cela ait été la pratique, il pourrait être utile pour nous de trouver un moyen de nous réconforter, ainsi que d'autres pays en développement, qui pourraient penser que nous avons besoin d'un texte qui nous rassure. Nous sommes disposés à travailler avec d'autres délégations pour trouver, probablement dans le projet de décision, un texte qui nous rassure sur le fait que la durabilité en tant que critère ne désavantage pas les fournisseurs des pays en développement.

308. La délégation de la Fédération de Russie : Je pense que nous avons, de manière détaillée, clarifié les raisons pour lesquelles nous voudrions suspendre cet article 3.8 du Règlement financier. Nous pensons pouvoir insister sur ce point, même sur la base des réponses que nous venons d'entendre du Secrétariat. En effet, ces commentaires sont précieux, mais ils ne répondent pas aux questions que nous avons posées, et ils ne nous permettent pas d'atténuer notre préoccupation principale, à savoir les critères d'application de la notion de durabilité. Par conséquent, nous voudrions insister sur le fait que jusqu'à ce que ce concept ne soit pas clairement, juridiquement et financièrement défini, car dans ce cas, le premier sens de la durabilité est un terme financier concernant l'utilisation des ressources de l'organisation, et nous pensons donc que nous devrions suspendre ce Règlement financier. Nous avons également pris note des préoccupations qui ont été soulevées par notre collègue du Kenya, au nom du groupe des pays africains. Nous pensons que peut-être, si nous trouvons une formulation appropriée et acceptable pour une majorité de pays, nous pourrions être d'accord avec une décision. Mais pour l'instant, je ne suis pas en mesure de donner mon accord. Par conséquent, nous aimerions voir une projection sur l'écran de la formulation en question.

309. La délégation des États-Unis d'Amérique : Notre délégation n'est pas en mesure de soutenir la révision du Règlement financier pour faire référence à la durabilité des achats. Comme l'a mentionné précédemment le coordonnateur du groupe B, nous pensons que ce règlement ne devrait pas être amendé. Nous ne pouvons donc pas apporter notre soutien à cette proposition.

310. La délégation de la Fédération de Russie : Je voudrais clarifier notre position. Nous ne parlons pas d'un amendement du Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution.

Nous discutons de la suspension d'un article de ce Règlement financier jusqu'à ce que nous ayons une définition claire du concept de durabilité.

311. Le président : Étant donné qu'il n'y a pas d'autres demandes de parole, que ce soit dans la salle ou à distance, et qu'il me semble que les États membres sont sur des positions divergentes, je voudrais vous inviter à passer à des consultations informelles. Si vous nous donnez le temps de préparer la salle pour ce cadre informel, nous pourrions nous réunir ici pour les consultations informelles. Tout d'abord, je vous serais très reconnaissant si les coordonnateurs de groupe pouvaient se présenter et entamer cette consultation, mais, bien sûr, les consultations sont ouvertes à tous les États membres. Il nous faut juste cinq minutes avant de reprendre dans le cadre informel.

312. Le président : Permettez-moi de faire deux annonces internes. Tout d'abord, que ce cadre informel se fera dans la salle du nouveau bâtiment, NB 0.107 Dans le même temps, le Secrétariat va créer un nouveau lien Zoom et l'envoyer aux coordonnateurs de groupe en leur demandant aimablement de l'envoyer immédiatement à tous les États membres souhaitant participer à ces consultations informelles. C'est pour le bénéfice de nos collègues qui sont connectés à distance.

313. Le président : Bonjour chers collègues et bienvenue à notre séance matinale de la trente-septième session du PBC. Nous poursuivrons l'examen du point 14 de l'ordre du jour dédié à la durabilité dans le contexte des achats. Lorsque nous avons terminé nos délibérations d'hier, nous avons un projet de paragraphe de décision qui a été envoyé à tous les États membres par l'intermédiaire des coordonnateurs de groupe. J'espère que tous les États membres ont reçu ce projet de décision. Je voudrais vous demander des réactions au projet de décision qui vous a été envoyé hier, et s'il y a consensus, nous pouvons procéder à la clôture de ce point de l'ordre du jour. Comme je ne vois aucune demande de parole, que ce soit dans la salle ou à distance, puis-je considérer que le projet de proposition du paragraphe de décision est acceptable pour tous les États membres? Nous allons mettre le texte du projet de décision à l'écran afin de vous permettre de le voir et de l'avoir sous les yeux. Le projet de décision tel qu'il est affiché à l'écran est-il acceptable pour tous les États membres? Je ne constate aucune objection. Il en est ainsi décidé.

314. *Le Comité du programme et budget (PBC) :*

i) a discuté, à sa trente-septième session, de la durabilité dans le contexte de la passation des marchés et a pris note qu'aucun consensus n'a été atteint, à ce stade, sur les modifications à apporter au Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution;

ii) a reconnu que, parmi d'autres critères, la durabilité doit être dûment prise en considération pour les activités de passation des marchés conformément à l'alinéa b) v) de l'article 3.8 du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution et a

souligné que l'application de cette disposition ne doit pas se faire au détriment des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition; et

iii) a demandé au Secrétariat d'inclure dans son rapport sur la passation des marchés, dans le cadre du Rapport sur la performance de l'OMPI, l'application du principe de durabilité dans le contexte de la passation des marchés.

**POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR ÉTUDE SUR LA CREATION D'UNE ENTITE
DISTINCTE POUR L'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE (AMCS)**

315. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/37/12.

316. Le président : À sa trente-sixième session, le PBC a pris note et examiné le contenu de l'étude sur la création d'une entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de service dans le document WO/PBC/36/9 et a fourni des orientations au Secrétariat pour sa décision à prendre lors de la session du PBC de 2024.

J'invite maintenant Mme Janice Cook Robbins à présenter ce point de l'ordre du jour.

317. Le Secrétariat : Bonjour à tous. Beaucoup d'entre vous se souviendront que le document présenté lors de la trente-sixième session du PBC l'année dernière concernant une entité distincte pour l'AMCS indiquait deux options possibles pour l'entité distincte qui serait constituée pour le financement à venir des engagements au titre de l'AMCS. Le présent document vise à fournir des informations sur les orientations données lors de la session du PBC de l'année dernière concernant le choix de l'entité distincte. Les lignes directrices comprenaient des éléments comme les conséquences financières de la création d'une telle entité, les effets de l'inclusion de l'UPOV, ainsi que l'incidence sur les dispositions actuelles en matière de santé. Le PBC a demandé en outre au Secrétariat de recueillir les avis de l'OCIS, du Conseil du personnel de l'OMPI et des retraités de l'OMPI. Les réponses aux demandes sont dans ce document avec des explications complémentaires dans la présentation PowerPoint qui accompagne ce document que je présenterai sous peu. Dans cette présentation concernant la création d'une entité distincte, nous examinerons le fait qu'un certain degré d'autorité, assez important, sera conservé par l'OMPI et l'UPOV si l'une ou l'autre des entités distinctes proposées est créée; nous examinerons également les coûts liés à l'entité distincte, la composition du Comité consultatif, les restrictions relatives à l'utilisation des fonds détenus par une entité distincte et le mode de fonctionnement effectif de l'entité distincte. En ce qui concerne la question de l'autorité que conserveraient l'OMPI et l'UPOV, comme indiqué initialement, elle sera importante. En ce qui concerne les niveaux de revenus, le pouvoir de déterminer le montant du financement fourni par les deux organisations qui sera transféré à l'entité distincte est actuellement fixé à 10% pour l'OMPI et à 6% pour l'UPOV; les deux organisations détermineront le pourcentage auquel il sera fixé. De même, les prestations d'assurance maladie seront déterminées par les deux organisations conformément au contrat conclu avec la compagnie d'assurance maladie, et le département des achats et des ressources humaines de l'OMPI continuera à négocier le contrat, ce qui permettra aux organisations de déterminer le niveau des prestations. En ce qui concerne les autres prestations à long terme dues au personnel, c'est-à-dire les congés annuels accumulés et les indemnités de rapatriement, le pouvoir de déterminer ces niveaux d'avantages sera établi par le Statut et le Règlement du personnel et soumis à l'approbation de l'Assemblée de l'OMPI. La

politique en matière de placements sera celle que vous connaissez déjà et qui sera soumise à l'approbation des assemblées de l'OMPI. Aucun changement n'est prévu dans la composition du portefeuille de placements; par conséquent, nous conserverons les placements stratégiques du portefeuille dans l'entité distincte. Enfin, en ce qui concerne les lois et règlements de l'entité distincte, qu'il s'agisse d'une fondation ou d'un régime multi-employeurs, ceux-ci seront approuvés par le Directeur général de l'OMPI. De même, toute modification ultérieure des lois et règlements nécessitera l'approbation du Directeur général. En ce qui concerne les coûts liés à la création et au fonctionnement d'une entité distincte, ils sont expliqués en détail dans le document et repris dans cette présentation. Comme vous pouvez le constater, les coûts de création de l'une ou l'autre entité sont comparables. Toutefois, le régime multi-employeurs coûte légèrement moins cher et peut être réalisé en interne ou essentiellement en interne à l'OMPI, tandis que la fondation doit être enregistrée auprès d'une autorité de surveillance en vertu du droit suisse. Cette autorité peut exiger une taxe d'enregistrement, et nous devrions également préparer les statuts de la fondation et organiser un conseil de fondation, toujours conformément au droit suisse. En ce qui concerne les frais de fonctionnement annuels, vous constaterez, à la lecture du tableau, que nous avons des mesures similaires à prendre, les deux entités devant préparer des états financiers et faire l'objet d'un audit. La fondation suivrait les normes comptables suisses, ce qui nécessiterait un vérificateur externe des comptes indépendant spécialisé dans les normes comptables suisses. C'est également la raison pour laquelle nous ne pouvons pas choisir le vérificateur externe des comptes de l'OMPI. Le régime multi-employeurs nécessite la préparation d'un rapport annuel assez important qui tend à être long, comme nous l'avons constaté dans le rapport de l'OMS, ce qui entraînera certains coûts pour nous. En revanche, la fondation exige une étude actuarielle périodique conforme aux exigences de l'autorité de surveillance. Ce sont là quelques-unes des différences entre les deux entités, qui ont toutefois des points communs. Pour le régime multi-employeurs, nous pensons que les frais de fonctionnement annuels seront légèrement plus élevés, principalement en raison de la préparation du rapport annuel, qui est un rapport assez long et détaillé.

Restrictions sur la restitution des fonds à l'OMPI/UPOV – les deux types d'entités impliquent une restriction sur la possibilité de restituer des fonds à l'OMPI et à l'UPOV. Lors de la création de l'entité distincte, quel qu'en soit le type, une fois que les fonds se trouvent dans l'entité, ils ne peuvent pas être restitués à l'OMPI ou à l'UPOV. La seule exception pour un retour de fonds à l'OMPI et à l'UPOV est dans ces deux circonstances : premièrement, pour rembourser à l'OMPI et à l'UPOV toutes les dépenses qu'elles ont encourues pour les avantages sociaux qu'elles ont payés. Cela signifie que l'OMPI et l'UPOV continuent à payer à Cigna les primes pour les retraités et que l'entité distincte pourrait rembourser l'OMPI ou l'UPOV pour ces coûts de primes et, deuxièmement, si les fonds sont suffisants pour couvrir réellement les engagements et qu'ils sont considérés comme étant maintenant supérieurs à ces engagements, l'excédent peut être renvoyé à l'OMPI ou à l'UPOV. Ce sont les deux seules circonstances qui permettent le retour des fonds aux organisations. Et enfin, les opérations des entités distinctes – comment fonctionnera l'entité distincte? Le Département des ressources humaines de l'OMPI continuera de s'occuper de l'inscription des participants et de leur départ des organisations avec l'appui de l'administration de l'UPOV pour les membres du personnel de l'UPOV. La gestion financière de cette entité distincte sera assurée par la Division des finances de l'OMPI, qui gèrera également la comptabilité de l'entité et poursuivra le paiement des primes à Cigna ou à la compagnie d'assurance maladie choisie. Nous continuerons à percevoir la part de la prime revenant aux retraités et à la reverser à la compagnie d'assurance. Pour les fonds payés par l'OMPI et remboursés par la fondation à partir des revenus des investissements, une fois que le niveau de financement a été atteint pour l'une ou l'autre des entités distinctes, le montant du financement serait alors déterminé par l'actuaire. En ce qui concerne la gestion des placements, nous continuerons à suivre la même politique en matière de placements que celle que nous appliquons actuellement. Les placements seront gérés par le trésorier de l'OMPI que vous avez rencontré ce matin en consultation avec le Comité consultatif pour les placements de l'OMPI et le conseiller en placements. S'agissant des compagnies d'assurance, la compagnie d'assurance maladie continuera d'être désignée conformément à la politique de l'OMPI en matière d'achats, à la suite d'un appel d'offres. Avant de conclure cette présentation, j'aimerais

répondre à quelques questions ces derniers jours. La première question est la suivante : les états financiers de l'entité distincte seront-ils présentés séparément au PBC? C'est possible. La deuxième question est la suivante : pourrions-nous accroître la représentation au sein du Comité consultatif pour y inclure plus de représentation des États membres? C'est également possible. Nous pourrions avoir deux représentants des États membres, ce qui fournirait un bon équilibre entre la représentation des États membres, la représentation du Directeur général de l'OMPI qui choisirait deux personnes, et les représentants du personnel. Si le choix est de prendre ces deux représentants des États membres parmi les coordonnateurs régionaux, cela pourrait faire l'objet d'une rotation, ce qui permettrait à tous les coordonnateurs régionaux d'être membres du Comité consultatif de l'entité distincte. La troisième question est la suivante : Pourrions-nous contacter l'OMS et tirer parti des enseignements qu'elle a tirés de ce régime multi-employeurs? Oui, cependant, veuillez noter que nous avons déjà été en contact avec l'OMS à plusieurs reprises pour en savoir plus sur son régime. Si la décision finale est de poursuivre le régime multi-employeurs, nous pouvons certainement revenir vers l'OMS pour lui demander des détails sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques. Pour conclure, si vous vous souvenez, dans le document de l'année dernière, nous avons fourni des détails sur le choix, un régime multi-employeurs ou une fondation, et les États membres nous ont demandé de plus amples informations, en particulier sur la fondation. Cela étant, le Secrétariat estime que la meilleure option pour l'OMPI est le régime multi-employeurs et nous avons exposé les raisons de ce choix dans le document. Comme mentionné précédemment, si nous choisissons de poursuivre avec la fondation, nous devons nous conformer à la législation suisse, et nous n'avons pas d'experts en droit suisse en interne. En outre, la fondation doit suivre les normes comptables suisses, et nous ne disposons pas en interne d'un expert des normes comptables suisses. Par ailleurs, la fondation serait placée sous l'autorité d'une autorité de surveillance suisse et en vertu du droit suisse. Alors qu'avec le régime multi-employeurs, nous n'avons pas ces problèmes, l'entité peut être facilement créée en interne, et nous avons un modèle à suivre, celui de l'OMS. Il suit les normes IPSAS, il est conforme et a été accepté par les auditeurs externes de l'OMS. Par conséquent, nous estimons que nous devrions suivre ce modèle. Je vous remercie tous pour votre attention et je me ferai un plaisir de répondre à d'autres questions à ce sujet. Merci.

318. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe B remercie le Secrétariat d'avoir préparé et présenté cette étude (document WO/PBC/37/12), sur la création d'une entité distincte pour l'AMCS. Dans la mesure où la gestion saine de la responsabilité de l'AMCS nous est essentielle, nous prenons note de l'étude et de la légère préférence du Secrétariat pour le régime multi-employeurs. Monsieur le président, nous pouvons appuyer la création d'une entité distincte pour gérer la responsabilité de l'AMCS, sous la forme d'un régime multi-employeurs, qui semble être l'option la plus appropriée. Nous pourrions également soutenir l'inclusion des obligations relatives à l'assurance maladie pour le personnel actuel si cela est souhaitable, mais nous aurions besoin de recevoir des informations plus détaillées avant de procéder à cette option. Nous émettons toutefois des réserves quant à la suggestion faite dans l'étude au point 5, selon laquelle l'ensemble ou une grande partie des prestations dues au personnel pourraient être inclus. Nous pensons que ces prestations devraient pouvoir faire partie intégrante du débat sur les budgets opérationnels annuels, même s'il s'agit principalement de prestations accumulées. Les placer dans une entité distincte signifierait également qu'elles ne peuvent pas être récupérées et sacrifiées à d'autres priorités dans un le cadre d'un scénario d'urgence, si les temps exigent des mesures sévères. Nous ne souscrivons donc pas à cette suggestion. Nous attendons avec impatience d'autres discussions et la présentation d'informations plus détaillées sur lesquelles nous pourrions prendre une décision éclairée. Je vous remercie, Monsieur le président.

319. La délégation de la Thaïlande : Merci, Monsieur le président de me donner la parole. Tout d'abord, nous tenons à féliciter le Secrétariat d'avoir préparé cette étude approfondie et cette excellente présentation. En principe, ma délégation tient à exprimer son appui à la

proposition d'établir un régime multi-employeurs pour le financement des obligations relatives aux prestations du personnel, tel que décrit dans le document présenté. Nous sommes d'avis que cette approche permettrait d'aligner l'information financière de l'OMPI sur les normes internationales. Nous apprécions également l'analyse détaillée fournie concernant le coût associé à la création et au fonctionnement d'un régime multi-employeurs, par rapport à une fondation. Bien que le régime multi-employeurs entraîne des coûts légèrement plus élevés, la gestion opérationnelle par le personnel de l'OMPI et l'alignement sur le modèle de l'OMS présentent des avantages évidents de cette approche, nous appuyons donc ce choix. Merci infiniment, Monsieur le président.

320. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation apprécie le travail important entrepris par le Secrétariat pour élaborer cette proposition. Reconnaissant que l'OMPI s'inspire de ce qui se fait à l'OMS, la délégation se félicite de l'ouverture de l'OMPI à tirer les enseignements du modèle de l'OMS qui peuvent être pris en compte dans la conception du régime multi-employeurs. Le Canada reconnaît que l'AMCS et le régime multi-employeurs couvriraient les obligations à long terme qui sont sujettes à des fluctuations à court terme. Par exemple, l'évaluation actuarielle est fondée sur un certain nombre d'estimations, y compris les projections futures des coûts des soins de santé pour le personnel et le personnel retraité, le taux d'actualisation, le taux d'inflation et plusieurs autres hypothèses socioéconomiques susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière de l'OMPI. Bien que l'OMPI continue d'être dans une situation financière saine, avec des excédents importants, nous constatons qu'il existe des risques d'obligations non financées relatives à l'AMCS. Nous comprenons que dans son rôle de régime multi-employeurs, l'assurance maladie du personnel de l'OMS poursuit trois stratégies pour améliorer le financement de ses obligations au titre de l'AMCS : 1) s'assurer que les cotisations sont suffisantes pour constituer des actifs et aider à couvrir l'obligation au titre des prestations définies; 2) contenir les coûts grâce à des négociations régulières avec les prestataires de soins de santé afin de limiter l'impact de l'inflation médicale, de la gestion des cas et d'un examen de la conception prévue; et 3) atteindre un taux de rendement moyen attendu de 3,7% sur les investissements à long terme. La délégation du Canada accueillera favorablement les vues de l'OMPI sur la question de savoir si le fonds multi-employeurs aurait des stratégies similaires à l'esprit. Merci.

321. La délégation de l'Italie : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Secrétariat a déjà répondu à certaines de nos questions; je ne vais donc pas les répéter. Cependant, je dois souligner la performance des fonds établis par des organisations internationales similaires qui ne fonctionnent pas seulement en francs suisses et qui sont établis à des fins similaires. Le sujet qui nous occupe n'est pas à des fins spéculatives, ce que nous voulons faire, c'est couvrir les obligations à long terme. Pour cette raison, nous pensons que le critère de performance prévu à long terme de 5, 10, 20 ans, devrait être supérieur à 2% et même supérieur à 5%, ce qui est, d'après ce que j'ai compris, une performance pour 2023. Nous nous demandons si la référence de l'OMPI pour les investissements à long terme pourrait être améliorée et si le dernier taux d'actualisation appliqué pour le calcul des engagements de retraite, à savoir 1,8%, aurait pu être fixé à un niveau plus élevé. Si nous saluons une approche prudente, nous pensons qu'elle est probablement trop conservatrice. La combinaison de faibles taux d'actualisation et de performances très modérées des fonds pourrait contraindre l'OMPI à effectuer à l'avenir des injections extraordinaires de liquidités au fonds de pension, au détriment des réserves de l'OMPI. À la lumière de ce qui précède, la délégation de l'Italie est favorable à la proposition de création d'un fonds dédié juridiquement distinct qui n'existe que pour payer ou financer les prestations au personnel de l'OMPI. À l'heure actuelle, notre option préférée est le régime multi-employeurs, et nous sommes très heureux de voir que le Secrétariat propose cette option. Néanmoins, nous devons encore analyser en profondeur vos propositions à cet égard. Nous aimerions mieux comprendre, par exemple, s'il peut y avoir des changements dans la composition du portefeuille et, pour ce qui est de la performance, quels sont les tampons et les mesures de flexibilité. Nous aimerions également savoir quels cas permettent l'activation du

fonds, malgré votre réponse, cela devrait être inscrit dans le règlement du fonds. De plus, pour mieux contrôler un tel fonds, nous encourageons fortement la présence de membres nommés parmi les délégations des États membres dans le conseil consultatif de surveillance. Merci.

322. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci, Monsieur le président, et merci au Secrétariat d'avoir rédigé ce rapport. Nous avons quelques questions de suivi, en particulier sur la composition du Comité consultatif. Pouvons-nous obtenir des précisions sur : 1) qui choisit l'ancien membre du personnel? 2) qui siègerait au Comité consultatif? 3) comment pourriez-vous choisir un représentant de l'État membre pour siéger au comité et quelles seraient les procédures pour choisir cette personne? Pourriez-vous préciser le calendrier prévu pour la sélection des membres du comité et si les conditions sont temporaires ou sur la base d'un roulement. Ces informations nous seraient très utiles. Merci.

323. Le président : Aucune autre question n'étant posée par les délégations. Veuillez nous accorder une pause de cinq minutes pour que le Secrétariat puisse répondre aux questions.

324. Le Secrétariat : Merci aux délégations pour vos questions et observations concernant la création de cette entité distincte. Je vais maintenant répondre à vos questions dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues – je commencerai par la délégation des Pays-Bas au nom du groupe B – Devrions-nous inclure toutes les obligations au titre des prestations à long terme dues au personnel dans l'entité distincte? En fait, ce n'est même pas nécessaire, nous avons les obligations à long terme au titre de l'AMCS, la prime de rapatriement et les congés annuels accumulés, mais nous n'avons pas besoin d'inclure la prime de rapatriement ni les congés annuels accumulés dans cette proposition. Veuillez noter que les fonds mis de côté que nous appelons le portefeuille de trésorerie stratégique couvrent ces trois types d'obligations. De toute évidence, l'AMCS est de loin le plus important des trois types d'obligations, de sorte que la majeure partie du financement est liée à l'AMCS, environ 5% du financement du portefeuille est lié aux deux autres éléments d'obligations. En créant l'entité distincte et en transférant les obligations, qui sont financées, pour l'AMCS, ainsi que ses investissements, nous laisserions derrière nous à l'OMPI les investissements qui ont été faits pour les deux autres domaines d'obligations. Ce montant ne représente qu'environ 5% du financement total du portefeuille stratégique de trésorerie et reste inscrit au bilan de l'OMPI. La délégation du Canada a posé trois questions concernant le modèle d'assurance maladie du personnel de l'OMS que nous suivrions – 1) les cotisations seraient-elles suffisantes et seraient-elles maintenues à un niveau suffisant? 2) la maîtrise des coûts serait-elle examinée et l'OMPI collaborerait-elle avec les compagnies d'assurance maladie pour contenir les coûts? Notre service RH le fait déjà. Il travaille en étroite collaboration avec Cigna pour s'assurer que les primes sont contenues. C'est la principale différence entre le fournisseur d'assurance maladie de l'OMPI, qui est une société tierce, CIGNA, et celui de l'OMS, dont l'assurance maladie est fournie au sein de l'Organisation. Pour nous, le même effort de maîtrise des coûts consiste à mettre l'accent sur les primes plutôt que sur les coûts. La maîtrise du coût des obligations au titre de l'AMCS est également une caractéristique régulière des conversations au sein du Réseau finances et budget des Nations Unies, comme vous pouvez l'imaginer d'autres organismes des Nations Unies sont désireux d'assurer la maîtrise des coûts, et il y a des conversations régulières sur la question de la maîtrise des coûts relatifs aux obligations. Ces travaux sont en cours au sein du Réseau finances et budget. Le rendement que l'assurance maladie du personnel de l'OMS obtient sur son financement de l'AMCS à 3,7% provient d'un portefeuille en dollars É.-U. Il s'agit d'une différence essentielle à noter si l'on se réfère à notre présentation de ce matin sur les placements, nous sommes une organisation basée sur le franc suisse et nos placements sont basés sur le franc suisse, même si nous avons des placements dans d'autres monnaies, ils sont toujours couverts en franc suisse. Par conséquent, il est inévitable que même avec la même répartition stratégique de l'actif, les rendements en dollars É.-U. soient plus élevés. Toutefois, cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas revoir la politique en matière de placements et voir si nous devons modifier la répartition stratégique de l'actif. Cela m'amène au point soulevé par la délégation de l'Italie : il est possible de modifier

l'allocation d'actifs, de prendre plus de risques dans le portefeuille, de modifier notre indice de référence et d'obtenir éventuellement un rendement plus élevé pour le portefeuille de trésorerie stratégique. Comme vous vous en souvenez, la politique en matière de placements est déterminée par les États membres, mais il est proposé que nous soumettions à la prochaine session du PBC la politique en matière de placements avec quelques changements suggérés dans divers domaines de la politique et qui pourraient inclure une proposition de modification de la stratégie concernant la trésorerie stratégique. La proposition pourrait suggérer un changement dans l'allocation de la trésorerie stratégique, par exemple en investissant dans d'autres types d'actifs. Enfin, la délégation des États-Unis a posé des questions sur la composition du Comité consultatif et sur la façon dont nous choisirions un représentant des retraités. Le Secrétariat examinera les modalités de scrutin avant d'impliquer et de se consulter avec les parties prenantes concernées au cours du processus, y compris les retraités, les représentants des États membres et les coordonnateurs des groupes régionaux afin de déterminer la meilleure voie à suivre. Une question a également été soulevée concernant le calendrier. Si la présente proposition de l'AMCS est acceptée par les assemblées de l'OMPI, nous commencerons immédiatement après les travaux préparatoires à la création de l'entité distincte et nous aborderons la question de la représentation et de la sélection des représentants au moment où nous commencerons à travailler à la création de l'entité distincte. Je vous remercie, Monsieur le président.

325. Le président : Je remercie Mme Janice Cook Robbins pour sa déclaration et pour avoir répondu aux questions soulevées par les États membres. Je donne à présent la parole aux délégations pour qu'elles réagissent ou interviennent. Étant donné qu'il n'y a aucune demande de parole, nous pouvons procéder au paragraphe du projet de décision qui se lit comme suit :

326. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver la proposition de création d'un régime multi-employeurs répondant aux exigences de la norme IPSAS 39, qui serait responsable des fonds provisionnés par les assemblées de l'OMPI et le Conseil de l'UPOV pour financer les obligations liées aux prestations dues au personnel, ainsi qu'il est indiqué dans le document WO/PBC/37/12.

**POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR AVANT-PROJET DE MANDAT RELATIF A
L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021**

327. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/55/INF/11, WO/PBC/31/3 et WO/PBC/35/7 Annexe.

328. Le président : Nous passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour. Je vais céder la présidence à M. José Antonio Gil Celedonio pour cette réunion, afin d'aborder les points de l'ordre du jour restant à délibérer aujourd'hui. Je vous souhaite des délibérations productives et fructueuses aujourd'hui et j'espère vous revoir dans l'après-midi.

329. Le vice-président : Chers collègues, bonjour à tous. Avant de passer à ma langue maternelle, permettez-moi de remercier le président de m'avoir permis de commencer à examiner ces points pertinents de l'ordre du jour. Étant donné que c'est la première fois que nous avons l'occasion de parler ici dans cette salle, je voudrais remercier le Secrétariat de nous avoir aidés dans les tâches que nous devons accomplir. Je voudrais également remercier les

interprètes car ce sont eux qui nous permettent de faire bon usage de nos droits linguistiques. Je vais maintenant continuer à parler dans ma langue maternelle qui est l'espagnol. Bonjour à tous et bienvenue à toutes les délégations. Nous allons commencer notre séance après le dur labeur que nous avons effectué au cours de la semaine. Nous avons eu une coopération très étroite et un grand désir de dialogue régnait entre toutes les délégations. Merci également aux coordonnateurs de groupe pour leur travail. J'espère que nous allons pouvoir poursuivre dans le même esprit pour le point 16 de l'ordre du jour, "Avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021". Comme vous vous en souvenez peut-être, ce point de l'ordre du jour a été examiné lors des sessions précédentes du Comité du programme et du budget. Je me souviens avoir participé aux sessions précédentes. Nous allons nous appuyer sur ce dont nous avons déjà parlé précédemment, dans l'espoir d'avancer et de pouvoir mener à bien les actions qui doivent être menées sur la base de la compétence de ce comité et qui seront confiées à l'Assemblée générale. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/55/INF/11, WO/PBC/31/3 et WO/PBC/35/7 Annexe. Nous allons nous concentrer sur le document WO/PBC/35/7 pour travailler. Pour vous donner un peu de contexte historique, lors de la trente-cinquième session du PBC, qui s'est tenue l'année dernière, la décision a été prise de poursuivre les délibérations lors de la trente-septième session du PBC. Avant de commencer les délibérations, le Secrétariat a quelques observations préliminaires à formuler. Je voudrais donc donner la parole au Directeur de la Division des bureaux extérieurs et de la coordination des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

330. Le Secrétariat : Bien Monsieur le président, je vous remercie. Malheureusement, le vice-directeur général, M. Hasan Kleib, n'est pas en mesure d'être parmi nous ce matin, et j'ai donc le plaisir de faire cette déclaration d'ouverture en son nom. Comme vous le savez, le PBC est saisi de la question du mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI depuis que l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé en 2019 de procéder à une évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI et que le mandat de cette évaluation serait décidé par le Comité du programme et budget. Bien sûr, l'histoire diplomatique de cette question s'étend bien plus loin dans le passé. Elle remonte en fait à l'Assemblée générale de l'OMPI en 2015, qui a spécifiquement mentionné une évaluation en 2021. Lors de sa trente-troisième session en septembre 2021, le Comité du programme et budget a demandé au Secrétariat d'élaborer un avant-projet du mandat de l'évaluation, ce que nous avons fait, et que nous avons fourni aux États membres en décembre de la même année. Cet avant-projet respectait les normes d'évaluation du groupe des Nations Unies pour l'évaluation, et reflétait tous les avis exprimés par les États membres dans leur communication ainsi que les principes directeurs et le rapport du vérificateur externe des comptes. Le Comité du programme et budget a examiné l'avant-projet de mandat à ses trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième sessions, et il ressortait clairement de ces sessions que les États membres avaient des points de vue divergents sur plusieurs aspects de l'avant-projet de mandat. Mesdames et Messieurs les délégués, le Secrétariat a pris bonne note des points de vue des groupes régionaux et des positions nationales sur le point 16 de l'ordre du jour dans les déclarations d'ouverture lundi. Je voudrais également souligner que le Secrétariat reste déterminé à faciliter les délibérations des États membres sur cette question, en quête d'un consensus sur cette question de longue date. En effet, le Secrétariat attend avec intérêt la décision des États membres et les orientations à ce sujet après quelques années afin que nous puissions tirer parti des enseignements et des perspectives potentiels d'une évaluation du réseau des bureaux extérieurs.

331. La délégation de la Pologne : Bonjour à tous. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercie le Secrétariat d'avoir mis à jour le document sur le projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI (WO/PBC/34/16), qui figure désormais dans le document WO/PBC/35/7/Annex. Nous remercions les États membres pour leurs contributions et leurs observations sur ce document. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes ont également proposé certaines modifications des

dispositions du mandat discuté. Dans la mesure où ce sujet continue d'être débattu depuis plusieurs années et a fait l'objet d'intenses et longues négociations entre les États membres, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes s'est toujours engagé à mettre en œuvre la décision de 2015 de l'Assemblée générale de l'OMPI de procéder à un examen des bureaux extérieurs de l'OMPI. Nous réaffirmons que l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI doit être réalisée de manière très transparente, indépendante et objective. Dans le même temps, l'évaluation prospective doit refléter clairement les résultats des opérations des bureaux extérieurs, leur performance par rapport aux objectifs définis par le Plan stratégique à moyen terme précédent et actuel et la réalisation effective des objectifs et de la mission de l'OMPI par le biais des activités des bureaux extérieurs. Pour le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, un tel processus d'évaluation est encore plus nécessaire aujourd'hui, dans le contexte des questions soulevées récemment concernant l'efficacité et l'efficacité du travail des bureaux extérieurs et leur alignement avec les buts et objectifs du Plan stratégique à moyen terme. Par conséquent, nous soutenons la réalisation d'un audit interne des bureaux extérieurs et nous approuvons la mise à jour du calendrier des évaluations dans ce contexte. Dans le même temps, nous estimons qu'il serait très utile de faciliter, lors de la session de 2025 du comité, une présentation du travail et des activités de tous les bureaux extérieurs. Cela devrait être utile pour acquérir une compréhension plus approfondie du travail des bureaux extérieurs, de la trajectoire de l'évolution de leurs activités, en particulier sur la base des expériences de la pandémie de COVID-19, des vulnérabilités géopolitiques et des attentes des utilisateurs de la propriété intellectuelle. Nous pensons également qu'il s'agirait d'une occasion de partager des expériences au sein de la communauté des bureaux extérieurs de l'OMPI. Étant donné que le fonctionnement et l'allocation des ressources du Bureau extérieur de l'OMPI à Moscou continuent d'être un sujet de sérieuse préoccupation pour l'écrasante majorité des membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et à la lumière des questions soulevées lors des délibérations des sessions du comité de 2023, qui doivent être suffisamment traitées, nous réitérons notre demande au Secrétariat de suivre de près l'exécution du programme et l'utilisation du budget au cours de l'exercice biennal 2024-2025 et d'ajuster les allocations budgétaires si nécessaire. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes continuera à participer de manière constructive aux discussions sur le projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs.

332. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : En ce qui concerne l'annexe I du document WO/PBC/35/7, le groupe B considère qu'il s'agit d'une base de discussion. Nous sommes impatients de le développer davantage. Le groupe souhaiterait à nouveau souligner que l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être fondée sur les principes et objectifs généraux d'indépendance et de transparence. L'évaluation doit être impartiale, uniforme et transparente dans sa conception et sa mise en œuvre, afin de fournir aux États membres un rapport informatif et exploitable. C'est pourquoi nous continuons d'insister sur le fait qu'il est crucial que l'évaluation soit menée de manière totalement indépendante sur la base du mandat convenu par tous les États membres. Nous sommes disposés à poursuivre notre engagement dans les discussions avec l'ensemble des États membres pour définir et étayer davantage l'avant-projet de mandat. En outre, le groupe B réaffirme son engagement à examiner attentivement l'évaluation des bureaux existants, conformément au mandat de l'Assemblée générale, avant d'en ouvrir de nouveaux à l'avenir.

333. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Bonjour, chers collègues. J'ai l'honneur de faire cette intervention au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Nous tenons à rappeler les déclarations générales qu'a prononcées le groupe des pays d'Asie et du Pacifique le lundi 10 juin lors de cette réunion du PBC. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique prend note de l'avant-projet de mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI, et nous remercions le Secrétariat d'avoir préparé ces documents. Nous espérons que le Comité du programme et budget sera en mesure de progresser sur ce point de l'ordre du jour important, et nous attendons avec impatience des délibérations constructives qui pourront faciliter une décision rapide sur cette question en suspens. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique est

prêt à contribuer activement à l'adoption d'une décision sur la méthode à suivre pour décider de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI conformément aux principes directeurs, en tenant compte de la répartition équitable et géographique de ces bureaux.

334. La délégation du Brésil : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Sur ce point de l'ordre du jour, nous avons souligné l'importance de finaliser l'avant-projet de mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI, tel que décidé par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2018. En fait, la réalisation de cette évaluation est cruciale pour que l'Assemblée générale envisage l'ouverture de quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, dont un en Colombie, suivant la décision de 2018. Cette expansion renforcera la portée mondiale de l'OMPI et son appui aux initiatives de propriété intellectuelle dans diverses régions, comme l'Amérique latine et les Caraïbes. Comme dans le cas de l'Office de l'OMPI au Brésil, une représentation en Colombie contribuerait à la réalisation des ODD non seulement en renforçant l'utilisation de la propriété intellectuelle par les minorités et en facilitant l'accès à l'écosystème de l'innovation et de la créativité pour un grand nombre d'utilisateurs, mais aussi en fournissant un cadre institutionnel plus solide en matière de propriété intellectuelle en Amérique latine et dans les Caraïbes en tant que projection stratégique de la propriété intellectuelle. En ce sens, nous demandons instamment à tous les membres d'accélérer la définition de ce mandat afin de permettre une évaluation rapide des bureaux extérieurs de l'OMPI. Les États membres du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont invités à approfondir ce point de l'ordre du jour.

335. La délégation du Kenya : La délégation du Kenya s'est dite honorée de faire la déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe remercie le Secrétariat d'avoir présenté le document sur le projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Le groupe reconnaît l'importance d'évaluer les bureaux extérieurs de l'OMPI en vue d'améliorer leur efficacité et leurs résultats. Nous espérons que le comité progressera davantage dans la définition du mandat d'une telle évaluation, sur la base de critères objectifs, transparents et équitables, en tenant compte des caractéristiques et des types d'opérations distincts de chaque bureau extérieur. Le groupe attend avec intérêt la poursuite du débat sur ce point, en vue de le finaliser.

336. La délégation de la Chine : La délégation constate que l'examen de l'avant-projet de mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI dure depuis de nombreuses années. Nous apprécions les observations de toutes les parties au stade préliminaire et la consolidation par le président du PBC du projet de texte du mandat. La délégation espère que cette réunion pourra progresser sur ce point de l'ordre du jour.

337. La délégation de l'Inde : Comme l'a souligné à juste titre le Secrétariat dans ses observations liminaires, la question de l'établissement sous sa forme définitive de l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 se pose maintenant depuis plus de cinq ans, la cinquante et unième session de l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019 ayant reporté l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs dans l'attente d'une évaluation des bureaux extérieurs existants. Ne perdons donc pas de vue que la véritable question est celle du retard causé par l'examen des demandes d'accueil de nouveaux bureaux extérieurs émanant de plusieurs États membres, dont l'Inde. Dans ce contexte, l'Inde a fait une déclaration commune à la trente-quatrième session du PBC en mai de l'année dernière, au nom de huit pays proposant que, compte tenu du retard pris pour parvenir à un accord sur l'évaluation du mandat, nous dissociions la question de l'évaluation des bureaux extérieurs existants de la question de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs. Il est assez décevant qu'aucune mesure concrète n'ait été prise sur notre suggestion jusqu'à présent. Si nous soutenons pleinement l'évaluation des bureaux extérieurs existants, nous ne devrions pas permettre de retarder indéfiniment l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs. Nous voudrions souligner une fois de plus que les bureaux extérieurs au niveau régional jouent un rôle essentiel pour relier l'expertise, les services et les outils de l'OMPI aux besoins et aux priorités de ses

États membres. La connaissance des conditions, de la culture et des langues locales permet aux bureaux extérieurs de développer des relations avec leurs parties prenantes, publiques et privées, et de jouer un rôle clé dans la promotion d'un écosystème d'innovation équilibré et efficace. L'élaboration finale du Traité sur la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés le mois dernier témoigne de ce que nous pouvons accomplir ensemble lorsque nous travaillons collectivement de bonne foi. Nous demandons donc au Secrétariat de l'OMPI et à tous les États membres de faire des efforts sincères en vue d'un dialogue constructif et efficace sur la question importante de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs. Nous demandons instamment à tous les États membres soit d'accepter de dissocier la question de l'évaluation des bureaux extérieurs existants de celle de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs, soit de finaliser rapidement l'évaluation du mandat et de ne plus permettre qu'il s'agisse simplement d'une méthode pour stagner.

338. La délégation de l'Algérie : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, permettez-moi de féliciter le président et les vice-présidents d'avoir été élus pour diriger les affaires de ce comité important. Nous vous souhaitons plein succès et vous assurons de notre plein soutien dans votre mission. La délégation de l'Algérie souscrit à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. Elle remercie le Secrétariat des efforts déployés pour la préparation des documents en vue de la présente session. Elle note que l'avant-projet de mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI a été préparé sur la base des contributions des États membres conformément à la décision de l'Assemblée générale. Ma délégation estime que le réseau des bureaux extérieurs constitue un atout important qui permet à l'OMPI de tirer parti de ses services et de ses activités à la portée de ses États membres, de ses parties prenantes et de ses partenaires, et d'atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation. Elle considère que l'objectif principal de l'évaluation des offices est de renforcer une approche d'amélioration en mettant l'accent sur la manière dont les offices fonctionnent et sont intégrés à l'action mondiale de l'OMPI. À cet égard, le mandat de cette évaluation devrait être fondé sur des critères clairs et objectifs sans être soumis à des considérations politiques. Il devrait également être conforme aux bonnes pratiques reconnues dans l'ensemble du système des Nations Unies et à l'expérience accumulée par l'OMPI en matière de suivi et d'audit. Il doit tenir compte de la durée de fonctionnement des bureaux extérieurs dans la mesure où les bureaux nouvellement créés en Afrique ne peuvent pas obéir aux mêmes critères et outils d'évaluation que le reste du réseau. Ma délégation estime que le mandat de l'évaluation ne devrait pas préjuger de la décision des États membres sur l'élargissement du réseau des bureaux extérieurs. Elle devrait se limiter à l'évaluation des résultats de chaque bureau extérieur sur la base des ressources mises à sa disposition, y compris celles fournies par le pays hôte. Il importe également de tenir compte de la contribution des bureaux extérieurs à la réalisation du Plan d'action pour le développement et des ODD qui font partie intégrante de la politique de coopération pour le développement de l'OMPI. Enfin, la délégation est d'avis que l'évaluation permanente de la performance et des résultats de l'OMPI est un impératif de bonne gouvernance dans le contexte de la gestion axée sur les résultats.

339. La délégation de la Türkiye : Puisque c'est la première fois que notre délégation prend la parole, nous vous félicitons, vous, le président et l'autre vice-président, pour votre élection. Nous comptons sur votre leadership pour faire des progrès et atteindre des résultats tangibles aujourd'hui. Notre délégation s'aligne sur la déclaration faite par la délégation des Pays-Bas au nom du groupe B. Nous voudrions réaffirmer notre engagement à contribuer activement et de manière constructive aux négociations de la session. Nous pensons que le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI constitue un outil efficace pour mettre au point un système équilibré de propriété intellectuelle et qu'il est très bénéfique pour les divers acteurs de la propriété intellectuelle. En ce sens, l'évaluation et la poursuite de l'amélioration de ce réseau seront bénéfiques pour les deux parties. En tant que pays candidat pour un futur bureau extérieur de l'OMPI, la Türkiye attache une grande importance au parachèvement du projet de mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI. Notre position étant très connue, fondée

sur une méthodologie indépendante, impartiale et rigoureuse, le mandat devrait englober un processus d'évaluation clair et transparent et être guidé par une approche inclusive. À cet égard, il convient de tenir dûment compte des principes, buts et cibles convenus au niveau international. Nous sommes également d'avis que le mandat pourrait faire l'objet d'un examen plus approfondi au cours du processus d'évaluation et être révisé comme indiqué dans les Normes et règles fixées par le GNUE pour l'évaluation. Encore une fois, notre délégation souhaite encourager tous les membres à conclure le mandat de manière à ce que le processus d'évaluation des bureaux extérieurs existants soit amorcé et achevé sans plus tarder, ce qui permettrait aux membres de traiter la question de longue date de l'ouverture des futurs bureaux extérieurs de l'OMPI.

340. La délégation du Pakistan : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Nous attachons une grande importance à l'évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI et remercions le Secrétariat d'avoir préparé les documents à l'examen pour ce point de l'ordre du jour. Notre position constante sur la question est guidée par les principes d'objectivité, d'inclusivité, de transparence et de neutralité, ainsi que par les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI adoptés par les États membres lors des assemblées générales de l'OMPI de 2015. Nous considérons également comme base de discussion les recommandations contenues dans le Rapport du vérificateur externe des comptes soumis au cours de la trente et unième session du comité au titre du document WO/PBC/31/3. Les principes directeurs et les recommandations du vérificateur externe des comptes continuent de servir de sources importantes pour l'élaboration du mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Le mandat initial d'évaluer la taille et les performances de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs figurait dans les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs convenus lors des assemblées en 2015. En vertu de ce mandat, nous disposons maintenant d'un avant-projet de mandat. Néanmoins, certaines questions essentielles concernant l'entité qui sera chargée d'effectuer l'évaluation, les objectifs de cette dernière ainsi que sa portée nécessitent des délibérations. Ma délégation est d'avis qu'il est essentiel que l'évaluation réponde à la question clé de savoir si les bureaux extérieurs sont essentiels au bon fonctionnement de l'OMPI et à l'accomplissement de son mandat et des objectifs fondamentaux d'une manière qui ajoute clairement de la valeur, du rendement et de l'efficacité à l'exécution du programme de l'Organisation. Conformément aux lignes directrices de 2015, nous préconisons vivement que l'évaluation soit menée par une entité indépendante et externe, afin de garantir l'impartialité et l'objectivité de l'évaluation. Nous attendons avec intérêt des débats constructifs sur ce point de l'ordre du jour.

341. La délégation de l'Ukraine : La délégation souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous appuyons pleinement la position selon laquelle l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être effectuée de manière très transparente, indépendante et objective. En outre, afin d'atteindre une objectivité totale, nous devons mener cette évaluation en considérant dans quelle mesure chaque bureau extérieur de l'OMPI répond aux besoins des parties prenantes et de la communauté régionale et mondiale de la propriété intellectuelle. L'accueil d'un bureau extérieur est avant tout un privilège et un honneur pour l'État hôte. Cependant, c'est aussi un lourd devoir et une grande responsabilité que de remplir le même mandat, les mêmes principes et les mêmes missions que l'OMPI, tout en respectant et en appliquant le droit international. Depuis le 24 février 2022, date de l'agression non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, la Fédération de Russie a adopté un certain nombre de décisions juridiques qui portent atteinte à l'esprit et à la lettre de la protection universelle et du respect des droits de propriété intellectuelle. Ces actions du Gouvernement russe sont en fait en contradiction avec les principes et objectifs qui régissent le fonctionnement du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. Monsieur le vice-président, la délégation de l'Ukraine souligne qu'il est impossible de financer et de promouvoir des projets dans un pays qui viole de manière flagrante le droit international. La Russie n'a pas le droit d'influencer davantage l'agenda

international. L'Ukraine réitère son appel à l'OMPI et aux États membres pour qu'ils procèdent à une évaluation complète des activités, des résultats et de la pertinence d'un bureau extérieur dans un pays dont les actions sont condamnées par les États membres des Nations Unies.

342. La délégation de la Fédération de Russie : La délégation de la Fédération de Russie prend note du bon fonctionnement du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI qui, à son tour, fait partie intégrante de notre Organisation et constitue un élément important pour la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation et la promotion des services mondiaux dans diverses régions du monde. Nous soulignons que les bureaux extérieurs de l'OMPI jouent également un rôle très important dans l'interaction avec les offices nationaux de propriété intellectuelle, la communauté universitaire, les PME, les jeunes et d'autres représentants des utilisateurs de ces pays et régions, y compris les utilisateurs des systèmes d'enregistrement international. Nous pensons que l'évaluation devrait se concentrer sur l'amélioration de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs, dans l'ensemble, et non sur les indicateurs de performance de chaque office distinct, en particulier pour les critères qui ont été fixés. Conformément aux décisions de l'Assemblée générale, les résultats d'une telle évaluation devraient à leur tour aider les États membres à prendre des décisions concernant l'ouverture de bureaux extérieurs de l'OMPI. Nous voudrions rappeler aux États membres ce que l'Assemblée générale nous a confié. Nous sommes d'accord avec la position selon laquelle il est nécessaire d'effectuer une évaluation directement par la Division de la supervision interne avec la participation éventuelle des États membres des pays qui ont déjà des bureaux extérieurs. Nous pensons également que le mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs ne devrait pas inclure rétrospectivement des indicateurs d'exécution qui n'ont pas été établis initialement pour les bureaux extérieurs. En outre, il est important que, lors de l'évaluation des bureaux extérieurs, il soit tenu compte des caractéristiques spécifiques, telles que la durée de leur fonctionnement, ainsi que des priorités et objectifs des pays et régions où les bureaux extérieurs ont été établis. En aucun cas, une évaluation ne doit devenir un outil de pression politique de la part de chaque pays. Les décisions prises ne devraient pas être liées à des motifs politiques, ce qui porterait certainement atteinte à l'autorité et aux résultats de l'OMPI.

343. La délégation du Nigéria : Bonjour, chers collègues. Le Nigéria s'associe à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. Nous tenons à remercier le Secrétariat d'avoir présenté le point de l'ordre du jour sur l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Ma délégation tient à remercier les autres États membres d'avoir partagé leurs vues et leurs idées et espère qu'il y aura de nouveaux progrès au cours de la présente session du comité. En tant qu'hôte d'un des bureaux extérieurs de l'OMPI, ma délégation souhaite réitérer sa position selon laquelle le mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être équilibré, transparent, équitable et mené en consultation avec les pays hôtes. De plus, ma délégation s'attend à ce que l'évaluation soit menée en tenant dûment compte des caractéristiques uniques des bureaux extérieurs, qui sont répartis dans différentes régions, avec des caractéristiques distinctes en ce qui concerne le rythme de développement, les ressources dont ils disposent et la durée depuis laquelle ils fonctionnent. Cela permettrait aux bureaux extérieurs existants de contribuer et de faire des suggestions sur la manière respective dont leurs fonctions et leur champ d'activité pourraient être améliorés et renforcés.

344. La délégation du Japon : La délégation du Japon s'associe à la déclaration faite par la distinguée délégation des Pays-Bas au nom du groupe B. Nous voudrions réitérer notre point de vue sur ce point de l'ordre du jour. Premièrement, il est important que l'évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI soit menée conformément à une procédure impartiale, équitable et hautement transparente. De ce point de vue, l'équipe d'évaluation devrait comprendre un expert extérieur indépendant afin de renforcer l'équité et la transparence. En outre, il est préférable que l'évaluateur ait une bonne connaissance de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), y compris des bureaux extérieurs, ainsi qu'une connaissance approfondie de la propriété intellectuelle. Deuxièmement, nous

pensons que les principes directeurs pour les bureaux extérieurs de l'OMPI adoptés par l'Assemblée générale de l'OMPI seront très utiles pour évaluer le réseau existant des bureaux extérieurs. Troisièmement, afin de refléter de manière appropriée l'état actuel des procédures de fonctionnement de tous les bureaux extérieurs, il serait approprié d'offrir à ces mêmes bureaux extérieurs la possibilité de participer au processus d'évaluation et de fournir des réponses et des avis sur les critères utilisés pour les évaluations. Cette délégation souhaiterait participer activement et de manière constructive à l'examen de l'avant-projet de mandat.

345. La délégation de la République de Corée : La délégation de la République de Corée prend note avec préoccupation du peu de discussions constructives sur cet ordre du jour ces dernières années. Nous pensons qu'il est essentiel que tous les États membres reconnaissent que les bureaux extérieurs de l'OMPI sont conçus pour améliorer la commodité des déposants et promouvoir les activités d'innovation dans leurs pays et régions d'accueil. Nous considérons les bureaux extérieurs comme des extensions du siège de l'OMPI et, par conséquent, leur rôle doit correspondre à l'objectif de l'OMPI. Étant donné que le Secrétariat possède l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener l'évaluation, nous croyons qu'une participation plus active du Secrétariat est nécessaire. Nous espérons également que le projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI sera bientôt finalisé afin de faciliter ce travail. En outre, nous attendons avec intérêt la participation active du Secrétariat et les efforts qu'il déploie pour engager des discussions sur la création de nouveaux bureaux extérieurs.

346. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je prends la parole en ma capacité nationale. La délégation de la République islamique d'Iran (République islamique d') se félicite de la déclaration du groupe des pays d'Asie et du Pacifique sur ce point de l'ordre du jour. Ma délégation réaffirme qu'il importe de disposer d'un réseau mondial et durable de bureaux extérieurs de l'OMPI, qui apporte une valeur, une efficacité et une efficacité claires à l'exécution des programmes et répond aux besoins et priorités spécifiques des pays et régions qu'ils desservent. Les principes directeurs sont le résultat des négociations de plus longue date entre les États membres, en vue de prendre la décision relative à la création de bureaux extérieurs de l'OMPI et du processus transparent et inclusif. En conséquence, nos efforts en vue de la création de bureaux extérieurs seront guidés par les principes directeurs, en tenant compte de la répartition équitable et géographique des bureaux extérieurs. L'une des fonctions essentielles des bureaux extérieurs est de fournir une assistance technique et des activités de renforcement des capacités. Par conséquent, conformément au paragraphe 14 des principes directeurs, lors de la création de nouveaux bureaux extérieurs, il convenait d'accorder toute l'attention voulue aux aspects relatifs au développement. Par ailleurs, le paragraphe 13 des principes directeurs stipulait que toute décision à cet égard doit être prise en fonction des principes d'un réseau géographique durable, équitable et efficace de l'emplacement des futurs bureaux extérieurs. La proposition de longue date visant à créer des bureaux extérieurs de l'OMPI dans notre pays, la République islamique d'Iran, vise à renforcer le système régional et mondial de propriété intellectuelle et à apporter des avantages à la région de l'Asie centrale et de l'Asie de l'Ouest, qui n'abrite actuellement aucun bureau extérieur. La création d'un bureau extérieur en Iran (République islamique d') contribuerait à la réalisation des objectifs de développement de l'OMPI et fournirait des services avancés dans le domaine de la propriété intellectuelle afin de renforcer les capacités et de devenir une source de développement économique. Enfin, nous espérons que nos discussions sur ce point de l'ordre du jour aboutiront à un résultat consensuel à cette fin. Nous avons besoin de l'engagement constructif de tous afin de mettre les objectifs de l'Organisation en matière de propriété intellectuelle au service des objectifs de développement.

347. La délégation de la Colombie : Ma délégation voudrait faire écho aux positions prises par le Brésil, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. La délégation de la Colombie a toujours soutenu le consensus concernant les décisions prises au sein de ce comité, et en particulier celles qui ont été prises il y a environ 10 ans concernant l'extension des bureaux extérieurs de l'OMPI. Ce processus est bien connu. Il est lié à l'ouverture de bureaux

extérieurs et d'un bureau en Colombie. Malgré cela, tout le processus a pris beaucoup plus de temps que nous ne le pensions. Compte tenu de cette situation, je pense que cela ouvre maintenant des possibilités d'ouvrir un bureau régional en Colombie, et nous pourrions utiliser cela pour renforcer les activités de propriété intellectuelle dans l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes. Par ailleurs, dans une situation internationale difficile, caractérisée par des progrès dans le domaine de l'innovation et du développement technologique, et avec des réseaux qui ont été développés, il est nécessaire de continuer à essayer d'atteindre les ODD. Nous voudrions donc lancer un appel pour que, tous ensemble, nous fassions des efforts, en tant qu'États membres, afin de pouvoir aller de l'avant en acceptant le mandat, mais aussi pour garder à l'œil l'objectif qui est d'avoir un système de propriété intellectuelle renforcé et qui correspond aux défis auxquels nous sommes tous confrontés, en particulier ceux des États membres et des groupes régionaux représentés à l'OMPI par la création de bureaux extérieurs dans le monde.

348. La délégation du Brésil : Nous souscrivons à la déclaration du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. La délégation du Brésil se félicite de l'occasion qui lui est donnée de prendre part au débat sur l'élaboration définitive du mandat des bureaux extérieurs de l'OMPI. En ce sens, notre délégation continue de souligner la position favorable du Brésil à l'égard de l'évaluation des bureaux extérieurs, qu'ils soient internes ou externes, si elle est menée de manière transparente, indépendante et inclusive, comme l'ont exprimé ici de nombreux États membres. Alors que nous examinons les propositions présentées par d'autres délégations, comme celle qui vient d'être présentée par la délégation de l'Inde, la délégation du Brésil privilégie des approches qui tiennent dûment compte du mandat et de la situation spécifiques de chaque office ainsi que du niveau de développement des pays hôtes et de leur système local de propriété intellectuelle. Il reste important pour le Brésil que l'évaluation soit menée en coordination avec le pays hôte et que les bureaux nationaux puissent apporter leurs propres suggestions en vue d'améliorer leurs procédures et la portée de leurs activités. En outre, le Brésil tient à souligner le rôle crucial que joue le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI dans le renforcement du cadre institutionnel de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale, en particulier dans les régions qui sont en train de gravir les échelons du processus mondial d'innovation. Ces bureaux servent de plaque tournante, facilitant la diffusion des connaissances, des meilleures pratiques et de l'assistance technique adaptée aux besoins particuliers des différentes régions. En renforçant les capacités des systèmes locaux de propriété intellectuelle, les bureaux extérieurs de l'OMPI contribuent de manière significative à la promotion d'écosystèmes d'innovation susceptibles de soutenir la croissance économique et le développement à long terme. Les bureaux extérieurs de l'OMPI aident également à combler les écarts entre les pays dont l'infrastructure de propriété intellectuelle varie, en veillant à ce que les avantages du système mondial de propriété intellectuelle soient répartis de manière plus équitable. Dans ce contexte, il est essentiel que le processus d'évaluation de ces offices non seulement maintienne, mais cherche également à amplifier leur impact positif en intégrant les réactions des offices nationaux et qu'il soit aligné sur les objectifs stratégiques des pays hôtes, afin de veiller à ce que les bureaux extérieurs de l'OMPI continuent d'appuyer et de stimuler l'innovation et la créativité indispensables pour relever les défis communs et mondiaux.

349. Le vice-président : Nous avons terminé la liste des intervenants, mais je me demande si d'autres délégations souhaiteraient intervenir. Je donnerais une deuxième occasion de faire une intervention avant de passer à l'étape suivante. Étant donné qu'il n'y a plus de demande de parole, après avoir examiné toutes les questions qui ont été présentées par les différentes délégations, le Secrétariat et moi-même avons pris note de tous les points soulevés. Dans un esprit constructif qui caractérise nos activités ici à l'OMPI, nous pouvons passer au document de référence qui est l'annexe I du document WO/PBC/35/7. Ce document est le dernier document de synthèse qui comprend toutes les observations que vous avez faites. Il s'agit de l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Nous allons prendre ce document car nous l'avons terminé à la trente-cinquième session du PBC l'année dernière. Peut-être pouvons-nous avoir ce document maintenant à l'écran.

Conformément à notre pratique habituelle, du moins à la manière dont j'ai toujours procédé, nous avons le document en différentes parties qui seront regroupées. Nous allons regrouper les différents paragraphes ici. Commençons par le premier groupe, paragraphes 1 à 4.

350. La délégation des États-Unis d'Amérique : La délégation aimerait appuyer la déclaration faite par le groupe B. Nous restons déterminés à discuter de manière constructive du projet de mandat présenté dans le présent document. Toutefois, nous pensons qu'il serait difficile de faire avancer le débat sur la base de ce document, car il contient toutes les observations formulées par les États membres lors des réunions du PBC précédentes. À notre avis, il pourrait être plus productif pour le Secrétariat de préparer un document révisé et propre qui pourrait avoir une meilleure lisibilité comme base de nos discussions. Nous vous remercions par avance de prendre en compte notre observation.

351. Le vice-président : Cela peut être une chance si les autres pays sont d'accord. Je ne sais pas s'il y a d'autres pays qui souhaitent faire des observations sur cette proposition.

352. La délégation du Pakistan : Étant donné que le document actuel à l'examen contient des propositions et des propositions alternatives qui ont également été présentées, nous ne voyons pas comment un document propre pourra refléter les positions de tous les États membres. Malheureusement, nous ne serons pas en mesure d'appuyer la proposition faite par la délégation des États-Unis d'Amérique.

353. Le vice-président : Un grand merci à la délégation du Pakistan pour ce qui concerne cette proposition. Je pense qu'il ne semble pas y avoir de moyen de faire avancer cette proposition pour le moment. Je pense que nous devrions continuer comme je l'ai proposé à l'origine avec le document tel que nous l'avons. Nous allons réviser le document dans sa version actuelle. Je vous autorise à intervenir en ce qui concerne les paragraphes 1 à 4 de l'annexe I du document WO/PBC/37. Si vous souhaitez prendre la parole, je vous en prie. Pour le moment, il n'y a pas d'autres observations sur les paragraphes 1 à 4, nous passons donc aux paragraphes 5 à 8 pages 2 à 5 du document. Vous pouvez le voir à l'écran ainsi que dans le document à proprement parler. Si vous souhaitez faire des observations sur cette partie du document, je vous en prie. Il n'y a pas de commentaires sur cette partie du document, passons donc aux paragraphes 9 à 11 aux pages 5 à 9 du document. Comme il n'y a pas de demande de prise de parole, nous passons aux paragraphes 12 à 15 pages 9 à 14 du document. Comme il n'y a pas de demande de prise de parole, nous continuons avec les paragraphes 16 à 18 pages 14 et 15. Comme il n'y a pas de demande de prise de parole, nous continuons avec les paragraphes 19 à 21, pages 15 à 17. Permettez-moi de vous rappeler qu'il s'agit de la page qui se termine à l'annexe I. Ce document contient toutes les observations ainsi que des parties de base de ce document. Si vous souhaitez faire une observation sur les derniers paragraphes, veuillez prendre la parole.

354. La délégation du Pakistan : Juste une correction mineure que nous voulions souligner à la page 16, paragraphe 20, où il est dit : "Le Pakistan a proposé la reformulation du paragraphe ci-dessus : 'L'équipe d'évaluation externe présentera les conclusions de l'évaluation au PBC pour que le comité prenne les mesures appropriées'". Le Pakistan a proposé la formulation suivante : "L'équipe d'évaluation externe présentera les conclusions au PBC".

355. Le vice-président : Je remercie la délégation du Pakistan d'avoir proposé cette modification à la proposition initiale prévue au paragraphe 20. Y a-t-il d'autres observations sur le paragraphe 20 tel qu'il est actuellement? Nous avons les différentes propositions au paragraphe. Je vois pour l'instant qu'il n'y a pas d'observations, ce qui nous amène à la fin de la révision de l'annexe I du document WO/PBC/35/7, Avant-projet de mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Il semble que les coordonnateurs de groupe et les délégations souhaitent un dialogue et des progrès. Vous avez soulevé diverses questions concernant l'évaluation interne et externe, l'objectif de l'évaluation et la portée de l'évaluation. Il

y a quelques divergences, mais il y a aussi des points communs qui ont été exprimés aujourd'hui par les groupes et les délégations. Nous travaillons sur ce point depuis plusieurs années. Je pense sincèrement que nous pouvons parvenir à un résultat consensuel. Par conséquent, je pense qu'il serait judicieux que nous parvenions à obtenir un document final comme en 2021, nous serions alors en mesure de présenter ce document et de prendre en compte les principes directeurs. Cela signifie que le document pourrait être soumis au Secrétariat, afin qu'une version actualisée puisse être présentée. Les débats pourraient alors se poursuivre. Vous verrez qu'en l'état actuel du document, il est difficile d'avancer parce qu'il est difficile de comparer les différentes choses qui ont été présentées et les différentes observations qui ont été faites par les délégations. Je vous propose donc, si vous êtes d'accord, d'avancer de la manière suivante. Lors de la prochaine session du PBC, nous poursuivrons ce débat, mais avec un document préparé d'abord par le Secrétariat avant la réunion. Le document sera soumis aux États membres pour examen. Ensuite, il reviendrait vers le Secrétariat et petit à petit, nous progresserions dans nos travaux. Je pense que nos délibérations deviennent de plus en plus compliquées avec la façon dont les choses se déroulent actuellement. C'est ce que je vous propose comme voie à suivre et nous pourrions l'inclure dans le paragraphe de décision. Comme je ne vois aucune demande de parole, faisons une pause de 15 minutes pour préparer le paragraphe de décision pour ce point de l'ordre du jour, avant de le distribuer, de l'examiner et de voir comment nous pouvons aller de l'avant.

356. Le vice-président : Merci beaucoup à toutes les délégations d'être revenues pour nous permettre de poursuivre notre session. Comme nous le disions plus tôt, nous avons préparé une version révisée que nous montrerons à l'écran. Elle reflète bien toutes les questions soulevées jusqu'à présent. Il ne s'agit donc pas d'un document complètement révisé. Il s'agit plutôt d'un document qui ne prend pas de position ferme face aux positions divergentes. "Le Comité du programme et budget (PBC), après avoir examiné le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, a demandé au Secrétariat de mettre à jour le document sur la base de l'annexe I du document WO/PBC/35/7 et en tenant compte des vues exprimées par les États membres à la trente-septième session du PBC et de le soumettre à la trente-huitième session du PBC." Voici la proposition que nous vous faisons, d'avoir un document plus simple qui faciliterait nos délibérations lors de la prochaine session qui aura lieu en 2025. Nous la soumettons donc à votre examen.

357. La délégation du Pakistan : Merci beaucoup pour votre proposition. Nous voudrions proposer un amendement très léger s'il est acceptable pour les États membres. À la troisième ligne, après "demandé au Secrétariat de mettre à jour le document sur la base de", après "sur la base de", ajouter "les vues des États membres exprimées à l'annexe I du document WO/PBC/37 et la trente-septième session du PBC".

358. Le vice-président : Merci beaucoup à la délégation du Pakistan pour cette suggestion. Je pense que nous devons également signaler que l'annexe I du document WO/PBC/35/7 contient déjà les observations des États membres. Il s'agit donc simplement d'une question de clarification, car toutes les observations formulées par les États membres à propos de la première version de ce document figurent déjà à l'annexe I du document WO/PBC/35/7. Permettez-moi donc de dire que cela clarifie peut-être un peu plus les choses.

359. La délégation de l'Allemagne : Je pense que mon observation portait sur la version précédente, une question linguistique, mais comme nous avons un nouveau texte maintenant, ce n'est plus pertinent.

360. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Merci d'avoir mis cette proposition de décision à l'écran. Étant donné que c'est la première fois que nous voyons le texte proprement dit, mon groupe voudrait demander si nous pourrions avoir quelques minutes plus tard pour en discuter au sein du groupe.

361. La délégation de la Pologne : Je voudrais simplement demander au Secrétariat de distribuer cette proposition afin que nous puissions la communiquer aux membres du groupe avant de nous mettre d'accord.

362. Le vice-président : Un grand merci à la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Je sais que les États membres aimeraient pouvoir examiner le texte, de sorte que nous puissions peut-être conclure les débats sur ce point du point 16 de l'ordre du jour pour le moment. Nous y reviendrons dans l'après-midi pour vous laisser le temps d'avoir des discussions internes et d'être en mesure d'examiner si ce paragraphe est acceptable. Dans le cas contraire, nous reviendrions à la version originale ou à celle qui a été légèrement modifiée.

363. Le vice-président : Un bon après-midi à mes chers collègues ainsi qu'à toutes les délégations. Nous reprenons notre session pour cet après-midi. J'ai placé ce point à votre examen comme l'un des derniers points de l'ordre du jour qui reste en suspens. Le travail a progressé très rapidement cette semaine, et nous sommes tout près de terminer notre travail de fond. J'aimerais maintenant que vous examiniez ce paragraphe de décision sur le point 16 de l'ordre du jour que vous allez voir à l'écran maintenant. J'espère que vous avez eu le temps de mener des consultations internes au sein de vos groupes et avec d'autres États membres. Je vous donne la parole pour que vous puissiez vous exprimer si nécessaire.

364. La délégation du Brésil : Je vais parler en espagnol. Nous avons un problème, non pas avec la formulation telle qu'elle est proposée ici, mais une question de fond, qui est liée à l'établissement d'un lien entre les discussions sur le mandat et le processus décidé par les assemblées pour donner l'occasion à d'autres États membres de poser leur candidature et d'envisager l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs dans les régions qui sont intéressées. Je pense que, d'une certaine manière, ce processus d'évaluation ignore une décision prise par tous les États membres au sein des assemblées. Cela pose problème. C'est un problème auquel nous devons faire face et ne pas brouiller les pistes. Je ne sais pas si la formulation proposée ici est la meilleure façon de résoudre ce problème. Nous devons réfléchir, en tant que membres, à la manière dont nous allons avancer sur deux questions, ou au moins une, et ne pas ignorer l'autre. J'avais une formulation à proposer en guise de deuxième paragraphe. Nous avons des décisions prises par les États membres au sein des assemblées en ce qui concerne la possibilité pour les États membres de décider d'ouvrir des bureaux dans leur région. Au moins, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a pris une décision absolue à ce sujet depuis un certain temps. Cette discussion sur l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI ne tient tout simplement pas compte de cette décision et je ne pense pas que ce soit correct. Au-delà de la question de la justice, je pense qu'elle porte préjudice à ma région et à d'autres États membres qui envisagent l'ouverture de bureaux extérieurs dans leurs régions au bénéfice de l'ensemble du système. Pas seulement au bénéfice du pays, mais à l'ensemble du système. Comme je l'ai souligné dans toutes mes déclarations précédentes, les bureaux extérieurs sont essentiels pour que le système mondial de la propriété intellectuelle nous amène tous à un niveau équilibré au niveau régional, et grâce à ce niveau équilibré de développement, nous pouvons promouvoir les disciplines de la propriété intellectuelle dans leur ensemble. Malheureusement, nous avons été pris en otage par d'interminables discussions sur l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, qui auraient dû être décidées il y a quelque temps. Nous avons maintenant une formulation qui va aux assemblées reliant deux processus, ce qui n'était pas l'intention des membres lorsqu'ils ont décidé du processus d'ouverture de bureaux extérieurs dans d'autres États membres. Je ne sais pas qui en a bénéficié, mais ça ne profite certainement pas au groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Cela ne profite pas à nos États membres. Je suis vraiment entre le marteau et l'enclume. Je n'aime pas être dans cette position. Je voulais que cela soit pris en compte, s'il vous plaît, et je vous demande, en tant qu'État membre, comment trouver une solution à cette situation. Parce que c'est tout simplement intolérable.

365. Le vice-président : Merci beaucoup à la délégation du Brésil, pour ses observations éloquentes sur cette question. Je peux seulement dire que c'est le travail du président et du vice-président que d'essayer de faciliter cette discussion et de faire quelque chose avec cette question. Mais nous sommes dans une organisation dirigée par les États membres, et la question est donc entre les mains des membres et des groupes régionaux. Je comprends donc les observations qui viennent d'être formulées par la délégation du Brésil.

366. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Le groupe B a examiné la proposition que vous avez présentée ce matin et nous vous en remercions. D'une manière générale, nous sommes prêts à accepter ce concept. Nous avons juste quelques petits ajustements textuels à proposer. Je vais juste lire le paragraphe comme nous aimerions le voir. Il se lirait comme suit : "Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, a demandé au Secrétariat de mettre à jour l'annexe I du document WO/PBC/35/7 sur la base des avis exprimés par les États membres à l'annexe I du document WO/PBC/35/7 et à la trente-septième session du PBC, ainsi que les principes directeurs contenus dans le document A/55/INF/11 et de la soumettre pour examen à la trente-huitième session du PBC".

367. Le vice-président : Voici le nouveau texte proposé. Comme vous le voyez, il clarifie certaines questions puisqu'il se réfère à l'annexe I du document WO/PBC/35/7 et ajoute également les principes directeurs qui figurent dans le document A/55/INF/11. Lequel, comme vous le voyez, est déjà mentionné au point 16 en tant que documents antérieurs servant de base à ce projet de décision. Cela ne change pas vraiment la nature de ce projet de manière substantielle. Je ne vois pas d'autres commentaires. Quelqu'un s'oppose-t-il à la formulation telle qu'elle apparaît à l'écran? Cela ne semble pas être le cas, donc s'il n'y a pas d'autres objections, nous considérerons ce paragraphe de décision adopté et, par conséquent, nous clôturerons le point 16 de notre ordre du jour.

368. Le Comité du programme et budget (PBC), après avoir examiné le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, a demandé au Secrétariat de mettre à jour l'annexe I du document WO/PBC/35/7 sur la base des avis des États membres exprimés dans l'annexe I du document WO/PBC/35/7 et lors de la trente-septième session du PBC, ainsi que des principes directeurs figurant dans le document A/55/INF/11, et de le soumettre pour examen à la trente-huitième session du PBC.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION

369. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/59/10, A/59/11 et A/59/INF/6.

370. Le vice-président : Nous passons désormais au point 17 de l'ordre du jour sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union. Il existe une série de documents sous ce point. Suite aux délibérations antérieures relatives à la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union, trois documents sont à l'examen : document 1/59/10, paragraphes de décision que les États-Unis d'Amérique proposent d'inclure dans les décisions au titre du rapport sur le Comité du programme et budget; document A/59/11 : Proposition de la Suisse relative au point à l'ordre du jour "Rapport sur le Comité du programme et budget"; et

document A/59/INF/6 : Informations générales communiquées par la délégation des États-Unis d'Amérique, à prendre en considération lors de l'adoption du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, conformément à la recommandation du Secrétariat. À la trente-cinquième session du PBC, "le Comité du programme et budget (PBC) a pris note des interventions et a décidé de poursuivre le débat sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union lors de la trente-septième session du PBC". J'ouvrirai la discussion si des délégations souhaitent intervenir.

371. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Puisque c'est la première fois que je prends la parole au cours de cette session, je tiens à féliciter le président et les vice-présidents pour leur élection. Nous restons préoccupés par le fait que la méthode budgétaire de l'OMPI encourage une dépendance excessive à l'égard d'un seul système, le système du PCT, au détriment du développement de la santé des autres systèmes de l'OMPI financés par des taxes. Cette préoccupation est confirmée par les observations formulées par la délégation de la Suisse au titre du point 13 de l'ordre du jour concernant l'approche en matière de capacité de paiement. Plus précisément, nous nous interrogeons sur le caractère opportun et l'équité d'une pratique qui, année après année, exige que les déposants qui utilisent les services d'enregistrement de l'OMPI pour un type de protection de la propriété intellectuelle, à savoir les brevets, financent de manière disproportionnée les services, programmes et initiatives d'autres systèmes d'enregistrement de l'OMPI. En outre, les déposants de demandes pour les autres types de droits de propriété intellectuelle ne supportent aucun coût financier pour tout service, programme ou initiative de l'OMPI qui n'est pas lié au traitement de leurs demandes et ne contribuent donc pas à l'Organisation dans son ensemble. Cette pratique devrait être rectifiée et rééquilibrée, conformément aux obligations énoncées dans les textes de ces systèmes d'enregistrement financés par les taxes, de sorte que les systèmes d'enregistrement financent de manière proportionnée et plus équitable les services, programmes et initiatives de l'OMPI. De même, il est impératif que les États membres et le Secrétariat de l'OMPI fassent preuve de responsabilité budgétaire à l'égard des dépenses futures et prennent des mesures énergiques en faveur de la stabilité financière. Pour faciliter la poursuite des débats sur ce sujet, la délégation des États-Unis a établi une série de graphiques illustrant les données sur les recettes et les dépenses sur une durée de 10 ans pour les quatre systèmes d'enregistrement de l'OMPI financés par les taxes. Nous avons partagé ces graphiques avec le Secrétariat et nous sommes heureux d'en fournir une copie à toute délégation qui serait intéressée. Ces données peuvent être examinées sous différents angles, mais nous aimerions souligner deux approches. Premièrement, les revenus en pourcentage des dépenses, et deuxièmement, la croissance des revenus et des dépenses au cours de la dernière décennie. Tout d'abord, parlons du pourcentage des dépenses de chaque union qui est couvert par ses recettes. Au cours de la dernière décennie, le système du PCT a constamment rapporté plus d'argent qu'il n'en a dépensé. Cet excédent varie de 5% à 21%, si l'on regarde les budgets. Les données réelles révèlent un excédent beaucoup plus important, allant de 14 à 43%. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, les recettes du PCT se sont élevées à 744 millions de francs suisses tandis que les dépenses n'ont atteint que 552 millions de francs suisses, ce qui a donné lieu à un excédent de 192 millions de francs suisses. Le système de Madrid est globalement autosuffisant, avec de légers excédents au cours de la dernière décennie, 0 à 5% d'excédent budgété, 3 à 13% d'excédent sur la base des données réelles. Mais les recettes des systèmes de La Haye et de Lisbonne n'ont, quant à elle, pas couvert les dépenses. Selon les statistiques de l'OMPI, les systèmes de La Haye et de Lisbonne ont couvert moins de la moitié de leurs dépenses individuelles au cours des dernières années. Cela se vérifie tant pour les recettes et les dépenses budgétisées que pour les recettes et les dépenses réelles. Alors qu'il y a 10 ans, La Haye et Lisbonne couvraient près de 75% de leurs dépenses réelles, les dépenses des deux unions ont de manière générale augmenté plus rapidement que leurs revenus, si bien que La Haye a couvert moins de la moitié de ses dépenses et Lisbonne moins d'un quart de ses dépenses au cours du dernier exercice biennal. En fait, au cours de l'exercice biennal 2020-2021, les recettes réelles de Lisbonne ont été négatives. En ce qui concerne la

croissance des données budgétées et réelles, les deux unions qui ne couvrent pas leurs propres dépenses ont également connu la croissance des dépenses la plus rapide. Les dépenses réelles de La Haye ont presque triplé au cours de la dernière décennie. Les dépenses de Lisbonne ont, pour leur part, augmenté de 50%. Les recettes du système de La Haye ont certes augmenté également, mais pas au même rythme que ses dépenses. Quant aux recettes attendues pour le système de Lisbonne, elles ont diminué au cours de cette période. Les dépenses de Madrid ont augmenté d'environ 40% pendant cette période, mais les revenus ont généralement continué d'enregistrer une croissance de 39%. Les dépenses du PCT ont, elles, connu la croissance la plus lente, à seulement 15%, tandis que les recettes ont augmenté de 24%, ce qui s'est traduit par un accroissement des montants servant à subventionner les autres unions. Aucune organisation ni entité, publique ou privée, ne peut continuer à bien fonctionner si une partie de ses fonds est ainsi détournée année après année. Mais, il y a de bonnes nouvelles. Des mesures prudentes mais efficaces ont été prises pour remédier à ces déficits, avec notamment l'adoption par l'Union de La Haye, en juillet dernier, de la première augmentation de ses taxes depuis des décennies – ce qui n'avait pas eu lieu depuis plus de 20 ans dans le système de La Haye, même pour tenir compte de l'inflation. Cette augmentation concerne la taxe de base pour chaque dessin ou modèle supplémentaire inclus dans la même demande internationale. Même si ce changement à lui seul ne comblera pas le déficit annuel, il s'agit d'un pas très positif et prudent vers la viabilité financière future du système de La Haye. Il serait prudent d'envisager quelles autres mesures pourraient être prises pour aider à atténuer les déficits financiers en vue d'atteindre la durabilité dans les unions qui ne sont pas financièrement viables actuellement d'une année sur l'autre. Quelles autres actions ou mesures pourraient être prises? Nous avons dressé une liste de questions que nous proposons au PBC d'examiner et de débattre à la lumière de ces données. Premièrement, les dépenses de La Haye vont-elles continuer à croître, ou vont-elles se stabiliser ou diminuer, ce qui donnera une chance aux recettes de rattraper leur retard? Deuxièmement, les revenus de Lisbonne vont-ils un jour retrouver le niveau observé entre 2014 et 2017, ce qui suppose le triplement des revenus réels les plus récents? Troisièmement, le PCT devrait-il continuer à subventionner de plus en plus d'autres unions qui perdent de l'argent, d'autant qu'on observe une baisse des demandes selon le PCT en 2023 et que Madrid a connu deux années consécutives de baisse des demandes en 2022 et 2023? Quatrièmement, que peut-on faire pour accélérer la trajectoire vers la stabilité financière des systèmes de La Haye et de Lisbonne, y compris en termes de mise à jour des grilles tarifaires, de limitation des nouvelles dépenses et d'autres mesures pour améliorer la situation financière? Monsieur le président, la délégation des États-Unis espère que l'analyse rapide que nous avons fournie encouragera de nouvelles discussions sur la manière dont nous pouvons mieux comprendre et renforcer la santé financière de chacune des quatre unions financées par les taxes. Nous serions particulièrement intéressés d'en savoir plus sur l'augmentation des dépenses pour les systèmes de La Haye et de Lisbonne alors que leurs revenus ne parviennent pas à suivre, et sur les moyens de remédier à cette situation financière. La délégation des États-Unis est prête à en discuter, y compris au niveau bilatéral, et nous continuons à souligner l'utilité d'une étude externe indépendante qui examinerait, premièrement, les voies de la viabilité financière; deuxièmement, les enseignements tirés d'unions plus génératrices de revenus; troisièmement, l'impact de la dépendance excessive à l'égard d'une union qui subventionne les dépenses d'autres unions financées par les taxes et, quatrièmement, l'incidence des activités promotionnelles menées par les unions pour atteindre leurs objectifs en termes de viabilités des recettes. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

372. Le vice-président : Merci à la délégation des États-Unis d'Amérique pour ses explications détaillées. Je crois comprendre que vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que la présentation soit faite aux délégations, n'est-ce pas? La délégation des États-Unis est-elle d'accord? Pouvons-nous partager cela avec les délégations?

373. La délégation des États-Unis d'Amérique : C'est acceptable. Merci.

374. Le vice-président : Ce document peut être soumis. À la lumière de ce qui a été dit par la délégation des États-Unis, peut-être y aura-t-il des réactions de la part d'autres délégations?

375. La délégation de la Suisse : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président. Je tiens également à vous féliciter pour votre élection. Notre délégation tient à vous rappeler que lors de l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019, la Suisse a soumis une proposition (document A/59/11) afin de trouver une solution simple et transparente qui reconnaîtrait formellement la pertinence de la méthode de répartition des recettes et des dépenses, utilisée depuis plusieurs années. Notre proposition, A/59/11, qui n'a rien perdu de sa validité, est divisée en deux parties. La première partie de notre proposition concerne le maintien de la méthode de répartition telle qu'elle a été appliquée et est appliquée depuis plusieurs années. La deuxième partie de notre proposition découle en effet de la première partie et elle consiste à appliquer durablement le principe de la méthode de répartition des recettes et des dépenses mais à apporter une solution logique et pragmatique aux questions systémiques qui font l'objet depuis 10 ans de discussions au sein du PBC. Je voudrais examiner un autre point soulevé par la délégation des États-Unis concernant l'augmentation des dépenses de l'Union de Lisbonne. Le système informatique de Lisbonne a été mis en place et c'est ce qui a augmenté les dépenses, c'est un point important pour nous. Nous allons également étudier le document qui sera présenté par la délégation des États-Unis. Merci.

376. La délégation de la France : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président. Comme d'autres intervenants l'ont déjà mentionné lors des échanges que nous avons eus cette semaine, nous voudrions insister sur la grande importance des recettes pour le système de Lisbonne. L'adhésion de membres supplémentaires, 10 par rapport à 2022 et 2023, a eu des effets positifs sur les revenus et les nouveaux membres de l'Union de Lisbonne devraient pouvoir continuer à déposer des demandes. La délégation de la France estime que la méthode actuelle utilisée par l'OMPI est fondée sur la solidarité entre les unions et devrait se poursuivre dans la mesure où elle favorise le bon fonctionnement de l'Organisation. Nous sommes donc pour le maintien du fonctionnement actuel et, en particulier, le principe selon lequel les dépenses indirectes de l'OMPI doivent être réparties entre les unions en fonction de leur capacité de paiement. Ce système budgétaire nous permet d'avoir une bonne gestion de nos activités et il devrait être l'un des piliers de l'Organisation. En outre, il s'agit d'un facteur essentiel pour nous permettre de mettre en œuvre les objectifs de l'OMPI tels que définis à l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI, qui est de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde et d'assurer la coopération entre les unions et les administrations. Je voudrais également souligner que, contrairement à ce qui a été dit, les recettes du PCT ne sont pas "détournées" et que dans toutes les organisations saines, il y a une consolidation des recettes. Néanmoins, si des modifications devaient être introduites, cela pourrait conduire à l'établissement d'un budget unifié qui pourrait simplifier les questions budgétaires. De ce fait, nous pensons que la proposition de la délégation de la Suisse constitue une voie très intéressante qui doit être explorée, afin de garantir que, dans l'intérêt de tous, nous pouvons disposer d'un système à long terme, ce qui est dans l'intérêt de l'OMPI. Merci.

377. La délégation de la Pologne : Merci infiniment, Monsieur le président. Il s'agira d'une déclaration faite au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous attendons que notre déclaration soit prononcée, la présentation qui vient d'être faite par la délégation des États-Unis, que nous trouvons très valable et importante pour la discussion en cours et certaines des questions soulevées étaient très intéressantes, donc merci beaucoup pour cela. Cela étant dit, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes réitère sa position précédente selon laquelle la méthode actuelle de répartition ne nécessite aucune modification et le principe de solidarité devrait être le critère de base pour l'allocation des recettes et des dépenses aux unions. Au fil des ans, la méthode de répartition actuelle s'est révélée efficace et a aidé l'OMPI à atteindre ses objectifs. La situation financière saine de l'Organisation est l'un des facteurs qui en attestent. Dans le même temps, nous notons avec satisfaction les tendances positives en termes de viabilité financière des différentes unions, sur

la base des nouvelles adhésions ainsi que de l'augmentation des demandes estimées et de la croissance correspondante des recettes de droits en 2024-2025. Nous voudrions également souligner que le soutien aux activités de promotion et aux parties prenantes sur le terrain devrait être une priorité et nous attendons avec impatience les activités pratiques à cet égard. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes estime que la méthode de répartition actuelle devrait être maintenue car cette approche pragmatique est la meilleure solution. Par conséquent, nous ne serions pas en mesure de soutenir d'autres propositions de modification de la méthode de répartition. Nous serions prêts à engager les discussions sur la manière de créer des synergies entre les différentes unions, en vue de garantir un écosystème mondial sain de la propriété intellectuelle. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

378. La délégation du Portugal : Merci, Monsieur le président de me donner la parole. Tout d'abord, je voudrais dire qu'en ce qui concerne le système de Lisbonne, il est bon que les recettes générées par ce système aient été multipliées par 90 l'année dernière. Nous savons qu'il y a encore des problèmes de déficit, mais ils concernent aussi de nouvelles ressources et de nouveaux outils, comme e-Lisbon, qui a été développé et mis en œuvre, et qui a déjà prouvé sa valeur en termes de traitement de l'arriéré des demandes qui étaient dans le système. Nous rappelons également que les assemblées de 2019 ont décidé que les unions travailleraient selon le principe du budget de solidarité, en assumant le financement d'autres unions déficitaires, si nécessaire. Nous pensons qu'étant donné l'excédent global du budget de l'OMPI, il n'est pas nécessaire de modifier la méthode existante pour la répartition des recettes et des dépenses. Ceci étant, nous ne voyons pas la nécessité de modifier la méthode de répartition actuelle, qui devrait être maintenue. Nous serions également en mesure d'appuyer la proposition de la délégation de la Suisse visant à ce que le Secrétariat analyse les adaptations nécessaires des traités pertinents de l'OMPI afin d'introduire officiellement un budget unifié pour l'OMPI, afin de simplifier la gestion des questions budgétaires et d'éviter ce genre de discussions à l'avenir. Merci.

379. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je vous remercie, Monsieur le président. Comme ma délégation l'a souligné à de nombreuses reprises, de la manière la plus explicite, lors des sessions du comité et de l'Assemblée générale de l'année dernière sur cette question, nous pensons que le bon fonctionnement de l'OMPI repose sur le principe de solidarité dans le système dans son ensemble entre les différentes unions. Nous voudrions rappeler que la méthode actuelle pour la répartition des recettes et des dépenses par les unions est en place et utilisée depuis 2007. Nous sommes d'avis que le principe fondamental de solidarité entre les unions devrait s'appliquer dans les discussions à venir sur cette question, ainsi que le principe de la capacité de paiement. Ces principes devraient être appliqués. Ma délégation voudrait également mentionner ici que la viabilité financière du système de Lisbonne ne peut être comparée à d'autres systèmes d'enregistrement mondiaux, principalement parce que les appellations d'origine et autres indications géographiques sont fondées sur des noms géographiques. Il existe une limite évidente au nombre total de noms géographiques protégés et de demandes correspondantes. À notre avis, en tant que pays membre du traité de Lisbonne, les indications géographiques présentent des caractéristiques uniques et une grande diversité culturelle et doivent être considérées comme une propriété intellectuelle intangible. Dès lors, ma délégation n'est pas en mesure d'accepter des modifications de la méthode actuelle appliquée aux différentes structures et systèmes de l'union. Merci.

380. La délégation de la Suède : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation de la Suède remercie tous ceux qui ont fait preuve de patience et d'acharnement dans ce domaine. Pour elle, il est important de disposer d'un système clair, solide et transparent. Nous pensons qu'il est essentiel que chaque union soit autofinancée au fil du temps. Un système comptable transparent est donc d'une importance significative pour que le développement économique de chaque système puisse être facilement suivi. Merci.

381. La délégation de la Chine : La délégation estime que pour l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies principalement financée par les taxes des systèmes de services, le bon développement de ces systèmes de services est essentiel pour le développement à long terme de l'Organisation. Pour assurer le développement durable des systèmes mondiaux de services de propriété intellectuelle gérés par l'Organisation, l'OMPI pourrait envisager plus d'options possibles pour une répartition efficace des recettes et des dépenses. Par conséquent, sur cette question, la délégation de la Chine reste souple et ouverte et souhaite engager des discussions avec toutes les parties. Merci.

382. La délégation de l'Italie : Nous voudrions nous associer à la déclaration faite par les délégations de la Suisse, de la France, du Portugal et de la République islamique d'Iran. La délégation de l'Italie tient à réaffirmer sa position de longue date, qui est cohérente et conforme aux principes fondamentaux qui constituent l'épine dorsale de l'activité et de la mission institutionnelle de l'OMPI : la solidarité entre les unions, afin de promouvoir un accès plus large à la propriété intellectuelle, de manière équitable, dans toutes les régions géographiques. Une fois de plus, les récentes négociations à l'OMPI qui ont abouti à la signature du Traité sur la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés ont montré que la propriété intellectuelle est essentielle à l'innovation, à la croissance économique et au développement. Nous sommes convaincus que la propriété intellectuelle peut être un puissant levier de compétitivité, en particulier pour les entités situées dans certaines zones géographiques, qui sont de petite taille, mais qui sont précieuses en termes de créativité, de savoir-faire traditionnel, d'originalité et de qualité des produits. La mission principale de l'OMPI est axée sur la diffusion de l'innovation et de la propriété intellectuelle afin d'améliorer la vie des gens. Nous voudrions souligner qu'il s'agit d'une organisation intergouvernementale, et non d'une entreprise privée axée sur le profit, et qu'elle doit donc être gérée en conséquence, et que la rentabilité ne doit pas être sa principale cible. En outre, au cours de cette session, nous avons tous salué la solidité financière de l'OMPI et le montant de ses réserves, de sorte que nous ne devrions pas détourner les ressources des principaux objectifs institutionnels de l'OMPI. Nous ne voyons donc aucune raison de modifier la méthode de répartition. Cela dit, néanmoins, avec un esprit ouvert et un esprit constructif, nous sommes déterminés à rester engagés dans un dialogue continu avec les membres et le Secrétariat, afin de suivre toute évolution dans le temps, en gardant toujours à l'esprit la viabilité financière à long terme de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

383. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. En ce qui concerne certaines observations formulées au sujet du document A/59/11 et de la proposition relative à un budget unifié à l'OMPI, la délégation des États-Unis d'Amérique n'appuie pas cette proposition. Nous avons fait ces observations par le passé et vous pouvez trouver nos interventions à ce sujet. Il en résulterait un regroupement des finances entre toutes les unions, et nous ne soutiendrions donc pas cela. Nous voulions également avoir l'occasion de remercier les délégations qui ont pris la parole sur ce point, notant que la délégation des États-Unis d'Amérique se félicite de la poursuite du dialogue sur cette question. En examinant les tendances financières, comme nous l'avons indiqué aujourd'hui dans cette intervention, nous nous réjouissons donc de poursuivre ces conversations et de nous pencher réellement sur l'amélioration et le développement de l'état de santé de l'ensemble des quatre systèmes d'enregistrement financés par les taxes à l'OMPI. Merci.

384. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Étant donné le mandat de l'OMPI, qui est de développer également tous les types de propriété intellectuelle, la délégation de la Fédération de Russie estime qu'il est nécessaire de maintenir le système budgétaire unitaire pour toutes les unions de l'OMPI. Pour notre part, nous soutenons le principe de solidarité des unions. Ce principe a fait ses preuves au fil du temps. Lors de la planification des opérations de l'Organisation, il est nécessaire de tenir compte des possibilités et des spécificités réelles et avérées des unions, telles que leurs ressources financières et humaines. Aucune décision ne devrait avoir un effet négatif sur une seule union.

Nous pensons qu'un examen cardinal de la méthode actuelle conduira à la désintégration d'une structure de l'OMPI qui fonctionne très bien et qui est plutôt complexe. Le règlement financier de l'OMPI est suffisamment stable et durable pour couvrir toutes les dépenses nécessaires sans porter préjudice aux différentes unions. Par conséquent, nous ne voyons pas la nécessité d'apporter des changements à la pratique actuelle, qui est excellente en l'état. Nous sommes ouverts à toute discussion constructive visant à améliorer la situation financière générale de l'OMPI, afin que le système mondial de propriété intellectuelle puisse continuer à servir le bien de chacun et de tous. Merci.

385. Le vice-président : Un grand merci à la délégation de la Fédération de Russie pour cette intervention. Il semble qu'il n'y ait personne d'autre sur la liste des intervenants. Compte tenu de l'état d'avancement de la discussion et des divergences de positions entre les différentes délégations, en ce qui concerne la partie centrale de ce point de l'ordre du jour, mais aussi compte tenu de ce que vous dites, à savoir que vous souhaitez avoir une discussion constructive, je suggérerais que nous prenions le paragraphe suivant afin que nous puissions poursuivre cette discussion, même s'il n'y a pas d'accord sur ce point.

386. Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre, à sa trente-huitième session, l'examen de la méthode de répartition des recettes et du budget par union, notamment en ce qui concerne les propositions pertinentes soumises par les États membres lors des précédentes sessions.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR CLOTURE DE LA SESSION

387. Le président : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président, pour le bon déroulement de certains points difficiles de notre ordre du jour que nous venons de clôturer avec succès. En fait, nous avons passé en revue presque tous les points de l'ordre du jour prévus pour cette session du comité. Le seul point de l'ordre du jour en suspens est le dernier, le point 18 de l'ordre du jour, la clôture de la session. Avant de clore la session, je voudrais demander au Secrétariat de montrer à l'écran s'il est possible de prendre toutes les décisions qui ont été prises juste pour permettre aux délégations de voir ce que nous sommes parvenus à faire. C'est le résultat de notre travail.

388. La délégation du Mexique : Je vous remercie, Monsieur le président. Je ne sais pas s'il s'agit d'une erreur, mais le texte du point 16 de l'ordre du jour qui indique "sur la base des avis des États membres exprimés dans l'annexe I du document WO/PBC/35/7" est répété deux fois. J'ignore si vous devez le répéter.

389. Le vice-président : Oui, c'est la version finale du texte que nous avons approuvé. Il est fait référence au fait que le Secrétariat mettra à jour le document sur la base des avis exprimés par les États membres dans ce document et le soumettra à la trente-huitième session du PBC. Cela ressemble à une répétition, mais en fait, ce n'est pas une duplication. Chère délégation du Mexique, je pense que cela répond à votre question.

390. Le président : Je remercie le vice-président pour ses explications et le représentant du Mexique pour son intervention. Étant donné que nous avons le Directeur général de l'OMPI avec nous, permettez-moi maintenant de donner la parole à Son Excellence M. Daren Tang, Directeur général de l'OMPI, pour ses conclusions.

391. Le Directeur général : Je vous remercie, Monsieur le président. Au début de cette semaine, nous vous avons souhaité, ainsi qu'au comité, le meilleur pour vos délibérations. Ces

vœux, ainsi que le travail acharné, ont abouti à la clôture jeudi de ce comité. Ceux d'entre vous qui étaient avec nous l'an dernier ont rappelé que la situation était très différente. Nous avons terminé à minuit. Merci, Monsieur le président, pour votre excellent travail pour atteindre ce résultat, nous permettant de profiter un peu du soleil d'une belle journée d'été ici à Genève. Lorsque j'ai ouvert cette réunion, mes observations liminaires ont porté sur notre objectif commun, à savoir construire un écosystème de la propriété intellectuelle plus inclusif et apporter les avantages de la propriété intellectuelle à tous, et travailler très dur avec vous tous pour que cela ne soit pas seulement une vision, mais aussi une réalité sur le terrain. Je suis très heureux de l'engagement important des États membres dans la préparation du Comité du programme et budget, et du soutien des coordonnateurs de groupe dont le travail inlassable guide les membres très divers dont ils s'occupent, ainsi que les conseils et votre engagement, votre engagement et votre dévouement, ainsi que le vice-président et votre expérience. Je sais que le vice-président était l'ancien président, et vous étiez l'ancien vice-président. Nous avons obtenu un certain nombre de résultats très importants cette semaine. Nous avons pu faire approuver le plan-cadre d'équipement. Nous avons pu régler la question des modalités de l'assurance maladie après la cessation de service avec l'approbation de la mise en place d'un régime multi-employeur. Nous avons pu prendre en compte les rapports relatifs à nos audits en finance et gouvernance. Nous avons pu entendre vos avis sur l'exécution du dernier exercice biennal. Ces documents seront présentés aux assemblées générales de l'OMPI le mois prochain. Je voudrais profiter de cette occasion pour vous promettre également que nous continuerons à travailler de manière ouverte et transparente avec tous les États membres. Nombre d'entre vous ont participé avec nous à des réunions bilatérales et à des groupes régionaux dans la perspective de cette réunion du comité. Nous voulons continuer à travailler de cette manière. Nous vous remercions pour vos suggestions, conseils et orientations, qui nous aident à mieux travailler. Cela nous aide à établir une confiance avec vous afin que vous sachiez que nous travaillons pour vous en tant qu'États membres et que nous travaillons collectivement pour le bien des populations. Pour terminer, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier mes collègues du Secrétariat. J'ai assisté à la séance d'ouverture et j'ai bien sûr suivi de très près le déroulement des travaux. Tout au long de cette semaine, ce sont mes collègues qui ont travaillé dur, chaque jour à la tribune avec le président et le vice-président. Vous connaissez très bien nombre d'entre eux. Ce sont mes collègues du Secteur administration, finances et gestion. Merci à vous tous. Je m'en voudrais de ne pas remercier également les collègues des services de conférence, les interprètes et, bien sûr, tout le personnel administratif technique qui travaille très dur dans l'ombre, souvent de manière assez invisible, pour s'assurer que nous disposons du meilleur environnement possible pour les réunions. Monsieur le président, je vous remercie une fois de plus, vous et le vice-président, de votre leadership et de vos conseils. Alors que nous entamons le prochain chapitre du plan stratégique à moyen terme, nous, à l'OMPI, sommes impatients de poursuivre notre travail avec énergie et détermination afin que la propriété intellectuelle soit réellement un puissant catalyseur pour les innovateurs et les créateurs du monde entier. Enfin, pour ceux d'entre vous qui sont basés à Genève, profitez d'un week-end bien mérité. Pour ceux d'entre vous qui retournent dans leur capitale, puissiez-vous faire un voyage de retour sûr et confortable. Je vous remercie de votre attention.

392. Le président : Je remercie Son Excellence le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang, pour ses déclarations finales. Je voudrais faire écho à ses paroles de gratitude adressées à toutes les parties impliquées dans le bon déroulement de cette session du PBC au Secrétariat, y compris les services de conférence, le service d'interprétation, et bien sûr, je vous adresse ces paroles de gratitude, Mesdames et Messieurs les délégués, représentants des États membres, parce que c'est surtout votre effort qui a contribué de manière décisive à la bonne clôture de cette session du PBC. Avant de clore la session, je voudrais demander pour la toute dernière fois si une délégation souhaite prendre la parole à ce stade de nos délibérations.

393. La délégation de la Pologne : Monsieur le Directeur général, Monsieur le président, chers collègues, au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, permettez-moi de vous remercier, ainsi que votre vice-président, pour vos conseils habiles pendant les travaux de la trente-septième session du PBC. Votre travail et votre dévouement nous ont permis de réaliser des progrès significatifs au cours de la semaine et même de terminer nos travaux en avance. Nous remercions également le Secrétariat pour son excellent travail et les efforts efficaces qu'il a déployés pour préparer et faire avancer les travaux de ce comité. De même, nous tenons également à remercier les interprètes et les services de conférence. Permettez-moi également de remercier tous les coordonnateurs régionaux et les États membres pour leurs efforts inlassables et leur coopération, dans l'esprit de parvenir à un accord sur les questions importantes examinées au cours de la trente-septième session du comité. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a pris note avec satisfaction des progrès accomplis durant la semaine. Nous apprécions l'engagement constructif de toutes les parties concernées et nous réjouissons à l'idée de poursuivre nos discussions à l'avenir. Nous confirmons notre engagement à poursuivre les travaux sur certaines questions qui ont été soulevées et examinées au cours de la présente session en préparation et lors des sessions futures du Comité du programme et budget. Je vous remercie, Monsieur le président.

394. La délégation des Pays-Bas (Royaume des) : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous avons l'honneur de prononcer cette déclaration de clôture au nom du groupe B. Le groupe B tient à vous remercier, Monsieur le président, pour votre leadership, ainsi que les vice-présidents et le Secrétariat pour leur travail acharné au cours de cette trente-septième session. De plus, nous tenons à remercier les interprètes et les services de conférence pour leur professionnalisme et leur disponibilité. Nous notons avec satisfaction l'adoption de nombreuses décisions qui sont d'une grande importance pour la santé financière et le fonctionnement efficace de l'Organisation. Le groupe B tient à souligner une fois de plus sa forte préférence pour ramener les assemblées générales à l'automne, afin que nous ayons tous suffisamment de temps pour la préparation des réunions du PBC, ainsi que des assemblées générales. Monsieur le président, le groupe B demeure déterminé à contribuer de manière constructive aux travaux du comité. Merci infiniment, Monsieur le président.

395. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation de la Chine tient à remercier le président, le Directeur général et le Secrétariat pour la préparation de cette session du PBC, qui a contribué au succès de cette dernière. Grâce à la direction habile et compétente du président et des vice-présidents et à la participation active de toutes les parties, cette session a permis de mener à bien les discussions sur tous les points de l'ordre du jour. La délégation de la Chine remercie les différentes parties pour leur souplesse et leur esprit constructif au cours de nos discussions. Nous tenons également à remercier les interprètes, l'équipe technique et les autres membres du personnel pour leur service de qualité. La délégation de la Chine continuera d'appuyer les travaux futurs de ce comité et d'y participer de manière constructive. Pour conclure, je souhaite aux collègues qui retournent dans leur capitale un bon retour chez eux. Je souhaite à tous mes collègues basés à Genève un bon vendredi et un excellent week-end. Merci.

396. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique remercie le Directeur général de ses conclusions. Nous vous remercions tout particulièrement, Monsieur le président, ainsi que vos vice-présidents, pour votre professionnalisme et votre excellente orientation tout au long des délibérations de cette semaine de négociations. Nous apprécions les efforts déployés par le Secrétariat pour la préparation de cette réunion et au cours de cette session du comité. Nous apprécions également les efforts considérables déployés par tous les autres groupes régionaux pour leur souplesse et leur esprit constructif à l'égard des grandes réalisations et des résultats de cette session du comité. Pour conclure, nous souhaitons beaucoup de succès à tous nos collègues et nous nous réjouissons de travailler avec vous tous lors des sessions de l'Assemblée générale en juillet. Je vous remercie, Monsieur le président.

397. La délégation du Kenya : Merci infiniment, Monsieur le président. La délégation du Kenya est honorée de faire cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains vous remercie, Monsieur le président, ainsi que vos vice-présidents, d'avoir dirigé avec brio les affaires de cette session du Comité du programme et budget. Nous remercions également le Directeur général, le Secrétariat, les interprètes et l'ensemble du personnel de l'OMPI pour leur dévouement, leur engagement et leur professionnalisme admirables. Nous remercions les autres délégations de l'excellente coopération et de la souplesse dont elles ont fait preuve au cours de la session, qui a permis d'aboutir à un certain nombre de réalisations. Pour terminer, permettez-moi de réitérer l'engagement et l'appui du groupe des pays africains aux travaux et aux fonctions du comité, ainsi que notre volonté constante de travailler de manière constructive avec d'autres délégations lors des sessions futures du comité. Merci.

398. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le président. La délégation de la Fédération de Russie tient à vous exprimer sa gratitude, Monsieur le président et à vos vice-présidents. Nous tenons également à remercier le Directeur général, M. Tang, ainsi que le sous-directeur général, M. Andrew Staines, nos estimés délégués, les chers représentants du Secrétariat et les interprètes. Nous tenons à vous remercier pour la préparation de cette session qui, selon nous, a été de grande qualité. De notre côté, nous aimerions noter avec satisfaction le travail efficace de la trente-septième session du PBC. Nous pensons que les décisions qui ont été prises reflètent une participation active et une approche flexible et multipartite de la part des États membres pour remplir le mandat de ce comité. La délégation de la Fédération de Russie reste ouverte à l'élaboration d'un futur travail constructif conjoint visant à mettre en place un système mondial équilibré et efficace de propriété intellectuelle qui, à son tour, sera un puissant moteur d'un développement mondial novateur et d'une croissance économique pour le bien de tous. Je vous remercie.

399. Le président : Je vous remercie de votre déclaration. Je tiens à remercier le président, les vice-présidents, le Secrétariat, les services de conférence et les interprètes pour les paroles aimables qu'ils ont adressées. Je ne peux que faire écho à ces paroles. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je déclare la trente-septième session du PBC close. Je vous souhaite un très bon après-midi, ainsi que le reste de la semaine et le week-end. Vous le méritez. Nous le méritons tous. Je vous remercie.

[L'annexe suit]

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ALGERIE/ALGERIA

Tabai BELGACEM (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE/GERMANY

Christian SCHERNITZKY (Mr.), First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA

Thilivhali RATSHITANGA (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Abdullah Mohammed ALRASHED (Mr.), Chief Finance Officer, Finance, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Maha Mohammed ALOTAIBI (Ms.), Head, Budgeting, Finance Department, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Abdullah Mohammed ALRASHED (Mr.), Chief Finance Officer, Finance Department, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Ahmed Hamoud ALJASSER (Mr.), Senior International Partnership Officer, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

ARGENTINE/ARGENTINA

Betina FABBIETTI (Sra.), Segunda Secretaría, Misión Permanente, Ginebra

BÉLARUS/BELARUS

Tatsiana TRYFANKOVA (Ms.), Expert, Accounting and Reporting Department, National Center of Intellectual Property (NCIP), Minsk

BRÉSIL/BRAZIL

Maximiliano ARIENZO (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

CANADA

Doug MILNE (Mr.), Senior Director, Innovation Science and Economic Development, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Gatineau

Gabrielle DOLGOY (Ms.), Senior Trade Policy Officer, Intellectual Property Trade Policy Division, Global Affairs Canada, Ottawa

CHINE/CHINA

LI Weiwei (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

YANG Zhilun (Mr.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ZHANG Ling (Ms.), Director, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHANG Xiaochong (Mr.), Deputy Director, Strategic Planning Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHONG Yan (Mr.), Deputy Director, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

HOU Xinyu (Ms.), Officer, Strategic Planning Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHANG Chan (Ms.), Program Officer, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

YAO Yuan (Mr.), Lecturer, Nanjing Audit University, School of Government Audit, Nanjing

HE Xiang (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

YAO Yue (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

COLOMBIE/COLOMBIA

Alvaro Alejandro GOMEZ OCAMPO (Sr.), Ministro Plenipotenciario, Misión Permanente, Ginebra

ÉGYPTE/EGYPT

Hassanin MOHAMED (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

EL SALVADOR

Carmen FUENTES (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Coralía OSEGUEDA (Sra.), Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

ÉMIRATS ARABES UNIS/UNITED ARAB EMIRATES

Sarah MCHAREK (Ms.), International Organizations Executive, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

ÉQUATEUR/ECUADOR

Ligia Fanny ITITIAJ ANKUASH (Sra.), Tercera Secretaría, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Daniela ALMEIDA PUYOL (Sra.), Analista de Asuntos Internacionales, Unidad de Relaciones Internacionales del Servicio Nacional de Derechos Intelectuales, Quito

ESPAGNE/SPAIN

Aurora DÍAZ-RATO REVUELTA (Sra.), Embajadora, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

José María CALLEJA ROVIRA (Sr.), Secretario General, Secretaría General, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Ana María URRECHA ESPLUGA (Sra.), Directora, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Andrés DE SAMPAIO-DUARTE (Sr.), Jefe, Servicio de Relaciones Internacionales, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Maria Covadonga PERLADO DIEZ (Sra.), Jefa, Área de Coordinación Jurídica, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Javier SORIA QUINTANA (Sr.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra

María del Carmen MARTÍNEZ DE LA PEÑA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Rosa ORIENT QUILIS (Sra.), Asesora, Misión Permanente, Ginebra

Alberto SANTOS AUDERA (Sr.), Asesor, Misión Permanente, Ginebra

ESTONIE/ESTONIA

Kadri KROODO (Ms.), Legal Counsel, Intellectual Property Law Department, Estonian Patent Office (EPO), Tallinn

Jaana PIILPARK (Ms.), Adviser, Economic Affairs, Permanent Mission, Geneva

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Hollie MANCE (Ms.), Alternate Delegate, Office Management Policy and Resources, Bureau of International Organizations, Department of State, Falls Church

Deborah LASHLEY-JOHNSON (Ms.), Senior Attorney Advisor, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Laura HAMMEL (Ms.), Senior Policy Advisor and USPTO Liaison, Office of the Secretary, Office of Policy and Strategic Planning, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Joseph HAMILTON (Mr.), Deputy Director, Office of Intellectual Property Enforcement, United States Department of State, Washington, D.C.

Carrie LACROSSE (Ms.), Foreign Affairs Officer, International Organizations Bureau, United States Department, Washington D.C.

Andrew MOORE (Mr.), Attorney-Advisor, United States Patent and Trademark Office, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Chelsea COWAN (Ms.), Adviser, United States Department of State, Washington, D.C.

Natalie WEISSENBERGER (Ms.), Intellectual Property Assistant, Permanent Mission, Geneva

Yasmine FULENA (Ms.), IP Advisor, Permanent Mission, Geneva

Marina LAMM (Ms.), IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

FEDERATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Vladislav MAMONTOV (Mr.), Head, Multilateral Cooperation Division, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Evgeniia KOROBENKOVA (Ms.), Adviser, Multilateral Cooperation Division, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Aleksandr PRISHCHEP (Mr.), Deputy Director, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Moscow

Diana ROZHNOVA (Ms.), Head, Department for State Programmes and National Project Support, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Moscow

Anton MINAEV (Mr.), Counsellor, Administrative and Budgetary Section, Permanent Mission, Geneva

Anastasiia TOROPOVA (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Yvan TARUTIN (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

FRANCE

Elodie DURBIZE (Mme), responsable, Pôle international, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

Olivia LE LAMER (Mme), chargée de mission, Indications géographiques, Service Europe et international, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Paris

Carole BREMEERSCH (Mme), conseillère en propriété intellectuelle, Affaires globales, Mission permanente, Genève

Josette HERESON (Mme), conseillère politique, Affaires globales, Mission permanente, Genève

GHANA

Audrey NEEQUAZE (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

GUATEMALA

Eduardo SPERISEN YURT (Sr.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Flor de María GARCÍA DÍAZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

INDE/INDIA

Rajesh SHARMA (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, India

IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Mohammed Sadegh AZMANDIAN (Mr.), Director General, Intellectual Property, Office for the Protection of Industrial Property, Traditional Knowledge and Genetic Resources, Ministry of Justice, Tehran

Sajjad AKBARI NEYESTANI (Mr.), Intellectual Property Expert, Office for the Protection of Industrial Property, Traditional Knowledge and Genetic Resources, Ministry of Justice, Tehran

Muhammad Hossein SARBAKSH (Mr.), Expert, International Bureau, Tehran

Zakieh TAGHIZADEH PIRPOSHTEH (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ITALIE/ITALY

Simona MARZETTI (Ms.), Head, International and European Affairs Division, Italian Patent and Trademark Office (IPTO), Ministry of Economic Development, Rome

Delfina AUTIERO (Ms.), Senior Expert Officer, Italian Patent and Trademark Office (IPTO), Ministry of Economic Development, Rome

JAPON/JAPAN

Koji TAUCHI (Mr.), Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Takafumi SUZUKI (Mr.), Deputy Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Ayumi MORITA (Ms.), Administrative Officer, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Takuya YASUI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KENYA

Anthony MATHENGE (Mr.), First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

KIRGHIZISTAN/KYRGYZSTAN

Saltanat ZHUMAGULOVA (Ms.), Head, Division of Financial and Economic Planning and Public Procurement, State Agency of Intellectual Property and Innovation under the Cabinet of Ministers of the Kyrgyz Republic (Kyrgyzpatent), Bishkek

LITHUANIE/LITHUANIA

Rasa SVETIKAITE (Ms.), Justice and IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

MEXIQUE/MEXICO

Marlene TREJO JIMENEZ (Sra.), Especialista en Propiedad Industrial, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Anahi MEDRANO REYES (Sra.), Especialista en Propiedad Industrial, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Carlos GARCÍA DELGADO (Sr.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Paulina CEBALLOS ZAPATA (Sra.), Asesora, Misión Permanente, Ginebra

Itzel FERNÁNDEZ PANDO (Sra.), Asesora, Misión Permanente, Ginebra

NAMIBIE/NAMIBIA

Viviennee KATJIUONGUA (Ms.), Chief Executive Officer, Business and Intellectual Authority (BIPA), Windhoek

Ainna Vilengi KAUNDU (Ms.), Adviser, Business and Intellectual Authority (BIPA), Windhoek

Jones Lubinda LUBINDA (Mr.), Expert, Business and Intellectual Property Authority (BIPA), Ministry of Industrialization and Trade (MIT), Windhoek

Kandea Frieda MOKOTJOMELA (Ms.), Expert, Executive Corporate Services, Business and Intellectual Authority (BIPA), Windhoek

NIGÉRIA/NIGERIA

Akindeji AREMU (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

OUGANDA/UGANDA

Mugarura Allan NDAGIJE (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

PAKISTAN

Uzair Zahid SHAIKH (Mr.), First Secretary, Economics and Development, Permanent Mission, Geneva

PEROU/PERU

Alison URQUIZO OLAZABAL (Sra.), Primera Secretaría, Misión Permanente, Ginebra

Annie MUÑOZ NORIEGA (Sra.), Coordinadora del Programa Presupuestal de Propiedad Intelectual, Dirección de Invenciones y Nuevas Tecnologías, Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (INDECOPI), Lima

POLOGNE/POLAND

Anna BARBARZAK (Ms.), Minister Plenipotentiary, Political Section, Permanent Mission, Geneva

Iwona BEREDA-ZYGMUNT (Ms.), Senior Expert, International Cooperation Department, Patent Office of the Republic of Poland, Warsaw

Jagoda JANIĄK (Ms.), Head, Foreign Affairs Division, International Cooperation Department, Patent Office of the Republic of Poland, Warsaw

PORTUGAL

Fernando NUNES (Mr.), Senior Officer, Financial Resources Department, Ministry of Justice
Ministry of Justice, Portuguese Institute of Industrial Property (PIIP), Lisbon

Tiago SERRAS RODRIGUES (Mr.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

REPUBLIQUE DE COREE/REPUBLIC OF KOREA

LEE Yoonhyuk (Mr.), Deputy Director, Trade and Cooperation Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

LEE Dohyung (Mr.), Assistant Deputy Director, Trade and Cooperation Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

LEE Jinyong (Mr.), Counsellor (IP Attaché), Permanent Mission, Geneva

REPUBLIQUE DE MOLDOVA/REPUBLIC OF MOLDOVA

Diana STICI (Ms.), Head, Legal Department, Administration of State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau

Maria TURCAN (Ms.), Head, Chief Accountant, Accounting, Planning and Acquisitions Division, Administration of State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Luděk CHURÁČEK (Mr.), Director, Economic Department, Industrial Property Office (IPO), Prague

Petr FIALA (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Cristian FLORESCU (Mr.), Head, International Relations Department, Romanian Copyright Office (ORDA), Bucharest

Serena MELLAK (Ms.), Expert, Financial Department, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Laura STANCU (Ms.), Expert, Financial Department, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

John THOMAS (Mr.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), Newport

Lizzie WILSON (Ms.), Senior IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Dušan MATULAY (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Rastislav GABRIEL (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

SUÈDE/SWEDEN

Mattias ARVIDSSON (Mr.), Head, Controlling, Swedish Patent and Registration Office (PVR), Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Charlotte BOULAY (Mme), conseillère juridique, Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Christophe SPENNEMANN (M.), conseiller, Affaires globales, Mission permanente, Genève

TUNISIE/TUNISIA

Zeineb LETAIEF (Mme), première secrétaire, Mission permanente, Genève

TÜRKIYE

Gülçin HASPOLAT SAYMAZ (Ms.), IP Expert, European Union (EU) and Foreign Affairs Department, Turkish Patent and Trademark Office (TURKPATENT), Ankara

Duygu MERT (Ms.), Expert, International Relations and Education, Ministry of Culture and Tourism, Direction General for Copyright, Ankara

Burcu EKIZOĞLU (Ms.), Legal Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

VIET NAM

Giang PHAM (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ANGOLA

Horys DA ROSA PEDRO XAVIER (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ARMÉNIE/ARMENIA

Ara SIMBATYAN (Mr.), Chief Specialist, Copyright and Related Rights Department, Intellectual Property Office of the Ministry of Economy, Republic of Armenia, Yerevan

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Emily MCDONALD (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

BAHAMAS

Kemie JONES (Mr.), Trade Attaché, Permanent Mission, Geneva

BARBADES/BARBADOS

Shanni GRIFFITH-JACK (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BELGIQUE/BELGIUM

Joren VANDEWEYER (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

Sisca BAAH (Mme), attachée, Mission permanente, Genève

Sophia MILLIAUD (Mme), attachée, Mission permanente, Genève

BRUNEI DARUSSALAM/BRUNEI DARUSSALAM

CHAN Chee Leong (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CHILI/CHILE

Pablo LATORRE (Sr.), Asesor, Misión Permanente, Ginebra

COTE D'IVOIRE

Betty Malouka FADIKA (Mme), première secrétaire, Mission permanente, Genève

FIDJI/FIJI

Shanil DAYAL (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

HONGRIE/HUNGARY

Csaba BATICZ (Mr.), Head, Legal and International Department, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

Zsófia BÁTHORY (Ms.), Legal Officer, Industrial Property Law Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

Krisztina CSERHÁTI-FÜZESI (Ms.), Legal Officer, Industrial Property Law Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

Virág VARGA (Ms.), Legal Officer, International Cooperation Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

Helga SCHNEE (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

INDONÉSIE/INDONESIA

Otto GANI (Mr.), Counsellor, Political Affairs, Permanent Mission, Geneva

IRAQ

Hussein ALRAWAF (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

JAMAÏQUE/JAMAICA

Rashaun WATSON (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

JORDANIE/JORDAN

Ghadeer ELFAYEZ (Ms.), Adviser, Permanent Mission, Geneva

KOWEÏT/KUWAIT

Abdulaziz TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

LESOTHO

Tlalane SEBEKO (Ms.), Counsellor, Foreign Affairs, Permanent Mission, Geneva

LETTONIE/LATVIA

Martins TETERIS (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

NIGER

Abdoulaye GARBA SADOU (M.), directeur général, Propriété industrielle, Agence nationale de la propriété industrielle et de la promotion de l'innovation, Ministère du commerce et de l'industrie, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Niamey

Yacoubou AMBARCA HASSANE (M.), deuxième conseiller, Mission permanente, Genève

OMAN

Khalid ALHABSI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PAYS-BAS (ROYAUME DES)/NETHERLANDS (KINGDOM OF THE)

Saskia JURNA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE/DEMOCRATIC PEOPLE'S
REPUBLIC OF KOREA

JONG Myong Hak (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

HO Tong Hyok (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SINGAPOUR/SINGAPORE

Kathleen PEH (Ms.), Manager, International Engagement Department, Intellectual Property of Singapore (IPOS), Singapore

Benjamin TAN (Mr.), Counsellor, Intellectual Property, Permanent Mission, Geneva

SOUDAN/SUDAN

Nafisa HUSSEIN (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

VI. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Zbigniew CZECH (M./Mr.) (Pologne/Poland)

Vice-président/Vice-Chair: José Antonio GIL CELEDONIO (M./Mr.)
(Espagne/Spain)

Président par intérim/Acting Vice-Chair Bilal Ahmad (Pakistan)

Secrétaire/Secretary: Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.) (OMPI/WIPO)

VII. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE
INTELLECTUELLE (OMPI)/ INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD
INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Daren TANG (M./Mr.), Directeur général/Director General

Andrew STAINES (M./Mr.), sous-directeur général, Secteur administration et gestion/Assistant
Director General, Administration and Management Sector

Anna MORAWIEC MANSFIELD (Mme/Ms.), conseillère juridique/Legal Counsel

Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.), directrice, Département de la gestion des programmes
et des finances (contrôleur)/Director, Department of Program Planning and Finance (Controller)

Maya BACHNER (Mme/Ms.), directrice, Division de l'exécution des programmes et du
budget/Director, Program Performance and Budget Division

Janice COOK ROBBINS (Mme/Ms.), directrice, Division des finances/Director, Finance Division

Paradzai NEMATADZIRA (M./Mr.), contrôleur adjoint, Bureau du contrôleur/Assistant Controller,
Office of the Controller

[Fin du document/End of document]